

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15355 – 7 F

VENDREDI 10 JUIN 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Télévision et pouvoir en Italie

EST-CE le calme après la tempête ou une simple pause *dans l'épreuve de* force entre le nouveau gouvernement italien et la RAI ? Après ses déclarations intempestives sur « l'anomalie d'un service public *anti-gouvernemental* », Silvio Berlusconi a fait machine arrière : « Mes paroles ont été mal interprétées, a-t-il dit, mercredi 8 juin. Je ne veux pas d'une télévision de gouvernement, mais un service public, autonome et *équilibré* ».

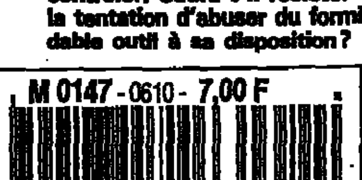
Des paroles rassurantes, *après que l'on se fut inquiété à* juste titre, y compris à la présidence de la République, de *l'avenir d'une démocratie où le* pouvoir contrôlerait la totalité des grands *réseaux* de télévision. Une pause, donc. Mais, tôt ou tard, le conflit ne manquera *pas* de ressurgir, tant les « anomalies » auxquelles Silvio Berlusconi fait allusion sont nombreuses.

IL y a, bien sûr d'abord, l'étrange héritage de ce service public, *ancienne vache à* lait de partis politiques, aujourd'hui *discrédités*, et qui se partageaient scrupuleusement les ondes : la première *chaîne* à la Démocratie chrétienne, la seconde aux socialistes, la troisième aux com*munistes. Cette* ancienne citadelle est aujourd'hui en partie démantelée et dépourvue d'un projet très clair. Il *reste que* pour la première fois *la RAI, débarrassée de l'omni*présence paralysante des partis, pourrait se rénover et devenir un service public à part entière.

Encore *faudrait-il*, pour accomplir cette « révolution », *que* la RAI *bénéficie* de la bonne foi et du désintéressement du nouveau gouvernement, mais aussi d'une partie des journalistes farouchement *opposés* à M. *Berlusconi*. Cette double condition est loin d'être remplie.

LA position dominante que le nouveau premier ministre occupe dans les médias constitue bel et bien le principal obstacle à une véritable transformation du paysage audiovisuel de la Péninsule. Comment oublier que ce *magnat des ondes* a justement créé son empire grâce, notamment, à l'aide amicale de Bettino Craxi, l'ancien premier ministre et leader tout puissant du Parti socialiste, un homme qui incarnait à la perfection le règne absolu des partis *politiques* sur l'Italie d'hier.

Aussi, *lorsque le nouveau* président du conseil, dans une mesure aussi hâtive que superficielle, annonce la nomination de trois « garants » pour *veiller à ce qu'il ne confonde* pas ses intérêt privés, en particulier ses trois chaînes de *télévision*, et sa fonction publique, on a toutes les raisons de rester vigilant. D'autant que, dans la lutte qui l'oppose à ses adversaires politiques, mais *aussi à ses partenaires au sein* du gouvernement, Silvio Berlusconi mise avant tout sur le soutien de l'opinion italienne, qu'il sonde quotidiennement et *qu'il a un besoin vital de* contrôler. Saura-t-il résister à la tentation d'abuser du formidable outil à sa disposition ?

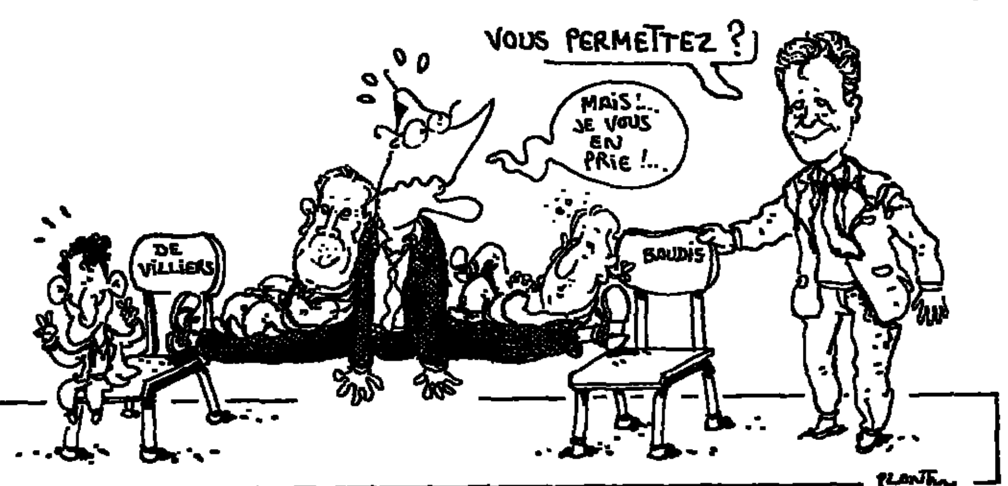


M 0147 - 0610 - 7,00 F

Alors que M. Balladur soutient M. Baudis pour les élections au Parlement de Strasbourg

Les dirigeants RPR refusent de désavouer la liste dissidente de M. de Villiers

Au cours de la dernière grande réunion publique de la liste conduite par M. Baudis, à laquelle assistait le premier ministre, mercredi 8 juin à Puteaux (Hauts-de-Seine), M. Pasqua a déclaré qu'il ne faut pas « exclure » de la majorité les électeurs de la liste dissidente de M. de Villiers, qui bénéficie des faveurs d'une partie de l'électorat du RPR. M. Chirac, pour sa part, a refusé de condamner l'initiative du député de Vendée, se contentant de souligner, en milieu de journée, qu'il n'est « pas convenable ni raisonnable de voter contre son camp ».



Lire nos informations pages 13 et 14

Pour violation du droit communautaire du travail

La Cour de justice européenne condamne la Grande-Bretagne

La Cour de justice européenne a condamné la Grande-Bretagne pour ne pas avoir respecté les règles communautaires de consultation des salariés lors des procédures de licenciement. Rendue publique, mercredi 8 juin, la veille de l'élection des représentants britanniques au Parlement européen, cette décision constitue un revers pour John Major.

LONDRES

de notre correspondant

Les autorités britanniques ont accueilli avec un détachement affecté, mercredi 8 juin, une décision de la Cour européenne de justice stipulant que la Grande-Bretagne n'a pas respecté la législation communautaire en matière de droit du travail. Toutefois, cette réaction dissimulait mal l'embarras du gouvernement de John Major devant un verdict rendu public à la veille du scrutin européen, *c'est-à-dire* à un moment particulièrement inopportun. Selon ce jugement de la Cour de Luxembourg, les employés de toutes les entreprises britanniques – dès lors qu'elles comptent au moins dix salariés, et que le personnel soit ou non syndiqué – devront être impérativement consultés en cas de licenciement ou lorsque l'employeur envisage de transférer une partie du personnel d'une branche à l'autre, voire d'un atelier à un autre.

En fait, ce jugement est une conséquence de deux directives européennes datant de 1975 et 1977, prévoyant une consultation des représentants des salariés. Lorsque ces directives ont été adaptées à la législation britannique, le gouvernement a simplement décidé qu'elles ne s'appliqueraient qu'aux entreprises où les syndicats sont représentés et reconnus.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite page 22

L'archevêque de Kigali assassiné

La radio du Front patriotique rwandais (FPR) a elle-même annoncé, mercredi 8 juin, que l'archevêque de Kigali, deux autres évêques et dix prêtres ont été assassinés par des soldats du mouvement rebelle qui avaient été chargés de garder les ecclésiastiques.

La radio a précisé que l'un des auteurs de ce nouveau massacre a été tué aussitôt et que trois autres gardes, en fuite, sont recherchés pour *être jugés par un « tribunal militaire »*. La grande majorité des membres du FPR sont des Tutsis alors que la hiérarchie catholique rwandaise est principalement d'origine hutue.

page 3

Les étrangers en France

Plusieurs idées communément admises au sujet du comportement des 3,6 millions d'étrangers vivant en France *sont remises* en question par la publication, jeudi 9 juin, d'une brochure de l'INSEE réunissant l'ensemble des données officielles disponibles.

On y apprend notamment que les étrangers consultent *moins souvent un médecin* que les Français, et que la majorité d'entre eux parlent français à leurs enfants.

page 16

Le nouveau visage du Musée de Caen

Le Musée des beaux-arts de Caen était devenu trop petit. Après deux ans de travaux, il est à nouveau ouvert. La rénovation l'a rendu plus vaste et lumineux, et l'a organisé selon un parcours cohérent, de l'art italien – *le point* très fort des collections – jusqu'à l'art contemporain.

page 19

Etat de grâce en Afrique du Sud

Depuis les élections, les différentes communautés du pays vivent une « lune de miel » sans précédent et inattendue

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Les Cassandres en seront pour *leurs frais : la catastrophe* annoncée n'a pas eu lieu. Un mois après les premières élections multiraciales, et trois semaines après l'investiture de Nelson Mandela, premier président noir du pays, l'Afrique du Sud dément les pronostics qui annonçaient le pire. *« Etat de grâce », « euphorie », « lune de miel »*, sont quelques-uns des qualificatifs les plus couramment utilisés par les journalistes, les responsables politiques ou les hommes d'affaires pour décrire une paix civile que personne ne pensait revoir de sitôt.

Quasi incrédule devant le calme ouaté qui règne, chacun constate que la matière explosive accumulée par des décennies d'exploitation et de frustration n'a pas pris feu. *« Peut-être devions-nous traverser toutes ces épreuves pour comprendre que nous pouvions suivre une autre route que l'apartheid »*, confie, avec le ravissement du noyé revenu à la vie, tel haut fonctionnaire afrikaner qui, désormais sous l'autorité d'un ministre noir, s'étonne chaque matin de n'avoir pas à se faire pardonner la couleur de sa peau.

« C'est incroyable, on peut maintenant se promener en ville sans avoir peur d'y être agressé », renchérit cet homme d'affaire, blanc qui évitait depuis des mois la fréquentation du centre de Johannesburg, envahi par les petits truands. *« Tout le monde s'est remis au travail beaucoup plus vite que je ne l'espérais, ardent à reconstruire le pays »*, conclut ce représentant français d'une entreprise du bâtiment qui sait aujourd'hui à *quelle porte* frapper pour faire avancer des dossiers enlisés depuis une éternité.

Il n'y a pourtant pas si longtemps, beaucoup *pensaient* pouvoir prédire qu'une fois Nelson Mandela élu, le pays basculerait dans l'anarchie. Entre le scénario-catastrophe, complaisamment détaillé par l'extrême droite, l'inquiétude sourde des milieux afrikaners traditionnels et les commentaires avisés des observateurs professionnels se demandant comment le nouveau pouvoir allait contenir les exigences de ses troupes, il ne restait que peu de place pour la sérénité. Or rien de notable n'est perceptible, si ce n'est ce nouveau climat qui donne parfois l'impression que le pays vit sur un petit nuage.

La stature personnelle et la reconnaissance internationale dont le nouveau président fait l'objet y sont sans doute pour beaucoup. Il y a quelques jours, à la veille d'affronter l'équipe d'Angleterre, le capitaine de l'équipe nationale de rugby, François Pienaar, expliquait que son équipe pourrait d'autant mieux jouer qu'elle est désormais soutenue par *« toute la nation, représentée par un président élu par tous »*. Ces bonnes paroles n'ont pas empêché les Springboks de se faire sévèrement étriller au cours de leur premier test-match, mais, pour la *première fois de son histoire*, l'équipe qui incarna si longtemps l'arrogance blanche est allée au combat avec l'onction symbolique d'un président noir venu sur le terrain serrer la main des joueurs. Ce jour-là, c'est l'Afrique du Sud tout entière qui, consternée, s'est fait battre par l'Angleterre, et non pas les seuls Afrikaners.

Tel est bien le message que veut faire passer le nouveau président : au-delà de ses différentes races et de ses croyances multiples, la communauté sud-africaine existe bel et bien. Il ne se passe guère de jour sans que Nelson Mandela n'appelle à la réconciliation nationale, au risque d'agacer parfois un entourage obligé de corriger quelques bonnes paroles trop rapidement lâchées. La semaine dernière, à la surprise des sien, qui n'en avaient pas été avertis, le chef de l'Etat a ainsi proposé aux seuls Blancs un référendum sur l'établissement d'un Volkstaat – un Etat blanc distinct (*le Monde* du 4 juin). Le lendemain, un responsable passablement embarrassé du Congrès national africain (ANC) a dû expliquer que la proposition présidentielle n'était qu'une hypothèse parmi d'autres, et rien de plus.

Malgré ces quelques dérapages, le climat demeure au beau fixe et s'étend à tous les secteurs de la société. Chaque jour, les bonnes nouvelles s'ajoutent aux bonnes – et parfois curieuses – surprises. La *semaine dernière*, les *résidents de* Sharpeville, où, en 1960, fut donné le signal de l'insurrection noire, ont entrepris de nettoyer les rues de leur ghetto... avec l'aide des unités anti-émeutes de la police.

Le même jour, on apprenait que les groupes d'autodéfense de l'ANC (SDU), connus pour avoir parfois basculé dans le banditisme, allaient être dissous et que leurs membres seraient intégrés *dans... les forces de la police régulière*.

GEORGES MARION

Lire la suite page 3

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

DÉBATS

LES ÉLECTIONS DU 12 JUIN

L'Europe par la télévision

Pour avancer sur la voie de l'Europe politique, pourquoi ne pas commencer par diffuser les télévisions nationales dans tous les pays de l'Union européenne? Rapprocher les peuples d'Europe ne suffira certes pas à créer une conscience européenne. Mais la construction européenne échapperait ainsi à son image matérialiste, en privilégiant ses diversités culturelles.

par Dominique Wolton

UNE idée simple et symbolique pour la naissance de l'Europe politique : diffuser les télévisions nationales dans tous les pays de l'Union européenne, afin qu'un Français, un Italien, un Allemand, un Anglais, etc., puissent accéder directement aux programmes regardés par les autres Européens. La télévision, outil familier et reflet des identités, peut largement contribuer à l'ouverture sur les autres, sans laquelle l'Europe ne se fera pas. D'ailleurs, chacun s'en sert déjà pour cela. En voyage, une des premières choses que l'on fait est de regarder la télévision, pour voir ce qu'il y a de commun et de différent chez les autres. Bien sûr, on ne comprend pas tout, mais il y a les images. Et puis, on devine parfois les mots. L'accès à l'autre par l'image est plus facile que par le journal, car l'image réduit la barrière de la langue.

Un exemple du déficit créé par l'absence d'accès direct aux télévisions des autres? Les élections italiennes viennent d'avoir lieu, et, faute de pouvoir se faire une idée personnelle sur les débats, on en est vite arrivé aux stéréotypes condamnant sans appel le «démagogue et populiste» Berlusconi. Avec ce soupçon, désastreux pour les Italiens, mais aussi pour nous : il suffirait qu'un grand industriel, propriétaire de groupes de communication, utilise ses médias pour demander de voter en sa faveur pour qu'il soit élu... Un autre exemple? La campagne pour les élections au Parlement européen a lieu actuellement dans tous les pays, sans que l'on sache comment elle se déroule chez les autres, alors même qu'il s'agit du *seul acte* qui réunisse simultanément *tous* les Européens.

Quelle est l'idée concrète? Diffuser directement les douze chaînes publiques des pays de l'Union européenne dans chacun des autres pays. Et pour les cas où c'est possible, la première chaîne privée. Comme cela se fait partiellement par le câble. Mais là, à grande échelle, systématiquement, avec un effet d'annonce officielle. Concrètement, cela fait entre douze et vingt-quatre canaux, si on généralisait à deux chaînes par pays. Ce qui n'est rien par rapport aux «bouquets» des «dizaines» de chaînes qui nous sont annoncées pour «demain» par satellite et câble interposés. Pour une fois, l'innovation technique pourrait directement servir le projet politique le plus ambitieux de l'histoire de l'humanité : construire librement, pacifiquement, démocratiquement le plus grand espace politique pour plus de 350 millions d'Européens, en conflit depuis des siècles. Et surtout l'initiative peut très rapidement être étendue aux pays de l'Europe de l'Est, créant *ainsi*, par l'image, un début de solidarité qui tarde, par ailleurs, à se mettre en place.

L'avantage serait d'occuper tout de suite des canaux bientôt disponibles, notamment par les satellites, et sur lesquels on ne sait pas quoi mettre, en dehors des programmes américains. Le ciel européen *serait au moins* pour une part occupé par des images européennes destinées à une meilleure connaissance mutuelle. Cette première étape, modeste puisqu'elle consiste simplement à donner la possibilité de donner à voir ce que les autres regardent, permettrait une réelle familiarisation des Européens entre eux. Elle faciliterait la deuxième étape, centrée sur la fabrication de programmes européens communs. Mieux vaut procéder par étapes plutôt que de vouloir composer trop vite des programmes européens qui risqueraient d'échouer, faute de cette étape préalable de la connaissance mutuelle.

Il faut savoir, en effet, que la télévision est un outil ambivalent. Elle rapproche, grâce aux images diffusées à des millions d'individus et reçues à domicile, mais peut aussi susciter un phénomène de rejet, si ces images ne sont pas en phase avec une certaine conscience collective. On n'accélérera pas l'adhésion des citoyens en les bombardant d'images «européennes». Par contre, accéder à l'autre, tout en restant chez *soi*, est une étape indispensable, même si elle paraît *a priori* modeste. Une étape pour s'approprier l'histoire des uns et des autres, accroître la connaissance mutuelle et finalement le désir d'agir ensemble.

Une telle initiative aurait aussi l'avantage de renforcer le rôle de l'UER (Union européenne de radiodiffusion) dans la construction européenne, en rendant visible la nécessité d'une *instance d'organisation et de réglementation* pour la diffusion des images en Europe. Que deviendrait l'Europe si, au nom du libéralisme, elle devenait simplement le marché le plus spéculatif des programmes audiovisuels nord-américains? Tout le monde cherche des idées pour éviter que l'Europe ne soit uniquement celle des marchands. En voilà une.

Rapprocher les peuples

Utopie? Pas plus que l'idée de vouloir rapprocher les peuples. Cela ne suffira évidemment pas à créer une conscience européenne, mais suscitera une certaine curiosité. Beaucoup de choses se ressemblent. Ne serait-ce que les feuilletons, qui, doublés en d'autres langues que la sienne, perdent de leur mystère, de leur aura. Les programmes sportifs ou les jeux se ressemblent également. Mais les différences existent aussi, comme pour les variétés ou les journaux télévisés. Chacun verrait comment la télévision est à la fois le reflet d'un style, celui d'une identité nationale et une industrie. Bref, regarder ce que regardent les autres développe l'approche comparative, relativise le pouvoir de la télévision et facilite une certaine familiarisation.

L'inconvénient? Il est double, et vient tout de suite à l'esprit. D'abord, le problème des langues. Rien n'interdirait de toute façon de sous-titrer ou doubler certains programmes. Et puis, entendre, écouter, puis se sensibiliser au son des différentes langues composant l'Europe n'est pas inutile, si l'on veut améliorer la tolérance mutuelle. De toute façon, avec la télévision, il n'y a pas que le son. Les images ont un certain statut universel, comme le montrent quotidiennement les séquences de l'émission «No comment» d'EuroNews, composée des images des événements les plus significatifs de la journée, venues du monde entier, diffusées sans commentaire. Autre objection : cela coûterait cher, sans garantie d'audience. Sûrement, mais pas plus que d'autres initiatives. Et de toute façon, ce coût réel, indéniable, aurait aussi l'avantage de montrer que la communication, avant d'être une industrie, est aussi une valeur. En outre, les initiatives pour favoriser la naissance de l'Europe politique ne doivent pas être seulement mesurées à l'aune de la rentabilité. Qu'en serait-il alors pour l'éducation, la solidarité sociale, la santé... Ce ne serait peut-être pas rentable, mais cela aurait au moins l'avantage de prendre au pied de la lettre le projet de l'Europe politique, c'est-à-dire de partir du citoyen.

Veut-on oui ou non l'Europe politique à l'échelle des individus? Alors, pourquoi refuser ce projet simple, qui prend appui sur la télévision, l'activité partagée par tous les citoyens? La force de la télévision est justement de faire le lien entre les individus et la société. Et l'ambition de l'Europe politique n'est-elle pas aussi de relier l'expérience individuelle à un grand projet? Dans cette affaire, ce ne sont pas les données techniques et économiques qui sont les plus difficiles, mais la volonté politique. Si cette volonté existe, alors, cela sera possible. Cette initiative pourrait d'ailleurs compenser le caractère un peu trop matérialiste de l'Europe actuelle, en privilégiant, à côté de l'intégration économique, la force des diversités culturelles, visibles quotidiennement sur les postes de télévision. Deux symboles : d'un côté, l'unité de l'économie, de l'autre, la diversité des sociétés, des cultures, des images. C'est-à-dire, les deux dimensions structurelles de l'Europe : une certaine unité ; une profonde hétérogénéité.

► Directeur du laboratoire communication et politique du CNRS, Dominique Wolton a récemment publié *la Dernière Utopie. Naissance de l'Europe démocratique* (Flammarion).

BOSNIE

Les alibis militaires

Face à l'agression serbe en Bosnie, l'ONU a oublié les finalités premières de son intervention. Les arguments militaires masquent, en réalité, l'absence de volonté politique afin de défendre le droit, seule garantie de la paix. Les gens de métier savent en effet que les forces nationalistes serbes ne sont pas aussi redoutables qu'on le dit et que détruire les pièces tirant sur Sarajevo ne demanderait que 48 heures.

par Antoine Sanguinetti

QUAND la violence armée s'est déchaînée en Croatie en 1991, dans l'attaque de Vukovar suivie de celle de Dubrovnik, il s'agissait encore d'un problème intérieur yougoslave, échappant à ce titre à la compétence de l'ONU tant que l'indépendance croate ne serait pas reconnue. Le Conseil de sécurité a donc refusé l'envoi d'une force de sécurité ; il a voté, en revanche, contre les forces armées de la Yougoslavie fédérale, coupables de cette agression, le fameux embargo sur les armes dévié aujourd'hui sur leurs victimes bosniaques.

Cela dit, quand en Bosnie, au début d'avril 1992, l'armée fédérale a ouvert le feu sur des habitants de Sarajevo qui manifestaient pacifiquement pour une citoyenneté pluriculturelle, comme la nôtre, la situation juridique avait changé. La Bosnie voyait son indépendance reconnue dans ses frontières traditionnelles et entrait à l'ONU. Le nouveau droit international bâti depuis 1945 (Déclaration universelle des droits de l'homme et chartes de l'ONU et de la CSCE signées par Belgrade, prohibant toute modification des frontières en Europe par la force) s'imposait donc désormais aux Etats-membres. La seule solution conforme à ce droit et à la morale, la paix étant rompue, était de se ranger aux côtés des agressés pour *«réprimer l'agression»* (art. 1 de la charte de l'ONU), au besoin par les armes (art. 41 et 42), comme l'a demandé la Bosnie dès le 4 mai 1992 et comme il a été fait au Koweït. Au lieu de quoi le Conseil de sécurité, persistant à parler de maintien de la paix dans un pays où la guerre faisait pourtant déjà rage avec l'appui direct de Belgrade et la participation des forces fédérales, a limité au départ la mission des «casques bleus» à une interposition entre les adversaires.

Aujourd'hui, après deux ans de guerre, les finalités premières de l'ONU – de répression de tout acte d'agression ou rupture de la paix dès lors qu'il se produit – restent oubliées. On avait pu espérer un retour aux principes de la charte après les résolutions du Conseil de sécurité autorisant l'emploi de la force en Bosnie : la 776 pour y acheminer l'aide humanitaire ; la 781 et la 816 pour interdire son survol ; la 824 créant cinq zones de sécurité ; la 836 autorisant la FORPRONU à riposter aux agressions contre ces zones. Toutes sont cependant restées lettres mortes.

La volonté politique

Il semble donc bien qu'une volonté – gouvernementale ou onusienne – ait décidé de se mettre en travers de ces décisions, pourtant toutes applicables. S'agissant de la France, chaque fois que l'horreur des crimes commis en Bosnie a semblé faire pencher l'opinion publique pour cet emploi limité de la force, on a vu sur les médias divers experts civils ou militaires, parfois politiques de haut rang, doser leurs assertions pour faire apparaître impossible toute action de cet ordre. Le ministre de la défense lui-même a repris à son compte leurs arguments plus que contestables : affirmations sommaires, non étayées, tenant lieu d'analyse technique comme lorsqu'on créditait grotesquement l'Irak de la quatrième armée du monde.

En fait, il est faux qu'une intervention armée sous l'égide de l'ONU soit assimilable à une guerre impliquant la France en tant que telle. La guerre est un concept d'Etat à Etat qui ne peut s'appliquer à l'ONU, agissant en droit pour forcer justement à la paix des fauteurs de guerre violant systématiquement les trêves signées par les dirigeants de leur «Etat» autoproclamé, non reconnu. De même, il est faux que les forces nationalistes serbes disposent d'un «équipement formidable» : fourni naguère à la Yougoslavie par les Soviétiques, il ne se compose dans son immense majorité que de vieux modèles de chars ou canons tractés datant au mieux de l'immédiate après-guerre, techniquement et technologiquement très dépassés. Plusieurs annuaires, comme le *Military Balance* de l'Institut d'études stratégiques de Londres, donnent le détail de ce plutôt modeste arsenal.

Le même annuaire nous informe en outre que, dès juillet 1993, les 80 000 hommes de la milice serbe de Bosnie avaient déjà perdu leur avantage numérique initial face à l'Armée nationale bosniaque pluriethnique, mobilisée à cette date au niveau de 110 000 hommes, et qui avoisine aujourd'hui, d'après la presse, les 200 000. Sa motivation supérieure, due à la barbarie de l'agression subie et au fait d'opérer en défense de sa propre terre, lui a permis de commencer à remporter des succès. On mesure au contraire les déficiences des milices serbes au fait qu'elles se sont toujours limitées à pilonner au canon les populations de villes, sans jamais cependant s'enhardir jusqu'à donner l'assaut ou livrer bataille. On peut donc présumer sans optimisme excessif que, déjà tenues en respect en maints endroits par des adversaires moins armés, elles seraient incapables de s'opposer à des unités régulières des armées européennes – dont il faut enfin rappeler qu'elles se montent à plus de 2 millions d'hommes pour les seuls neuf pays d'Europe membres de l'UEO.

Les difficultés d'une intervention armée en Bosnie n'ont donc de réalité qu'au niveau de la volonté politique des dirigeants européens. D'autant que, lorsqu'on parle d'intervention, il ne s'agit à l'évidence pas d'occuper militairement la Bosnie, pas plus que la Serbie, comme on tente parfois de le faire croire. Ce dont il s'agit en fait, c'est seulement de neutraliser, c'est-à-dire détruire, l'artillerie qui arrose les villes au mépris des trêves négociées, des résolutions de l'ONU et des Conventions de Genève pour la protection des populations civiles en temps de guerre.

La meilleure option

Il est encore faux que la FORPRONU soit en nombre insuffisant pour pouvoir agir et manque de moyens : son chef, le général Cot, a affirmé en son temps y être prêt et demandé délégation pour ce faire. Ses moyens sont énormes, au-delà même des 300 avions de l'OTAN. Ce qui a toujours fait dire aux gens de métier, relayés par M. Giscard d'Estaing (*le Monde* du 4 février), que pour détruire les pièces tirant sur Sarajevo, il suffirait de 48 heures. Pour ce qui est du tandem ennemi artillerie-forces aériennes, on a dit que la première était protégée par sa mobilité : ç'aurait pu être vrai en plaine, mais pas en montagne où ses déplacements sont tributaires de petites routes difficiles, à la merci de la première coupure. A l'inverse, on a prétendu que l'aviation d'appui serait paralysée par l'imbrication des adversaires. Mais c'est la situation coutumière au combat, et un problème résolu en routine par les armées occidentales durant la dernière guerre. Quant à l'argument spécieux qu'à provoquer la colère des Serbes, on ferait courir des dangers supplémentaires aux soldats de la FORPRONU, c'est en fait la passivité qu'on leur a imposée en leur interdisant de riposter aux attaques qui les met en danger et qui en a déjà fait tuer ou blesser un bon nombre – et que leur dignité ne saurait accepter.

La seule chose qui a manqué pour casser l'arrogance des milices nationalistes serbes, c'est le feu vert de M. Boutros Ghali pour débuter les frappes aériennes. Mais la prétendue «impuissance» de la FORPRONU devant les obstacles qui lui sont opposés, l'inertie de l'OTAN face au millier de violations de l'interdiction de survol de la Bosnie ou au non-respect de ses ultimatums, ne peuvent pas résulter de la seule «mauvaise volonté» de fonctionnaires de l'ONU – secrétaire général ou adjoint japonais qu'il est trop aisé de désigner comme boucs émissaires. Les reports successifs d'application des décisions du Conseil de sécurité n'ont pu se faire qu'avec l'assentiment au moins tacite de ses membres : assentiment à rapprocher, pour la France, de son empressement à démettre deux de ses généraux coupables d'avoir voulu, pour leur honneur et celui de leur pays, remplir leur mission explicite de protection des populations.

Répétons qu'une intervention internationale pour refouler les *agresseurs était la meilleure* option pour rétablir la paix et ménager l'avenir. Mais il est net aujourd'hui que *si* l'ONU, pour des raisons inavouées ou inavouables, a décidé pendant deux ans de ne pas intervenir, elle ne le fera plus. Les Occidentaux disposaient cependant d'une autre voie honorable, sans appel à la force, consistant à soutenir les manifestations intérieures serbes d'opposition à Milosevic : rassemblement de 150 000 personnes à Belgrade le 9 mars 1992, ou écrits courageux d'intellectuels vivant en Serbie, publiés aujourd'hui en France ou ailleurs. Ils ne l'ont pas même tenté.

Dans ces conditions, il ne reste plus d'autre possibilité de se plier au droit que de lever l'embargo sur les armes pour permettre aux Bosniaques d'exercer leur *«droit naturel de légitime défense»* (art. 51 de la Charte de l'ONU). En refusant l'idée de la levée de l'embargo, la France oublie l'incidence qu'elle aurait sur la nature même de la guerre, en y impliquant enfin les criminels en uniforme au lieu des seuls civils. Elle préfère «imposer» aux Bosniaques, diabolisés sous le terme de «belligérants jusqu'au-boutistes», de collaborer à Genève au dépeçage de leur pays. Elle oublie qu'à l'heure où la montée en puissance de leur armée et l'organisation progressive d'une *fédération* croato-bosniaque sous l'égide des Etats-Unis leur rendent au contraire l'espoir d'une solution plus juste, elle risque de déboucher sur un fiasco diplomatique. Elle oublie surtout que le succès de cette politique, marquant le triomphe de l'agression, achèverait de ruiner le crédit de l'ONU, déja entamé par les reculs des deux dernières années, enverrait le «Machin» rejoindre la SDN aux oubliettes, et ouvrirait la voie à la montée, déjà sensible ici ou là, des nationalismes irrédentistes et racistes.

La France a toujours sacralisé l'intégrité de son territoire, et glorifié ceux qui l'ont défendue. Il est pour le moins étrange qu'au moment même où le gouvernement se propose d'honorer les résistants de sa dernière guerre, elle refuse à un petit pays européen le droit de lutter pour les mêmes valeurs de refus de la capitulation qui animèrent le gaullisme en son temps.

► Antoine Sanguinetti est amiral (c.r.).

PRÉSIDENTIELLE

L'indécence de Pierre Bergé

Proche de François Mitterrand, Pierre Bergé multiplie les attaques contre Michel Rocard. Dans son éditorial de *Globe* du 8 juin, le PDG d'Yves Saint Laurent affirme ainsi que le premier secrétaire du PS n'a «pas su retenir les électeurs» et plaide pour la candidature de Jacques Delors à l'élection présidentielle. Conseiller et ami de Michel Rocard, Guy Carcassonne lui répond.

par Guy Carcassonne

VOICI quelque temps, Pierre Bergé se prononçait pour M. Balladur à la présidentielle. La semaine dernière, il annonçait qu'il ne voterait pas Michel Rocard aux européennes. Cette semaine, il récidive. C'est logique. C'est même sa nature, l'ordre rassurant des choses : il n'honore pas qui il soutient. Mais que, par ailleurs, il se prétende de gauche, c'est pousser loin l'usurpation.

Certes, l'époque n'est pas trop regardante, mais il ne suffit pourtant pas d'être milliardaire et poursuivi en justice pour être un homme de gauche ni d'être portecoton à la ville pour être porte-parole dans les médias.

Un homme qui a découvert la gauche quand elle l'a gratifié a des indignations dérisoires, et des titres douteux à professer la doctrine. Ses hargnes épisodiques n'éclairent que lui-même, en qui nul n'imaginerait de reconnaître un sympathisant socialiste. Ce n'est jamais à ces valeurs-là qu'il s'est initié.

Quant à s'en réclamer contre Michel Rocard, c'est, au choix, scandaleux ou risible. Peut-être Pierre Bergé n'est-il porté à autant d'indécence que par les effets urticants que produit sur lui un homme qui compte quarante-cinq ans de militantisme et autant de probité. Il n'est pas seul dans ce cas – mordiller les chevilles est la revanche des petits esprits sur les grands, – mais il est seul dans son genre : homme de droite conséquent qui pose à l'homme de gauche. Voilà Yves Saint Laurent une nouvelle fois victime d'une contrefaçon grossière.

► Professeur de droit public, Guy Carcassonne est un proche de Michel Rocard.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde

Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

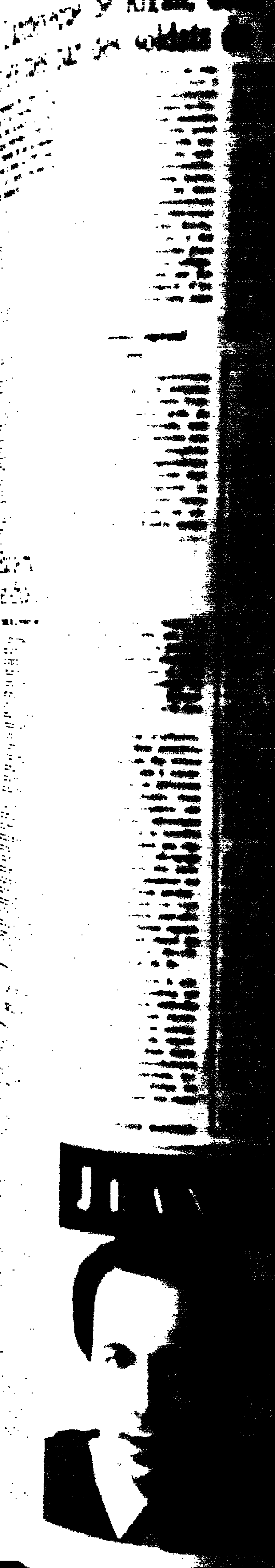
Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, directeur du «Monde des débats»
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



INTERNATIONAL

RWANDA

L'archevêque de Kigali, deux évêques et dix prêtres ont été tués par des soldats du Front patriotique rwandais

L'archevêque de Kigali, deux évêques et dix prêtres *ont été* tués par des soldats du Front patriotique rwandais (FPR) qui étaient chargés de les surveiller, a annoncé la radio du FPR, mercredi 8 juin, sans préciser la date du massacre.

L'archevêque de Kigali, Mgr Vincent Nsengiyumva, le président de la conférence des évêques catholiques, Mgr Thaddee Nsengiyumva, l'évêque de Byumba, *Mgr Joseph Ruzindana*, et les dix prêtres, avaient été *« placés sous la protection »* de huit soldats de l'armée des rebelles, après la chute de Kabgayi, près de Gitarama, aux mains du FPR, a indiqué la radio du mouvement.

Quatre des gardes ont exécuté les ecclésiastiques. Quand les autres ont découvert les corps, ils ont tué l'un des assassins. Les trois autres, qui se sont échappés, *sont recherchés* pour être jugés par un tribunal militaire, a ajouté la radio. Celle-ci a également indiqué que *« les gardes responsables de la tuerie auraient affirmé avant de s'enfuir que certains des prêtres et des évêques avaient participé à des massacres contre leurs familles »*.

Les combats ont continué mercredi sur plusieurs fronts, pendant que les belligérants se rencontraient *une nouvelle fois* à Kigali pour étudier les modalités d'un hypothétique cessez-le-feu. Les deux parties se sont données un nouveau rendez-vous pour jeudi. La situation était très tendue dans un quartier du sud-ouest de Kigali, Nyamirambo, un bastion des miliciens hutus, les *« interahamwes »*. C'est dans ce quartier qu'un cameraman français de l'agence de télévision Capa, Jean-Christophe Klotz, *âgé de trente-deux ans, a été* blessé par balle à la hanche alors qu'il se trouvait dans un collège, parmi des réfugiés visés par des miliciens, en compagnie d'un logisticien de Pharmaciens sans frontières (PSF).

Un sommet régional à Tunis ?

PSF, dont deux logisticiens sont arrivés à Kigali la semaine dernière, et Médecins sans frontières (MSF), depuis près de deux mois dans la capitale, sont les deux seules organisations non gouvernementales étrangères *revenues à Kigali. L'organisation* Reporters sans frontières doit pour sa part inaugurer la semaine prochaine une radio humanitaire au Rwanda, en collaboration avec la Radio suisse romande, a indiqué mardi le res*ponsable du projet. L'objectif* est de donner des informations pratiques à la population, notamment sur les points de ravitaillement.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé mercredi le déclenchement simultané des deux premières phases de déploiement de la nouvelle MINUAR, *mais des incertitudes* pèsent toujours quant à la date d'arrivée des troupes. La première phase consistera à renforcer la position de la MINUAR à Kigali, avec le déploiement complet du bataillon ghanéen, qui attend cinquante véhicules blindés *américains. La seconde* phase devrait impliquer les bataillons sénégalais et zimbabwéen.

Les chefs d'Etats des pays *limitrophes du Rwanda* devraient se rencontrer en marge du sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui doit se réunir à partir de lundi 13 juin à Tunis. Le ministre des affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais, Jérôme Bicamumpaka, a indiqué qu'il avait demandé l'organisation d'une telle rencontre au secrétaire général de l'OUA, Salim Ahmed Salim, et à la Tunisie. Le ministre conduit la délégation de son pays au Conseil ministériel de l'OUA ; une délégation du FPR, dirigée par son directeur-adjoint pour les relations internationales, John Boscow Boutera, se trouve également à Tunis. – *(AFP.)*

Une hiérarchie catholique décimée

Le massacre de trois évêques – dont les deux plus hautes personnalités de l'épiscopat catholique du pays – et de dix prêtres porte à quatre-vingt le nombre de prêtres et religieux *victimes des dramatiques événements* du Rwanda. Ce bilan est sans doute incomplet, car le Vatican et les grandes congrégations missionnaires sont depuis plusieurs semaines sans nouvelles de nombreux représentants du clergé séculier et régulier dans le pays.

L'archevêque de Kigali, Mgr Vincent Nsengiyumva, était né le 10 février 1936. Il avait fait ses études de théologie au grand séminaire de Sion (Suisse). Ordonné prêtre en 1966, il avait poursuivi ses études théologiques à Rome et obtenu un doctorat de droit canon à la Grégorienne. Il avait été *nommé au siège de Kigali* en 1976. Pendant dix ans, il avait été membre du comité *central du parti unique au pouvoir* au Rwanda . Non sans difficultés, le Vatican avait obtenu sa démission de cette fonction politique en 1985. Il était toutefois resté très lié à la famille et à la belle-famille du président Habyarimana.

Le président de la conférence des neuf évêques catholiques du Rwanda, Mgr Thaddee Nsengiyumva (sans rapport de parenté avec l'archevêque de Kigali, *dont il porte le même* nom), a également trouvé la mort dans cette nuit tragique de Kabgayi . Il était né le 17 mars 1949 et nommé évêque du diocèse de Kabgayi en 1989. Dans une région fortement hutue, ce lieu de Kabgayi est symbolique dans l'histoire politique récente du Rwanda. En effet, c'est là qu'avait commencé en 1959 la *révolution hutue contre le* régime tutsi, alors largement soutenue par Mgr André Perraudin, Père blanc suisse, évêque de ce diocèse jusqu'en 1989.

Après avoir été son coadjuteur pendant deux ans, Mgr Thaddée Nsengiyumva aujourd'hui assasiné lui avait succédé. En tant que président de la conférence épiscopale, *Mgr Thaddée Nsengiyumva* avait aussi publié une lettre pastorale, le 16 avril dernier, généralement interprétée comme un soutien au gouvernement hutu, affronté à la rebellion tutsie et réfugié à Gitarama. Il représentait pour l'Eglise de ce pays un *espoir d'ouverture, au sein d'un* épiscopat généralement considéré comme très conservateur. Le troisième évêque assassiné est Mgr Joseph Ruzindana, évêque de Byumba. Né en 1943, il était devenu prêtre en 1972 et évêque en 1982.

Ainsi décimée, la hiérarchie rwandaise est principalement d'origine hutue. L'Eglise catholique de ce pays compte autour de 65 % de baptisés. Avant les *événements, dans ses neuf dio*cèses, elle comptait 621 prêtres. 370 prêtres sont rwandais ; 38 des prêtres étrangers « incardinés » dans les diocèses de ce pays ; 34 envoyés *sur* place, pour un temps déterminé, par d'autres Eglises selon le statut des prêtres *Fidai donum*. Tous les autres viennent des grandes congrégations missionnaires, notamment la Société des missionnaires d'*Afrique. Trois jésuites et cinq* prêtres séculiers avaient trouvé la mort dans un massacre comparable le 7 avril dernier. Au total, un cinquième du clergé du *pays aujourd'hui a été tué.*

Les évêques rwandais *n'avaient pas pu se rendre au* récent synode des évêques d'Afrique, qui s'est tenu à Rome du 10 avril au 8 mai. Mais ces événements survenus au sein d'un pays qui est considéré comme le plus catholique d'Afrique avaient bouleversé les *participants. Le pape lui-même* avait dépimoré *« cette onde de violence et de mort »* et *« cette haine absurde »* qui s'était emparé de tout le Rwanda.

H. T.

Etat de grâce en Afrique du Sud

Suite de la première page

Cette nécessaire reprise en main *ira de pair avec un programme* d'urgence permettant aux plus jeunes d'entre eux de reprendre un cursus scolaire. *Ils y* rejoindront les centaines de milliers d'écoliers noirs qui, pour la première fois depuis 1976, année des premières émeutes scolaires, ont repris, unanimes, le chemin de l'école. Comme dit candidement l'un d'eux, interrogé par un hebdomadaire sud-africain, il s'agit de *« ne pas décevoir le président Mandela, qui nous a encouragés à étudier »*.

La violence qui, depuis des années, constituait l'horizon le plus immédiat de la réalité sud-africaine est partout en régression sensible. On se tue toujours au Natal, mais on s'y tue nettement moins depuis que la province est dirigée par un gouvernement de coalition dirigé par l'Inkatha, à dominante zouloue, avec l'aide de l'ANC et du Parti national (NP). Dans la banlieue de Johannesburg, *la guerre qui opposait militants de* l'ANC à ceux de l'Inkatha a cessé.

« Les bons vieux mauvais jours »

Le calme n'est peut-être que précaire, à la merci d'une seule petite étincelle, mais nul ne peut méconnaître le changement de climat qui a permis au nouveau premier ministre ANC de la province, *le sémillant* Tokyo Sexwale, de spectaculairement visiter ces bastions de l'Inkatha que sont les *hostels* (foyers de travailleurs) de Thokoza et de Katlehong, et de s'y faire applaudir en promettant leur réhabilitation. Le lendemain, iniative inimaginable il y a encore quelques *semaines*, ce sont les responsables des *hostels* qui, à leur tour, ont rendu une visite de courtoisie aux *squatters* ANC du camp de Phola Park. Même la sangiante guerre des taxis qui couche périodiquement sur l'asphalte des passagers abattus par les tueurs des compagnies concurrentes pourrait bien s'arranger, après l'« accord de paix » sans précédent récemment *signé entre deux des principaux* transporteurs.

Certes, la politique et sa logique d'affrontement reprendront bientôt leurs droits, mais pour l'instant les *conflits ne sont encore que feutrés*, comme si chacun craignait de troubler une harmonie aussi suave que fragile. Ainsi, la surprenante révélation selon laquelle le roi des Zoulous, Goodwill Zwelithini, avait reçu du président De Klerk, quelques jours avant que celui-ci *ne passe* le pouvoir à son *successeur*, 1,2 million d'hectares de *terre, n'a pas réussi à briser la* bonne entente officielle qui unit les principaux partis. La paix au Natal et la participation électorale de l'Inkatha valaient bien ce royal cadeau, ont semblé admettre les dirigeants de l'ANC en faisant semblant de n'avoir rien vu ni rien entendu.

Même les milieux d'affaires, *pourtant réputés n'être sensibles* qu'à la froide logique des bilans bancaires, n'arrivent pas à totalement s'affranchir de ce délicieux climat consensuel. Depuis deux semaines, quelques experts ont bien tenté de tempérer l'optimisme ambiant, soulignant, à la lumière de la dévaluation du rand par rapport au dollar et du dérapage attendu de la balance des paiements, les dangers qui pesaient sur l'économie du pays. Peine perdue : *la croissance mondiale va tirer* vers le haut l'économie sud-africaine, qui dispose de fortes capacités d'investissement, ont clamé des « docteurs tant-mieux », décidé*ment dotés d'un moral de fer.*

« Le frisson que procure le sentiment de tourner le système est incomparable et les fruits défendus sont les meilleurs », écrivait récemment un humoriste noir en constatant, avec une pointe de regret, que l'Afrique du Sud n'était maintenant plus bardée d'interdictions de toute sorte. Et de conclure, ironique et nostalgique : *« Hélas, les bons vieux mauvais jours me manquent déjà ! »*

GEORGES MARION

MOZAMBIQUE

« Si je perdais les élections j'accepterais ma défaite de bonne grâce »

déclare M. Dhlakama, chef de la RENAMO

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Après les cafouillages et les difficultés rencontrées par l'*ONU en Somalie*, au Rwanda, au Soudan, au Libéria et en Angola, l'Egyptien Boutros Boutros-Ghali compte sur le Mozambique pour marquer son premier mandat d'un succès en Afrique. C'est sans doute dans cet esprit que le secrétaire général a invité, la semaine dernière à New-York, Afonso Dhlakama, le chef de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO).

M. Dhlakama, qui a rencontré la plupart des membres du Conseil de sécurité, n'a pas caché la raison de sa visite : la RENAMO a besoin d'argent afin de se préparer pour les élections, prévues pour les 27 et 28 octobre. Un scrutin qui pourrait mettre un point final – si les résultats sont acceptés par *les parties* – à la guerre civile qui a ravagé ce pays pendant plus de seize ans, fait un million de victimes et déplacé cinq millions de personnes.

Depuis la signature de l'accord de paix du 4 octobre 1992, entre le président Joaquim Chissano et Afonso Dhlakama, les deux parties en guerre ont déposé les armes. Malgré un retard sur le calendrier prévu, une résolution du Conseil de sécurité est en cours d'application, qui prévoit l'organisation d'élections en octobre prochain, la démobilisation des combattants d'ici au 15 juillet et le *cantonnement des troupes* de la RENAMO avant le 1er juin.

Une occasion unique pour M. Boutros-Ghali

Impatient d'expliquer son engagement pour la paix à l'étranger, *« car, au Mozambique, la presse est totalement contrôlée par le gouvernement et nous n'avons pas les moyens de diffuser notre message »*, M. Dhlakama se dit *« très content »* de sa rencontre avec le secrétaire général : *« Il sait que nous sommes véritablement engagés sur la voie de la démocratie et il est prêt à nous aider. »* Après seize ans dans le bush, la RENAMO deviendra-t-elle un parti politique ? *« Nous sommes déjà un parti politique, nous ne sommes plus un mouvement militaire,* dit-il en montrant fièrement son costume et sa cravate italiens, *vous voyez, je me suis débarrassé de mon uniforme militaire, je suis prêt pour la politique. »*

Selon M. Dhlakama, les élections auront lieu comme prévu en octobre. Sera-t-il candidat à la présidence ? Il aurait *« vraiment »* préféré se reposer en famille, mais, *étant donnée « l'insistance »* de son *« parti »*, il a accepté de se présenter comme candidat face au président Joaquim Chissano. Et si son parti perd les élections, acceptera-t-il les résultats ? Le *chef de la RENAMO est catégorique : « Ecrivez-le, si je perdais les élections, j'accepterais ma défaite de bonne grâce et je deviendrais le chef de l'opposition. »* Selon lui, pour que les élections puissent se dérouler sans contestation, il faudrait que la RENAMO et le parti de M. Chissano, le FRELIMO, concluent *« un accord, pas public... mais entre nous »*.

M. Dhlakama, qui a été invité à la prestation de serment du président Nelson Mandela en mai, estime que son pays devrait prendre les élections en Afrique du Sud pour *« modèle »*. A-t-il confiance dans la capacité des Nations unies à organiser des élections libres et équitables ? Pour le chef de la RENAMO, la communauté internationale, et en particulier M. Boutros-Ghali, feront *« tout »* pour que cette chance de paix ne soit pas perdue au Mozambique : *« En ce qui concerne le secrétaire général, le Mozambique pourrait bien être son seul succès pendant son mandat à la tête de l'ONU ; s'il manque cette occasion, il pourrait aussi perdre son deuxième mandat. »*

Le chef de l'opposition ne termine pas l'entretien sans faire allusion à un accord signé récemment entre un gourou indien et le gouvernement mozambicain, aux termes duquel le président Chissano a promis de faire don au gourou *de 27 millions* d'hectares de terre – soit 25 % de la superficie du pays – pour bâtir *« le paradis spirituel sur terre »*. *« Vous vous rendez compte, ils pensent qu'en méditant avec lui, ils auront toutes les armes dont ils ont besoin !*, s'exclame M. Dhlakama, *les ministres du cabinet pratiquent constamment le méditation transcendantale pour gagner les élections ! »*

AFSANÉ BASSIR POUR

TCHAD : la France n'envisage pas de retirer ses troupes. – Alain Lamassoure, ministre délégué aux *affaires européennes*, a déclaré, mercredi 8 juin, à l'Assemblée nationale, que le Tchad *« n'a pas demandé à la France de modifier son dispositif »*. Il a ajouté qu'il *« n'est envisagé ni de modifier ni* a fortiori *de réduire pour le moment »* le dispositif Epervier (huit cents hommes). Le colonel Kadhafi avait demandé, dimanche 5 juin, à la France de retirer ses troupes du Tchad, à la suite de la restitution de la bande d'Aouzou, une partie du territoire tchadien occupé par la Libye. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Aden s'installe dans la guerre et la pénurie

Coupée de l'arrière-pays, à quelques kilomètres de la ligne de front, la métropole du Sud-Yémen résiste

ADEN

de notre envoyée spéciale

Privée d'eau depuis cinq jours, par 40° *C* à l'ombre, Aden suffoque. A moins de vingt kilomètres au nord de la capitale du Sud-Yémen, la station de pompage de Bir-Nasser, située quasiment sur la ligne de front qui sépare les forces nordistes du président Ali Abdallah Saleh des troupes sudistes de son rival, Ali Salem El Bid, est quotidiennement bombardée. La réparation des dégâts est impossible : *« Chaque matin, nous devons refaire le travail de la veille »*, explique le directeur.

Dans les rues d'Aden, femmes et enfants, porteurs de bidons multicolores, ont pris l'habitude de se rendre en procession vers les puits pour y pomper une eau non potable qui doit être bouillie. Dans les épiceries, l'eau minérale a disparu des rayons. Certains stockent même de l'eau de mer tandis que d'autres vont prendre leur bain à la plage.

Cette situation commence à inquiéter les autorités sanitaires qui craignent, sous l'effet de la chaleur, l'apparition rapide de maladies, voire d'épidémies. Problème d'autant plus sérieux que s'entassent en ville, dans les écoles, les bâtiments publics ou les immeubles en construction, quelque 15 000 personnes déplacées des zones de combats. Outre les villages qui ceinturent Aden, certains quartiers au cœur même de la cité – ceux de Khormaksar, près de l'aéroport, ou de Dar Saad, dans la ligne de tir de l'artillerie nordiste – sont abandonnés par leurs habitants qui tentent de trouver refuge dans des lieux plus sûrs.

Aden est totalement coupée de l'arrière-pays et, depuis dix jours maintenant, plus aucun produit frais – légumes, fruits, lait – ne franchit la ligne de front. Si la nourriture ne manque pas, elle devient de plus en plus monotone et l'approvisionnement risque de se raréfier maintenant que les premiers obus sont tombés dans le port. Aucun navire n'a accosté depuis trois jours et les autorités envisagent, pour diminuer le trafic et les risques, de grouper désormais leurs commandes à Dubaï et de ne charger qu'un seul cargo.

Pas d'abri, une seule ambulance

La population commence, quant à elle, à subir les contrecoups de la dureté des combats et des bombardements. Si, pendant le premier mois de guerre, les civils ont été relativement épargnés, il n'en est plus de même aujourd'hui : sur trente-neuf personnes tuées, ces deux derniers jours à Aden, on n'a compté, selon un responsable hospitalier, que quatre militaires. Dans les quartiers périphériques, les vieilles maisons en bois ne résistent pas aux obus et la ville ne dispose pas d'abris. Les cinq cent soixante lits de l'hôpital El-Ghoumouria sont occupés. On a dû ouvrir cet hôpital flambant neuf construit par l'Arabie saoudite avant la guerre du Golfe mais laissé vide faute de moyens financiers.

« Depuis trois jours, nous recevons quotidiennement en moyenne soixante blessés, affirme le docteur Mohsen Bilal, *et nous manquons de médicaments, d'antibiotiques par exemple. »* Présents dès le début des affrontements, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Médecins sans frontières (MSF) distribuent médicaments et matériel médical. Après l'incendie de cuves de stockage à la raffinerie d'Aden, de grands brûlés ont été hospitalisés dans des établissements mal équipés pour les soigner. *« Nous ne nous attendions pas à ce genre d'accidents »*, confie le docteur Bilal.

L'hôpital ne dispose que d'une seule ambulance. Le plus souvent, les blessés y sont donc conduits avec des moyens de fortune, sans beaucoup de ménagement, et meurent faute d'avoir reçu à temps des soins adaptés. Dans les couloirs encombrés de cet hôpital, inauguré par la souveraine britannique en 1954, le va-et-vient entre les familles, les soldats et le personnel est incessant. Les Adénites viennent nombreux donner leur sang et, souligne un médecin, *« même les enfants, spontanément »*.

Adossée à une mer de moins en moins sûre, Aden résiste. Et tous ses habitants rejettent, aujourd'hui, sur le seul président Saleh, la responsabilité de leur malheur.

FRANÇOISE CHIPAUX

Chargée de veiller au fonctionnement de leurs institutions dans les territoires occupés

Création d'une « commission palestinienne indépendante pour les droits de l'homme »

Les Palestiniens viennent de créer une commission de contrôle chargée de veiller au bon fonctionnement de leurs institutions et à la protection des droits de l'homme dans les territoires occupés.

La création de cet organisme a été annoncée, mercredi 8 juin, lors d'une conférence de presse à Jérusalem-Est, par sa présidente, Hanane Achraoui. Ancien porte-parole de la délégation palestinienne aux négociations avec Israël, Mme Achraoui a affirmé que la « commission palestinienne indépendante pour les droits de l'homme », n'était pas un *« groupe d'opposition »* et n'était pas dirigée contre M. Arafat ni *« la nouvelle autorité palestinienne »*.

« Nous voulons que notre nation soit construite sur une base solide dans le respect des principes démocratiques », a ajouté Mme Achraoui. La commission siègera à Jérusalem-Est, en dépit de l'opposition des autorités israéliennes au développement des institutions palestiniennes dans cette partie de la ville. Quatorze personnalités figurent au conseil d'administration provisoire de cette instance, dont l'orientaliste Edward Saïd, qui vit aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

ISRAËL : nouvel appel au meurtre contre M. Arafat. – Renouvelant un appel au meurtre du chef de l'OLP, qu'il avait déjà lancé le 25 avril, Shlomo Goren, ancien grand rabbin d'Israël, a déclaré, mercredi 8 juin, à la radio, que *« tuer Yasser Arafat est un commandement religieux pour tout un chacun »*. Le ministre de l'environnement, Yossi Sarid, a aussitôt dénoncé à la radio ces *« menaces démentielles »*. – *(AFP.)*

JORDANIE : remaniement ministériel. – A la suite de l'accord-cadre conclu entre la Jordanie et Israël pour le règlement de leur problème frontalier (*le Monde* du 9 juin), un remaniement ministériel a eu lieu, mercredi 8 juin, en Jordanie, permettant à dix députés de faire leur entrée au gouvernement. Les parlementaires islamistes ont été écartés en raison de leur hostilité au processus de paix. Dans la perspective de négociations accélérées avec l'Etat juif, le Parlement est ainsi davantage associé aux décisions du gouvernement. – *(AFP.)*

BIBLIOGRAPHIE

Comprendre

EXILS ET ROYAUMES
sous la direction de Gilles Kepel, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. Prix de lancement : 176 F jusqu'au 30 septembre.

PROCHE-ORIENT LES EXIGENCES DE LA PAIX
sous la direction de Ghassan Salamé, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique Editions Complexe coll. « Espace international », 160 p., 59 F.

PALESTINE 47 UN PARTAGE AVORTÉ
de Alain Gresh et Dominique Vidal Editions Complexe, coll. « La mémoire du siècle », 275 p., 59 F.

LA FOSSE AUX LIONS
de Terry Anderson, Editions Jean-Claude Lattès Collection « Un livre, une vie », 376 p., 129 F.

« J'appartiens à une génération dont la conscience est née avec la défaite de 1967. Qui s'est réveillée de son sommeil et a découvert que nous étions vaincus. Quand elle a commencé à se former une conscience, Abdel Nasser est mort. Quand elle a commencé à se construire un point de vue, on lui a dit qu'Israël n'était pas un ennemi... Je me suis réveillé un jour et on m'a dit ça. »

Tout est dit dans cette réflexion d'un journaliste égyptien. Rien n'aurait pu mieux et plus simplement traduire les turbulences et bouleversements profonds qui désorientent les citoyens – jeunes notamment – de nombreux pays arabes, et plus généralement les membres des communautés musulmanes à travers le monde. C'est de ces bouleversements que traite l'ouvrage *Exils et royaumes*, publié sous la direction de Gilles Kepel.

La violence qui se déchaîne dans certains pays arabes, telles l'Algérie et l'Egypte, alors qu'une paix israélo-arabe paraît enfin à portée de main, les particularités des islamistes yéménites, mais aussi le traumatisme que fut la guerre du Golfe – pour le Koweït notamment – sont l'objet d'enquêtes et d'analyses menées par une équipe de jeunes chercheurs. Les contributions sont d'un intérêt inégal.

On peut s'étonner de voir inclus des chapitres sur « Le courant panislamiste en Bosnie-Herzégovine », ou « Le réseau sénégalais mouride en Italie ». Mais la question n'est-elle pas de savoir s'il existe une raison commune à cette quête de soi à laquelle on assiste aujourd'hui au sein du monde musulman, à cette oscillation entre démocratie et islamisme ?

A tous ceux que la Déclaration de principes signée le 13 septembre 1993 à Washington par l'OLP et Israël a donné envie de comprendre, deux ouvrages récents sont d'une utilité certaine. Leurs auteurs se gardent bien de rêver. Ils tentent au contraire de cerner les difficultés, de « cadrer » l'accord en le situant par rapport au passé et en vue de ses implications futures.

Dans *Proche-Orient, les exigences de la paix*, Joseph Alpher, professeur à l'université de Tel-Aviv, prévient : *« Nous sommes dans une sorte d'aube grise (...) où tout n'est encore que discours et photographie médiatique. »* L'OLP, enchaîne Elias Sanbar, rédacteur en chef de la revue *Etudes palestiniennes*, se retrouve *« devant un ensemble de tâches nouvelles qui sont autant de défis délicats et de risques »*. Postérieure à la publication de l'ouvrage, l'entrée en vigueur, avec près de cinq mois de retard sur le calendrier initialement prévu, de l'accord « Gaza-Jéricho d'abord » en est une démonstration, même si, de l'aveu des dirigeants israéliens eux-mêmes, l'OLP a révélé une étonnante capacité d'adaptation aux nouvelles réalités.

Il faudra néanmoins encore du temps et de la patience pour que les deux partenaires, ennemis jurés d'hier, s'acceptent réellement l'un l'autre. *« On n'efface pas un siècle d'hostilité en une poignée de main... On ne s'accommode pas de l'autre d'un seul coup après avoir aveuglément nié son existence »*, souligne Ghassan Salamé, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, sous la direction duquel a été réalisé le livre.

Les huit spécialistes qui y ont contribué rappellent la complexité des problèmes que l'accord conclu entre Israël et l'OLP ne fait qu'effleurer : problèmes de population, d'économie, d'armements, de sécurité, mais aussi plus simplement problème d'adaptation à une toute nouvelle réalité. Parmi eux, William Quandt, de la Brookings Institution, qui tente de cerner le rôle futur des Etats-Unis dans l'édification de la paix.

« L'action des parties en présence

Dans le même esprit de concision, de précision et de documentation *Palestine 47, un partage avorté*, d'Alain Gresh et Dominique Vidal, tente, selon les auteurs eux-mêmes, d'*« éclairer, avec la documentation disponible, les ressorts de la pensée et de l'action de chacune des parties en présence »*, c'est-à-dire, aussi bien des sionistes que des Arabes palestiniens et des Etats arabes, mais aussi de l'Union soviétique, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

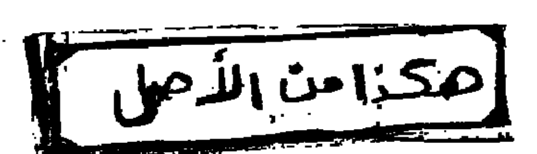
En laissant parler les documents plus que leurs propres sympathies, Alain Gresh et Dominique Vidal, qui en sont à leur troisième ouvrage commun, réussissent à garder la distance. Leur travail fournit un éclairage historique à une situation que le plus grand nombre ne voit que dans son immédiateté.

Dans un autre registre, *la Fosse aux lions* est le récit des 2 454 jours de détention de l'un des otages étrangers du Liban, le journaliste américain Terry Anderson. Après avoir fait couler beaucoup d'encre et ému le monde entier, l'affaire des otages occidentaux au Liban est pratiquement oubliée. Elle fait désormais partie de cette histoire plus ou moins cruelle et confuse de la guerre du Liban, dans la mesure où ceux des otages qui sont restés en vie ont été libérés.

On peut déplorer le retard mis à la publication de ce récit puisque Terry Anderson a recouvré la liberté en décembre 1991. Mais cette « expérience » exceptionnelle – *que nul ne lui envie a priori*, moins encore après la lecture de son ouvrage – permet de mesurer au quotidien la souffrance kafkaïenne d'un homme, privé de liberté pendant sept ans, pour servir de monnaie d'échange politique ; elle permet de vivre ses faux espoirs et ses justes rancœurs. On serait devenu fou pour bien moins. Le lecteur n'y trouvera cependant pas d'information ou d'éclairage nouveaux sur la guerre du Liban.

MOUNA NAÏM





INTERNATIONAL

EUROPE

RUSSIE

L'armée continue de contester le budget de la défense

La chambre basse du Parlement russe a adopté, mercredi 8 juin, le budget 1994, sans dépasser le seuil de 10 % de déficit, comme promis au FMI. Mais l'armée, qui réclame une forte rallonge peut compter sur la chambre haute qui menace d'opposer son veto. Une rallonge des crédits « militaires » est réclamée notamment pour l'entretien de l'armée, minée par des désertions massives.

MOSCOU

correspondance

« Les appelés, dans le meilleur des cas, désertent et, au pire, se suicident. » Ce constat n'est pas celui d'un groupe antimilitariste de Russie, c'est celui du ministre de la défense Pavel Gratchev lui-même, émis, qui plus est, lors du deuxième anniversaire de la création de l'armée russe en mai dernier. Les conscrits seront cette année 200 000, alors que l'armée en avait besoin de 700 000, a-t-il dit. *L'Etoile rouge*, le quotidien de l'armée, précise qu'en 1993, sur les 1,7 million de jeunes incorporables, 1,5 million, soit 80 %, ont été exemptés ou dispensés, dont la moitié pour *« études »*, alors que 70 000 sont demeurés *« introuvables »*. Le quotidien de l'armée suggère alors la création d'*« une police militaire »* (rien n'a remplacé en Russie le corps des « commissaires politiques » de l'armée soviétique). Une telle police pourrait aussi *« mettre de l'ordre dans les unités »* et *« protéger la population civile des déserteurs »*, renchérit l'agence TASS, signalant d'autres maux issus de l'institution militaire.

Cette débandade des jeunes appelés n'a pas été stoppée par quelques aménagements introduits ces deux dernières années pour adoucir leur sort : la durée du service est passée de deux ans à un an et demi, les soutiens de famille sont affectés près de leur résidence et il faut être volontaire pour partir dans les « points chauds » de l'ex-Union. Et si les commissions médicales du recrutement expliquent le phénomène par la *« montée des maladies parmi la jeunesse »*, les intéressés avancent de toutes autres raisons : depuis la peur de perdre un emploi bien rémunéré dans un *« kommertcheski »* (commerce de détail) jusqu'à l'angoisse de vivre dans une caserne, en passant par la perspective d'avoir à *« tirer sur ses concitoyens »* comme lors des évènements sanglants d'octobre dernier. Les « mères de soldats », une association de défense des appelés, dénonce aussi l'inégalité sociale de la conscription, à laquelle échappent les fils des *« nouvo-richy »*, comme on dit désormais dans la langue de Pouchkine.

2 572 décès « accidentels »

Le courrier reçu quotidiennement depuis 1990 par cette association est éloquent : malnutrition, exactions, voire tortures et crimes maquillés en suicide, le tout sous alibi de la fameuse *« diedovchtchina »* (bizutage), sont le lot quotidien des unités militaires. A peine incorporés, les nouveaux sont pris en main par les *« diedy »* (anciens). Mikhaïl K., cantonné au village Lialitchi en Extrême-Orient, écrit en septembre 1993 : *« (...) La formule préférée de notre colonel est :* « celui qui est passé par Lialitchi ne craint pas Buchenwald ». *La première nuit, les* « diedy » *m'ont reveillé en pleine nuit pour me faire laver leur linge... ils m'ont battu à coups de pied et de ceinturon... j'ai perdu connaissance. Après un mois de ce traitement j'ai déserté. Pourtant je voulais faire l'armée, je veux bien y retourner, mais pas à Lialitchi. »*

Le parquet militaire, chargé des enquêtes sur les décès dans l'armée *« en temps de paix »*, reconnait 2 572 décès *« accidentels »* pour 1993 (le ministère de la défense dit 1 345), dont un tiers par *« suicide »* et le reste suite à des *« accidents de la route »*. Les « mères », pour leur part, estiment que 5 000 jeunes meurent ainsi chaque année dans des circonstances rarement élucidées. *« Le parquet militaire a tôt fait de conclure au suicide dès qu'on touche à l'institution du bizutage »*, dénonce Lioubov Lymar, la présidente de l'association, dont le fils est mort pendant son service. Depuis 1988, l'enquête piétine. Elle raconte : *« D'après ses camarades, mon fils, malade, était à l'infirmerie lorsque l'infirmier – aujourd'hui étudiant à l'institut de médecine Pirogov à Moscou –, lui versa du chlore dans la bouche. »*

La vie des casernes entraîne parfois d'autres surprises : en mai, l'explosion de deux cents wagons de munitions de la flotte du Pacifique, avec évacuation des habitants à 20 kilomètres à la ronde, a été provoquée par deux jeunes appelés, qui voulaient *« retirer une pièce »* d'un missile. Peu auparavant, deux jeunes gardes-frontières des îles Kouriles, tiraient, huit heures durant, sur leurs camarades, abattant un hélicoptère et son équipage appelé à la rescousse : huit morts pour se venger d'un bizutage. L'an dernier, c'était l'île Rousski (face à Vladivostok) qui se rendit célèbre lorsque quatre appelés moururent de faim et plus d'un millier de soldats faméliques furent hospitalisés dans un état proche du coma. L'une des multiples commissions d'enquête découvrit des dizaines de tonnes de produits alimentaires stockées par la hiérarchie du bataillon qui les revendait.

MARIE JÉGO

BOSNIE

L'accord conclu à Genève sur une trêve provisoire ne satisfait personne

GENEVE

de notre correspondante

Yasushi Akashi, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, a finalement obtenu, mercredi 8 juin, à Genève, la signature des belligérants au bas du projet d'accord sur un cessez-le-feu qu'il avait élaboré. Alors que l'ONU préconisait un cessez-le-feu de quatre mois, que les Serbes réclamaient une durée d'un an et que les Bosniaques le voulaient le plus bref possible, craignant toute forme d'accord qui gèlerait les actuelles lignes de front et entérinerait les conquêtes territoriales serbes, les uns et les autres ont finalement accepté – séparément – l'idée d'une trêve provisoire et se sont engagés par écrit à *« s'abstenir de toute action militaire offensive ou toute provocation pendant un mois »*, à partir du 10 juin à midi.

Les Bosniaques ont vu là un pas accompli sur le long chemin devant mener à un arrêt durable des hostilités. Ejup Ganic, représentant le gouvernement de Sarajevo, a affirmé qu'il avait surtout à cœur de ne pas compromettre le processus de paix. Les Serbes, qui ont bien fait remarquer qu'ils n'avaient pas voulu dresser d'obstacles devant le processus de paix, n'ont cependant pas caché leur mécontentement. Radovan Karadzic avait encore déclaré mercredi matin qu'il ne s'agissait que d'*« un cessez-le-feu et de nombreux autres cessez-le-feu ont été conclus mais ne sont jamais entrés en vigueur »*. De fait, plus de trente accords semblables ont été violés, et davantage encore de signatures solennelles bafouées. M. Karadzic avait ajouté qu'il rentrerait chez lui muni *« d'un document finalisé à la dernière minute pour sauver la mise »*.

Estimant que les Musulmans n'ont cessé de *« saboter »* les négociations et que *« si la communauté internationale ne met pas fin au soutien qu'elle leur apporte, la guerre va continuer encore pendant dix ans »*, le leader des Serbes de Bosnie a refusé de signer en personne l'accord, laissant ce soin à son adjoint Nikola Koljevic. *« L'accord de Genève n'est qu'une accalmie d'un mois avant la tempête, un prélude à un conflit total »*, commentait dans la soirée l'agence serbe bosniaque SRNA.

Pour sa part, M. Akashi a laissé entendre que l'accord ne serait pas facile à appliquer, mais a estimé qu'il s'agissait néanmoins *« d'un premier pas vers une cessation globale des hostilités »*. Il a ensuite précisé qu'il allait reprendre le dialogue avec les belligérants à Sarajevo dans les plus brefs délais, probablement en début de semaine prochaine.

Outre la cessation des hostilités, l'accord prévoit la libération immédiate de tous les détenus, y compris les prisonniers de guerre, sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les libérations, nous a rappelé Thierry Germond, délégué général du CICR pour l'Europe, devront se faire de manière unilatérale et inconditionnelle, conformément aux engagements signés en ce sens par les Serbes, les Croates et les Musulmans le 28 août 1992 à Londres dans le cadre de la conférence qui y était tenue sous les auspices de l'ONU et réitérés au siège même du CICR le 1er octobre 1992. M. Germond se rendra à Sarajevo à la fin de la semaine pour y concrétiser les engagements conclus à Genève.

ISABELLE VICHNIAC

Le texte

– Comme premier pas vers une cessation globale des hostilités dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, les deux parties au conflit acceptent de ne mener aucune opération militaire offensive ou tout autre action provocatrice de quelque nature que ce soit pendant une période d'un mois, à compter du 10 juin 1994 à midi.

– Cette période de stabilisation militaire est requise pour laisser un temps de réflexion afin de relancer, dans les prochains jours, les négociations sur une cessation générale des hostilités sous les auspices de la Forpronu. *Entre temps, on procédera* à la libération immédiate et totale de toutes les personnes détenues, y compris des prisonniers de guerre, et à la diffusion de toutes les informations disponibles sur les personnes disparues, dès que possible, sous la surveillance et conformément au plan d'action du CICR.

– La Forpronu continuera à contrôler et à rendre compte de toute activité militaire sur la ligne de front actuelle.

EUROPE

ITALIE

Silvio Berlusconi annonce des mesures fiscales en faveur de l'emploi

Le chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi, a annoncé, mercredi 8 juin dans la soirée, que le conseil des ministres avait approuvé un décret-loi comprenant des mesures fiscales *«en faveur de l'emploi et de l'activité productive»*, mais il a renvoyé à plus tard l'annonce de mesures visant à réduire plus efficacement le chômage.

D'après les informations communiquées par la présidence du conseil, le projet envisagerait une réduction des charges sociales pour les entreprises qui embauchent des jeunes, une diminution des taxes pour celles qui réinvestissent leurs bénéfices dans l'appareil de production et des incitations pour créer de nouveaux emplois.

Le gouvernement préconise également de supprimer des «taxes mineures» et de prendre des mesures visant à stimuler l'activité boursière.

Quant aux mesures directement destinées à faire baisser le nombre de chômeurs – officiellement près de 10,6 % de la population active –, elles ont été reportées du fait des protestations des syndicats, qui avaient menacé de rejeter les propositions gouvernementales en bloc, en raison de la *«précarité»* de l'emploi qu'elles étaient, selon eux, susceptibles d'entraîner. Le chef du gouvernement a cependant indiqué que le train de mesures était déjà *«bel et bien prêt»*, mais qu'il était renvoyé à la semaine prochaine pour permettre de nouvelles discussions avec les syndicats. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La fin de la tournée du président américain en Europe

Bill Clinton « snobé » par la presse britannique

OXFORD

de notre envoyée spéciale

Perfide Albion ! Aurait-elle été flattée que le président des Etats-Unis d'Amérique revînt sur ses rivages deux jours à peine après les avoir quittés ? Aurait-elle été sensible à l'hommage que le leader du pays le plus puissant de la planète cherchait peut-être à rendre à ses traditions en venant prendre possession d'un diplôme, fût-il *honoris causa*, de la plus ancienne université du monde anglophone ? Point. Le retour de Bill Clinton en Grande-Bretagne mercredi 8 juin, ultime étape de sa tournée européenne, a été salué par une salve d'artillerie dans la presse britannique qui lui reproche, pêle-mêle, de ne pas aimer les Anglais, de ne s'être même pas soucié de passer ce diplôme lui-même au terme de ses deux années à Oxford, de 1968 à 1970, et de mener une politique étrangère *«abjecte»*.

«Rarement un tel honneur aura été conféré à un homme qui le mérite si peu», écrit dans les colonnes de l'*Independent* un expert des relations internationales, Jonathan Eyal, qui met en cause essentiellement *«une politique étrangère désastreuse, en particulier à l'égard de l'Europe»*. La veille, le *Guardian* avait publié une lettre de plusieurs universitaires, dont un d'Oxford, et de deux rescapés d'Auschwitz, jugeant *«obscène»* que l'université d'Oxford puisse se compromettre en honorant un dirigeant qui quelques jours plus tôt, à Rome, *«avait dîné avec les dirigeants du MSI nazi»* (les chefs de l'Alliance nationale étaient invités au banquet donné par M. Berlusconi en l'honneur de M. Clinton).

Le *Times* ne pouvait être en reste, qui explique que la principale motivation de l'Université d'Oxford dans cette affaire était de nature financière : *«Oxford veut des millions de dollars américains pour financer toute une série de projets ambitieux»*, car, pour le reste, le jeune Bill Clinton ne s'était pas spécialement distingué à Oxford : *«Académiquement, il passa inaperçu ; il s'intéressait peu à la vie de l'université ; il n'était guère enthousiasmé par les Anglais qu'il trouvait snobs et d'un abord difficile.»*

Le *Daily Mail* et le *Standard* ont ouvert leurs colonnes à des anciens d'Oxford s'indignant que la vénérable institution qui a refusé d'honorer Margaret Thatcher et Ronald Reagan accorde ce privilège à Bill Clinton : *«Honneur et Clinton font une combinaison bien étrange»*, ironisait le *Daily Mail*. Plus indulgent, l'hebdomadaire conservateur le *Spectator* expliqua que les Anglais n'ont rien fait pour gagner l'estime des étudiants américains qui, comme Bill Clinton, venaient passer deux ans à Oxford, financés par les bourses Cecil Rhodes. *«Bill Clinton est aussi tiède à l'égard des Anglais aujourd'hui qu'ils le furent à son égard il y a vingt-cinq ans.»* C'est là qu'il faut chercher les raisons de la *«désillusion générale»* de l'homme de l'Arkansas *«vis-à-vis de l'Angleterre et de son anglitude»*.

Avalait-il la fumée ?

Le fait est que le président américain ne paraît guère avoir gardé d'amis britanniques de cette époque, si ce n'est le concierge de son collège, Douglas Millan, seul ami anglais d'Oxford à avoir été invité à l'investiture présidentielle en 1993 – invitation que le vieux monsieur déclina d'ailleurs poliment. Mercredi, Oxford fournit quand même tout le décorum nécessaire pour recevoir le président américain. Entre deux discours en latin, le chancelier de l'université, lord Jenkins, lui-même ancien politicien, fit même le prodigieux effort d'évoquer la légendaire *«relation spéciale»* anglo-américaine.

Pour assurer un minimum d'enthousiasme dans les rues que le président devait parcourir à pied, on avait fermé les bibliothèques et distribué des tracts invitant les étudiants à venir voir «William Jefferson-Clinton». Ils vinrent, mais pas tout à fait comme on les attendait : il y eut d'un côté les manifestants de la Ligue antinazie (toujours «l'affaire» Berlusconi), de l'autre ceux qui profitèrent de l'occasion et des caméras pour protester bruyamment contre une augmentation des loyers. Rien de bien méchant, mais cela suffit pour effrayer les gorilles de la Maison Blanche qui firent remonter M. Clinton et sa toge écarlate dans sa limousine blindée aux vitres fumées : le ton n'était pourtant guère hostile parmi les étudiants, qui semblent n'avoir retenu du passage de leur illustre prédécesseur, il y a vingt-cinq ans, que le fait qu'il fumait de la marijuana (dont il n'a *«pas avalé la fumée»*, a-t-il assuré pendant la campagne électorale américaine).

Le président Clinton ne rehaussa pas le niveau, par un discours sans originalité dans lequel il se crut obligé de mentionner que sa femme lui avait fait remarquer qu'il n'avait pas été capable de décrocher le diplôme tout seul. *«Il a fallu que je me fasse élire président – avec son aide – pour l'obtenir»*, ajouta-t-il en enfonçant le clou. Les Anglais rirent poliment. Et l'on se prit à se demander si le président américain n'aurait pas pu se dispenser d'ajouter cette étape à son périple européen.

SYLVIE KAUFFMANN

A l'occasion de l'anniversaire du Débarquement

Cordialité retrouvée entre la Nouvelle-Zélande et la France

«Revenez quand vous voulez !» Mercredi 8 juin, lors d'une cérémonie colorée à l'ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris, M. Reginensi, maire adjoint de Condé-sur-Noireau, a lancé ce message bon enfant au nom de ses collègues d'une demi-douzaine de communes du Calvados où, le 6 juin 1944, avaient débarqué, parmi les soldats alliés, nombre de *«Kiwis»* (Néo-Zélandais). A qui s'adressait-il ? D'abord, bien sûr aux quelque trente-cinq «vétérans» qui avaient fait, souvent avec un membre de leur famille, le *«voyage du bout du monde»* et qui, le chef blanchi ou dégarni, un peu encombrés de leurs médailles, mettaient leur honneur à démontrer, verre de champagne à la main, qu'il ne saurait être tenu pour vieux celui dont le gosier demeure bien en pente.

L'invitation s'adressait aussi au premier ministre Jim Bolger, puissance invitante pour cette cérémonie du souvenir, qui, en la circonstance, «rendait» également la visite que Michel Rocard avait fait, à Wellington en 1991, dans des circonstances moins conviviales que ce cinquantième anniversaire du jour J. *«Le chef du gouvernement français était venu reconnaître les erreurs commises dans l'affaire du* Rainbow-Warrior *et ses excuses avaient été acceptées avec la même générosité qui avait inspiré leur formulation»*, se souvient devant nous, royal et patelin à la fois, M. Bolger.

Depuis lors, *«les relations bilatérales sont excellentes»*, se réjouit le premier Néo-Zélandais, qui a vu son homologue, Edouard Balladur, en Normandie et doit s'entretenir avec le chef de l'Etat français. Il ajoute : *«Nous avons en particulier accueilli avec plaisir l'annonce récemment faite par François Mitterrand que la France n'entend pas reprendre ses essais nucléaires dans le Pacifique. Nous espérons seulement que son successeur, l'année prochaine, se tiendra à cette position.»* M. Bolger est également satisfait de constater que *«la Nouvelle-Calédonie, dont nous sommes proches, est à présent engagée dans un processus d'évolution politique pacifique»*.

Les dures négociations du GATT, où les pays du Pacifique sud avaient mal compris certaines positions de la France perçues comme *«protectionnistes»*, n'ont-elles pas laissé de trop mauvais souvenirs ? *«Non ! S'il y avait eu harmonie initiale des positions, il n'y aurait certes pas eu besoin de sept années de discussions !»*, dit M. Bolger. De fait, la Nouvelle-Zélande – dont l'essentiel des exportations demeure d'origine agricole – est généralement tenue pour l'un des pays qui profiteront du nouvel ordre commercial mondial, à partir du 1er janvier, tant par les hausses de prix subséquentes que par l'ouverture de nouveaux marchés à ses produits...

Et le premier ministre de retourner parmi ses invités, au premier rang desquels figurent Béatrix de Massin, qu'il vient de décorer de l'ordre du Service de la Reine pour avoir, aidée de sa mère, caché plusieurs jours durant, dans sa maison, un Néo-Zélandais dont l'avion avait été abattu au-dessus de la Normandie le 12 juin 1944... et aussi Gerard Whincop, le pilote, sauvé par ce geste de la Française providentielle.

JEAN-PIERRE CLERC

REPÈRES

ALGÉRIE

Le FLN dénonce les «dérapages» des forces de l'ordre

Le FLN vient de demander la constitution d'une *«commission d'enquête* ad hoc *et indépendante»* sur les *«dépassements»* imputables aux forces de l'ordre, allusion aux exactions dont celles-ci sont soupçonnées. Dans une lettre adressée au président Liamine Zéroual et rendue publique mercredi 8 juin, l'ancien parti unique affirme que *«des indices, au cours des derniers mois, laissent apparaître de dangereux dérapages qui, s'ils venaient à se confirmer, seraient d'une extrême gravité»*. *«Différentes sources nous indiquent,* ajoute-t-il, *que certains éléments chargés de la lutte contre la violence ont recours sans discernement* à *des actes de représailles contre la population.»*

Déjà, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) avait dénoncé, en mai, des *«violations très graves des droits de l'homme»* de la part des *«groupes armés islamistes»*, des *«groupes armés occultes»* et de *«l'Etat»*. Pour sa part, le secrétaire général du Rassemblemnt pour la culture et la démocratie (RCD), Saïd Sadi, hostile à tout compromis avec les islamistes, avait fustigé, pour la première fois lundi 6 juin, une *«répression aveugle et inefficace»*. – *(AFP.)*

AFGHANISTAN

Nouveaux tirs d'artillerie à Kaboul

Au moins 50 civils ont été blessés, mercredi 8 juin, lors de duels d'artillerie entre factions afghanes à Kaboul. Depuis le début, le 1er janvier, de l'actuelle série de combats entre fidèles du président Rabbani et forces conjointes du premier ministre Hekmatyar et du général ouzbek Dostom, plus de 2 500 civils ont été tués et 17 000 blessés. Le nombre de victimes militaires n'est jamais communiqué. Par ailleurs, M. Rabbani a proposé une formule de paix comportant la désignation d'un nouveau chef de l'Etat par une assemblée de notables. – *(AFP.)*

DJIBOUTI

Le gouvernement juge la réaction française «déplacée»

Le gouvernement djiboutien a jugé *«déplacée»*, mercredi 8 juin, la réaction du ministère français des affaires étrangères après les incidents survenus dimanche dans le quartier Arhiba de Djibouti (*le Monde* du 7 juin). Le porte-parole du ministère, Richard Duqué, avait exprimé lundi sa *«vive émotion»* après l'intervention des forces de l'ordre, qui aurait fait quatre morts et une vingtaine de blessés, selon les milieux afars de l'opposition, un mort et une vingtaine de blessés selon le dernier bilan du ministère de l'intérieur

Dans un communiqué, le ministre djiboutien des affaires étrangères par intérim, Ougoure Hassan, a estimé *«déplacée une réaction officielle française à la suite d'une simple opération de police se déroulant dans un pays étranger»*. *«Ceux qui sont à l'origine de cette déclaration ont prouvé en cette circonstance leur engagement dans les affaires intérieures de la République de Djibouti,* a-t-il affirmé. *Soucieux de préserver les bonnes relations qui existent entre la France et Djibouti, nous tenons pour autant à réaffirmer notre détermination à ne pas permettre de telles ingérences.»* – (AFP.)

INDE

Deux Britanniques ont été enlevés au Cachemire

Deux Britanniques, enlevés mardi 7 juin au Cachemire indien, sont aux mains de guérilleros, a indiqué, mercredi 8 juin, le père de l'un eux. David Housego, dont le fils Kim, âgé de seize ans, a été enlevé en compagnie de David Mackie, trente-six ans, a déclaré qu'il avait pris contact avec les autorités de Delhi pour obtenir leur libération. Les auteurs du rapt, membres du groupe séparatiste Harkat-ul-Ansar, réclament la libération de trois membres de leur organisation détenus par les Indiens, a dit M. Housego, ex-chef de bureau du quotidien britannique *Financial Times* à Delhi, où il s'est installé après avoir changé d'activités. *«Nous avons aussi demandé aux Pakistanais d'exercer une influence modératrice»*, a-t-il ajouté.

M. Housego, sa femme et leur fils, ainsi qu'un autre couple, faisaient du trekking dans la région de Pahâlgam, au sud-est de Srinagar, lorsqu'ils sont tombés sur quatre hommes en armes, qui pourraient être des Afghans. Ceux-ci ont laissé partir le couple Housego et la femme de David Mackie, un réalisateur de vidéos habitant Londres. – *(AFP.)*

JAPON

La chambre basse adopte enfin le budget pour 1994

La chambre basse japonaise a adopté, mercredi 8 juin, le budget de l'année fiscale 1994, exercice qui a commencé le 1er avril. La chambre haute devrait se prononcer avant la fin de juin. La loi comporte notamment une réduction des impôts sur les revenus et la résidence et une augmentation (4 %) des dépenses de travaux publics. Dûs à l'obstruction de l'opposition, le retard de l'adoption du budget avaient été l'une des causes de la démission soudaine du précédent premier ministre, M. Hosokawa, impliqué dans des affaires financières douteuses. L'adoption ouvre une nouvelle période de bataille politique (*le Monde* du 9 juin).

Dans l'espoir de consolider son cabinet, l'actuel premier ministre, M. Hata, a entamé des consultations avec l'opposition libérale démocrate (PLD) et avec les socialistes qui avaient quitté la coalition gouvernementale lors de la formation de son cabinet. Mais les commentateurs ne sont guère optimistes sur le résultat de ces négociations. – *(Corresp.)*

NICARAGUA

Fin de l'occupation de l'ambassade du Venezuela et de la cathédrale de Managua

Deux groupes d'anciens militaires sandinistes ont mis fin pacifiquement, dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 juin, à l'occupation de l'ambassade du Venezuela au Nicaragua et de la cathédrale de Managua, commencée lundi. Les deux groupes ont reçu l'assurance que le gouvernement de la présidente Violeta Chamorro entamerait des négociations sur les indemnisations qui leur avaient été promises après leur démobilisation en 1990. Plusieurs milliers d'ex-contras ont des revendications similaires. – *(AFP.)*

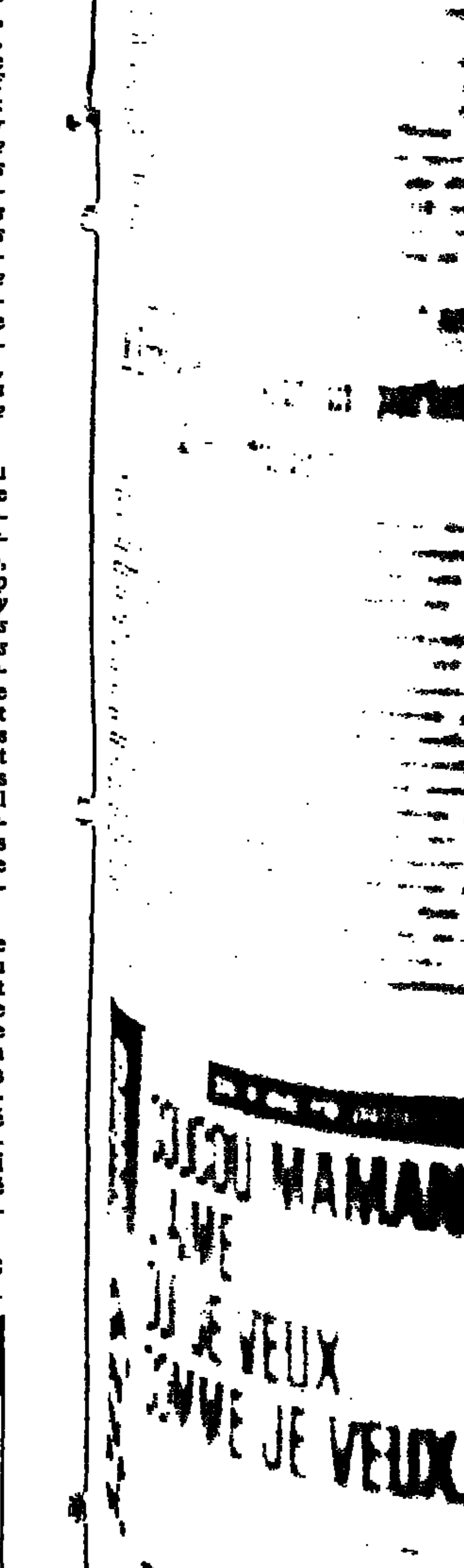
PHILIPPINES

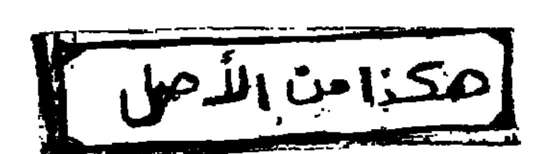
Des guérilleros musulmans tuent quinze otages

Des extrémistes musulmans ont tué, mercredi 8 juin, quinze personnes qu'ils tenaient en otages sur l'île de Basilan, au sud des Philippines. Les ravisseurs, qui avaient enlevé cinquante-deux personnes mais en avaient peu après libéré trente-deux, auraient assassiné leurs prisonniers alors qu'ils étaient pourchassés par des forces de sécurité. Les victimes étaient presque toutes des instituteurs, de confession chrétienne, qui avaient été interceptés alors qu'ils voyageaient à bord de camionnettes.

Les ravisseurs sont sans doute des hommes de Jul Jillang, un proche du groupe fondamentaliste islamiste Abu Sayyaf. Ils auraient agi par représailles à la suite d'une importante opération militaire lancée contre leur groupe, qui a perdu trente de ses membres la semaine dernière, dans l'île voisine de Jolo. Ce groupuscule prône l'instauration d'un Etat islamique dans le sud de l'archipel. Il est accusé d'avoir perpétré, en deux ans, une série d'enlèvements et d'attentats contre la majorité chrétienne, dans la région de Mindanao, au sud des Philippines, où est concentrée la minorité musulmane du pays.

Selon la police, il s'agirait de dissidents du Front Moro de Libération nationale, principal mouvement armé musulman de l'archipel, qui avait tenté un soulèvement séparatiste au début des années 70, mais qui est à présent engagé dans des négociations de paix avec le gouvernement du président Ramos. – *(AFP.)*





INTERNATIONAL

DIPLOMATIE

La fête franco-allemande de la jeunesse à Heidelberg

François Mitterrand et Helmut Kohl lancent un message de confiance en l'avenir de l'Europe

Après le léger malaise entre Paris et Bonn provoqué par l'absence des Allemands aux commémorations du débarquement, François Mitterrand et Helmut Kohl se sont symboliquement rencontrés, mercredi 8 juin à Heidelberg, pour participer à une fête franco-allemande de la jeunesse.

HEIDELBERG

de notre envoyé spécial

On avait peut-être trop entendu de discours, ces derniers jours, à l'occasion des cérémonies de Normandie. Le souffle manquait un peu, mercredi 8 juin, à Heidelberg, pour le message de confiance en l'avenir d'une Europe réconciliée que le chancelier Helmut Kohl et le président François Mitterrand étaient venus délivrer ensemble. Ce n'est pourtant pas la bonne humeur qui faisait défaut en cette grand-messe de la jeunesse franco-allemande, qui avait été organisée par Bonn et Paris. François Mitterrand et Helmut Kohl avaient fait leur entrée, dans une ville ensoleillée, par le vieux pont sur le Neckar, dont le portail porte encore l'inscription à la gloire des Autrichiens du régiment de Schwarzenberg, qui défendit le passage contre les troupes françaises en 1799, ancêtres des Autrichiens qui doivent décider, dans trois jours, s'ils rejoignent l'Union européenne.

A la foule habituelle des étudiants et des touristes dans la vieille ville de Heidelberg, s'étaient joints les invités du jour : plusieurs centaines de jeunes amenés en bus de France et des régions allemandes avoisinantes. Il y avait aussi les soldats français et allemands de l'Eurocorps.

L'absence des Allemands aux cérémonies du débarquement avait suscité une gêne que l'on s'était efforcé, de tous côtés, de dissiper. Les télévisions allemandes, qui ont consacré une part importante de leurs programmes aux festivités de ces derniers jours, la presse en général, ont surtout insisté sur la nécessité de voir, dans ce débarquement, le début de la libération de l'Europe du joug nazi. Qu'il n'ait pas été possible de célébrer, main dans la main, cet événement est manifestement resté, surtout pour les plus jeunes, un peu triste cependant. La présence voyante des hommes de l'Eurocorps, qui défileront également le 14 juillet à Paris, voulait témoigner que cette page était tournée.

« Construisons maintenant la même histoire »

« En trois jours, il me semble que j'ai franchi plusieurs siècles », a commenté François Mitterrand dans son allocution sur la place de l'université de Heidelberg. *« Hier et les jours précédents, j'étais avec les dirigeants des pays qui appartenaient, pendant la guerre, à l'Alliance où se trouvait la France. Nous constations ensemble ce que la guerre avait détruit, avait tué et nous espérions que, demain, il en irait autrement. C'est de cela que je viens vous parler aujourd'hui. » « Il s'agit maintenant de bâtir,* a poursuivi le président français, *croyez-vous que cela soit facile ? Les passions, les rivalités, les intérêts nous ont séparés, nous ont opposés. Pour qu'un même projet nous réunisse maintenant, il faut une volonté politique, une énergie farouche et construire l'Europe où nous serons, où nous sommes réunis aujourd'hui. » « Cette Europe, elle est nécessaire pour maintenir la paix, pour qu'ensemble les Européens puissent défendre leur place dans le monde,* a affirmé François Mitterrand, *il la faut aussi pour la liberté. » « Il ne faut pas dire qu'il y a trop d'Europe,* a-t-il conclu, *il faut dire : non, il n'y en a pas assez (...). Dans chacun de nos pays, on est fier de notre histoire, on ne va pas la jeter au bord du chemin. Seulement, construisons maintenant la même histoire. »*

Le chancelier Kohl a adopté, dans son discours, le même ton incantatoire pur défendre la nécessité *« de porter le regard de l'avant dans un avenir de paix et de liberté ». « Les nombreux jeunes Français et Allemands qui sont là sont la preuve que les cœurs de nos deux peuples se sont trouvés »*, a-t-il déclaré. *« C'est le devoir historique de nos deux peuples de réaliser l'idée européenne. »* Avertissant que rien n'était cependant jamais gagné d'avance, il a estimé que *« chaque génération doit reprendre le fardeau à son tour pour empêcher que le nationalisme, la xénophobie ne détruisent ce bon voisinage que nous voulons construire »*. Le chancelier avait été quelque peu chahuté, pendant son intervention, par de petits groupes de contestataires de gauche mêlés au public des jeunes admis sur la place. Ce chahut plutôt bon enfant a peut-être souligné la difficulté qu'il y a de maintenir le souffle de l'histoire dans ces grand-messes franco-allemandes dont il faut bien dire qu'elles prennent souvent un aspect de routine.

Le chancelier et le président avaient également souhaité, avant de repartir, répondre aux questions de deux cents jeunes Français et Allemands dans la vieille université de Heidelberg. A quatre jours des élections européennes du 12 juin, chacun a tenté de justifier son bilan. Bien sûr, il n'y a pas vraiment eu de dialogue et l'on en est resté à un niveau de généralités, mais les questions ont néanmoins montré que cette Europe, si critiquée, est aussi faite de préoccupations communes sur les problèmes d'avenir. Et c'était bien l'essentiel du message que Bonn et Paris entendaient faire passer au cours de cette journée.

HENRI DE BRESSON

A la veille du conseil ministériel de l'OTAN

M. Kozyrev se prononce pour un partenariat « sans vetos mutuels »

La Russie souhaite une coopération avec l'OTAN *« sans surprises et sans vetos mutuels »*, a déclaré son ministre des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, à la veille d'une réunion des chefs de la diplomatie des pays membres de l'OTAN, jeudi 9 juin, à Istanbul. Mais alors que l'OTAN s'attend à une prochaine signature russe de son programme de Partenariat pour la paix *« sans conditions »*, comme l'avait affirmé le ministre russe de la défense à Bruxelles le mois dernier, M. Kozyrev a réaffirmé mercredi que Moscou *« signera bien sûr ce programme »* (comme l'ont déjà fait 20 pays dont 18 ex-communistes ou issus de l'ex-URSS), mais seulement *« en même temps »* qu'un autre document, qui prendrait en compte le fait que la Russie est une grande puissance, nucléaire qui plus est.

M. Kozyrev a précisé que ce Partenariat avec l'OTAN ne doit être *« qu'un des éléments »* d'une stratégie de partenariat paneuropéen, guidée par un renforcement de la CSCE et des accords économiques avec l'Union européenne. Quant à la concertation politico-militaire, elle devrait passer autant, selon M. Kozyrev, par le Conseil de coopération nord-atlantique (COCONA, dont la Russie et les autres Etats ex-communistes sont membres), qui se réunit, à Istanbul également, vendredi.

S. Sh.

Dans « le Monde diplomatique » de juin

Le prix de la paix avec les Palestiniens

Les troupes israéliennes se sont donc retirées de Jéricho et d'une partie de Gaza. Pour les dirigeants de l'Etat juif, l'étape actuelle doit servir de test : *il dépendra de la « bonne conduite »* des Palestiniens que l'autonomie s'étende à toute la Cisjordanie. Mais comment l'OLP pourra-t-elle satisfaire les exigences des populations et assurer son autorité tant que les colonies de peuplement resteront en place, justifiant l'omniprésence de l'armée israélienne, et tant que l'aide internationale lui sera chichement mesurée ? Dans le numéro de juin du *Monde diplomatique*, Eric Rouleau retrace le vif débat nourri par ces incertitudes qui agite les milieux intellectuels et politiques israéliens, tandis que Paul Euzière évoque le scepticisme persistant des Palestiniens des territoires occupés.

On lira d'autre part plusieurs articles sur les villes et les banlieues en Europe. Ingrid Carlander raconte les luttes urbaines contre la relégation sociale à Amsterdam, à Manchester, à Rouen et à Marseille. Brigitte Pätzold examine *les enjeux de la reconstruction* de Berlin, capitale de la nouvelle Allemagne. René Passet et René Lenoir se penchent sur le grand débat autour de l'aménagement du territoire en France.

A *l'heure où l'on célèbre* le débarquement en Normandie et la bataille pour la libération de la France, plusieurs articles du *Monde diplomatique* dénoncent les amnésies et les amalgames. Maurice Agulhon *réfléchit* sur l'histoire de l'antifascisme, tandis que Lionel Richard rend compte d'une grande exposition sur l'art totalitaire à Vienne pour banaliser le nazisme. De son côté, Frédéric F. Clairmont rappelle quelles étaient les couleurs de l'espoir, en juin 1944.

Egalement au sommaire : *Quelle Europe ?* (Ignacio Ramonet) ; *L'Espagne ravagée par la corruption* (I. R.) ; *Ces emplois américains bien flexibles...* (Marie-France Toinet) ; *Dangereuses dérives en Turquie* (Michel Verrier, Kendal Nezan) ; *Les incertitudes de la fédération croato-bosniaque* (Catherine Samary) ; *Le mythe de la sécurité collective vole en éclats* (Maurice Bertrand) ; *Est-il possible de réformer la Banque mondiale ?* (Christian Ferrié) ; *De l'art de gérer l'exclusion au Brésil* (Michel Chossudovsky et Micheline Ladouceur) ; *Divisions chez les anciens guérilleros salvadoriens* (Erika Julien) ; *Le football français sous la coupe des marchands* (Christian de Brie, Michel Caillat) ; *Derrière les sourires de la « narco-dictature » birmane* (André et Louis Boucaud, Philippe Tarnier) ; *Etat de grâce à Pretoria, mais le temps presse* (Colette Braeckman) ; *D'une littérature de libération à la liberté de créer* (Jean-Pierre Richard) ; *La France et le maintien de l'ordre en Afrique* (Philippe Leymarie).

En vente chez tous les marchands de journaux – 20 F.



LUXEMBOURG : le laboratoire de l'Europe

Le Grand-Duché vote dimanche 12 juin à la fois pour les élections européennes et pour les législatives. Au pouvoir depuis dix ans, la coalition entre socialistes et sociaux-chrétiens conduite par Jacques Santer doit faire face aux libéraux, qui pourraient revenir au gouvernement, et à des partis d'inspiration nationaliste qui contestent l'engagement européen des dirigeants en place.

Avec ses quatre cent mille habitants, dont une forte proportion d'immigrés allemands, italiens et portugais, le Luxembourg joue un rôle non négligeable dans le concert des Douze. Il s'appuie également sur son passé de membre fondateur de la CECA et de la CEE et sur le fait qu'il abrite plusieurs institutions communautaires : Cour des comptes, Cour de justice et divers services du Parlement européen. Sa politique sociale et son ouverture – fructueuse – aux capitaux étrangers en font également une sorte de laboratoire de l'Europe en gestation, avec ses espoirs et ses difficultés.

Elections législatives et européennes le 12 juin

Les libéraux comptent bien remplacer les socialistes au sein de la coalition gouvernementale

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

QUE les élections législatives aient lieu ici en même temps que les européennes est en soi tout un symbole. Peu de pays ont autant lié leur destin à celui de la construction européenne que le Luxembourg. On y trouve tous les ingrédients de ce que pourrait être un jour l'Union rêvée par certains : des capitaux «balladeurs», des salariés de toutes nationalités faisant preuve d'une grande mobilité, une culture fondée sur la cohabitation de plusieurs langues, telle que l'illustrent les journaux nationaux mélangeant, d'une page à l'autre, les articles en allemand, en français et dans le «dialecte» national.

Cette état de fait rencontre toutefois une forte opposition de la part d'une partie de la population très attachée à sa propre identité et à ses acquis sociaux. Sans parler de quelques inconvénients annexes, tel le trafic démentiel des poids lourds européens qui vient d'obliger les autorités à détourner de la capitale le cortège des camions transitant par le Grand-Duché pour des raisons géographiques évidentes et aussi parce qu'on y trouve du fuel à des prix défiant toute concurrence.



JEROME DE PERLINGHI

Depuis dix ans, les socialistes et les chrétiens-sociaux se partagent les portefeuilles ministériels dans une coalition gouvernementale où les libéraux comptent bien remplacer les socialistes après le scrutin du 12 juin. La gauche craint la concurrence des écologistes. Les libéraux redoutent d'être privés, par des formations d'inspiration nationaliste qui prennent le contre-pied de l'antienne européenne chantée par tous les partis à vocation gouvernementale, de ce que Mario Hirsch, porte-parole du parti libéral, appelle le *«bonus de l'opposition»*.

Deux problèmes occupent les esprits : la sauvegarde du régime de protection sociale pour une population qui compte déja un tiers de retraités ; le statut des étrangers dans un pays où les immigrés européens représentent plus d'un quart de la population active, sans parler des cinquante mille travailleurs frontaliers qui font tous les jours la navette entre le Luxembourg, la France, l'Allemagne et la Belgique. Le gouvernement vante toujours *«le modèle luxembourgeois»* de concertation sociale en le présentant comme une anticipation de ce que Jacques Delors souhaite pour l'Union européenne (voir l'entretien avec le premier ministre M. Santer).

Une *«conférence tripartite»* entre syndicats, patrons et gouvernement se réunit régulièrement et prépare des mesures sur lesquelles le Parlement a le dernier mot. Cinq *«chambres»* sont associées à cette concertation : la chambre du travail (les ouvriers), la chambre des employés du secteur public, la chambre des employés du secteur privé, la chambre des agriculteurs, et la chambre de commerce (les professions libérales notamment).

Trois vagues d'immigration européenne

Jacques Poos; vice-premier ministre socialiste, estime qu'il n'a pas à rougir de sa participation au gouvernement conduit par le chrétien-social Jacques Santer quand il regarde le bilan social du gouvernement : *«Les transferts sociaux représentent actuellement 38 % du budget de l'Etat, contre 29 % il y a quelques années. Entre 1985 et 1992, le niveau moyen des retraites dans le secteur privé a crû de 63 % et le revenu moyen des Luxembourgeois a augmenté de 34 % entre 1985 et 1990. Le taux de chômage est certes en forte augmentation, mais il demeure le plus faible de l'Union européenne, de l'ordre de 2,3 %. Avec un chiffre pareil, ailleurs, on dirait que le problème est résolu. Il y a deux tendances au sein du parti chrétien-social. Nous nous appuyons sur celle qui préconise le dialogue continu avec les syndicats. Les libéraux recherchent une entente avec l'autre tendance.»*

Pour sa part, le libéral Mario Hirsch souligne que *«cinq mille chômeurs, cela semble peu dans l'absolu, mais c'est quand même le double de l'an dernier»*. Son parti (qui s'appelle en fait le Parti démocratique) évoque régulièrement *«la dette cachée du Luxembourg, celle qui s'élève à 239 % du PIB si on y incorpore les promesses inconsidérées de pensions aux futurs retraités»*.

Les libéraux ne se satisfont pas de la politique gouvernementale présentant la fiscalisation d'une partie des dépenses sociales comme l'unique solution. *«Nous pensons qu'il faut s'attaquer au problème à froid, tant qu'on dispose du temps nécessaire pour parler sérieusement des difficultés qui se profilent,* déclare M. Hirsch. *Nous restons le seul pays où les salaires sont indexés sur le coût de la vie. Avec les charges sociales, le coût de la main-d'œuvre augmente en pleine récession. Nous venons d'enregistrer une chute de 8 % de la production industrielle.»* Autrement dit, les avantages acquis en matière de protection sociale ne pourront pas être maintenus automatiquement, sans tenir compte de l'environnement européen sur fond de crise.

La présence des étrangers complique le débat. Un tiers de la population autochtone travaille dans un secteur public particulièrement protégé, puisqu'on y bénéficie d'une retraite égale aux cinq sixièmes du dernier traitement, alors qu'il y a un plafond dans le secteur privé. Aux élections législatives de 1989, un parti (dit Comité d'action 5/6) avait fait campagne sur le seul thème de l'égalité entre les deux secteurs et avait obtenu quatre sièges sur soixante. Aujourd'hui, le débat porte surtout sur l'accès des étrangers aux fonctions publiques jusqu'à présent confiées aux seuls Luxembourgeois. Europe oblige, le métier d'instituteur pourrait être exercé par des ressortissants d'autres pays. Pour cause de refus, des procédures devraient prochainement s'engager devant la Cour de justice européenne, ce qui est exploité par les partis nationalistes.

Le Luxembourg a assimilé trois vagues successives d'immigration européenne : l'allemande, au moment où il s'est doté d'une industrie lourde, puis l'italienne et la portugaise quand il a fallu de la main-d'œuvre de service pour pallier les manques de personnel du fait de la reconversion des cadres et des employés autochtones dans le secteur tertiaire. Actuellement, les immigrés européens (plus une forte colonie de Cap-Verdiens), représente les quatre cinquièmes des effectifs ouvriers.

Alors qu'ils devaient cotiser à la chambre du travail –, puisque tous les salariés sont dans l'obligation de le faire au profit de la chambre correspondant à leur professsion –, ils n'étaient pas représentés dans cette chambre. Suite à une injonction de la Commission de Bruxelles, il a fallu mettre un terme à cette anomalie. Mais certains font valoir que c'est un abus de l'eurocratie *«puisque les chambres sont associées au travail du Parlement et donc à l'exercice de la souveraineté nationale»*. Même au Luxembourg, la mise en œuvre de la *«citoyenneté européenne»* n'est pas encore entrée pleinement dans les mœurs.

Le paradoxe est que ce pays, posé en modèle de l'Europe de demain, a des côtés anachroniques, parfois sympathiques, parfois surprenants. L'Eglise catholique y est riche et influente. Ainsi, l'enseignement religieux est-il obligatoire dans le premier cycle de l'école publique. Pour en être dispensé, il faut passer par une «commission d'inquisition». Les libéraux voudraient remplacer cela par la généralisation de cours de morale laïque. Les socialistes les accusent de double langage. L'affaire est moins clochemerlesque qu'il y paraît dans un pays de quatre cent mille habitants où tout le monde connaît tout le monde.

Qualité de la vie, vieilles traditions, cosmopolitisme et modernisme éclairé dans une perspective communautaire, tels sont les maîtres mots des dirigeants. Poussés dans leurs derniers retranchements, ceux-ci admettent que *«ce qui vaut pour le Grand-Duché ne vaut pas nécessairement pour les grands pays»* et que *«certains partenaires de l'Union européenne peuvent avoir légitimement des ambitions différentes des notres»*.

A sa mesure, modeste mais très particulière, le Luxembourg veut être un exemple. Un peu agacé d'apparaître seulement comme un pays de banquiers, il se prépare à héberger dans sa capitale les manifestations qui, deux ans après Anvers, feront d'elle la «Ville européenne de la culture» en 1995. Au programme, une adaptation de textes de Machiavel pour un spectacle qui aura pour titre *le Prince et l'Europe*. Vaste sujet qui n'eût pas manqué d'inspirer dans sa modernité le célèbre florentin...

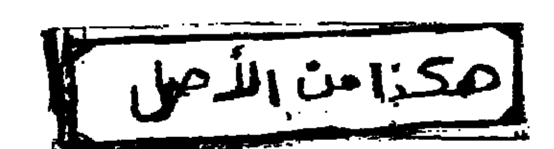
JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Sommaire

…URG :

…er les socialistes
…mementale

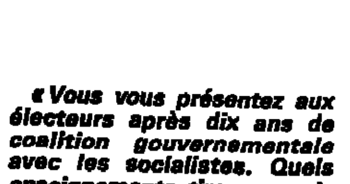
Sommaire



LUXEMBOURG : LE LABORATOIRE DE L'EUROPE

Chaque pays doit pouvoir apporter son ingrédient à l'Union

nous déclare le premier ministre, Jacques Santer



« Vous vous présentez aux électeurs après dix ans de coalition gouvernementale avec les socialistes. Quels enseignements tirez-vous de cette alliance, et en quoi vous distinguez-vous de vos partenaires ?

– Depuis 1984, nous avons engagé une politique de consolidation et de transformation de ce pays. Nous avons restructuré notre sidérurgie, développé notre secteur tertiaire, notamment avec la consolidation de la place financière et du secteur audiovisuel. Nous avons réussi à encadrer ces mutations profondes grâce à une politique économique et sociale qui nous a permis de remplir les critères de convergence fixés par le traité de Maastricht en ce qui concerne l'Union économique et monétaire. Notre souci a été de positionner le Luxembourg dans cette nouvelle Europe.

» Je crois que les deux partis de la coalition avaient ceci de convergent qu'ils sont attachés à une modèle social qui est également corroboré par nos forces syndicales. Nous avons réussi cette mutation très profonde et vitale pour notre pays, – les deux tiers des emplois ont été supprimés dans la sidérurgie –, sans qu'il y ait eu de troubles sociaux. Bien entendu, nos partis, – je ne dirais pas le gouvernement –, ont des orientations économiques et financières un peu différentes, mais il appartient au gouvernement d'intégrer les différentes sensibilités dans une politique d'ensemble. Un gouvernement de coalition, c'est un mariage de raison à durée déterminée.

– Vous arrivez au terme de ce mariage de raison. Etes-vous prêts maintenant à vous allier avec les libéraux si, comme ils l'espèrent, ils évincent les socialistes ?

– Nous n'avons pas d'exclusive contre un parti quel qu'il soit, à condition qu'il soit démocratique, bien entendu. J'ai été moi-même membre d'une coalition avec les libéraux. Mais nous n'avons pas l'habitude, au Luxembourg, de faire de déclarations d'intention avant que l'électeur se soit prononcé.

– Il semble que cela brouille l'image des partis et complique le choix de cet électeur. Finalement, tous les partis à vocation majoritaire ne se ressemblent-ils pas dans l'esprit de la population ?

– Nous présentons un programme et un bilan. Nous avons fait une réforme fondamentale du financement du régime de sécurité sociale, dans la mesure où nous avons en partie fiscalisé le financement des retraites et où nous avons pu maintenir nos cotisations sociales à un coût très faible, nous conformant en cela aux recommmandations du Livre blanc de Jacques Delors en ce qui concerne la fiscalisation du coût indirect du travail.

Le modèle luxembourgeois tel que nous le concevons, – avec la cogestion au sein des entreprises, la participation des syndicats à travers les chambres professionnelles –, a permis de sauvegarder la paix sociale. Il y a deux fois par an une négociation tripartite qui permet le dialogue entre le gouvernement, le patronat et les salariés. Le résultat de ces accords tripartites est soumis à la Chambre des députés, et c'est le Parlement qui a le dernier mot en ratifiant ou non ces accords. Tout l'art est de chercher un commun dénominateur entre les tendances en présence.

» Dans les derniers accords, le patronat n'a pas obtenu tout ce qu'il voulait, les syndicats non plus, tout comme le gouvernement n'a pas pu imposer toutes ses vues. Mais, globalement, nous avons réussi à rendre nos entreprises plus compétitives en abaissant encore davantage le coût salarial par la prise en charge par l'Etat des prestations familiales. En échange d'une garantie de l'emploi, les syndicats ont accepté une certaine modération salariale.





WOLFGANG OSTERHELD

Jacques Santer, premier ministre

Partager la souveraineté avec d'autres

– S'agissant de l'avenir de l'Union européenne, quelle sera votre attitude lors de la conférence intergouvernementale sur les institutions, en 1996, si les droits acquis des « petits pays » de l'Union sont mis en question au nom d'une plus grande efficacité communautaire ?

– Notre position est très nette. Nous sommes d'accord pour aménager les institutions afin de les rendre plus efficaces, mais nous estimons que, dans les organes principaux de l'Union européenne, il faut maintenir le principe que chaque pays participe *« à dignité égale »*, comme l'a dit le président Mitterrand lors de sa visite d'État ici à Luxembourg. Il ne faut pas négliger non plus l'apport des « petits » et « moyens » pays à la construction communautaire. Je crois que ce serait nier l'esprit européen et l'esprit communautaire fondé sur la solidarité que de ne pas tenir compte de cet apport essentiel. On ne construira pas des Etats-Unis d'Europe à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, parce que toute notre histoire va à l'encontre d'une pareille construction. Il restera toujours des Luxembourgeois, comme il restera des Français, des Allemands ou des Italiens. C'est dans cette diversité que réside notre richesse, et chaque pays doit pouvoir apporter son ingrédient à l'Union.

– Oui mais, en observant la campagne pour les élections européennes et législatives au Luxembourg, on constate des réactions nationalistes. N'avez-vous pas sous-estimé le réflexe identitaire de votre population ?

– Le Luxembourg est d'ordinaire très réticent vis-à-vis de ce qui vient de l'extérieur, étant donné qu'il est le plus petit pays de l'Union européenne. Mais, d'un autre côté, il faut bien se rendre compte que tout notre histoire moderne montre qu'un « petit » pays comme le nôtre peut survivre économiquement et politiquement dans un grand ensemble sans perdre sa propre identité. Notre histoire nous enseigne que notre position devient plus forte dans la mesure où nous partageons la souveraineté avec d'autres. Dans le traité de Maastricht, on ne perd pas une partie de sa souveraineté, on la transfère à des organes supranationaux ou on l'exerce en commun avec onze partenaires. En cela, nous gagnons en importance sur le plan politique. De plus, notre pays, qui a été conçu comme un Etat tampon entre la France et la Prusse d'alors, a tout intérêt à la consolidation de la paix. C'est notre mission de faire comprendre cela aux électeurs.

– Dans une Europe conçue à six ou à douze, il était clair que le Luxembourg jouait en tant que père fondateur un rôle qui n'était pas proportionnel à son poids réel. Avec l'élargissement, cela ne risque-t-il pas de devenir moins vrai ?

– Si l'on s'en tient, par exemple au nombre de nos députés au Parlement européen, vous avez raison. Mais je crois pouvoir dire, en me fondant sur mon expérience personnelle, qu'un petit pays peut avoir une influence dans l'Union. Bien plus grande que s'il agissait de façon isolée.

– Le Luxembourg vient d'annoncer son adhésion à l'Eurocorps. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

– Nous avons pris et annoncé une décision de principe. Maintenant, il s'agit de préparer cette participation en voyant comment notre mise à disposition de l'OTAN d'un bataillon peut être compatible avec les forces intégrées dans l'Eurocorps. Nous en discutons avec l'OTAN.

– Au conseil européen de Corfou, soutiendrez-vous l'idée que Jean-Luc Dehaene puisse succéder à M. Jacques Delors, plutôt que le candidat des Pays-Bas, votre autre partenaire au sein du Bénélux ?

– C'est une question délicate ! J'ai toujours dit que je soutiendrais une candidature bénéluxienne et démocrate-chrétienne. Le problème, c'est qu'il y en a deux ! Ce que je peux vous dire c'est qu'une remise de la décision à plus tard donnerait un mauvais signal en ce qui concerne le fonctionnement de nos institutions et ne serait pas crédible vis-à-vis de nos opinions publiques. »

Propos recueillis par
JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

LUXEMBOURG : LE LABORATOIRE DE L'EUROPE



CLT : l'observatoire de Kirchberg

A quelques mois du renouvellement de sa concession par l'Etat luxembourgeois, la CLT doit prouver ce qu'elle apporte au Grand-Duché... en se développant à l'étranger

ELLE était un peu de l'âme du Luxembourg : carrée, solide, et marquée, sur son frontispice, du sceau léonin du Grand-Duché. La villa Louvigny, du nom d'un architecte ami de Vauban, restait, depuis 1931, la forteresse de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). En février 1991, une partie du groupe avait déjà quitté la maison mère pour s'installer sur le plateau de Kirchberg. D'ici à la fin de l'année, l'ensemble des services de diffusion télévisée rejoindront les décors de verre plantés sur le «plateau européen», tandis que la «villa» historique servira à l'Etat luxembourgeois. Autre signe : sur les brochures, les cartes de visite et les documents maison, la compagnie a pris le nom de «CLT Multi Media». *«Pour que, quand ils parlent de la CLT, les journalistes n'écrivent pas derrière, en toutes lettres : Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion»*.

La CLT, holding européenne, «boîte postale» d'une multinationale sans âme? Bien sûr, elle s'en défend. En s'enorgueillissant, d'abord, de ces petits riens luxembourgeois qui font sa nature. *«C'est sûr, à la CLT, on n'est pas très* yuppies», s'amuse, rue Bayard à Paris, l'un des responsables de RTL, fleuron historique de la CLT. *«Cette absence de communication sur ce que l'on fait, c'est aussi un trait de caractère du pays»*, note un autre, villa Louvigny.

La CLT a terminé l'année 1993 avec un chiffre d'affaires en augmentation de plus de 19 % par rapport à l'exercice précédent, rappelle un discret communiqué du 17 mai, à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires (1) présidée par Gaston Thorn. Son bénéfice a crû de 15 %. Autre exemple de cette retenue : la prise de participation à hauteur de 100 % dans la station FM française Fun Radio, passée quasiment inaperçue avant que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ne la consigne dans sa lettre mensuelle, au moment même où la CLT faisait passer sa participation de 25 à 28 % dans M6 (*le Monde* du 15 avril).

A moins de deux ans du renouvellement de sa concession publique, – elle expire en principe fin 1995, mais devrait être renouvelée *«par anticipation»* dans les mois à venir –, la CLT prend garde de ne pas froisser l'Etat luxembourgeois. Le groupe doit prouver que, en se développant en Allemagne (61,8 % du chiffre d'affaires environ) et en France (21 %), elle sert aussi le Grand-Duché. Le comité de direction de la compagnie a exposé certaines requêtes : donner à la CLT un statut plus proche du droit commun, faire reconnaître la vocation préférentielle de la CLT pour obtenir des fréquences luxembourgeoises. En contrepartie, le gouvernement luxembourgeois a posé ses conditions. Et s'est notamment inquiété du maintien de la CLT sur le territoire du Grand-Duché, ainsi que du niveau de ses activités.

Une stratégie payante

Auréolée d'une renommée internationale, confortée dans sa vocation par la présence, au Luxembourg, de la Société européenne de satellites (SES), la CLT, avec 753 personnes sur le site (dont 85 pour le seul orchestre), n'est en effet que le 14e employeur du Luxembourg. Au début des années 80, pourtant, *«les Luxembourgeois, tant au gouvernement qu'à la CLT, imaginaient qu'on pourrait reproduire pour la télévision et les «médias du futur» les techniques de la radio»*, se souvient Jacques Rigaud, administrateur délégué du groupe. Emettre à l'étranger, «tout fabriquer» au Luxembourg... Bien vite, la réalité apparaît différente, et les autorités grand-ducales *«déchantent»*.

En Allemagne, en France, au Benelux, la CLT doit composer avec des législations et des attentes différentes. Elle comprend qu'il lui faut s'enraciner dans les différents points de son empire. Le groupe, désormais largement tourné vers la télévision (80,6 % du chiffre d'affaires 1993), panache son savoir-faire et tente une nouvelle stratégie. Son credo : fabriquer une *«télévision aussi allemande que possible en Allemagne, aussi française que nécessaire en France»*, résume Ferd Kayser, directeur TV pour le marché germanophone. Le groupe plaide pour l'enracinement. La stratégie est payante.

Aujourd'hui, le groupe peut brandir les succès de RTL-Télévision (ex RTL-Plus), première chaîne privée allemande; se réjouir de l'existence, en France, d'une *«niche téléphage»*, selon l'expression du responsable des télévisions francophones, Jean Stock; ou encore rappeler que le journal de RTL-TVI s'impose, à Bruxelles et dans toute la Wallonie, comme le programme le plus regardé, toutes audiences confondues.

«A la différence du groupe allemand Kirsch», martèlent les interlocuteurs luxembourgeois, la CLT *«n'impose rien»*. Tout juste favorise-t-elle les échanges et inspire-t-elle des modèles. M6, la petite chaîne française, après avoir ambitionné de rafler La Cinq, s'est constituée avec les équipes de RTL-TV. A Metz, la chaîne lorraine joue aujourd'hui le rôle d'un *«laboratoire»*, explique Hugues Durocher, directeur général adjoint de la station. Dans la nouvelle grille de programmes, un *«infomercial»* quotidien d'une minute, sorte de téléachat thématique ouvert par un reportage, ou encore «F comme femmes», qui sera diffusé de 9 heures à 16 heures à la rentrée de septembre, sonnent comme autant de «tests» pour de futures chaînes thématiques, notamment familiales.

«C'est aussi la force de la CLT, commente Hervé Rony, à RTL. *La maison continue de se développer en s'appuyant sur une série de filiales très autonomes, ce qui lui permet de rester souple.»* Le groupe plaide néanmoins – stratégiquement? – pour un *«retour au Luxembourg, mais dans des activités très sophistiquées, et très valorisantes»*.

Est-ce le troisième âge de la maison? C'est ici que se pensent les télévisions et les «bouquets» de demain, ici que s'ourdissent les plans de guerre pour contourner les interdictions et les barrières juridiques et «arroser» les pays étrangers (*voir encadré*). Ici aussi qu'on observe les Etats-Unis, qu'on «veille» les technologies, ou que se trament des accords avec les «grands» pays européens. Depuis quelques mois, la CLT regarde comment RTL-Télévision, chaîne en pointe en Allemagne, pourrait s'arranger avec TF1, première chaîne privée française, pour racheter ensemble des droits de retransmission des matches de football. *«Notre force, c'est aussi notre apparence conviviale et inoffensive»*, conclut une responsable devant les façades de verre poli de Kirchberg.

ARIANE CHEMIN

(1) Audiofina (31,63 %), Fratel (27,56 %), Paribas (22,4 %), Audiolux (6,1 %), UAP (5 %).

« Mini-bouquet » allemand et chaîne polonaise

RTL Hei Elei, RTL-TVI, RTL 2, RTL4, RTL5, Série Club, M6, RTL-TV, RTL Télévision... Parmi la douzaine d'écrans polyglottes qui dialoguent dans la régie finale de la villa Louvigny, il y a un écran noir. Un mystérieux écran noir, *«tout prêt à diffuser»*, s'amuse en présentant sa tour de Babel Paul Faber, directeur technique du groupe pour la télévision. En réalité, l'écran ne devrait pas s'allumer avant la fin de l'année, mais le projet semble tenir très à cœur de la CLT.

La future chaîne, qui proposera des séries doublée en *«voice over»* (une traduction simultanée, dite par une seule voix pour tous les personnages), devrait arroser la Pologne, par satellite et câble. Et est un peu la réponse de la bergère CLT au berger polonais, qui, en janvier dernier, a recalé le projet de chaîne hertzienne que présentait le groupe luxembourgeois avec l'agence Reuter (*le Monde* daté 30-31 janvier).

L'expérience polonaise illustre bien la tactique adoptée par la CLT. Prudent, le groupe s'était d'abord contenté d'un test en entrant dans le capital de Radio Wawa, troisième station FM de Varsovie : *«Une façon de s'installer sans trop prendre de risques»*, résume Ferd Kayser. Convaincu aujourd'hui des potentialités du marché publicitaire, la CLT contourne aujourd'hui l'échec hertzien par d'autres voies. De la même manière, elle pourrait échapper au refus *«farouche»* de la télévision suisse de laisser RTL-Télévision *«ouvrir une fenêtre»* en Suisse alémanique en y diffusant des programmes spécifiques depuis le Luxembourg.

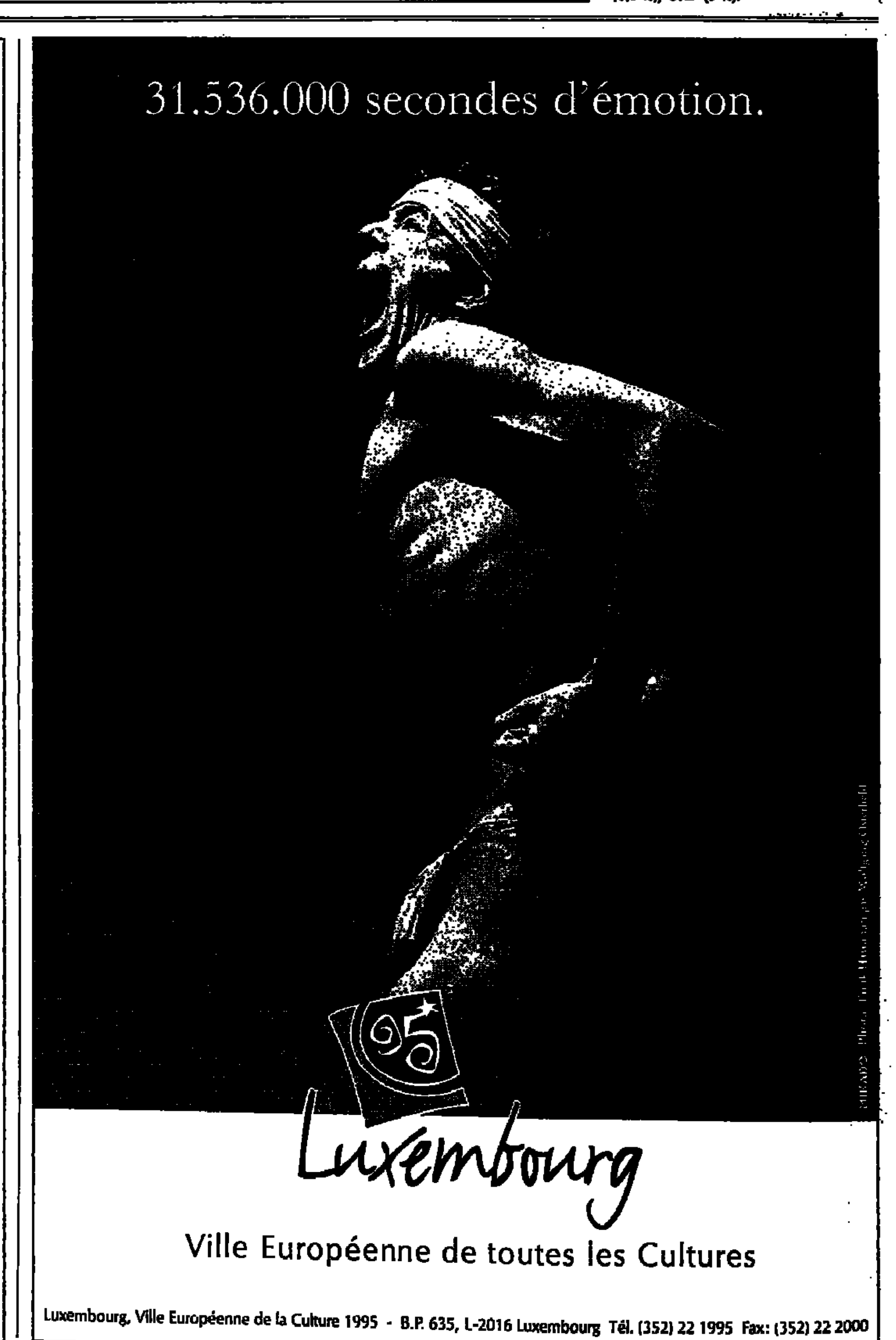
Le même pragmatisme préside au lancement de chaînes par satellite. Proposer les «bouquets» (1) et y faire monter quelques fleurs, mais *«au côté d'autres opérateurs»*, telle est la *«philosophie»* de la CLT, résume Guillaume de Posch, attaché à la direction générale. *«L'intérêt prioritaire»* du groupe demeure la diffusion, rappelle de son côté Ferd Kayser. *«Les produits, les droits sont des revenus que nous exploiterons après, et à part.»* Sceptique sur la rentabilité de chaînes ultra-ciblées, le groupe croit surtout aux chaînes «enfant», cinéma, ou «séries» : chaînes qui pourraient être proposées dans quelques années sur un «bouquet» CLT de chaînes à péage.

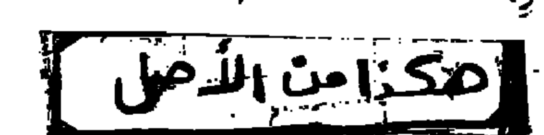
Le groupe suit aussi de près les expériences de «multiplexage» (la diffusion des programmes d'une chaîne en différé). Plus concret, le projet de chaîne de fiction pour l'Allemagne devait prendre corps avant la fin de l'année. Avec RTL-2, chaîne lancée en mars 1993, elle formera autour de RTL-Télévision *«un vrai petit bouquet allemand de trois chaînes»*, explique Jean Stock, responsable des télévisions pour la France.

Enfin, *«et quoique avec un peu de retard sur Hachette»*, concède Ferd Kayser, la CLT entend bien se servir de son florissant hebdomadaire spécialisé français (*Télé Star*) pour mettre au point un «guide télé» télévisé.

Ar. Ch.

(1) Un bouquet est un ensemble de chaînes proposées par satellite ou par câble et que l'on reçoit en souscrivant un abonnement groupé.





LUXEMBOURG : LE LABORATOIRE DE L'EUROPE

Une université pour l'an 2000 ?

Le projet de loi réformant l'enseignement supérieur suscite un vif débat

AU Luxembourg, il est difficile d'échapper à « la guerre scolaire » qui depuis 1867 oppose les élites du pays. A la veille des élections législatives du 12 juin, les tractations sur l'avenir du Centre universitaire, créé en 1969, réveillent de vieux débats sur la création éventuelle d'une véritable université. Il s'agirait ainsi de donner du Grand-Duché une autre image que celle stéréotypée d'un *« paradis fiscal »* ou d'un *« conglomérat bancaire »*.

Avec le projet de loi du ministre de l'éducation nationale, M. Fischbach, le Centre universitaire aurait donc la possibilité d'offrir un enseignement complet de premier cycle et de troisième cycle, à partir de septembre 1995.

En outre, ce projet prévoit qu'en cas d'accord du conseil d'administration certains deuxièmes cycles pourront être mis en place. Mais pour que cette extension puisse se réaliser dans de bonnes conditions, il faudrait que le projet de loi soit adopté dans le courant de l'année 1994. Faute d'un compromis entre les partis politiques, le projet devra donc attendre la prochaine législature pour voir éventuellement le jour.

Du côté du gouvernement, l'heure est à la prudence : le projet de loi devrait bien passer sur le plan administratif, mais il n'est pas simple à réaliser sur le plan financier et politique.

Des étudiants plutôt satisfaits

Les réticences à l'égard du projet sont apparues aussi bien au sein de la classe politique que dans les milieux industriels ou dans le monde enseignant. En effet, jusqu'à présent, les étudiants luxembourgeois passent par le Centre universitaire pour faire leur première année. Ils sont obligés ensuite de quitter le pays pour poursuivre leur formation. Grâce à des équivalences obtenues avec les meilleures universités voisines ou plus lointaines, ce type de formation est perçu comme un atout.

Il a permis au Luxembourg de s'ouvrir sur le monde, de forger son caractère cosmopolite par de nombreux échanges intellectuels, culturels et économiques. Une ouverture très appréciée car, compte tenu de l'exiguïté de son territoire, il paraît encore difficile que le Grand-Duché puisse abriter une véritable université. Du côté du Centre universitaire, deux tendances se dessinent à travers deux acteurs du projet : M. Seck, président du Centre, et M. Harpes administrateur des lettres et sciences humaines.

Pour l'un comme pour l'autre, le vote du projet devrait être acquis dans les prochains mois, et en septembre 1995 le Centre pourrait disposer d'un statut lui permettant d'introduire une deuxième année dans les filières de lettres, sciences humaines, droit et sciences économiques, en fonction des nécessités qui se présenteront.

Cela permettrait d'éviter les difficultés que connaissent les étudiants – notamment en France depuis la loi Savary – lorsqu'ils s'inscrivent en milieu de 1er cycle dans une université avec laquelle des accords ont été passés.

En fait la mutation envisagée du Centre n'a pas pour but d'empêcher les étudiants luxembourgeois de poursuivre une partie de leur formation à l'étranger. Il s'agit essentiellement de mieux les y préparer et de faciliter leur accès aux universités, avec un diplôme sanctionnant les études de base et donc un premier cycle complet au moins.

« Dans le cadre de la nouvelle Europe, l'indépendance du Luxembourg, avec le temps, s'amenuisera. Il nous faudra si nous voulons survivre, et décemment survivre, nous donner des atouts dans tous les domaines, notamment dans celui de la recherche », déclare M. Harpes. *« Avec le temps, nous aurons notre extension universitaire. Avec le temps, il sera indispensable de mettre en place une université »*, ajoute-t-il.

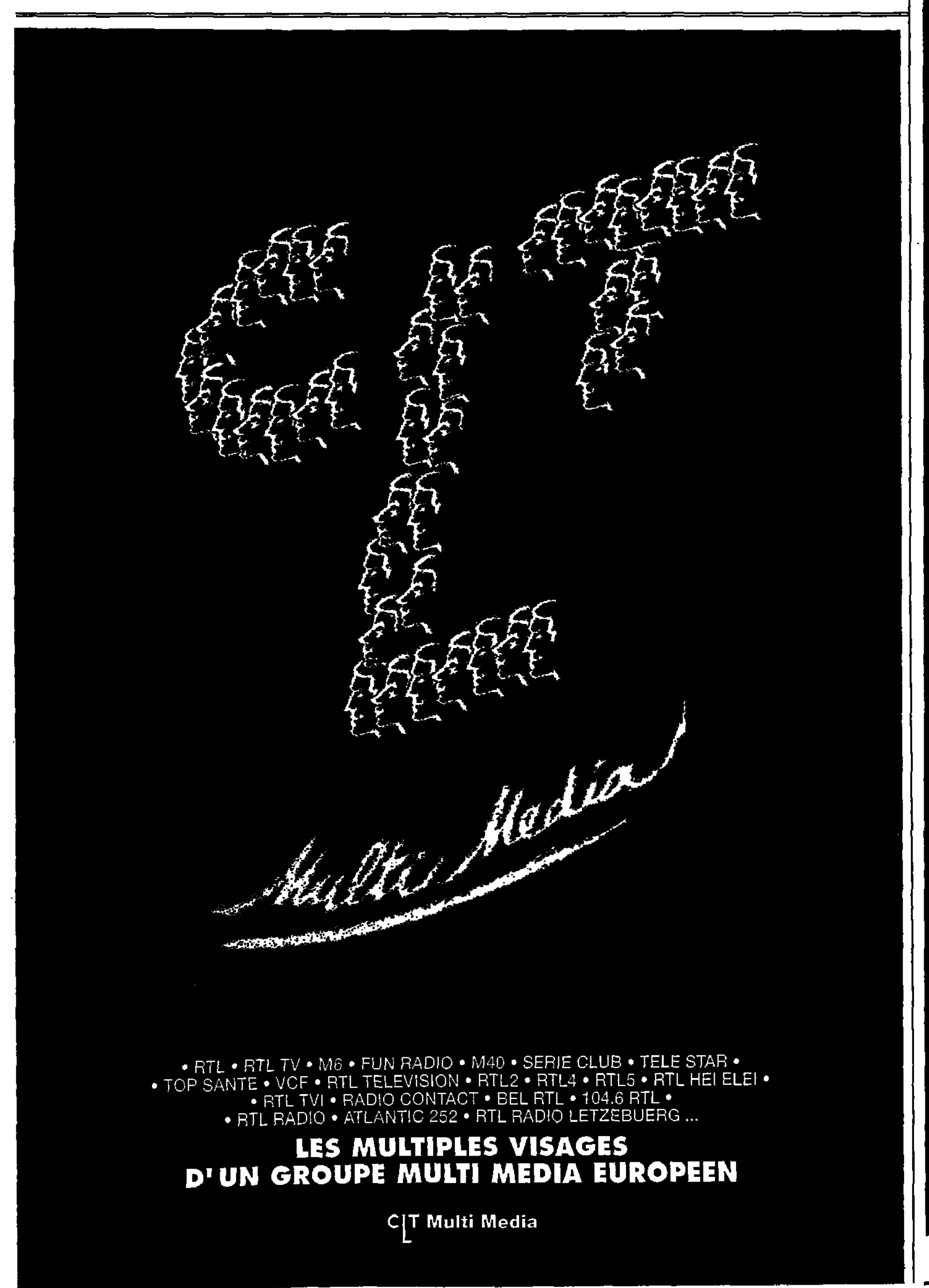
Plus prudent, mais non moins optimiste, M. Seck avance l'idée d'un *« Centre universitaire intégré dans un réseau de partenariat avec les universités voisines et plus lointaines, notamment dans la grande région SAR-LOR-LUX »* (Sarre, Lorraine, Luxembourg) : *« L'essentiel, c'est qu'on ait une bonne loi, avec notamment un organigramme qui soit valable, c'est-à-dire avec l'implication des enseignants chercheurs. »*

Pour le millier d'étudiants qui suivent les cours du Centre universitaire, comme pour ceux qui les y ont précédés (environ 4000), l'avis favorable du Conseil d'Etat du 8 mars 1994 sur le projet de loi réformant l'enseignement supérieur luxembourgeois a été globalement bien accueilli, en dépit de certaines modifications parfois contestées. En effet, tous les milieux estudiantins concernés sont d'accord pour une extension, au moins, du premier cycle dans certaines branches. Bien entendu, des problèmes de structures devront être pris en compte pour y parvenir dans de bonnes conditions. Quant à la mise en place d'une université à Luxembourg, cela apporterait un dynamisme certain.

Toutefois, d'après l'UNEL (Union nationale des étudiants luxembourgeois) et son président, M. Molitor, l'enseignement qu'offrirait cette université devra être *« ouvert à toute matière pour laquelle il existe un intérêt réel »* (langue, droit européen, littérature comparée, et pas seulement l'économie).

De plus, il ne pourra être nullement *« question d'un enseignement supérieur luxembourgeois pour les Luxembourgeois et le Luxembourg »*, mais d'un enseignement à la mesure de sa dimension internationale et pluriculturelle. Cette dimension aura un sens tout particulier en 1995 pour le *« Luxembourg, ville européenne de la culture »* : le mot *« culture »* pourrait alors s'articuler avec les perspectives d'avenir du Centre universitaire.

NATHALIE MARTIN





LUXEMBOURG : LE LABORATOIRE DE L'EUROPE

«Luxembourg 95», pays européen de toutes les cultures

Dix ans après le lancement par Melina Mercouri des « Villes européennes de la culture », le Grand-Duché élargit l'événement à tout un pays et à une région transfrontalière

OFFRIR un panorama de la réalité culturelle luxembourgeoise, montrer les multiples facettes d'une création qui fonde sa personnalité sur sa capacité à réunir, confronter, associer, synthétiser les grands courants culturels européens, donner à voir, à entendre, permettre à nos voisins de mieux nous connaître, faire découvrir notre patrimoine et l'originalité d'une société dont le caractère cosmopolite n'est pas perçu comme un handicap mais comme une chance... les objectifs de «Luxembourg 95» dépassent ceux d'une simple manifestation culturelle.

Dix ans après le lancement par Melina Mercouri des «Villes européennes de la culture», Luxembourg est la première cité à élargir l'événement à tout un pays et, même, à une région transfrontalière; c'est aussi la seule qui soit le siège d'institutions européennes.

Si la situation géographique et stratégique ainsi que le relief spectaculaire de la ville de Luxembourg (le profond ravin de la Pétrusse, la vallée de l'Alzette, les falaises abruptes qui séparent la ville haute de la ville basse) ont décidé de son destin de forteresse militaire et de son surnom de Gibraltar du Nord, si le génie des hommes s'est longtemps consacré au renforcement de cette place forte naturelle, garnissant les rochers et les promontoires de remparts, de forts ou de tours, l'histoire récente et l'avenir de la capitale et du pays sont symbolisés par la construction d'autres ouvrages d'art : les ponts.

Des dizaines de ponts, parfois gigantesques comme le pont Adolphe ou le pont Grande-Duchesse-Charlotte, parfois simples passerelles entre deux vieux quartiers, démontrent la volonté d'ouverture d'un pays dont l'universitaire belge Marie Delcourt écrivait que *«sa grandeur lui vient de son exiguïté même, laquelle le tient ouvert et lui interdit tout exclusivisme»*.

L'esprit de Colpach

Parce que leur histoire mouvementée, au carrefour des luttes fratricides qui ont déchiré l'Europe et semé ici leur lot de drames, de destructions et de massacres, avait inscrit définitivement dans leur esprit l'évidence que l'avenir ne pouvait plus se concevoir en termes de rapports de forces mais de capacité à s'écouter, à s'entendre, à se comprendre, les Luxembourgeois ont pris, dès leur indépendance, les décisions historiques qui allaient marquer leur destin et amener un Etat créé artificiellement à devenir une véritable Nation.

C'est ainsi que, privé de ses territoires francophones, le jeune Etat maintenait l'enseignement obligatoire du francais, jetant les bases d'un système trilingue qui est au cœur de l'identité luxembourgeoise; une identité fondée sur la capacité à s'enrichir des autres cultures, sur sa vocation à les faire dialoguer, à synthétiser apports extérieurs et patrimoine propre, à servir de catalyseur à une nouvelle expression culturelle nourrie de diversité et de pluralité.

Depuis Victor Hugo trouvant refuge à Vianden, jusqu'à Robert Schuman, né à Luxembourg d'un père français et d'une mère luxembourgeoise, il y a longtemps que, au Grand-Duché, l'Europe est une idée neuve. C'est une idée qui fut notamment servie par deux Luxembourgeois : les visionnaires que furent Aline Mayrisch de Saint-Hubert et Emile Mayrisch, précurseurs entre les deux guerres, à partir de leur propriété de Colpach, de l'Europe culturelle et économique et dont l'esprit doit inspirer les acteurs culturels du Grand-Duché d'aujourd'hui, en particulier dans la perspective de «Luxembourg 95».

Chef d'industrie, fondateur puis dirigeant du groupe sidérurgique ARBED, Emile Mayrisch s'attache, dès la fin de la guerre et jusqu'à sa mort accidentelle en 1928, à favoriser les conditions d'un rapprochement franco-allemand dont il sait qu'il est la condition de l'édification d'une Europe pacifique. Il crée dès 1926 l'Entente internationale de l'acier, qui réunit les groupements métallurgiques de France, de Belgique, d'Allemagne, de Luxembourg et de la Sarre, et préfigure ce que sera trente ans plus tard la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il imagine et développe, également à partir de 1926, le Comité franco-allemand d'information et de documentation, animé par son futur gendre, le Français Pierre Viénot, que le général de Gaulle nommera ambassadeur de la France libre auprès du gouvernement britannique.

C'est de sa qualité de Luxembourgeois connaissant bien la France et l'Allemagne, leurs cultures, leurs langues et leurs traditions qu'Emile Mayrisch profite pour jeter des ponts entre les deux civilisations et les deux peuples. Dans le même temps, sa femme, Aline Mayrisch de Saint-Hubert, se sent investie de la même mission : mettre sa culture multiple, sa curiosité, sa maîtrise parfaite de plusieurs langues au service de rencontres entre les créateurs européens, leur permettant de découvrir leurs œuvres, d'enrichir leurs réflexions, d'alimenter leurs débats. Elle accueille André Gide, Paul Claudel, Jean Paulhan, Jacques Copeau, Jean Schlumberger, Jacques Rivière... Mais aussi Walter Rathenau, Ernst Robert Curtius, le philosophe Groethuysen... Collaboratrice de la NRF, elle y analyse les poèmes de Rilke comme les romans de Gide : elle traduit Maître Eckhart en français et *les Caves du Vatican* en allemand. Gide rédige *les Faux Monnayeurs»* lors de l'un de ses nombreux séjours au Grand-Duché. Pendant des années, les grands esprits européens se réunissent autour d'Aline Mayrisch mais, surtout, autour de l'idée du dialogue des cultures.

Si l'expérience de Colpach n'a pas évité la guerre, elle aura du moins installé définitivement cette conviction que le Luxembourg a, de par son histoire, sa situation, son absence de velléités impérialistes, une fonction et une mission d'être le laboratoire de l'édification d'une société multiculturelle.

Un projet culturel ambitieux

Les dernières «invasions» qu'a connues le Grand-Duché ont été pacifiques. Non seulement elles n'ont pas suscité de phénomènes de rejet mais elles ont été appréciées et reconnues comme de précieuses contributions à la prospérité du pays. Les vagues d'immigration successives, italienne, française, portugaise..., leurs apports à la vie économique mais aussi culturelle, ont modifié la réalité luxembourgeoise sans en altérer l'originalité. Plus de 30 % d'étrangers (52 % dans la capitale) représentant cent quarante nationalités différentes n'ont pas provoqué ici les réactions d'exclusion et d'intolérance auxquelles on assiste trop souvent ailleurs. Au contraire : le Festival de l'immigration bénéficie du patronage des plus hautes autorités. Les grands partis politiques soulignent tous l'importance que revêtent pour le pays la présence et l'activité des composantes non nationales de la population luxembourgeoise.

De même que la taille du pays ne doit pas être considérée comme un handicap, dans la mesure où elle permet – outre une démocratie directe surprenante –, d'aborder les problèmes internationaux sans arrière-pensée intéressée et d'utiliser intelligemment ce qu'on appelle des «niches de souveraineté», de même le caractère cosmopolite de la société luxembourgeoise est perçu comme un avantage, une chance, un privilège. Une telle situation ne met pas en péril la personnalité luxembourgeoise; elle ne suppose pas sa dissolution, ne menace ni la vitalité d'une langue nationale pourtant limitée à deux cent mille locuteurs ni le sentiment d'appartenir à une communauté ayant payé par de lourds sacrifices le droit de préserver sa souveraineté.

Si la richesse du pays et sa prospérité (auxquelles contribuent et dont bénéficient, outre les résidents, les frontaliers lorrains, belges ou allemands), si la stabilité sociale garantie par un système éprouvé de conciliation et de recherche du consensus, si le plurilinguisme et la proximité immédiate de pays partenaires n'étaient pas mis au service de l'expérience multiculturelle, la société luxembourgeoise pourrait douter de son avenir.

Le risque est écarté dès lors qu'il n'est plus contesté que le Grand-Duché gagnera en reconnaissance internationale et en cohésion intérieure en s'employant à réaliser son projet culturel ouvert et généreux. Le doublement récent du budget du ministère des affaires culturelles, les efforts financiers consentis par la ville de Luxembourg en faveur de ses organismes culturels, la construction d'un Musée d'histoire de la ville, instrument de connaissance et de recherche équipé d'outils de communication interactifs, la réalisation d'un grand centre culturel de rencontres sur le site de l'ancienne abbaye de Neumunster, le nouveau Musée d'histoire naturelle, le nouveau Centre national de littérature, le projet de Musée d'art contemporain et enfin «Luxembourg 95, Ville européenne de toutes les cultures», témoignent d'une évolution irréversible. Ce n'est plus uniquement en termes de souveraineté ou de réussite économique que le Luxembourg se projette dans l'avenir, mais en conférant à la culture un rôle moteur.

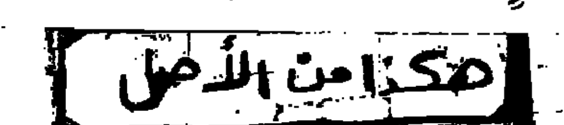
«Luxembourg 95» n'a pas pour seul objectif de permettre à des créateurs de toutes disciplines et de tous pays de présenter leurs réalisations au Grand-Duché. Miroir de la réalité culturelle luxembourgeoise, cette manifestation devra montrer comment la mise en commun d'expériences et de vécus culturels divers alimente une expression culturelle nouvelle, originale. A l'exemple de ce que recherchèrent en leur temps les Mayrisch, les Luxembourgeois ne se contenteront pas d'accueillir des artistes étrangers, de leur offrir une tribune ou un podium, d'apprécier leur art et d'applaudir à leurs performances. Ils s'attacheront à faciliter leur dialogue, à être médiateurs et interprètes de ces rencontres multiculturelles.

La programmation – qui prévoit déjà plusieurs centaines de manifestations – regroupera, au-delà des limites de la capitale et même des frontières du Grand-Duché, de nombreux partenaires et acteurs culturels. La «grande région», à laquelle appartiennent, à côté du Luxembourg, la Lorraine, la province du Luxembourg belge, la communauté germanophone de Belgique, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, sera naturellement associée. Ainsi, des spectacles seront décentralisés dans des villes comme Trèves et Sarrebruck en Allemagne, Thionville, Florange, Metz et Nancy en France, ou Arlon en Belgique. La dimension transfrontalière, qui relève ici de la pratique quotidienne, ajoutera à l'originalité d'une manifestation qui franchit les frontières au profit du dialogue des cultures.

Sans décrire en détail le programme qui sera publié dans les semaines qui viennent, il n'est pas inutile de relever quelques-unes de ses grandes lignes : création de pièces d'auteurs dramatiques contemporains luxembourgeois, allemands ou français; coproduction avec le Théâtre national de la Colline d'une pièce mise en scène par Frank Hoffmann avec une distribution franco-luxembourgeoise comptant notamment, d'un côté Maria Casarès et, de l'autre, Marc Olinger; organisation du Festival de la Convention européenne de théâtre; création mondiale de l'opéra *Elektra* de Theodorakis en collaboration avec le Théâtre Wielki de Varsovie; participation de l'Orchestre symphonique de RTL sous la direction de Léopold Hager, Ivo Malec et Rostropovitch, récitals de Jessy Norman et Barbara Hendricks; concerts d'Andréas Schiff, Hélène Grimaud, Anne-Sophie Mutter, du Royal Philharmonic dirigé par Vladimir Ashkenazy, de l'Orchestre philharmonique d'Israël dirigé par Zubin Mehta...; commandes d'œuvres originales à des compositeurs étrangers et luxembourgeois; coproduction avec le Ballet de Nancy, représentations du Tanztheater de Johann Kresnik, Reinhild Hoffmann et des ballets Gulbenkian ou Merce Cunningham; festivals «Carrefours des musiques» en pop, rock, folk, jazz...; spectacles de rue; présentation d'une copie restaurée du Napoléon de Grune sur une musique originale de Carl Davis; centenaire du cinéma et ouverture du Max Ophuls Film Festival; rétrospective de Bernard Molitor (ébéniste de Louis XVI, de l'Empire et de Louis XVIII); expositions des collections Hahnloser et du prince de Lichtenstein, des écoles de Paris et de Londres, des collections «Family of man» et «The Bitter Years» du photographe américain d'origine luxembourgeoise Edward Steichen. Dans sa diversité et dans sa richesse, le programme de 1995 sera l'occasion d'offrir aux nombreuses composantes de la population luxembourgeoise aussi bien qu'à ses hôtes étrangers la possibilité de vivre la culture dans sa fonction première : rapprocher les hommes.

CLAUDE FRISONI

► **Directeur artistique du Théâtre Ouvert Luxembourg. Coordinateur général de «Luxembourg 95, Ville européenne de toutes les cultures».**



en de toutes les cultures

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

La campagne électorale d'un député danois

John Ilversen, du « non » idéologique au « oui » pragmatique

AARHUS (Danemark)
de notre envoyé spécial

John Ilversen vient à peine d'installer son modeste panneau électoral à l'entrée du centre commercial d'un quartier périphérique d'Aarhus, la capitale du Jutland, qu'une dame d'un âge certain descend de sa bicyclette, s'approche de lui, cherche un bout de papier dans son sac et lui demande un autographe. Un peu étonné, il signe, et cette admiratrice, satisfaite, lui montrera ensuite une précieuse carte postale jaunie sur laquelle elle a collectionné, au fil des années, les paraphes d'hommes politiques de tous bords

« Je ne vais pas voter pour toi, mais John, tu fais du bon boulot à Strasbourg ! » lancent, en souriant, d'autres passants, qui refusent de *prendre les tracts du* candidat des socialistes populaires (SF). Les enfants, eux, ne s'intéressent qu'à la distribution de ballons blancs dénonçant les règlements laxistes de Bruxelles sur les additifs et les colorants alimentaires.

Ce samedi 4 juin, le député danois à Strasbourg et ses deux compagnons manquent malheureusement de ces préservatifs publicitaires *« conformes aux directives de l'UE ». « La négociation a été longue et sérieuse,* dit Henriett, sa secrétaire, *et finalement on est tombé d'accord sur une longueur standard de 17 centimètres. Les Britanniques ont protesté, trouvant que c'était un peu court ! Nous, nous pensons que la Commission n'a pas à s'occuper des condoms et qu'il y a d'autres sujets de discussion ».*

En dépit de cette demande d'autographe, John Ilversen, quarante ans tout juste, n'est pas une des grandes vedettes de la politique danoise. Mais ces élections européennes, il les prend au sérieux, à la différence peut-être des grands partis – social-démocrate, libéral et conservateur –, plus soucieux de mesurer leurs forces avant les législatives de l'automne. On l'appelle « Monsieur Europe » : à la télévision, il participe à de nombreux débats sur l'« Union » et défend une certaine idée de la coopération européenne.

« Un nouveau petit tremblement de terre »

Comme son parti, comme beaucoup de Danois de gauche dans un pays où le Marché commun, depuis l'adhésion en 1972, n'a cessé de susciter allergies, querelles et référendums, John Ilversen a pourtant âprement combattu l'Europe dès lors que l'on parlait d'« intégration » politique plus poussée. En 1986, il a dit « non » à l'Acte unique. En juin 1992, comme une majorité de ses compatriotes, il a dit « non » au traité de Maastricht – ce vote qui devait créer une belle pagaille parmi les Douze.

Mais un an plus tard, lors du deuxième référendum danois, pour la première fois, il faisait campagne pour le « oui ». Entre-temps, il faut rappeler que le Danemark avait obtenu à Edimbourg quelques dérogations majeures sur la phase finale de l'Union économique et monétaire, la défense commune, la citoyenneté européenne et la police. Des dérogations qui figuraient dans le « compromis national » mis au point en décembre 1992 par les sociaux-démocrates, les radicaux et les socialistes populaires et dont John Ilversen fut un des artisans.

« Après cela, dit-il, *mon parti ne pouvait plus dire non, puisque les Douze avaient accepté ces exceptions pour nous garder dans la famille. Mais ce fut un nouveau petit tremblement de terre, car les socialistes populaires, qui sont à gauche de la social-démocratie et la quatrième formation politique du pays, ont jusqu'en 1989 exigé une sortie du Danemark de la CEE et de l'OTAN. Ensuite – c'était le premier séisme – nous avons admis que la CEE était une réalité qu'il fallait prendre en compte. »* Il est député européen depuis 1989 – le seul pour son parti –, affilié au groupe des Verts, et les cinq années qu'il a passées à Strasbourg et Bruxelles l'ont convaincu que tout ce qui se faisait au Parlement des Douze n'était pas aussi inutile que certains l'affirment. Bien entendu, John Ilversen n'est pas devenu *« maastrichien »* pour autant. *« Je crois,* dit-il, *que c'est la dernière fois dans l'Histoire qu'on a le droit de présenter un texte aussi mauvais et illisible, et il doit être absolument réécrit dans les années à venir. »* Mais il a voulu, durant son mandat, *« rapprocher les gens ».* Vice-président de la commission de l'environnement de l'Assemblée de Strasbourg, il a organisé pour ses collègues députés français, belges et allemands des voyages d'études à Aarhus, ville et région dont il est originaire, pour mieux expliquer la politique danoise et les réticences qui existent dans le royaume lorsqu'on parle d'« approfondissement ».

Mais cet ancien féroce adversaire de la CEE et de la bureaucratie de Bruxelles veut aujourd'hui *« plus d'Europe ».* Version danoise de gauche, s'entend. Rien à voir avec les Etats-Unis d'Europe ou le fédéralisme : *« Tout a changé, c'est clair pour moi, avec la chute du mur de Berlin. Avant, les Douze étaient une sorte de forteresse capitaliste. A présent, nous devons élargir l'Union, facteur de stabilité, aux autres pays nordiques et à l'Autriche. En même temps, nous devons absolument intégrer rapidement, dans les trois ou cinq années à venir, les pays d'Europe centrale et orientale. On ne peut pas les tenir à l'écart et ils ne peuvent rien faire sans les Douze. Je crois que nous sommes au début d'une nouvelle réflexion, car à vingt, peut-être, cela ne sera pas facile à gérer... »*

Une opposition réaliste et constructive

Pour l'heure, John Ilversen estime qu'il faut démocratiser l'Union, rendre ses institutions plus efficaces, donner un droit d'initiative aux Parlements nationaux, instaurer les votes à la majorité et accroître les pouvoirs, notamment de contrôle, de l'Assemblée de Strasbourg, définir des objectifs communs dans un avenir pour le moins incertain.

Après une matinée de campagne électorale bon enfant dans trois centres commerciaux, John Ilversen (blouson de cuir), dont les idées sont jugées un peu trop « pro-européennes » par certains camarades de son parti, participe à un débat impromptu avec un candidat libéral, Kim Andersen (chemise, cravate), dans un café d'Aarhus.

Les clients sont pris par surprise : certains quittent les lieux, mais la plupart interrompent leurs conversations, écoutent et posent des questions. La discussion est amicale, et l'on ne parle pas du tout des « scandales » de l'UE dont la presse de Copenhague est si friande : les salaires des députés européens, les avantages fiscaux qui y sont liés, les détournements de fonds communautaires par certains pays, etc. Comme son patron, l'ancien ministre des affaires étrangères, Uffe Ellemann-Jensen, qui prône l'adhésion du Danemark à l'UEO et davantage d'intégration politique, Kim Andersen estime que le royaume de Margrethe II, après les atermoiements de ces dernières années, doit *« revenir dans la première classe de l'Union européenne ».* Les libéraux, qui pourraient être les principaux bénéficiaires du scrutin du 9 juin, vont même jusqu'à envisager l'abandon des fameuses dérogations accordées au Danemark.

Ce n'est pas le point de vue des sociaux-démocrates au pouvoir en coalition, qui mènent une campagne pro-européenne prudente, sachant que leur électorat est divisé. Ni celui, bien sûr, des viscéraux « anti-Union », le Mouvement de juin et le Mouvement populaire contre l'UE, qui ont déjà quatre des seize sièges danois au Parlement de Strasbourg. *« Mais ça ne coûte pas cher de voter pour eux,* fait remarquer John Ilversen, qui n'est pas sûr d'être réélu ; *ce qu'il faut, c'est une opposition réaliste et constructive pour faire avancer l'Europe, si possible dans la direction que nous souhaitons. »*

ALAIN DEBOVE

L'Europe sans chimères

IV. – Des gauches oscillantes

Après avoir étudié le rôle croissant joué en Europe par les groupes catégoriels aux relents populistes (*le Monde* du 9 juin), *nous analysons, dans le quatrième* et dernier volet de notre enquête, l'évolution contrastée des différentes tendances de la gauche par rapport à la construction européenne.

Si l'Europe, du moins celle des premiers jours, fut d'abord l'aventure de la famille démocrate-chrétienne, il ne faut pas oublier l'adhésion à l'idée communautaire de la social-démocratie. La sainte trinité Adenauer-Schuman-De Gasperi mérite sûrement d'être citée dans tous les manuels d'histoire, mais des hommes comme Willy Brandt, Mario Soares ou François Mitterrand ont, eux aussi, apporté une pierre essentielle à l'édifice.

Certes, le président français, sans jamais renier son engagement européen, et essentiellement pour des raisons de politique intérieure, a bien accepté, çà et là, que son parti prenne quelques chemins de traverse inquiétants. Outre les tendances protectionnistes du premier gouvernement de Pierre Mauroy, c'est un certain Jacques Delors, alors ministre des finances, qui prit, en obligeant les Français à avoir un « carnet de change » dès qu'ils quittaient le territoire national, une des mesures sans doute les plus opposées à cette Europe des citoyens tant réclamée. Il reste que la relance de la Communauté, ces dernières années, a été, en grande partie, initiée à Paris par François Mitterrand, et à Bruxelles par Jacques Delors.

Les autres mouvements socialistes ont-ils joué dans cette nouvelle donne ? Pour l'essentiel, oui. Même si, crise économique et difficultés politiques aidant, ils n'ont sans doute plus l'enthousiasme des premiers jours. On peut même trouver satisfaisante l'évolution de partis, comme les travaillistes britanniques qui, sans s'être convertis au fédéralisme, ne vouent plus l'Europe aux gémonies et, comparés aux diatribes de certains responsables conservateurs, peuvent paraître lui accorder même, dans certains cas, les circonstances atténuantes. Quant au PASOK grec, hostile à la Communauté aux premières heures des négociations d'adhésion, il s'est ensuite battu pour faire reconnaître les « spécificités grecques » au sein de la CEE pour, enfin, devenir un parti socialiste (presque) comme les autres. Si des personnalités comme Vasso Papandréou, ancien membre de la Commission de Bruxelles, sont résolument favorables à l'accélération de la construction européenne, d'autres, à l'instar du ministre de l'ordre public, Stélios Papathélémis, se font les hérauts des valeurs orthodoxes, nationalistes et sécuritaires. Si on les juge à la seule aune de la fidélité au fédéralisme européen, les partis socialistes s'en sont souvent « mieux tirés » que les démocrates-chrétiens (*le Monde* du 7 juin). Peut-être pour une raison d'équilibre politique. Souvent opposés à la construction européenne, les partis communistes ont *vu leur influence fortement diminuer* depuis les débuts de la CEE. Ou bien ils sont entrés dans une profonde mutation. Leur influence sur les partis socialistes en a donc diminué d'autant.

Des « euro » aux « archéo »

Les mouvements de droite ou d'extrême droite, de plus en plus forts, ont, en revanche, joué un rôle d'aiguillon sur les formations centristes, en les obligeant progressivement à atténuer leur enthousiasme pro-européen.

Le monde change. En 1957, lors de la signature du traité de Rome, les partis communistes des « Six », du plus confidentiel au plus important, avaient, à des nuances près, la même position – totalement négative – sur la construction européenne. Aujourd'hui, c'est peut-être *dans cette « famille »,* rejetons compris, que la palette des différentes opinions sur la Communauté est la plus large. A Strasbourg, les amis d'hier ne siègent-ils pas dans quatre groupes différents : le PDS italien se retrouve au groupe socialiste, Rifondazione comunista (Italie) et Izquierda Unida (Espagne) chez les non-inscrits, les partis portugais, grec et français – ces derniers souhaiteraient, dit-on, se retrouver avec des mouvements moins « traditionnalistes » – forment la Coalition des gauches, et, enfin, un transfuge danois a adhéré au groupe des Verts.

La palme de la « fidélité » revient certainement au KKE grec, toujours défenseur du centralisme démocratique et de la dictature du prolétariat, qui a lancé un appel à *« la résistance contre Maastricht ».* Depuis le départ, en 1992, de leur chef charismatique, Alvaro Cunhal, une des figures centrales de la révolution aux œillets de mai 1974, le Parti communiste portugais tente, sous la houlette de son nouveau secrétaire général, Carlos Carvalhas, de se moderniser. Ainsi, pour les élections européennes, il a décidé de présenter une liste commune avec les « Verts » et de mettre à la tête de celle-ci un « rénovateur », Luis Sa. Rien n'y fait : prisonnier de son image « stalinienne », mais aussi de ses thèses résolument nationalistes, le Parti communiste ne parvient pas à convaincre les Portugais de sa conversion.

A l'autre bout de la chaîne, les Italiens du PDS et les Espagnols de Izquierda unida sont allés encore plus loin que l'« eurocommunisme » initié par leurs grands anciens : ils ont tout simplement gommé la *mention communiste de leurs* sigles.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Du Larzac à Berlin, les combats d'un mutant européen

« C'est ma contribution au combat pour l'énergie solaire », dit John Lambert, dans le jardin de sa maison bruxelloise, en montrant la pompe solaire miniature qui alimente le minuscule jet d'eau de son bassin microscopique... Pour preuve que l'on peut-être un « mutant européen » et garder l'humour caractéristique de sa nationalité « d'origine ». Sur la brèche de tous les combats alternatifs depuis plus de vingt ans, du Larzac à Greenham Common en passant par Malville et Berlin, il ne peut plus compter le nombre de nuits de réunion – où sa connaissance d'à peu près toutes les langues de la Communauté se révélait toujours d'un grand secours – ni celui des kilomètres passés dans des minibus de fortune à parcourir l'Europe. Encore moins le nombre de pages noircies pour expliquer le sens de sa lutte.

« De facto, *celle-ci était européenne puisque nous refusions les frontières »,* explique John Lambert, qui n'a rien perdu, lui, de son allant, même s'il reconnaît que l'élan s'est ralenti. Ainsi le mouvement pacifiste s'est-il effondré de lui-même, faute de Pershing, serait-on tenté d'écrire. Quant au combat écologique, il a été de plus en plus pris en compte par les gouvernements et par les citoyens eux-mêmes. Et puis, la crise économique a souvent inversé les priorités. *« Préoccupés par leur boulot ou la recherche d'un emploi, les gens sont moins prêts à manifester contre les centrales nucléaires »,* admet John Lambert, loin d'être découragé. Parce que, selon lui, cette baisse de tonus ne s'est pas accompagnée d'un repli national ou nationaliste et que de nouveaux combats sont là : *« Je revois,* dit-il, *dans les marches antiracistes, des amis de tous les pays, que je n'avais plus vus depuis longtemps. »*

J.-A. F.

Quatre pays ont voté dès le jeudi 9 juin

Les électeurs de quatre des douze pays de l'Union européenne (Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas et Danemark) étaient invités à voter jeudi 9 juin, pour l'élection du Parlement européen. Les résultats ne seront toutefois connus que dimanche soir, une fois fermés tous les bureaux de vote de l'Union européenne. Au Danemark, le dépouillement aura même lieu lundi 13 juin. Aux Pays-Bas, en revanche, il commencera jeudi soir, mais les résultats resteront secrets.

Le principal enjeu du vote de jeudi concerne les résultats des conservateurs britanniques que les sondages donnent perdants. Au Danemark, la campagne a été dominée par les effets secondaires des deux référendums sur *Maastricht* (« *non* » *en juin 1992* et « oui » en mai 1993). Ces élections ont entraîné un regain de mobilisation, dans une opinion encore profondément divisée sur cette question.

En Irlande et aux Pays-Bas, des campagnes très ternes pourraient se traduire par une progression de *l'abstention. Les électeurs* néerlandais se sont déjà rendus aux urnes deux fois depuis le début de l'année et attendent encore la composition du futur gouvernement. – *(AFP.)*

FRANCE

Les candidats de la liste Europe pour tous

Conduite par Jean Ailland, président du Mouvement pour l'Europe, la liste Europe pour tous propose de représenter à Strasbourg *« les minorités culturelles, sociales et religieuses de la France d'aujourd'hui ».* Ancien chargé de mission de Jacques Chirac à la mairie de Paris en 1977, M. Ailland avait été exclu du RPR pour indiscipline et s'était présenté ensuite, sans succès, à plusieurs élections. Il conduit une liste *« composée de Français de toutes les couleurs, à l'image d'une campagne publicitaire ».* Il a su séduire le directeur du bimensuel portugais *Encontro*, Antonio de Morais Cardoso, et le président de la Fédération des associations des Français d'outre-mer, Yvon Thiant. Ils sont candidats à ses côtés pour *« donner voix aux communautés invisibles ».*

1. Jean Ailland; Elisabeth de Sousa; Neville Mary An Green; Vladimir Grama; Yvon Thiant; Antonio De Morais Cardoso; Mohamed Mebtoul; Nuri Massip; Anna-Maria Montanari; 10. Jean Zailah; Isnard Azoulay; Eric Duluc; Rozenn Clement; Sébastien Kito Kito; Monique Canavy; Gérard Slama; Pravas Stalinsis; Eric Cosaque; Chantal Murcy; 20. Caroline Popu; Guy Parsini; Marc Megy; Martine Bailen; Maria Da Cruz; Marie Riou; Norbert Krief; Marina Peres; Vincent Guzman; Monique Poulin; 30. José Wilfried; Jean Bedin; Jean Robert; Jacqueline Marie; Jean Guilleray; Nora Aieche; Aurelio Pinto; Fabienne Kruger; Daniel Kristic; Yves Lequesne; 40. Nadine Finard; Marc Petit; Jean-Pierre Merrheim; Souad Le Louer; Olivier Robert; Jacques Mitrani; Wanda Bobet; Christelle Dufresne; Michel Marchand; Eric Treguer; 50. Denise Tabaret Kito; Maxime Hubert; Armand Boubet; Laurence Andenaert; Gilbert Mauviel; Valérie Lochon; Philippe Boulouard; Francis Saltiel; Jacques Dantois; Liliane Poupard Duchet; 60. Paul Richard; Gaston De Dormael; Renate Filiol; Agnes Huet; Jean-Christophe Danve; Laurent Cledes; Philippe Bordat; Rolande Vacherie; Serge Martinez; Helène Bordenave; 70. Josèphe Gueit; Gérard Robert; Jacqueline Boidet; François Arnould; Stéphane Moyet; Nathalie Lopez; Jehan de Frayssinet; Thérèse Sonhaid; André Monlean; André Bourgade; 80. Joël Corion; Marie Lucie Kruckman; Ramsi Nammour; Léone Izoard; Jean-Louis Meher; Eriphyle Lascvenes; Mélanie Nacht; Marie Tauze.

A la télévision et à la radio

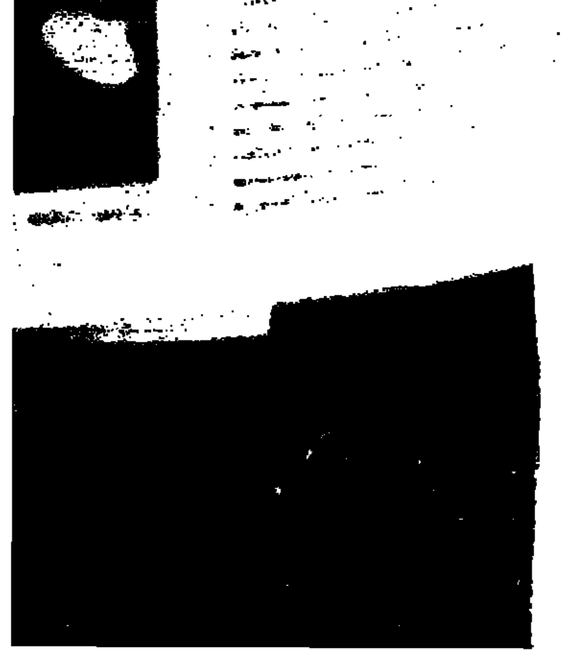
Le programme officiel des interventions

Sur France 2 après la météo du journal de 13 heures, sur France-Inter après le journal de 20 heures. – *Jeudi 9 juin :* Union UDF-RPR, L'Europe solidaire (PS), PCF (3 minutes chacun), Lutte ouvrière, Parti de la loi naturelle (48 secondes chacun). *Vendredi 10 juin :* L'Europe solidaire (PS), PCF, Union UDF-RPR (3 minutes chacun).

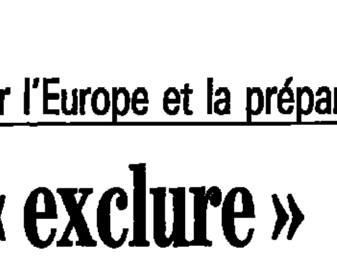
Sur France 2 après le journal de 20 heures, sur France-Inter avant les informations de 14 heures. – *Jeudi 9 juin :* PCF, L'Europe solidaire (PS), Union UDF-RPR (1 minute chacun), L'Europe commence à Sarajevo, Europe pour tous, Génération Ecologie (48 secondes chacun). *Vendredi 10 juin :* Union UDF-RPR, PCF, L'Europe solidaire (PS) (1 minute chacun), Chasse-pêche-nature-traditions, Energie radicale, Liste régionaliste et fédéraliste-Régions et peuples solidaires, L'emploi *d'abord !, L'autre politique, Lutte* ouvrière, Démocrates pour les Etats-Unis d'Europe, Liste pour l'Europe des travailleurs et de la démocratie, Génération Ecologie, Parti de la loi naturelle, Europe pour tous, Union des écologistes pour l'Europe, Liste du rassemblement de l'outre-mer et des minorités, L'Europe commence à Sarajevo, Liste de la majorité pour l'autre Europe, Politique de vie pour l'Europe, FN (48 secondes chacun).

Sur France 3 à 18 h 15. – *Jeudi 9 juin :* PCF, L'Europe solidaire (PS), Union UDF-RPR (1 minute chacun), Lutte ouvrière, Parti de la loi naturelle (48 secondes chacun). *Vendredi 10 juin :* Union UDF-RPR, PCF, L'Europe solidaire (PS) (1 minute chacun), Chasse-pêche-nature-traditions, Energie radicale, Liste régionaliste et fédéraliste-Régions et peuples solidaires, *L'emploi d'abord !, L'autre* politique, Lutte ouvrière, Démocrates pour les Etats-Unis d'Europe, Liste pour l'Europe des travailleurs et de la démocratie, Génération Ecologie, Parti de la loi naturelle, Europe pour tous, Union des écologistes pour l'Europe, Liste du rassemblement de l'outre-mer et des minorités, l'Europe commence à Sarajevo, Liste de la majorité pour l'autre Europe, Politique de vie pour l'Europe, FN (48 secondes chacun).

Sur France 3 avant le journal Soir 3. – *Jeudi 9 juin :* Union UDF-RPR, L'Europe solidaire (PS), PCF (3 minutes chacun), L'Europe commence à Sarajevo, Europe pour tous, Génération Ecologie (48 secondes chacun). *Vendredi 10 juin :* L'Europe solidaire (PS), PCF, Union UDF-RPR (3 minutes chacun).







Le débat sur l'Europe et la préparation de l'élection présidentielle

M. Pasqua refuse d'« exclure » les électeurs de M. de Villiers

Venu encourager la liste d'union UDF-RPR, mercredi 8 juin à Puteaux (Hauts-de-Seine), pour la deuxième fois depuis le début de la campagne, M. Balladur a dû céder la vedette à Charles Pasqua.

« Balladur-courage », « Balladur, tiens bon ! », « Edouard, les militants sont avec toi ! », « Balladur, Pasqua, Sarkozy » : à en juger par les banderoles impeccables que l'organisateur, Nicolas Sarkozy, avait pris soin de faire disposer dans la salle, la réunion de Puteaux n'avait d'autre but que de soutenir le premier ministre.

Aux prises avec Philippe de Villiers, le maire de Toulouse attendait que le ministre de l'intérieur s'engageât clairement à ses côtés. Il désirait que fût dissipé le trouble causé par la présence de deux proches collaborateurs du ministre à la réunion parisienne de M. de Villiers. M. Baudis en a été pour ses frais : M. Pasqua s'est bien gardé de toute condamnation. Fidèle à son engagement contre le traité de Maastricht, il s'est même permis le luxe d'une critique en règle du programme de la majorité, qui s'articule, précisément, autour de l'Union européenne, adoptée par référendum en France en septembre 1992.

« Nous avons été nombreux, a rappelé M. Pasqua, *il y a près de deux ans, à considérer que la voie dans laquelle s'engageait la construction européenne ne permettrait pas de résoudre le conflit qui venait de naître en Yougoslavie. »* Le ministre de l'intérieur a défendu une série de points de vue diamétralement opposés à ceux de M. Baudis. *« Ne nous y trompons pas !* a-t-il ainsi assuré. *Sur le plan politique, il ne saurait y avoir d'Europe à plusieurs vitesses, car il n'y aurait rapidement plus d'Europe du tout. » « Au fur et à mesure que se dessine la nécessité politique et morale de l'élargissement »,* qualifié d'*« inéluctable », « la perspective fédérale s'estompe au profit d'une grande confédération des peuples d'Europe »,* a expliqué M. Pasqua.

« Viendra-t-il un jour où toutes les nations d'Europe n'en formeront plus qu'une seule ? Viendra-t-il un jour où tous les peuples trouveront naturel d'être soumis à une seule loi, d'utiliser une seule monnaie, d'élire un seul président ? Qui sait ? s'est-il interrogé. *Rien n'est plus difficile à prévoir. »* Le ministre de l'intérieur a assimilé à des *« chimères merveilleuses »* les objectifs de monnaie unique, de politique étrangère et de défense commune souhaités par M. Baudis.

M. Baudis : « Une liste de division »

Contrairement au souhait du maire de Toulouse, M. Pasqua s'est également montré très conciliant avec le député de Vendée. *« Ne faisons de procès d'intention à personne !* a-t-il expliqué. *Le RPR et l'UDF ont fait une liste d'union et ils ont bien fait. Pour cette raison, la grande majorité des électeurs de la majorité se reconnaîtra dans la liste que dirige notre ami Dominique Baudis. » « Une liste dissidente s'est néanmoins présentée, pour laquelle un certain nombre d'électeurs de la majorité s'apprêteraient à voter,* a-t-il continué. *On ne peut que le regretter. Faut-il, pour autant, rejeter ou exclure ses électeurs ? Non ! Car, passé cette échéance, il nous faudra rassembler. Pour moi, les choses sont claires : la majorité est celle qui est sortie des urnes en mars 1993. »*

M. Pasqua a doublé ces réflexions d'un rappel tout aussi net à l'union de la majorité pour la prochaine élection présidentielle. *« Il faut que la majorité se rassemble (...),* a-t-il affirmé. *C'est pourquoi je plaide depuis plus de cinq ans pour une candidature unique de la majorité (...). Il est encore temps de mettre en place un tel système. »* Le président du conseil général des Hauts-de-Seine a enfin conclu son intervention par un emprunt aux phrases favorites du premier ministre : *« Unis, nous gagnons, divisés, nous perdons. »*

Isolé face à M. de Villiers, M. Baudis a tenté de s'appuyer sur le devoir d'union évoqué par M. Pasqua pour justifier sa requête d'exclusion à l'endroit de M. de Villiers. *« Il faut refermer la blessure qui a fait tant de mal, la laisser cicatriser et effacer la cicatrice »,* a-t-il expliqué. *« Toute autre liste* [que la liste commune au RPR et à l'UDF] *est une liste de division. Les électeurs qui porteront leurs voix sur cette liste voteront pour une liste de division, menée par quelqu'un qui a voté contre la confiance au premier ministre »,* a ajouté le maire de Toulouse.

Poussé dans ses retranchements, M. Baudis a fait une incartade à la règle qu'il s'était fixée au début de la campagne. *« On parle beaucoup de l'élection présidentielle, c'est légitime,* a-t-il dit. *Le 12 juin, les électeurs de la majorité qui porteront leurs suffrages sur la liste UDF-RPR préserveront toutes les chances de succès du candidat à l'élection présidentielle de notre majorité. » « Si on apporte les suffrages sur le candidat de la division,* a-t-il encore ajouté, *on enclenchera la mécanique de la division, dont on sait où elle a mené. »*

Intervenant en clôture de la réunion publique, M. Balladur a assuré qu'il ne faut pas voir dans le scrutin du 12 juin les *« prémices de l'élection présidentielle »* (*le Monde* du 9 juin). Après avoir longuement évoqué les objectifs prioritaires fixés à l'Europe, qui sont, selon lui, la croissance, la sécurité et la démocratie, M. Balladur a assuré qu'il n'y a aucune opposition entre les intérêts de la France et ceux de l'Europe.

Le premier ministre a appelé la majorité *« à ne pas se tromper de débat ». « Ce n'est pas celui d'hier* [Maastricht], *ni celui d'être pour ou contre le GATT »,* a-t-il estimé. *« Depuis quatorze mois s'ouvre un grand débat dans notre pays »* à propos de la société souhaitée par les Français, a indiqué M. Balladur. *« Tout le monde a le droit de faire valoir ses projets ; tout le monde, y compris le premier ministre »,* a-t-il souligné. *« Pour réformer notre pays, nous avons besoin du plus large rassemblement,* a conclu le premier ministre. *Il faut que ces élections européennes en soient le premier signe. »*

GILLES PARIS

COMMENTAIRE

« A titre personnel... »

FAUT-IL enclencher une nouvelle fois la mécanique suicidaire de la division, qui a si souvent fait perdre des élections capitales à la droite ? L'interrogation est, en propres termes, celle que Dominique Baudis a formulée lors de sa dernière grande réunion publique. Le chef de file de la liste RPR-UDF aux élections européennes lui a apporté, évidemment, une réponse négative, en exhortant les électeurs de la majorité à voter pour *« la seule liste »* qui, selon lui, les représente. Il en va, il est vrai, de son score au soir du 12 juin. Le maire de Toulouse faisait allusion à la liste dissidente conduite par Philippe de Villiers, dont l'émergence en fin de campagne lui donne des sueurs froides.

En écho à cette mise en garde, lancée aux électeurs majoritaires attirés par le villiérisme, Charles Pasqua a fait l'analyse exactement inverse. Lui, ministre de l'intérieur, il compte bien additionner les voix anti-Maastricht de l'élu vendéen aux suffrages pro-balladuriens qui auront été ratissés par l'élu toulousain. Tout cela, selon lui, fait partie de la majorité qui est sortie des urnes en mars 1993. M. Pasqua s'en tient au premier vote de M. de Villiers, favorable à la déclaration de politique générale du premier ministre, en ignorant le second, qui avait vu le même refuser sa confiance à M. Balladur au moment des négociations du GATT.

S'appliquant à ne pas tomber dans le piège qui lui était tendu par Nicolas Sarkozy, grand ordonnateur de cette réunion destinée à assurer la promotion présidentielle du chef du gouvernement, le président du conseil général des Hauts-de-Seine a soigneusement évité de jeter l'anathème sur les brebis égarées du villiérisme. Il était difficile de donner un signe plus clair de l'autorisation qui est accordée à ceux qui hésitent encore à s'égarer. Fort peu satisfait du choix de M. Baudis comme tête de liste – insatisfaction qu'il a fait connaître dans le mouvement néogaulliste –, M. Pasqua sait que les électeurs de cette liste dissidente viennent, essentiellement, de la majorité, et dans celle-ci, essentiellement, du RPR. Ils sont même, probablement, ceux qui se reconnaissaient dans le combat contre la ratification du traité de l'Union européenne, qui avait pour chefs, en 1992, Philippe Séguin, Philippe de Villiers et Charles Pasqua.

Le « paria » de la majorité peut se féliciter du label d'authenticité majoritaire que lui décerne le ministre de l'intérieur. Il ne manque de le faire. En revanche, le symbole de l'union de cette majorité aux européennes, M. Baudis, est cruellement conscient qu'il risque d'être le dindon de la farce. Et il ne cesse d'envoyer des signaux de détresse. En réponse, Valéry Giscard d'Estaing tient à souligner que *« d'un bout à l'autre, l'UDF a joué le jeu loyalement ».* Le soutien qu'il reçoit, sur cette question précise, de la part de Jacques Chirac, est des plus modérés.

Comme s'il utilisait une formule de politesse, qui ressemble étrangement à une plus ancienne remontant à 1981 – le président du RPR avait appelé *« à titre personnel »* à voter pour M. Giscard d'Estaing au second tour de l'élection présidentielle –, M. Chirac déclare aujourd'hui : *« Certains, ici ou là, peuvent être tentés de voter ailleurs. En politique, conçue de façon sérieuse, il n'est jamais convenable ou raisonnable de voter contre son camp, quelles que soient les raisons que l'on imagine à cet effet. »*

Quant au chef du gouvernement, son premier souci est de lier étroitement le rassemblement européen – quitte à faire contre mauvaise fortune villiériste bon cœur élyséen – au rassemblement présidentiel. Plus cette échéance avance et plus il apparaît que, vingt-cinq ans après après la disparition du général de Gaulle, c'est sur la question du gaullisme que va se jouer, idéologiquement, une bonne partie de la campagne et du résultat de 1995. M. de Villiers l'a bien compris, qui se présente comme le détenteur d'une « certaine idée de la France » et se fait accompagner du petit-fils du chef de la France libre.

Il n'est pas, cependant, le seul curateur aux biens. De longue date, M. Chirac revendique l'héritage, même si le pompidolisme a sérieusement marqué son parcours. Fidèle porte-parole du RPR, Jean-Louis Debré ne dit rien d'autre quand il affirme qu'il n'y aura *« qu'un seul candidat gaulliste »* à la prochaine élection présidentielle. Il faut dire que la période est propice aux références historiques du chef de la France libre.

Tout comme le maire de Paris, Edouard Balladur devait se rendre, à Bayeux, le 14 juin – jour du débarquement du général de brigade *« à titre provisoire »* sur la plage de Courseulles en 1944 –, où de Gaulle prononça son premier discours. C'est dans cette ville du Calvados que fut prononcé, aussi, le discours sur les institutions, préfigurant la future Vᵉ République, en juin 1946, par celui qui, six mois avant, avait quitté la présidence du conseil. Les mois qui viennent vont être chargés d'histoire.

OLIVIER BIFFAUD

Au « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Le Pen veut ajouter ses voix à celles du député de Vendée

« On a réussi à faire barrage, par la diabolisation, à la personne de Jean-Marie Le Pen, mais on n'a pas empêché ses idées de passer », a déclaré le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », mercredi 8 juin. Tête de la liste « Contre l'Europe de Maastricht-Allez la France ! », M. Le Pen a expliqué qu'au soir du 12 juin, *« il faudra comptabiliser ensemble les voix des électeurs de Villiers et de Le Pen »,* car, a-t-il dit, *« sur le programme, sauf l'immigration, les gens qui auront voté pour M. de Villiers auront voté pour le programme du Front national ».* A propos de l'immigration, M. Le Pen a souligné que s'il était au pouvoir il remettrait *« à l'étude la situation de ceux qui sont entrés illégalement en France depuis 1974 ». « Si je devais échanger les dix millions d'immigrés qui sont entrés en France contre les huit cent mille français qui travaillent à l'étranger, je serais prêt à le faire »,* a-t-il précisé. Plus généralement, le président du Front national propose d'*« arrêter l'immigration, le libre-échangisme forcené et la suppression des frontières ».* S'il souhaite siéger au Parlement européen, c'est, a-t-il dit, pour *« surveiller son irresponsabilité ».*

Les réactions à la « nouvelle alliance » proposée par M. Rocard

M. Chevènement : « Le contenu de l'unité nous intéresse »

Lors d'une ultime réunion publique, organisée mercredi 8 juin à la salle de la Mutualité, à Paris, le président du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Chevènement, a répondu à la proposition de *« nouvelle alliance »* faite, la veille, par Michel Rocard (*le Monde* du 9 mai), en affirmant : *« L'avenir de la gauche, oui, cela nous intéresse ! » « L'avenir de la gauche, c'est son unité,* a ajouté la tête de la liste L'Autre Politique, *mais ce n'est pas le pacte unitaire pour le progrès de Robert Hue, ni la nouvelle alliance de Michel Rocard qui nous apprennent quelque chose sur son contenu. Le contenu de cette unité, c'est l'autre politique. »*

Anicet Le Pors : des « coquilles vides »

Auparavant, Georges Sarre, député (République et Liberté) de Paris, avait assuré que *« L'Autre Politique préfigure la nouvelle alliance »*, tandis que l'ancien ministre communiste Anicet Le Pors avait considéré, que du « big bang » au « PUP », ces différentes initiatives demeurent des *« coquilles vides »*. Numéro deux de la liste, M[e] Gisèle Halimi a brocardé le premier secrétaire du PS, en l'appelant *« le candidat sauve-qui-peut »*.

Pour M. Chevènement et ses amis, la condition d'un nouveau rassemblement des forces de gauche est un changement radical de politique. *« Le Parti socialiste a chaussé les charentaises de Raymond Barre à partir de 1983 »*, a observé le maire de Belfort, en précisant que la refondation du PS *« ne pourra se passer entre Michel Rocard et Bernard-Tapie-Finance »*.

J.-L. S.

M. Fabius approuve le premier secrétaire

La proposition de *« nouvelle alliance »*, faite mardi par Michel Rocard, a suscité, mercredi 8 juin, toute une série de réactions, et d'abord au sein même du Parti socialiste. Laurent Fabius a approuvé, sur France 3, l'initiative du premier secrétaire du PS, en préférant à l'expression de *« nouvelle alliance »* celle de *« double rassemblement »*, qui consisterait, selon lui, à *« rassembler d'abord les socialistes »*, puis à *« rassembler la gauche et les forces de progrès autour des socialistes ». « Est-ce que c'est à ce moment qu'il faut lancer tel ou tel terme, est-ce un peu plus tôt ou un peu plus tard ? »*, s'est toutefois demandé M. Fabius, avant d'ajouter que cette discussion sur le choix du moment lui paraît *« secondaire »*.

Devant l'Association de la presse diplomatique française, Roland Dumas s'est aussi interrogé sur *« l'opportunité qu'il y avait à annoncer cela* [la nouvelle alliance] *trois jours avant les élections européennes »*. Pour l'ancien ministre des affaires étrangères, en effet, un mauvais résultat de la liste socialiste *« ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur la vie du parti et sur la candidature de M. Rocard à la présidence de la République »*.

Le principal soutien apporté au premier secrétaire est venu de quinze maires socialistes, de sensibilités différentes, mais tous intéressés par la perspective des élections municipales de 1995.

« Nous nous inscrivons dans la démarche de Michel Rocard et nous prendrons, dans nos villes, dès le 13 juin, (...) toutes les initiatives utiles pour donner corps à cette nouvelle alliance », indique un communiqué commun, cosigné notamment par Jean-Marc Ayrault (Nantes), Jean-Pierre Balduyck (Tourcoing), Gilbert Chabroux (Villeurbanne), Georges Frêche (Montpellier), Marie-Noëlle Lienemann (Athis-Mons), Bernard Poignant (Quimper), Jean-Pierre Sueur (Orléans), Catherine Trautmann (Strasbourg) et par Daniel Percheron, sénateur du Pas-de-Calais.

M. Tapie : « Etre de gauche, ça se mérite »

Plus de deux mille cinq cents personnes ont assisté, mercredi 8 juin, au Palais des sports de Paris, à l'avant-dernier meeting de campagne de Bernard Tapie, tête de la liste Energie radicale pour les élections européennes. Le député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône, qui achèvera sa tournée électorale jeudi à Marseille, est intervenu en clôture d'une réunion-spectacle, animée par l'écrivain et journaliste André Bercoff, mêlant pendant deux heures et demie chanteurs, clips vidéo, extraits d'émissions de télévision satiriques – dont l'un, au goût particulièrement douteux, tournait en dérision les députés – aux interventions de plusieurs de ses colistiers.

M. Tapie a réitéré son engagement en faveur d'une Europe fédérale et sa proposition de rendre *« illégal »* le chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans, avant de s'en prendre à Michel Rocard, auquel il reproche de mettre son drapeau de gauche et son drapeau européen dans sa poche, à l'occasion de cette campagne. *« Finalement, on se demande si on n'aurait pas pu faire une liste un Rocard-un Baudis-un Rocard-un Baudis car, lorsqu'on compare* [les deux listes], *on ne sait plus très bien s'il y un écart »*, a-t-il déclaré. Affirmant que son engagement chez les radicaux de gauche n'a pas pour objectif de *« prendre des voix »* aux socialistes, mais de *« constituer, à côté du PS, une force qui ait sa propre identité et qui soit capable d'apporter un successeur de gauche à François Mitterrand »* à l'élection présidentielle, M. Tapie a affirmé : *« Si Michel Rocard veut être un jour président de la République, il va falloir qu'il comprenne qu'il doit être de gauche, vraiment de gauche. Il faut l'annoncer, le dire, le clamer. Etre de gauche,* a-t-il ajouté, *ça se mérite, ça ne se décrète pas. »*

P. R.-D.

Les travaux du Parlement

Les députés préparent l'abrogation du CIP

Le contrat d'insertion professionnelle (CIP), créé à l'automne dernier par la loi quinquennale sur l'emploi, était mort depuis le 30 mars, date à laquelle, après des semaines de manifestations d'étudiants et de lycéens, le premier ministre avait fini par annoncer le retrait du « SMIC-jeunes ». Restait à enterrer formellement le CIP et à abroger, par conséquent, l'article 62 de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle qui l'instituait.

Ce devrait être chose faite rapidement, à l'occasion de l'examen par l'Assemblée nationale (les 16 et 17 juin), puis par le Sénat avant la fin de cette session, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF). L'article 42 de ce texte prévoit, en effet, la prorogation, jusqu'au 30 juin 1995, des contrats d'adaptation et d'orientation qui devaient être remplacés, à partir du 1[er] juillet 1994, par les contrats d'insertion professionnelle ; le même article prévoit également la prolongation, jusqu'au 31 décembre 1994, des aides forfaitaires d'embauche de jeunes sous contrat d'apprentissage ou de qualification. Ces deux mesures sont destinées à maintenir les dispositifs existants d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée, qui s'est saisie pour avis de cet article du DDOEF, a décidé, le 7 juin, de lever toute ambiguïté, en proposant tout simplement un amendement abrogeant explicitement le contrat d'insertion professionnelle. La commission des finances, qui a examiné, au fond, ce projet de loi, mardi 7 et mercredi 8 juin, a adopté la même position et repris à son compte l'amendement de la commission des affaires culturelles abrogeant le CIP. Quant au gouvernement, il ne semble pas mécontent que l'initiative de cette abrogation vienne des parlementaires.

GÉRARD COURTOIS

L'examen du projet de loi de M[me] Veil au Sénat

L'opposition craint un « démantèlement » de la Sécurité sociale

Les sénateurs ont adopté, dans la nuit de mercredi 8 à jeudi 9 juin, par 230 voix contre 88, le projet de loi relatif à la Sécurité sociale, présenté par Simone Veil. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté « pour ». Les sénateurs du PS et du PC, qui ont dénoncé dans le texte gouvernemental l'amorce d'un *démantèlement de la Sécurité sociale »*, ont voté « contre ».

Simone Veil avait tenu à prendre les devants, mercredi 8 juin, en présentant au Sénat son projet réformant le fonctionnement de la Sécurité sociale. Non, elle n'est pas animée des intentions machiavéliques que lui prête l'opposition. Non, son texte ne constitue pas une régression sociale. Oui, elle aussi peut pointer un index réprobateur vers les tenants de la stricte orthodoxie financière. *« La Sécurité sociale,* a-t-elle ainsi souligné, *ce n'est pas seulement un trou financier, c'est d'abord un immense progrès social et le plus puissant facteur de cohésion sociale qui existe en France. »*

La suite de l'intervention du ministre des affaires sociales fut moins lyrique. Ce fut même un sec rappel à l'ordre, puisque chacun fut invité à *« un devoir de lucidité »*. *« La situation présente de la Sécurité sociale,* a assuré M[me] Veil, *s'explique largement par son incapacité à s'adapter à temps aux évolutions de son environnement, en raison de l'inertie et de la déresponsabilisation que l'opacité et la complexité du système encouragent »*.

Si le ministre d'Etat a dû convenir malgré tout que ce texte *« n'apporte pas de solution immédiate et spectaculaire aux problèmes de la Sécurité sociale »*, les sénateurs de la majorité ne lui en ont pas trop tenu rigueur. D'abord échaudés par un produit final insuffisamment ambitieux à leurs yeux, ils se sont finalement résolus à y voir l'amorce d'une entreprise de plus longue haleine. *« Il s'agit du premier maillon d'une indispensable réforme »*, s'est réjoui Charles Descours (RPR, Isère), rapporteur du projet au nom de la commission des affaires sociales. Jean-Pierre Fourcade (Rép. ind., Hauts-de-Seine), président de la commission des affaires sociales, a lui aussi utilisé la formule du *« premier maillon »* pour indiquer clairement que l'ouvrage devra être remis sur le métier.

« La fin du système de répartition »

C'est précisément ce qui inquiète une opposition persuadée que de mauvais coups se préparent. Socialistes et communistes ont même trouvé des accents communs pour dénoncer l'engrenage qu'enclencherait, selon eux, le projet de M[me] Veil. Pour Jacqueline Fraysse-Cazalis (PC, Hauts-de-Seine), l'autonomie de gestion des branches qui se voient désormais encouragées à *« réaliser des bénéfices financiers »* annonce *« la fin du système de répartition »*. Charles Metzinger (PS, Moselle) a établi, quant à lui, un sombre pronostic : *« Vous mettez en place,* a-t-il lancé à M[me] Veil, *les prémices du démantèlement de la Sécurité sociale. »*

Cette même méfiance a conduit les groupes PS et PC à s'opposer – en vain – aux amendements de la commission des finances visant à instaurer un contrôle parlementaire sur le fonctionnement des régimes de Sécurité sociale (*le Monde* du 9 juin). Alors que M[me] Veil n'envisageait que de soumettre à un débat – suivi d'un vote – un rapport gouvernemental, les sénateurs ont souhaité que le Parlement se prononce sur un véritable projet de loi *« portant approbation »* de ce rapport, ce qui permettrait aux députés et aux sénateurs d'amender le projet gouvernemental.

FRÉDÉRIC BOBIN

SOCIÉTÉ

Une publication de l'INSEE sur les étrangers en France

Plus de la moitié des parents immigrés ne parlent pas leur langue maternelle avec leurs enfants

L'ensemble des statistiques *concernant la présence* et les modes de vie des 3,6 millions d'étrangers vivant en France fait l'objet, jeudi 9 juin, de la publication d'une brochure de l'INSEE. Cet ouvrage remet en cause plusieurs idées erronées communément diffusées, voire admises, notamment à propos de la pratique persistante des langues d'origine dans les familles immigrées et du poids de celles-ci sur le système de santé.

▪ LANGUE FRANÇAISE. Plus de la moitié des parents à qui l'on a parlé une langue étrangère pendant leur enfance déclarent ne plus la parler ordinairement à leurs propres enfants.

▪ SANTÉ. Les étrangers consultent moins souvent un médecin que les Français mais sont aussi fréquemment hospitalisés. Ils sont particulièrement visés par les accidents du travail.

Plus personne n'aura d'excuse pour brandir des chiffres fantaisistes à propos des étrangers. La brochure que publie l'INSEE (1), la première du genre depuis huit ans, réunit l'ensemble des données officielles disponibles sur la vie et les mœurs comparées des Français de naissance, des personnes qui ont acquis la nationalité française et des étrangers. Si aucun des chiffres ainsi rassemblés n'est véritablement inédit, beaucoup sont mal connus car dispersés dans des enquêtes émanant tant de l'INSEE, de l'INED, que d'administrations diverses.

Parmi les indicateurs de ce qu'il est convenu d'appeler l'intégration des étrangers, l'ouvrage rappelle la multiplication des mariages «mixtes» (11,4 % en 1992 contre 6,2 % en 1980) et la baisse de la fécondité des femmes étrangères (2,8 enfants en 1989-1990 contre 3,2 neuf ans plus tôt, tandis que les femmes françaises passaient de 1,8 à 1,7).

Moins connues sont les statistiques concernant la transmission par les immigrés de leur langue maternelle à leurs enfants. On y découvre que plus de la moitié des parents dont la langue maternelle est une langue étrangère déclarent ne plus la parler ordinairement à leurs propres enfants. Ainsi, 55 % des personnes de langue maternelle portugaise ont perdu l'habitude de parler cette langue à leurs enfants. Ce taux est de 50 % chez les arabophones et atteint 70 % chez les personnes de langue maternelle kabyle.

Apparemment, cette poursuite de l'unification linguistique n'est pas compromise par le fait qu'un grand nombre de parents immigrés maîtrisent mal, non seulement leur langue d'origine, mais surtout le français : 38 % des pères portugais et 16 % des Algériens (et même 57 % des mères algériennes) reconnaissent parler *«difficilement ou pas du tout»* le français. Conséquence logique, une grande majorité d'entre eux *«se sentent souvent dépassés»* pour aider leurs enfants à faire leurs devoirs (25 % des Français de naissance), et beaucoup ont reconnu, en 1992, qu'ils n'avaient jamais rencontré l'enseignant de leur enfant durant l'année écoulée (37 % des Portugais, 22 % des Algériens, 14 % des Français). Cela ne les empêche cependant pas de nourrir des ambitions : les trois quarts des étrangers espèrent voir leurs enfants atteindre le bac (83 % des Français).

Mieux placés pour les allocations familiales

La publication de l'INSEE détaille et compare aussi la situation économique et le mode de vie des étrangers. On apprend ainsi que les ménages français ont un revenu moyen supérieur de 36 % à celui des ménages étrangers alors qu'ils comprennent une personne de moins, l'écart étant ramené à 14 % après impôts et prestations sociales.

Sur ce dernier point très controversé, on apprend que les étrangers ont perçu en moyenne 2 600 francs d'allocations familiales par mois en 1992 alors que les Français n'ont touché que 1 740 francs. Cette différence s'explique à la fois par le moindre niveau de leurs revenus et par la surreprésentation des familles nombreuses chez les étrangers (43,6 % des étrangers percevant des allocations familiales ont au moins trois enfants, contre 25,1 % des Français).

Le tableau est tout différent en matière d'accès aux soins médicaux et de couverture sociale. Tandis que 78 % des Français bénéficient d'une garantie complémentaire à la Sécurité sociale (mutuelle), seuls 56 % des étrangers sont dans ce cas. Un gros tiers des étrangers n'est couvert que par la Sécurité sociale contre 12 % des Français. Quant à la couverture à 100 %, elle concerne 10,5 % des Français mais 8,4 % des étrangers, dont 4,8 % des Maghrébins, sans doute en raison de la jeunesse relative de cette population.

Les étrangers consultent d'ailleurs moins souvent un médecin (4,6 fois en 1991 contre 6,6 fois pour les Français), les plus faibles consommateurs étant les hommes maghrébins. L'écart se creuse encore *chez les enfants* (1,9 consultation annuelle chez les Africains et les Asiatiques, 3,7 en moyenne chez les étrangers et 6,1 chez les Français). Pourtant, Français et étrangers se retrouvent aussi souvent à l'hôpital, ce qui traduit, en fait, une surreprésentation des étrangers, qui sont proportionnellement plus jeunes, et donc moins exposés à la maladie, que les Français.



L'une des explications réside dans la fréquence des accidents du travail chez les étrangers. Plus de 13 % des accidentés du travail étaient des étrangers en 1991, alors qu'ils ne représentaient que 6,8 % des salariés. Les accidents graves *touchent* plus *massivement* les étrangers : ils sont 30 % parmi les salariés du bâtiment touchés par une incapacité permanente.

Habitudes de vie

Alarmantes, elles aussi, sont les statistiques de la délinquance. Si les causes de la surreprésentation des étrangers sont connues (jeunesse, absence de garanties de représentation, répression spécifique des infractions à la législation sur les étrangers), elles n'en rendent pas moins problématique le taux d'étrangers incarcérés, qui est passé de 20 % en 1980 à 31 % en 1993.

Une dernière série d'informations concerne le logement et la consommation. On y apprend que 26 % des étrangers sont propriétaires de leur habitation (56 % des Français), que 18 % d'entre eux vivent dans des quartiers dits «prioritaires» (25 % en Ile-de-France) et 40 % dans des appartements surpeuplés (10 % des Français). Surreprésentés dans les HLM, les étrangers sont encore nombreux à chercher à y accéder pour améliorer leur confort. Plus d'un quart d'entre eux vivent, en effet, dans un logement dépourvu de toilettes ou de sanitaires.

Moins fortunés que les Français, les étrangers consacrent relativement plus d'argent à l'alimentation (23 % contre 21 % de leur budget) et à l'habillement, à cause des enfants. Les comportements de consommation varient selon les traditions sociales, culturelles et religieuses.

Ces habitudes de vie se retrouvent à propos de la consommation d'alcool et de tabac. Les Maghrébins boivent *trois fois* moins que les Français, mais les Européens du Sud un peu plus. La tendance est inverse pour le tabac, qui est extrêmement répandu chez les Maghrébins (52 % de fumeurs réguliers contre 39 % de Français).

PHILIPPE BERNARD

(1) *Les Etrangers en France*, collection Contours et caractères publiée par l'INSEE. 160 p., 78 F. Distribué en librairie par Hachette.

Deux fois plus de chômage

Présence massive dans le bâtiment, quasi-absence des banques, fréquence des statuts intérimaires plus marquée que chez les Français : en matière d'emploi des étrangers, le tableau ressemble un peu à sa caricature, même si les plus anciennement installés (Italiens ou Espagnols) ont un peu échappé à ce déterminisme, et si, à l'autre bout, les jeunes commencent à trouver des débouchés plus diversifiés.

Les femmes étrangères restent d'abord employées comme ouvrières non qualifiées ou dans les «services directs aux particuliers» (traduire : femmes de ménage) ; les hommes sont en grande majorité ouvriers (près de 70 %). Progrès tout de même : de ces derniers, la moitié ont accédé à des postes qualifiés.

Peu de changement aussi sur le chômage. Les étrangers restent deux fois plus touchés par le chômage que les Français (18,6 % contre 9,5 %). C'était déjà le cas en 1990, avant la crise : les proportions ont seulement augmenté pour les uns et les autres. Tous les étrangers ne sont pas logés à la même enseigne. Les Portugais continuent à s'en tirer mieux que les autres : ils sont même un peu moins souvent au chômage que les Français, et le restent moins longtemps. En revanche, les Maghrébins et les Africains le sont beaucoup plus souvent (29 % en 1992). Plus alarmant encore : parmi ces derniers, 44 % des chômeurs étaient depuis plus d'un an sans emploi (contre 32 % des chômeurs français).

GUY HERZLICH

CLÉS/ *Etrangers*

▪ **Étrangers, immigrés, Français :** Le dernier recensement de la population effectué en 1990 comptabilise 3,6 millions d'étrangers, soit 6,4 % de la population totale, taux constant depuis les années 70 et égal à celui de 1931. Un étranger sur cinq est né en France et n'est donc pas un immigré. Ces derniers étaient 4,2 millions en 1990. Parmi ces immigrés, plus de 30 % ont en réalité acquis la nationalité française en raison du relatif libéralisme des lois sur la nationalité. Ainsi, sur 53,1 millions de Français, 1,3 sont des immigrés au sens où ils sont nés étrangers dans un pays étranger, mais vivent en France et ont acquis la nationalité française.

▪ ***Immigration :*** Quelque 111 000 étrangers ont immigré de façon légale et durable en France en 1992. Il s'agit principalement de travailleurs (42 000), de femmes et d'enfants d'immigrés (33 000), de conjoints et d'enfants de Français (23 000) et de réfugiés (11 000). Les nouveaux arrivants sont européens (36 %), Maghrébins (28 %), originaires d'Afrique noire (16 %), asiatiques (13 %) ou américains (7 %).

ÉDUCATION

Une semaine après la mise en examen de son fondateur

Les écoles Paris Campus sont mises en redressement judiciaire

La treizième chambre du tribunal de commerce de Paris, statuant mercredi 8 juin sur trente sociétés du groupe d'enseignement supérieur privé Paris Campus, a prononcé la liquidation immédiate d'une quinzaine d'entre elles, mais a placé en redressement judiciaire l'ensemble des écoles du groupe, dont le passif s'élèverait à 145 millions de francs. Cette décision intervient après la mise en examen, le 1er juin, de son fondateur Patrice Dumoucel, pour «banqueroute, abus de bien sociaux, présentation de bilan non sincère» par le juge David Peyron du tribunal de grande instance de Paris («le Monde» du 3 juin). Elle marque la fin d'un conglomérat qui, en dix ans, s'était hissé au deuxième rang français pour l'enseignement supérieur privé.

Les écoles du groupe Paris Campus survivront-elles au départ de Patrice Dumoucel, leur bouillant fondateur ? Le tribunal de commerce de Paris, en choisissant de les placer en redressement judiciaire, leur accorde un sursis. Mais en prononçant la liquidation immédiate d'une quinzaine de sociétés qui gravitaient autour du noyau strictement pédagogique du groupe, il désavoue clairement la gestion de Patrice Dumoucel. Alors même que celui-ci est mis en examen, le démembrement de Paris Campus semble consommé.

Volontiers provocateur, Patrice Dumoucel disait vouloir faire de l'enseignement supérieur privé autre chose qu'*«un lieu d'exploitation de l'échec scolaire»*, parfois gangrené par une *«logique d'affaire»*. En 1984, un DESS de l'université Paris-Dauphine en poche et après un bref détour par Thomson, il crée son Ecole pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA), point de départ d'une fulgurante ascension. Dix ans plus tard, à trente-six ans, il va devoir renoncer à son ambition de diriger le second groupe de formation privé français : déjà démis de ses mandats par le tribunal de commerce le 27 avril, Patrice Dumoucel devrait abandonner toute fonction pédagogique à compter du 30 septembre prochain. Bâti à coups de rachats et de créations d'écoles à tout va, et à grand renfort de publicité, Paris Campus a finalement implosé, victime d'une croissance incontrôlée.

Publicité mensongère

Les ennuis de Patrice Dumoucel ont débuté l'an passé. Accusé de publicité mensongère, il est alors condamné à 350 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Paris ainsi qu'au versement de 255 000 francs de dommages et intérêts aux vingt-huit étudiants qui s'étaient portés partie civile contre leur ancien directeur (*le Monde* du 9 décembre 1993).

Cette condamnation, assortie de témoignages d'étudiants désappointés d'avoir été ballottés entre les divers centres de formation du groupe, mais aussi la mise en cessation de paiement d'un certain nombre de sociétés ont amené le parquet à tenter de démêler l'inextricable écheveau de Paris Campus. Au plus fort de son développement, il était constitué d'environ soixante-dix sociétés anonymes ou à responsabilité limitée, groupements d'intérêt économique et associations étroitement imbriqués. Labyrinthe pour les créanciers, le montage se compliquait de dizaines de comptes en banque. Les enquêteurs ont constaté des détournements d'actifs, dans l'ensemble des structures pédagogiques, dont le montant approcherait les 3 millions *de francs. L'instruction* devra démontrer s'il s'agit de détournements «techniques» qui avaient pour but de masquer la dégradation des finances du groupe, ou s'ils ont assuré l'enrichissement personnel de Patrice Dumoucel.

Dans le même temps, le tribunal de commerce de Paris, saisi par l'URSSAF, diligentait une procédure, qui mobilise près de *600 créanciers et 60* centres fiscaux. Le passif est actuellement évalué à près de 145 millions de francs. La moitié est réclamée par l'URSSAF, le trésor, les ASSEDIC et les caisses de retraite. Les fournisseurs enregistrent 40 millions de francs de manque à gagner, et le reste est constitué par un passif bancaire.

L'ancien patron de Paris Campus exclut tout versement sur sa cassette personnelle, mais reconnaît que son mode de gestion n'a rien d'orthodoxe. *«Les écoles ne souffrent pas d'un problème de rentabilité, mais d'une capacité d'endettement trop faible*, assure-t-il. *Le social et le fiscal ont suppléé au manque de fonds propres.»* En clair, ce que les banques n'ont pas voulu apporter au groupe a été compensé par des défauts de versements de cotisations et de taxes diverses.

Sur le plan des recettes, le bilan n'est pas non plus très brillant. Pour sa défense, M. Dumoucel fustige les retards dans le versement de la taxe d'apprentissage par les entreprises, ce qui aurait contribué au déséquilibre du budget de son centre de formation par alternance (*ICOFAP, 1 200* étudiants). La baisse des effectifs étudiants a également été calamiteuse pour les finances du groupe : ils sont passés de 7 000 élèves en 1992 à 2 600 inscrits à la rentrée 1993. Il est vrai que, dans l'intervalle, Patrice Dumoucel a entrepris de se séparer de sa branche BTS. *«Nous avons fait l'erreur de miser sur ces formations au même moment que l'Etat, que nous n'avons pu concurrencer»*, explique-t-il. En province, ces écoles auraient été revendues *«sans pertes»*. Mais certains des repreneurs, dont Educinvest (Pigier, Ecole des cadres), premier groupe français avec 35 000 étudiants en formation initiale et continue et 600 millions de chiffre d'affaires, contestent aujourd'hui les conditions de transaction.

Les élèves, venus nombreux au tribunal, aimeraient être rassurés sur la pérennité de formations qui ont nécessité de leur part un effort financier considérable (près de 40 000 francs de frais de scolarité annuels pour EPITA). La représentante des créanciers, Me Isabelle Didier, se dit confiante : *«Une fois débarrassées de l'ensemble des sociétés administratives, juridiques et comptables qui n'avaient pas de cohérence*, dit-elle, *ces écoles ont la capacité d'apurer leur passif.»* Les sociétés du holding liquidées – comptabilité, gardiennage, informatique, publicité... – poursuivront leur activité jusqu'au 1er septembre. Après quoi, une vingtaine de personnes pourraient être licenciées, sur les quatre cents salariés du groupe.

En ce qui concerne les écoles, le tribunal a prononcé leur redressement judiciaire par patrimoine distinct, avec une période d'observation de six mois entrecoupée d'un rapport de situation livré en septembre. Les quatre principales – EPITA, ESII (BTS informatique), ICOFAP, ESCG et ISCA Paris (commerce et gestion) – semblent intéresser plusieurs repreneurs. Educinvest serait sur les rangs. Patrice Dumoucel ne s'est jamais privé de critiquer le quasi-monopole de son concurrent. Mais comme dans la fable, à trop vouloir lui ressembler, Paris Campus n'aura sans doute fait qu'accélérer sa chute.

HERVÉ MORIN

SCIENCES

Ancien président du CNRS

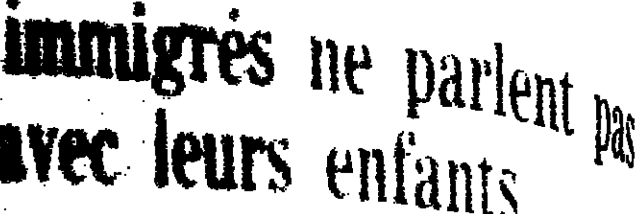
Claude Fréjacques est mort

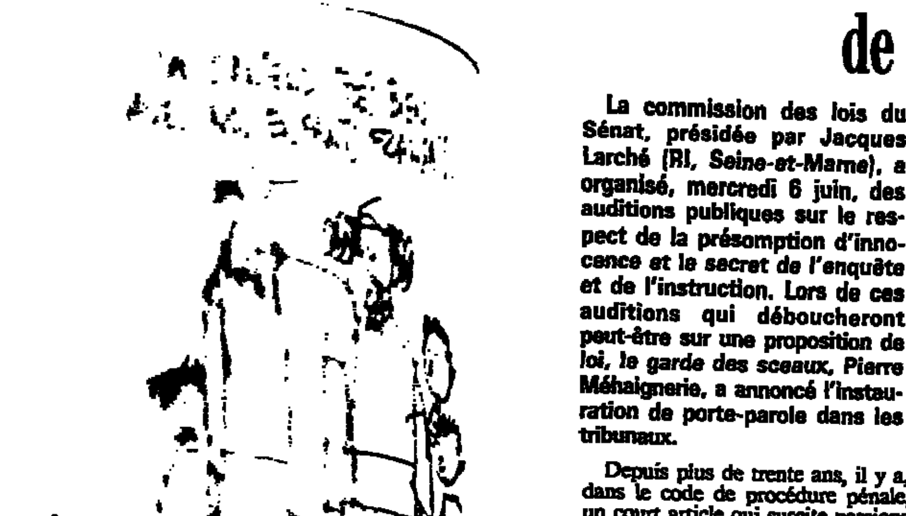
Claude Fréjacques, vice-président de l'*Académie* des sciences et ancien président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), est mort mardi 7 juin à Paris, à l'âge de soixante-neuf ans.

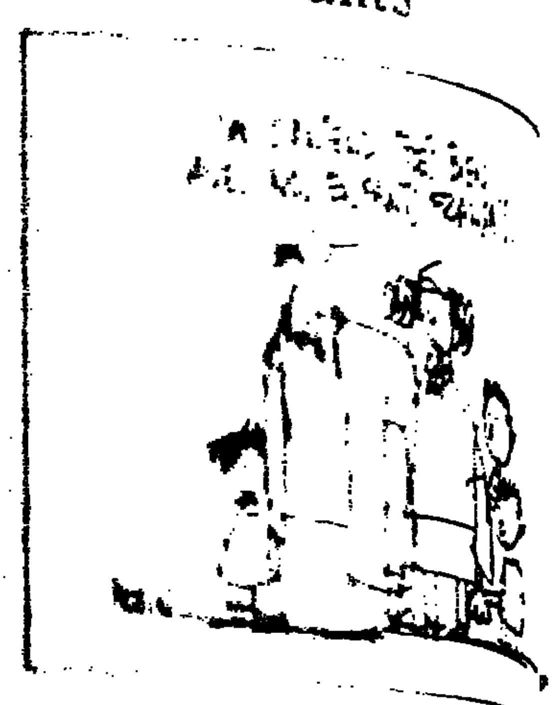
Né le 1er août 1924 à Paris, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, docteur ès sciences, ingénieur général de l'armement, Claude Fréjacques a commencé sa carrière au Laboratoire central des poudres (1946-1957) avant d'entrer au Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Il y devient chef du département de physico-chimie, puis directeur de la division de chimie.

Chercheur de renommée mondiale, Claude Fréjacques a consacré l'essentiel de sa carrière scientifique aux procédés de séparation isotopique. Cela l'amènera, au CEA, à participer à la réalisation de l'usine d'enrichissement de l'uranium de Pierrelatte (Drôme), ainsi qu'aux recherches qui ont permis la réalisation du complexe Eurodif du Tricastin (Drôme). Il fut aussi l'un des découvreurs des réacteurs nucléaires naturels fossiles d'Oklo (Gabon), vieux de 1,8 milliards d'années.

A partir de 1980, sa carrière prend un tour plus administratif. Directeur de la direction générale de de la recherche scientifique et technique (DGRST) (1980-81), il préside le CNRS de 1981 à 1989. Membre du Comité de l'énergie atomique de 1980 à 1989, il présidait le Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire (CSSIN) depuis 1993. Depuis deux ans, il était vice-président de l'Académie des sciences, où il était entré en 1979.







SCIENCES

…ment judiciaire

هكذا من الأصل

A l'occasion d'auditions publiques

Les sénateurs étudient la possibilité de réformer le secret de l'instruction

La commission des lois du Sénat, présidée par Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), a organisé, mercredi 6 juin, des auditions publiques sur le respect de la présomption d'innocence et le secret de l'enquête et de l'instruction. Lors de ces auditions qui déboucheront peut-être sur une proposition de loi, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a annoncé l'instauration de porte-parole dans les tribunaux.

Depuis plus de trente ans, il y a, dans le code de procédure pénale, un court article qui suscite passions et controverses. *« Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement et sans préjudice des droits de la défense, la procédure au cours de l'enquête et de l'instruction est secrète. »* En proposant ce court amendement, en 1957, l'avocat Jacques Isorni, alors député indépendant de la Seine et rapporteur de la commission des lois, invoquait solennellement la présomption d'innocence. *« Il est normal que l'instruction soit secrète*, expliquait-il. *J'ai dit et je redis que ce secret est prévu dans l'intérêt de celui qui est prévenu ou accusé. »*

Le secret de l'instruction n'a pourtant rien d'absolu : aujourd'hui comme hier, il ne s'impose ni à la personne mise en examen, ni aux journalistes, ni aux parties civiles. Lorsque l'on sait que les avocats peuvent s'en affranchir s'ils estiment que les droits de la défense ont été bafoués et que les procureurs peuvent répondre à des *« contre-vérités »* en rédigeant des communiqués, on mesure les limites d'un secret devenu pourtant mythique : seuls les magistrats instructeurs, les experts, les greffiers et les officiers de police judiciaire sont actuellement réduits au silence.

Pour autant, les journalistes ne sont pas libres d'écrire n'importe quoi. Il leur faut respecter la vie privée, taire le nom des mineurs mis en cause par la justice et éviter la diffamation et l'injure. Depuis le mois de mars 1993, ils peuvent en outre être attaqués en référé lorsqu'ils bafouent la présomption d'innocence. Entendus, après des avocats et des magistrats , des journalistes n'ont pas manqué de le rappeler aux sénateurs.

Le contre-pouvoir de la presse

« Contrairement à ce que l'on croit, la liberté de la presse est sévèrement encadrée – a constaté Bertrand Le Gendre, rédacteur en chef au *Monde* : *les dérapages sont d'ailleurs sévèrement sanctionnés. Jean-François Kahn, l'ancien directeur de* l'Evénement du jeudi, *rappelait, en 1991, que cinq procès intentés à l'hebdomadaire avaient coûté 700 000 francs, soit l'équivalent de son bénéfice annuel. »*

Qu'ils s'en réjouissent ou qu'ils le regrettent, la plupart des intervenants entendus par les sénateurs ont estimé que le système instauré il y a trente-cinq ans ne fonctionnait plus. *« Le secret est une fiction »*, a constaté Danièle Thiery, commissaire divisionnaire et secrétaire générale adjointe du Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police. *« Il est mort »*, a simplement noté le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, Jean-René Farthouat. Même les partisans du secret parlent de l'article 11 comme d'un grand malade qui ne retrouvera jamais la santé. *« Il faut le conserver, mais il ne sert à rien »*, a soupiré Jean Pradel, professeur de droit à la faculté de Poitiers.

Faut-il, dès lors, lui imposer un silence absolu en interdisant purement et simplement aux journalistes de citer les noms des personnes mises en cause par la justice? Ce système qui interdirait aux citoyens de savoir si les hommes politiques qu'ils ont élus ou qu'ils s'apprêtent à élire sont poursuivis serait sans doute impossible à appliquer. *« Tous les intervenants ont intérêt à communiquer*, a souligné Emmanuel Barbe, juge d'instruction à Lille. *Les policiers et les gendarmes parce qu'il leur faut magnifier l'action de leurs services, les magistrats parce qu'ils ont parfois l'impression d'avoir une conspiration en face d'eux et les avocats parce qu'ils ont le sentiment que cela aide leur client.*

A l'inverse, la levée totale du secret suscite de nombreuses réticences. *« Si l'on supprime l'article 11, ce sera la curée*, a estimé Bruno Cotte, procureur de la République de Paris. *Je ne pense pas qu'il faille renforcer l'arsenal repressif, car la presse est parfois un contre-pouvoir qui sait être dérangeant, mais je suis opposé à la levée complète du secret. »* En l'absence de solution miracle, les intervenants se sont donc contentés de proposer de simples aménagements. Certains suggèrent d'ouvrir au public les audiences des chambres d'accusation, d'autres plaident en faveur du développement des poursuites disciplinaires envers les policiers, les gendarmes et les magistrats coupables de violation du secret. D'autres, enfin, préfèreraient développer la pratique des communiqués ou instaurer des porte-parole dans les juridictions. Magistrats, policiers, avocats et journalistes consultés par les sénateurs se sont souvent plaints d'un secret qui n'est plus respecté, mais tous, ou presque, ont admis qu'ils préféraient le *statu quo* à une grande réforme qui ferait difficilement l'unanimité. La Commission devrait se réunir, jeudi, pour décider des suites à donner à ces auditions.

ANNE CHEMIN

La circulaire sur les porte-parole des juridictions est retardée

Pierre Méhaignerie, qui souhaitait diffuser dans les jours qui viennent une circulaire instituant des porte-parole dans les juridictions, a finalement décidé de patienter un peu. Face au scepticisme des sénateurs, qui estiment que cette réforme n'est *« pas à la hauteur des problèmes »*, le garde des sceaux a estimé qu'il fallait *« approfondir la concertation »*. Selon la chancellerie, la circulaire, dont le texte est déjà rédigé, sera diffusée dans les cours et tribunaux *« dans le mois qui vient »*.

Désignés d'un commun accord par les chefs de juridictions, ces porte-parole, qui pourront être des magistrats du siège ou du parquet, auront pour tâche de *« répondre aux médias »*. Aux termes de la circulaire, dans sa version actuelle, leur travail consistera notamment à diffuser des données générales sur l'activité de la cour ou du tribunal, des éléments techniques sur la procédure, des informations sur les actions menées par la juridiction et des annonces concernant les affaires bientôt jugées *« présentant un intérêt, notamment pédagogique, pour l'opinion publique »*.

Leur tâche sera évidemment plus délicate lorsqu'il s'agira d'intervenir au sujet d'affaires en cours. La circulaire précise qu'ils devront alors se *« limiter à la présentation d'éléments objectifs tirés de la procédure ne comportant aucune appréciation sur les charges retenues contre les personnes mises en examen et ne contenant aucune révélation susceptible de nuire au déroulement de l'enquête ou de l'information judiciaire »*.

La règle sera le communiqué écrit, mais des explications orales pourront être diffusées *« en cas de nécessité »*. *« En cas d'urgence, le recours aux médias audiovisuels est possible*, précise enfin la circulaire. *Il vise à rectifier une erreur juridique, une allégation diffamatoire ou une fausse imputation d'actes ou de décisions erronées. »*

A. C.

Le fiasco du plan informatique 1990-1994

Deux hauts magistrats parisiens sont poursuivis pour faux et usage de faux

Le désastre du schéma directeur de l'informatique judiciaire 1990-1994 vaut aujourd'hui des poursuites à deux hauts magistrats, Louis-Marie Raingeard de La Blétière, ancien directeur de l'administration générale et de l'équipement, et Elisabeth Belfort, ancienne sous-directrice de l'informatique à la chancellerie. Aujourd'hui premier vice-président du tribunal de Paris et vice-présidente de ce même tribunal, ces deux magistrats sont nominativement visés par une information judiciaire ouverte le 1er juin par le parquet de Paris pour délit de favoritisme et faux et usage de faux. Au nom de la bonne administration de la justice, la chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé, mercredi 8 juin, de confier l'instruction de ce dossier délicat au tribunal de Strasbourg.

Le plan informatique 1990-1994, qui devait équiper les juridictions, s'est révélé un échec technique et un gouffre financier. Dans un rapport publié en mars 1993 par la revue du Syndicat de la magistrature, *Justice*, Pierre Leclercq, président de la commission de l'informatique du ministère et conseiller à la Cour de cassation, estimait que le coût de ce schéma évalué lors de son adoption à 1,678 milliard de francs devait en fait approcher les 2,4 milliards. Face à cette gabegie, le garde des sceaux de Pierre Bérégovoy, Michel Vauzelle, avait décidé au mois de décembre 1993 l'abandon pur et simple du schéma directeur (*le Monde* du 25 mars).

Le 24 mai 1993, peu après son arrivée place Vendôme, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, avait décidé d'aller plus loin en saisissant la mission interministérielle sur les marchés publics, qui rendait un rapport très sévère quelques mois plus tard. Saisi en mars, le parquet de Paris a finalement ouvert une information judiciaire pour délit de favoritisme et faux et usage de faux qui vise les deux magistrats *« et tous autres »*.

A la suite d'un rapport de l'IGAS

Une enquête préliminaire est ordonnée après deux décès à l'hôpital d'Orléans

Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, a demandé, mercredi 8 juin, à la DDASS du Loiret de transmettre au procureur de la République un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) mettant en cause des médecins du centre hospitalier régional d'Orléans. Le service régional de police judiciaire (SRPJ) d'Orléans a été chargé d'une enquête préliminaire par le procureur.

Selon ce document, remis à Mme Veil et à M. Douste-Blazy en septembre 1993 et dont le contenu a été révélé par *le Canard enchaîné* du 8 juin, ces médecins avaient, faute de soins, laissé mourir deux patients les 21 septembre et 13 décembre 1993. Les rapporteurs de l'IGAS estiment que *« les conditions de décès* [des deux patients] *sont affligeantes et témoignent d'une mauvaise organisation du service »*. *« On a laissé*, peut-on lire, *deux malades se vider de leur sang sans réaliser de gestes curatifs, pendant une durée de neuf heures et demie, soit toute l'après-midi et la soirée pour l'un, pendant une durée de douze heures et demie, soit toute la nuit et toute la matinée pour l'autre. »*

« Ces deux personnes, ajoute le rapport, *étaient arrivées en urgence pour une hémorragie digestive : il n'y avait donc pas d'ambiguïté sur l'urgence, la discipline d'accueil et partant la marche à suivre. »* L'un des deux médecins aurait, en guise de « commentaire », simplement répondu à l'inspectrice régionale de la santé qui l'interrogeait que *« son malade était vieux* (66 ans), *sans intérêt et mal portant »*. D'autre part, au cours de leur mission, les enquêteurs de l'IGAS, en examinant certains dossiers individuels de malades, auraient constaté que, dans un cas, un compte-rendu opératoire avait été falsifié.

M. Douste-Blazy a précisé que dans le cas où l'enquête du SRPJ mettrait en évidence des fautes *« des sanctions administratives seront prises »*. Il a par ailleurs demandé *« une remise à plat »* complète de l'organisation des services d'urgence et de chirurgie de l'hôpital d'Orléans. Le ministre de la santé rappellera dans quelques jours à l'ensemble des directeurs d'établissement et à l'ensemble des présidents de commissions médicales d'établissement que *« les manquements à la déontologie et aux obligations de service doivent systématiquement faire l'objet de mesures disciplinaires et de transmission à l'Ordre des médecins »*.

RECHERCHE

Après l'annonce d'un gel des crédits de recherche

M. Fillon tente de rassurer la communauté scientifique

A douze jours de la présentation devant l'Assemblée nationale de son rapport d'orientation sur la recherche, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, multiplie les efforts pour défendre la cause de la recherche face aux rigueurs budgétaires. La situation n'est guère facile du fait des mesures prises par les services du budget en faveur d'un gel d'une partie des crédits de 1994 (*le Monde* du 9 juin). Certes, cette mesure concerne *« l'ensemble des budgets de l'Etat »* comme l'a rappelé, mercredi 8 juin, M. Fillon en réponse à une question du député socialiste Jacques Guyard et, a-t-il ajouté, est *« indispensable au maintien de notre monnaie et des taux d'intérêt »*.

Ces faits sont connus. Mais, M. Fillon sait mieux que quiconque que cette annonce de gel budgétaire qui frappe particulièrement la recherche le laisse un peu au milieu du gué alors qu'il avait lancé une grande consultation nationale sur la recherche parrainée en avril par le premier ministre. Bien sûr, le ministre peut souligner que c'est là *« une pratique courante »*. Il peut aussi rappeler que gel ne signifie pas annulation et faire remarquer à notre confrère *InfoMatin* du 9 juin que *« tout cela n'a pas de rapport avec la réflexion sur notre politique de recherche et de ses priorités »* et qu'*« il ne faut pas mélanger la technique budgétaire et les crédits qui sont mis à la disposition des laboratoires »*.

Malgré tout, M. Fillon, conscient de la période d'austérité que le pays traverse, mais conscient aussi d'une reprise annoncée de la croissance, souhaiterait un soutien gouvernemental ferme pour son grand dessein. La balle est dans son camp. Même si l'annonce par la presse de ce gel possible d'une partie des crédits de la recherche (1) l'agace, il est clair que les négociations en cours avec le budget et un intérêt nouveau de Matignon pour ce secteur pourraient l'aider à obtenir un gel moins important.

Des garanties sur ce point, rendues publiques, si cela était possible, lors de la présentation du rapport d'orientation de la recherche devant les députés, l'aideraient sans doute à convaincre une communauté scientifique encline par nature au scepticisme. Dans le passé, le gouvernement socialiste ne s'est pas privé de pratiquer le gel des dépenses. Mais pas lorsque M. Jean-Pierre Chevènement a lancé en 1982 ses « Assises nationales » sur la recherche.

J.-F. A.

(1) M. Fillon a précisé que les crédits de fonctionnement des universités ne sont pas concernés par ces mesures.

Au tribunal de Paris

Jean-Edern Hallier est condamné pour ses injures envers Josyane Savigneau

L'écrivain Jean-Edern Hallier, le directeur de *l'Idiot international*, Anthony Palou, et la société Editions de Penmarc'h, éditrice de cette publication, ont été condamnés solidairement, mercredi 8 juin, par la première chambre du tribunal de grande instance Paris, à verser 100 000 francs de dommages-intérêts à Josyane Savigneau, *journaliste au Monde, chef* du service littéraire et responsable du « Monde des livres ». M. Hallier, qui avait été assigné pour diffamation, injures et atteinte à l'intimité de la vie privée (*le Monde* du 29 avril), a déclaré qu'il allait faire appel de ce jugement.

Les magistrats ont estimé que les articles de l'écrivain, accusant de corruption et de partialité Josyane Savigneau, portaient atteinte à l'honneur et la considération de notre collaboratrice sans que M. Hallier puisse *« apporter la preuve de la réalité des graves accusations* [...] *proférées à l'encontre de Josyane Savigneau »*. Dans son jugement, le tribunal, présidé par Jacqueline Cochard, souligne le *« caractère outrageant »* de certaines expressions, insiste sur *« la présomption de mauvaise foi »* de l'écrivain et indique que *« le style employé dépasse les exagérations qu'autorise la polémique, par l'outrance, la malveillance et la volonté de blesser »*. Les articles incriminés constituent également une *« atteinte à l'intimité de la vie privée »* et comportent de *« graves accusations d'allégeance à une maison d'édition »* qui, selon le tribunal, ne relèvent pas, comme l'a prétendu M. Hallier, d'un débat sur la *« connivence entre la critique littéraire et une partie de l'édition »*.

M. Hallier et les Editions de Penmarc'h ont été également condamnés à verser 50 000 francs de dommages-intérêts à Monique Nemer, directrice littéraire de Stock, pour l'avoir mise en cause dans le même article publié dans *l'Idiot International* le 9 avril 1993. Par ailleurs, le tribunal a condamné l'hebdomadaire d'extrême droite *National Hebdo* et son directeur Roland Goguillot à payer solidairement 70 000 francs à Josyane Savigneau et 30 000 francs à Monique Nemer. Ce journal avait repris les propos de M. Hallier en s'abritant, souligne le tribunal, *« derrière la prétendue nature* « caricaturale et humoristique » *des écrits litigieux, qui dépassent par leur caractère malveillant et blessant ce que tolèrent les lois du genre »*.

En revanche, le tribunal a déclarée irrecevable la demande de la société des rédacteurs du *Monde*, qui réclamait 50 000 francs de dommages-intérêts, en estimant que celle-ci n'était pas visée par les propos en question. De même, la SARL *le Monde* a été déboutée, le tribunal estimant qu'elle ne pouvait invoquer la diffamation.

CORRUPTION : Le vice-président de la chambre de commerce du Var est écroué. – Le vice-président de la chambre de commerce du Var, Jean-François Barrau, quarante-deux ans, PDG d'une société de transports, Les Rapides varois, a été mis en examen, mercredi 8 juin, par le juge toulonnais Thierry Rolland, pour corruption active et passive, recel de ces mêmes chefs et complicité de recel d'abus de biens sociaux. Il a été placé sous mandat de dépôt. Il est notamment reproché à M. Barrau d'avoir participé à un déjeuner, en février 1993 à San-Remo, avec l'ancien « parrain » du milieu varois, Jean-Louis Fargette, au cours duquel il avait été question d'un « pot-de-vin » de 1,5 million de francs versé par l'entreprise Campenon-Bernard à l'occasion de la construction de l'école d'ingénieurs de Toulon.

CULTURE

CINÉMA

A l'Auditorium du Louvre

Trois films muets en concert

Trois films muets, *A Girl in Every Port*, de Howard Hawks, *Erotikon*, du cinéaste tchèque Gustav Machaty, et *la Brière*, de Léon Poirier, sont présentés au Musée du Louvre accompagnés de musiques spécialement composées pour l'occasion. Une expérience qui conduit à voir le cinéma différemment.

« Tandis que le monde s'en va d'un flot rapide vers son avenir, des vestiges de son passé demeurent, îlots épargnés par le progrès. » Ce premier intertitre du film de Léon Poirier, *la Brière* (1924), pourrait servir d'introduction au programme proposé par le Musée du Louvre. Trouver des vestiges du passé dans un musée n'a, en soi, rien de très étonnant. Mais il est plus surprenant, et très réjouissant, de constater que le Louvre devient peu à peu un gigantesque centre culturel polyvalent, dont les responsables s'appliquent à faire exister un art vivant, en mouvement, qui soit à même de puiser dans de nouveaux mariages son élan et sa force.

Nouveau, le mariage du cinéma et de la musique ne l'est assurément pas. Muets, les films ne le furent jamais vraiment, comme le faisait remarquer Josef von Sternberg, puisqu'ils étaient émaillés d'intertitres. Silencieuses, les projections ne l'étaient pas non plus, puisque la musique, jouée dans la salle, accompagnait les films. Cette atmosphère des premiers temps, cette relation particulière entre les images et la musique, entre les spectateurs, les musiciens et le film conduit à voir et à entendre autrement. L'enjeu de la manifestation dépasse ainsi largement la simple, et très louable, ambition de montrer des films muets oubliés.



COLLECTION CINESTAR

A Girl in Every Port avec Louise Brooks et Victor McLaglen

Pour accompagner *A Girl in Every Port (Poings de fer, cœur d'or)*, de Howard Hawks (1928), le musée a fait appel au compositeur américain Marc Marder, révélé en 1989 grâce à la musique du film de Charles Lane, en noir et blanc et sans paroles, *Sidewalk Stories*. Pour le film de Hawks, que Blaise Cendrars salua en son temps comme *« la première apparition du cinéma contemporain »*, Marder a composé une œuvre pour piano, basson, clarinette, contrebasse, saxophone et alto.

Sur l'écran, la solide amitié qui unit les marins au long cours Victor McLaglen et Robert Armstrong prend l'eau sous les œillades assassines de Louise Brooks, belle acrobate en maillot suggestif. Sous la conduite de Marc Marder, les musiciens gardent un œil sur la partition, l'autre sur leur écran de contrôle vidéo. Les interventions narquoises du basson soulignent la naïveté de Spike (McLaglen), géant sûr de sa force, incapable de deviner la duplicité de la tentatrice.

Lorsque celle-ci découvre le tatouage en forme d'ancre qu'elle porte sur l'avant-bras droit, marque apposée par Bill (Armstrong) sur chacune de ses conquêtes, l'orchestre s'arrête et laisse à l'alto le soin de conclure en reprenant le thème « romantique ». La musique est pleine d'un humour qu'il revient souvent à la clarinette d'affirmer. Marc Marder a choisi de privilégier les cadences rythmiques, le film y gagne en vivacité. Les sonorités répondent parfaitement à l'apparent détachement avec lequel Howard Hawks, qui avait alors trente-deux ans (*A Girl in Every Port* est son cinquième film), traite l'amitié virile, un des grands thèmes de son œuvre à venir. Elles traduisent musicalement, sans les exagérer, les ruptures de la mise en scène, capable d'assurer en un seul plan le passage du burlesque au mélodrame.

Découvrir – ou revoir – *A Girl in Every Port* dans ces conditions induit une remise en cause des habitudes de consommation telles que la télévision les a notablement transformées. Qu'elle les souligne ou qu'elle les ignore, la musique met en lumière les codes narratifs constitutifs du scénario et de la mise en scène, et dépouille les structures de leurs oripeaux. Le cinéma retrouve ainsi un peu de sa pureté originelle.

La pureté est au cœur d'*Erotikon* (*Séduction*), de Gustav Machaty (1929), qui décrit la destinée d'une jeune fille (Ita Rina) séduite et, bien sûr, abandonnée. Le film doit son titre à un parfum, dont les vertus aphrodisiaques permettent au séducteur de parvenir à ses fins. Moment fort, la scène d'amour est d'une extrême sensualité, que le réalisateur, qui fut l'élève d'Erich von Stroheim, développe en une succession de gros plans d'une grande beauté. On comprend qu'en 1929, *Erotikon* ait marqué les esprits : un exploitant cannois apposa alors à l'entrée de son cinéma une affichette avisant *« les familles de s'abstenir d'emmener les jeunes gens au-dessous de seize ans, car la psychologie de cette œuvre est trop forte pour eux »*. Quatre ans plus tard, Gustav Machaty réalisera son film le plus célèbre, *Extase*, qui révélera Hedy Kiesler, appelée à devenir ensuite Hedy Lamarr à Hollywood.

Présenté au Louvre en collaboration avec le Narodni Filmovy Archiv et l'Institut français de Prague, *Erotikon* sera accompagné d'une musique du compositeur tchèque Jan Klusak (clarinette, violon, trompette, basson et piano), qui a déjà « mis en musique » Kafka, Sophocle, Dante, Michel-Ange, Shakespeare, Dostoïevski et... la Bible ! Comme pour *A Girl in Every Port*, il s'agira d'une création.

Le défi proposé au compositeur français Jean-François Zygel pour « illustrer » cette *« adaptation cinématographique du roman d'Alphonse de Chateaubriant »* qu'est *la Brière* relevait d'une autre logique. Le film de Léon Poirier était, en effet, à l'origine, accompagné d'une musique originale, œuvre de Paul Ladmirault (1877-1944), élève de Gabriel Fauré, compositeur très attaché à sa Bretagne natale, dont il explora le folklore. Cette particularité le prédisposait à écrire pour *la Brière*, dans lequel Léon Poirier souhaitait, déclara-t-il en 1925, *« exprimer ce caractère bien particulier d'une région où les mœurs ont conservé des vertus anciennes, où le paysage révèle la force, l'angoisse, le mystère d'une âme isolée et farouche »*.

Beauté plastique

En tournant sur les lieux mêmes de l'action, dans les marais de la Brière, le cinéaste est parvenu à recréer un monde menacé de disparition (l'assèchement des marais est au cœur de l'intrigue), archaïque et nourri de superstitions. Restaurée en 1982 par la Cinémathèque française, la copie présentée est magnifique et rend justice à l'exceptionnelle beauté plastique des images. En revanche, il n'existe aucun exemplaire connu de la partition utilisée en 1924.

Pour composer la musique que l'on entendra au Louvre (violon, alto, violoncelle, hautbois et cor anglais, piano), Jean-François Zygel a utilisé le poème symphonique tiré par Paul Ladmirault de la musique du film, ainsi qu'un ensemble de quatorze « scènes cinématographiques », éditées à l'intention des orchestres de cinéma de l'époque et qui furent sans aucun doute utilisées pour d'autres films que *la Brière*. Le matériel ainsi réuni permettait d'accompagner seulement une heure de film, alors que *la Brière* dure cent six minutes. Refusant de « remonter » la musique de Ladmirault, Jean-François Zygel a choisi de *« compléter la partition par compositions personnelles, qui tiennent compte de l'esthétique de Ladmirault sans toutefois l'imiter »*.

« Ne vous semble-t-il pas que l'on voit le silence ? », aurait demandé à un journaliste un spectateur de l'époque. La question se pose de nouveau, aujourd'hui que l'on sait qu'il existe d'autres manières d'écouter le cinéma.

PASCAL MÉRIGEAU

▶ A l'Auditorium du Musée du Louvre. *A Girl in Every Port* : le jeudi 9 juin à 20 h 30. *La Brière* : le lundi 13 et le mercredi 15 juin à 20 h 30. *Erotikon* : le lundi 20 et le jeudi 23 juin à 20 h 30. Tél. : 40-20-51-86.

MUSIQUES

ELDAR NEBOLSIN au Théâtre des Champs-Elysées

Pianiste et mitrailleur

Il a dix-neuf ans. Déjà vingt peut-être. La brève biographie qui accompagne son premier disque (1) ne précise pas le mois de sa naissance. Il est né à Tachkent, en Ouzbékistan. La joie de jouer du piano l'habite, et cette joie est si rare qu'on s'en réjouit pour lui. Il regarde ses doigts mitrailler avec une précision de *cartoon* un clavier à sa botte, et son sourire réconforte.

Eldar Nebolsin, dont le premier récital parisien a reçu un triomphe mercredi 8 juin au Théâtre des Champs-Elysées, ne sera pas de ces pianistes qui annulent, qui se dérobent, qui invoquent pour justifier leurs incertitudes quelque doute métaphysique sur le pourquoi ou le comment de leur métier. Agrippant à deux mains, en un rituel propitiatoire, le corps de son adversaire – un Steinway – il adopte d'emblée les gestes du dompteur et sort de l'épreuve en futur empereur.

Cette certitude, cette assurance sont magnifiques. Don des dieux. Reste à confirmer la viabilité du contrat. Elle passe déjà, lors de ce récital, par les épreuves convenues de virtuosité et d'endurance : *D'après une lecture du Dante, Douzième rhapsodie hongroise* de Liszt. Pourquoi tant de précipitation quand la technique est à ce point bétonnée ? Peut-être parce que le béton montre ses défauts dès lors que l'auditeur a le temps d'y regarder de près.

Mais bon. Pas d'offense. Deux valses de Chopin pour ratisser large. Rien à redire non plus sur ce point, sinon que le chic et l'allure manquent dans ces pages aux pièges bien connus : l'aristocratie ou rien.

Et puis l'erreur tactique. Ces *Fantasiestücke opus 12* de Schumann assénées en force, toute rêverie, toute flânerie expulsées. Les fantasmes insaisissables du romantisme allemand se muent en expressionnisme dur. On se croit dans *les Tableaux d'une exposition* de Moussorgski. Interdits de chimères, on s'ennuie.

Nebolsin n'a pas, quoi que laisse croire son âge, tout l'avenir devant lui. Il doit choisir, et vite. Une carrière courte de sportif, aux gestes plus excentriques que la pensée, ou le doute, la concentration têtue, le mépris du charme facile. Ses variations du *quasi andantino* de la *Sonate opus 164* de Schubert rassurent heureusement sur son avenir. Magnétisme des sonorités opposées ; habileté tactile mise au service de l'imprévu, de l'imprévisible. Et là, tout de même, douceur péremptoire plutôt qu'impérieuse vigueur. On attend Eldar Nebolsin, lauréat du concours estimé de Santander en 1992, sur le terrain difficile des subtils amortis pianistiques.

ANNE REY

(1) 1 CD Decca 440 935-2.

Au Zénith

Le cocktail africain d'Amnesty International

Pour la deuxième année consécutive, la section française d'Amnesty International organise un concert à facettes multiples au Zénith, dont les bénéfices iront renflouer les caisses de l'organisation engagée dans une vaste campagne contre les disparitions politiques et les exécutions extra-judiciaires. Après Jacques Higelin, Kassav' et les Négresses vertes qui ont rassemblé six mille spectateurs en 1993, Amnesty a opté cette année pour une affiche essentiellement africaine, en l'honneur des combats gagnés en Afrique du Sud, et en rappel des situations d'urgence qui minent le continent noir. Johnny Clegg & Savuka, la Béninoise Angélique Kidjo, l'Ougandais Geoffrey Oryema et le Zaïrois Lokua Kanza, qui viennent chacun de remporter de beaux succès publics sur les scènes parisiennes, y côtoieront les champions du funk à la française, FFF. Jean-Jacques Goldman, vedette du premier concert français d'Amnesty en 1988, avait transformé sa participation en quatre concerts acoustiques donnés au New Morning fin avril, à guichets fermés.

Depuis 1988, Amnesty International organise trois événements culturels importants chaque année : un Zénith au printemps, un concert classique à l'UNESCO en hiver, et une soirée d'exclusivités cinématographiques, « Amnesty fait son cinéma », au Grand Rex à l'automne. Guy Bedos, Patrick Bruel, Dee Dee Bridgewater, Julia Migenes, Diane Dufresnes, Jean-Jacques Goldman ont ainsi renoncé à leur cachet le temps d'une soirée. Pour tenter de faire pencher la barre vers un avenir moins radicalement assassin.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Le 10 juin à 20 heures, Zénith, 211, av. Jean-Jaurès, métro Porte-de-Pantin. Locations : FNAC, Virgin, Zénith. Rens. : 40-50-66-98. 165 F.

POINT DE VUE

La guerre à l'Opéra de Paris n'est pas une fatalité

Les nombreuses grèves qui viennent d'affecter la production de *Tosca* à la Bastille (notre supplément « Arts et spectacles » du 2 juin) ne sont qu'un des multiples avatars d'une guerre plus ou moins larvée entre les responsables artistiques et le pouvoir administratif au sein de l'établissement. Membre du conseil d'administration depuis 1985, Daniel Toscan du Plantier nous fait part de ses observations.

DANIEL TOSCAN du PLANTIER

Invité par plusieurs gouvernements successifs à participer aux conseils d'administration de l'Opéra de Paris, j'ai pu, pendant presque dix ans, observer de près les dysfonctionnements de l'organisme, il faut même dire les malformations d'origine qui expliquent la situation catastrophique d'aujourd'hui. Il serait trop simple de faire porter la seule responsabilité du ratage de *Tosca* sur l'intransigeance des syndicats se refusant aux lois de je ne sais quel réalisme économique et sabotant le grand spectacle populaire de la fin de saison contre l'intérêt général.

Quand j'ai demandé à Placido Domingo son sentiment à l'issue de la dernière représentation, il a seulement levé les bras vers les cintres, prenant à témoin de sa déception l'ensemble des éléments qui font de cette grande et coûteuse maison un monde en crise. Il n'y a pas pour autant de fatalité irréversible qui empêcherait le vaisseau Bastille de s'envoler, et la dernière saison de Pierre Bergé a prouvé, malgré tout, qu'il faudrait peu de choses, pour que le monstre décolle définitivement. Poussons même l'optimisme jusqu'à l'utopie, toujours nécessaire dans le fonctionnement d'une grande institution culturelle. Après tant d'errances, les choix de Jacques Toubon semblent cohérents et justes : un seul maître pour longtemps, l'autonomie financière, la durée de l'action sont les conditions naturelles qui firent le miracle Liebermann, il y a longtemps. Car, rappelons-le, la seule volonté d'un président de la République, Georges Pompidou, a permis d'installer pendant une décennie un despote inspiré qui a fait de notre scène nationale la première du monde.

Le pouvoir absolu de Rolf Liebermann, son indépendance farouche vis-à-vis de l'administration de tutelle, a hélas débouché sur un conflit d'hommes et sur un drame humain (le suicide du haut fonctionnaire qui présidait symboliquement le conseil d'administration, (1) qui ont mis fin à son règne et, plus grave encore, à celui des principes de liberté qui l'avaient rendu possible. Oui, avouons-le, seul le despotisme éclairé et intransigeant *d'un caractériel illuminé* peut mettre ensemble artistes et techniciens pour leur plus grande gloire et le bonheur du public. Le choix annoncé d'Hugues Gall, un des deux héritiers charismatiques de Rolf Liebermann avec Gérard Mortier, actuel monarque de Salzbourg, ouvre une ère d'espoir place de la Bastille, à deux conditions près.

A chacun son métier

Il faut que l'Etat aille jusqu'au bout dans son retrait volontaire : *« Tais-toi, paye, attends, regarde, écoute et juge »* , oserais-je lui conseiller. C'est la confusion des fonctions, née du rejet de l'ère Liebermann et de la volonté de contrôler l'établissement, qui explique principalement depuis plus de dix ans la gabegie fatale : président + directeur général + administrateur + directeur musical ne font que discorde et paralysie, et les hauts fonctionnaires français, dont le mérite est si grand en général, doivent avoir le courage de se retirer et d'avouer les erreurs passées. L'Opéra doit être dirigé par un seul entrepreneur artistique, choisi seulement pour son indépendance de caractère et son expérience lyrique. Rolf Liebermann avait réussi à Hambourg, Hugues Gall a réussi à Genève, cela suffit pour oser remettre les clés de la maison.

Il faut parler aux différents personnels un autre langage que celui d'une pseudo-raison où des soi-disant sacrifices sociaux au nom d'impératifs de gestion nés de l'incompétence des administrateurs. On ne fait pas diriger l'Olympia par le receveur des impôts, à chacun son métier. Rappelons enfin que le règne Liebermann fut le règne de l'audiovisuel (c'est avec lui que s'est fait le *Don Giovanni* de Losey, « notre » *Don Giovanni*) (2) qui seul rend possible le rêve nécessaire d'un opéra national. La pseudo-vidéo transmission des spectacles de prestige, rassemblant des publics sur les places des villes de province, est ridicule et humiliante pour les pauvres gens laissés debout aux portes du théâtre, pourtant financé lourdement par les impôts de tous.

Depuis les frères Lumière, cent ans déjà, il existe le moyen de produire et diffuser un spectacle en les faisant entrer au contraire au cœur de l'institution, mieux assis par l'art de la caméra que le plus fortuné des spectateurs. Avec l'existence affirmée, confirmée *d'une télévision culturelle* européenne – ARTE –, l'opéra a trouvé son support naturel qui devrait permettre de faire connaître à un continent entier l'excellence de nos productions. Retrouvons dans une logique d'aujourd'hui ce que Rolf Liebermann et Marcel Jullian avaient réussi à faire dans une autre époque du service public audiovisuel : diffuser tous les spectacles de l'Opéra de Paris à des horaires grand public. Une condition essentielle, ouvrir enfin avec les syndicats l'unique discussion qui compte, le libre accès des spectacles à la diffusion audiovisuelle qui, seule, justifie l'effort de l'Etat en faveur de l'Opéra de Paris, rendu démocratique, populaire et national par toutes les technologies présentes et futures de la communication audiovisuelle. On cessera enfin de leur imposer en vain des sacrifices absurdes, et je sais, pour les avoir vus s'exprimer autour de la *table pendant dix ans, qu'ils sau*ront participer à la renaissance d'un rêve du passé, l'opéra, qui, offert aux peuples de France et du monde par le miracle de la technologie, fera se réaliser une des plus grandes utopies démocratiques de l'avenir : le plaisir des rois donné à tous.

(1) Jean Salusse, président du conseil d'administration de ce qui s'appelait alors la Réunion des théâtres lyriques nationaux, s'était suicidé le 23 juillet 1977 pour des raisons restées en partie inexpliquées.

(2) Daniel Toscan du Plantier a été le producteur du *Don Giovanni* de Joseph Losey, en 1979 ; il était à l'époque directeur général de Gaumont.

▶ **Président d'Erato-France**

THÉÂTRE

La mort d'Emmanuelle Klausner

Critique théâtrale, Emmanuelle Klausner est morte mercredi 8 juin d'un cancer. Elle était âgée de trente-neuf ans.

Le 12 avril, Emmanuelle Klausner est entrée dans sa quarantième année. Elle n'a pas eu le temps de vieillir. Pour la première fois depuis plus de dix ans, elle ne sera pas assise sur les gradins de la Cour d'honneur, à l'inauguration du Festival d'Avignon. Journaliste à *la Croix*, puis à *l'Evénement du jeudi* et à France-Culture, Emmanuelle Klausner a suivi la vie du théâtre, elle y a participé, passionnée de découvertes, explorant les terrains inconnus. En 1992, elle devient conseiller pour le théâtre auprès de Jack Lang, alors ministre de la culture, puis, en 1993, elle est chargée de la communication à la direction du théâtre et des spectacles.

Les gens de théâtre ont aimé Emmanuelle Klausner, parce qu'ils savaient à quel point elle était attentive à leur travail, dans toutes les circonstances. Toujours positive, souriante, heureuse de ce qui pouvait annoncer une réussite. Elle s'est battue pour le théâtre avec la même énergie que contre la maladie. Les obsèques auront lieu vendredi 10 juin au cimetière de Gonesse.

C. G.

ARTS

La révolution du Musée des Beaux Arts de Caen

Discrétion et simplicité

Les travaux de réaménagement du Musée des beaux-arts de Caen s'achèvent. Simplicité et lumière en ont été les maîtres mots.

CAEN

de notre envoyé spécial

L'histoire du Musée des beaux-arts de Caen alterne épisodes heureux et catastrophes. Parmi les premiers, les envois de l'Etat, tout au long du dix-neuvième siècle, qui ont déposé dans le Calvados Pérugin et Champaigne, Véronèse et Rubens, et le legs de Bernard Mancel, éminent libraire et éditeur caennais qui offrit en 1872 ses tableaux et ses cinquante mille estampes. Au premier rang des secondes, la destruction du bâtiment durant les bombardements de 1944 et la perte de plus de cinq cents tableaux et du cabinet des dessins en dépit de l'évacuation d'une partie des collections.

Sa reconstruction ne fut décidée qu'en 1963, sur un emplacement nouveau, à l'intérieur de l'enceinte du château de Guillaume le Conquérant. Les nécessités de l'intégration dans un monument historique, à proximité des murailles, et la volonté de privilégier la lumière naturelle avaient alors donné naissance à un musée « horizontal », très simple de lignes, mais un peu étroit pour accueillir à la fois collections permanentes et expositions temporaires, et où la circulation n'était guère commode.

Deux ans de travaux

Pour l'agrandir et le réaménager, il a fallu deux ans de travaux et 75 millions de francs, dont 31 millions de francs versés par la direction des Musées de France. Il a fallu encore la collaboration du conservateur des lieux, Alain Tapié, et de l'architecte Philippe Dubois. Ce dernier a conçu une extension afin de créer une salle de conférences, un « espace de restauration » – entendez par là un café-brasserie – et de dégager de la sorte de la place dans le bâtiment initial, lui-même considérablement modifié. L'aile qu'il a dessinée a le mérite de la discrétion et de la simplicité. Elle glisse entre des pelouses jusqu'à proximité du rempart normand, revêtue de pierre afin d'assurer l'homogénéité visuelle de l'ensemble. A l'intérieur, les espaces sont vastes, nettement découpés, et le traitement des détails est exempt des afféteries « post-modernes » qui ornent trop de musées récemment inaugurés.

Le redéploiement des collections dans la moitié « ancienne » a été réalisé à partir d'une idée non moins claire : déterminer un centre autour duquel organiser un circuit. Le centre est un puits carré qui s'enfonce jusqu'au niveau qui était auparavant celui des réserves. Le circuit le contourne, allant dans l'ordre chronologique de l'Italie primitive aux Pays-Bas au dix-septième siècle, puis descend le long du puits pour atteindre les salles consacrées au dix-neuvième siècle et à l'art contemporain. Ce musée recréé rompt avec la fragmentation de l'espace qui prévalait autrefois, tout en conservant la lumière zénithale, omniprésente et joliment changeante.

Elle est si présente même qu'il a fallu user de subterfuges pour éviter trop de reflets et de brillances. C'est ainsi que, dans les salles les plus vastes, le dallage luisant a été remplacé en son centre par un parquet rectangulaire, inséré dans la pierre. Les jointures ne sont pas un modèle du genre, ni l'effet chromatique. Le puits a été, quant à lui, flanqué de rebords et d'angles d'un bois plus indiscret encore, d'un rouge sombre sanguin qui se voit beaucoup. Il est permis de penser que des revêtements d'une teinte moins intense auraient moins gêné l'œil, aux dépens des toiles contemporaines qui sont accrochées à proximité. C'est du reste cette partie des collections qui tire le plus faible bénéfice de la réforme : les salles inférieures manquent de grâce et souffrent d'être comparées aux salles hautes, où la peinture ancienne se déploie tout à son aise.

Les collections, il est vrai, ne sont comparables ni en qualité ni en variété. D'un côté, en bas, quelques donations un peu minces de Lebasque et Van Dongen, des Gleizes, des Villon, et des grands formats abstraits dont se dégage un beau Joan Mitchell. De l'autre Pérugin – admirablement réencadré –, un triptyque de Cima da Conegliano, dont une restauration récente a révélé l'excellence, un Cosme Tura inquiétant, une salle entière de Véronèse dominée par une *Tentation de saint Antoine* de premier ordre et un *Judith et Holopherne* violemment macabre ; trois Champaigne, dont *le Vœu de Louis XIII*, un Poussin, des Vouet et des Bourdon, dont une bambochade burlesque ; et encore l'*Abraham et Melchisedech* de Rubens et une suite de Hollandais, avec marines, vanités, natures mortes, scènes de genre et portraits à robe noire et col de dentelle. Et d'autres encore, moins illustres, non moins intéressants pour certains.

Ces tableaux, pour l'essentiel, étaient déjà accrochés dans le musée. Mais on les voyait assurément moins bien, parce qu'ils manquaient d'espace pour respirer, parce qu'il manquait des perspectives pour diriger le regard de loin et attirer le visiteur devant le tableau qui mérite une longue attention. Autant dire que la réforme du musée a été heureusement accomplie, dans le respect du site et l'amour des œuvres.

PHILIPPE DAGEN

Musée des Beaux-Arts de Caen. Le chateau, 14 000 Caen. Tél. : 31-85-28-63.

La peinture à la côte

CAEN

de notre envoyé spécial

Il fallait une exposition pour célébrer la réouverture du Musée des beaux-arts. Il fallait une exposition qui convienne au lieu et fasse allusion au cinquantenaire du débarquement. Alain Tapié a donc décidé de réunir le plus grand nombre possible de tableaux qui représentent les rivages de Normandie et du Cotentin, de Dieppe jusqu'à Granville. Comme, depuis le milieu du siècle dernier, ces côtes n'ont cessé d'être fréquentées par les paysagistes français, ladite exposition ne pouvait manquer d'être pléthorique.

Elle l'est, des réalistes aux impressionnistes, aux post-impressionnistes, aux fauves et à leurs nombreux héritiers, dignes et indignes. La distribu*tion de la parade se distingue* par son brillant : Isabey, Courbet, Millet, Jongkind, Monet, Gauguin, Seurat, Signac, Friesz et Dufy voisinent, flanqués d'artistes moins illustres, auteurs d'images pittoresques et méconnues. Du simple point de vue de l'abondance, « Désir de rivages » peut ainsi prétendre au titre d'exposition la mieux fréquentée de l'été et la plus aristocratique.

Mais comment disposer, dans quel ordre, tant de toiles d'époques et de styles si disparates ? A la chronologie, au classement par écoles, Alain Tapié a préféré le parti, moins attendu, d'un rangement suivant la géographie, par stations et secteurs de côtes. Au nom de ce principe, au chapitre – très fourni – d'Etretat, Boudin et Monet côtoient Maurice Louvrier et Pierre Dumont, qui eux aussi ont peint la Manneporte. Avec talent ? On peut en douter. Au chapitre Varengeville, le même Monet, très en faveur, voisine non point avec Braque mais avec un nommé Narcisse *Guilbert. Résultat : Monet tue* Guilbert, lequel nuit cependant à son meurtrier en usant d'une composition aussi banale que la sienne.

L'accrochage, ainsi conçu par goût de la provocation, se décompose vite en une suite de duels étranges, le Douanier Rousseau contre Jacques-Emile Blanche, Seurat contre Vallotton, René-Xavier Prinet contre Eugène Boudin – match vraiment nul –, Paul Huet (1803-1869) contre Nicolas de Staël (1914-1955). Que conclure de ces combats singuliers ? Rien de bien neuf ; que Courbet et Millet furent d'immenses paysagistes ; que Monet eut des moments de faiblesse et que Boudin n'eut guère que des moments de faiblesse ; que Friesz mérite mieux que son rôle de bon camarade de Braque, et que ce dernier fut, jusqu'à ses dernières années, un admirable peintre ; et que les peintres aiment bien la Normandie. Dont acte.

Ph. D.

▶ ***« Désir de rivage »* au Musée des beaux-arts, de Caen ; Jusqu'au 31 août. Catalogue, 212 pages, 260 F.**

Au cours d'une visite au conseil général des Hauts-de-Seine

M. Balladur salue l'action du « président Pasqua »

Edouard Balladur s'est rendu dans les Hauts-de-Seine, mercredi 8 juin, pour un meeting organisé à Puteaux en faveur de la liste de Dominique Baudis aux élections européennes *(voir page 14)*. **A cette occasion, le premier ministre a rendu visite au conseil général, où il a salué l'action de son président, Charles Pasqua.**

La visite était presque privée. En tout cas, c'était une affaire de famille. Seuls avaient été invités les élus de la majorité, pour une visite à huis clos. Arrivé en fin d'après-midi à Nanterre, mercredi, M. Balladur a d'abord rencontré les conseillers généraux des Hauts-de-Seine. Les opérations lancées ces derniers mois par le département lui ont été présentées par les élus et les techniciens : le projet de réseau souterrain Muse, qui doit relier le nord et le sud d'un territoire tout en longueur ; le pôle universitaire privé Léonard-de-Vinci, actuellement en chantier ; la campagne « Giga la vie ! » de lutte contre le sida et d'encadrement des malades...

Surtout, M. Balladur a pu tout apprendre du Pacte 92, ce *« plan d'harmonisation sociale et urbaine, qui vise à reconquérir un tissu social et spatial déchiré »*, selon la présentation qui en est faite par l'exécutif départemental. Le Pacte 92 est la grande ambition de M. Pasqua pour les Hauts-de-Seine, un département qui cumule les richesses de la Défense et de nombreux quartiers en difficulté, comme à Gennevilliers ou à Nanterre. Il s'agissait donc de montrer au premier ministre que les Hauts-de-Seine ne sont pas uniquement le département qui attire les sièges des grandes sociétés, mais aussi celui qui a mis en priorité *« la lutte contre la ségrégation sociale et urbaine »*, selon l'expression de M. Pasqua. Le président du conseil général a voulu montrer qu'il fait de l'aménagement de son territoire une priorité de son action locale.

Soutien aux initiatives à financement privé

Le message a été bien reçu par M. Balladur. Le premier ministre, qui avait rejoint l'ensemble des élus de la majorité du département – députés, maires et conseillers municipaux –, a longuement félicité *« le président Pasqua »*. Il s'est montré frappé par *« l'ampleur des actions engagées »* et a souligné leur caractère *« exemplaire »*. Certains élus ont relevé le soutien apporté aux deux initiatives qui font appel aux fonds privés : le réseau Muse et l'université Léonard-de-Vinci. Les autres ont surtout noté les encouragements prodigués aux efforts menés pour assurer la cohésion sociale et pour lutter contre la ségrégation sociale.

M. Balladur a aussi assuré que le projet de loi sur le développement du territoire s'inspire de cette philosophie généreuse. Selon les élus présents, il a présenté les orientations de ce texte comme le grand projet de société du gouvernement pour la France de demain. Tous ceux qui assistaient à la visite ont bien compris qu'une nouvelle fois, M. Balladur a pris date pour 1995, dans une parfaite harmonie affichée avec son ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Le premier ministre a passé presque trois heures au conseil général, au milieu d'élus flattés et conquis par cette visite, mais aussi de quelques jeunes de l'opération « Giga la vie ! » venus en survêtement. Accompagné de Nicolas Sarkozy, ministre du budget et maire de Neuilly-sur-Seine, le premier ministre pouvait entraîner M. Pasqua, jadis pourfendeur du traité de Maastricht, vers Puteaux, où était organisé un meeting en faveur de la liste UDF-RPR de M. Baudis aux élections européennes. Après une courte visite au maire de la ville, Charles Ceccaldi-Raynaud (RPR), MM. Balladur et Pasqua devaient oublier *« le modèle des Hauts-de-Seine »* pour définir en commun l'Europe idéale de demain, programme autrement délicat à mettre au point.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Second tour de l'élection municipale partielle

La droite unie espère conserver la mairie de Fontenay-aux-Roses

Pour le second tour de l'élection municipale de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), dimanche 12 juin, trois des quatre listes de droite sont parvenues à un accord pour n'en présenter qu'une seule. Ce n'est pas le cas à gauche où le socialiste Pascal Buchet, arrivé en tête des suffrages, n'a pas réussi à s'entendre avec Denis Ledoux, chef de file de la liste associative et écologiste.

Dimanche 5 juin, lors de la proclamation des résultats du premier tour de l'élection municipale partielle de Fontenay-aux-Roses, tous les candidats étaient d'accord sur un point : l'issue du second tour devait passer par l'union (*le Monde* du 7 juin).

Pascal Buchet (PS) arrivé en tête avec 36,06 % des suffrages, se félicitait *« de ce vote positif »* sur son nom, et affirmait sa volonté de rassemblement de tous les Fontenaisiens, souhaitant rencontrer, dès le lendemain matin, l'écologiste Denis Ledoux en vue de la constitution d'une liste unique. Un appel sans effet, puisque lundi 6 juin à l'ouverture des bureaux de la sous-préfecture d'Antony, les responsables de cette liste étaient les premiers à se présenter, mettant ainsi un point final à toute spéculation sur un accord avec la liste d'union de la gauche.

Dans le même temps Dominique Frager, conseiller régional et maire adjoint de Colombes et Mathieu Glayman, président de Génération Ecologie 92 et conseiller municipal écologiste d'Asnières, se félicitaient du score obtenu par la liste associative et écologiste (15,40 %) et appelaient de leurs vœux *« la fusion des deux listes celle de la gauche et celle écologiste et associative, pour mettre en pratique une politique de cohésion sociale et urbanistique dans une ville sinistrée »* ajoutant *« les écologistes ont l'occasion d'entrer dans un exécutif municipal. Ils passeraient ainsi d'une logique exemplaire de contre-pouvoir à une véritable culture de contrat, autour des valeurs d'humanisme et d'écologie sociale et urbaine »*. Ce ne sera pas le cas.

Accord au dernier moment

A droite, les négociations, même si elles ont abouti au dernier moment, ont été plus fructueuses. Un accord a été trouvé pour présenter une nouvelle liste conduite par Jacqueline Reissier (RPR), ex-adjointe au maire Alain Moisan, arrivée en tête des listes de droite, avec 15,09 % des voix. Alain Meyran (UDF), dont la liste avait obtenu 13,75 % des voix, occupe la deuxième place.

La nouvelle liste comporte dix-sept candidats de la liste RPR et seize de la liste UDF. Annie Limagne (dissidente RPR) qui avait obtenu au premier tour 10,95 % des suffrages, se voit attribuer les vingt-sixième et vingt-septième places qui seront occupées par deux de ses colistiers, respectivement sixième et onzième sur sa liste au premier tour. Pierre Marino (dissident RPR) qui avec 8,75 % des voix ne pouvait se maintenir au second tour, n'obtient aucun siège.

Mathématiquement, la liste RPR-UDF est la mieux placée pour conserver la mairie. Mais, malgré ce sursaut d'union, les plaies dans les rangs de la majorité existent encore. Lors du second tour des élections cantonales de mars, Alain Moisan (RPR), candidat unique de la droite, avait payé les divisions antérieures au profit du socialiste Pascal Buchet qui, avec 61 % des voix, dépassait l'électorat traditionnel de gauche.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

Conflit autour d'un projet de 70 millions de francs

Le lycée François-Couperin de Fontainebleau ne veut pas faire de place à un IUT

Un projet d'institut universitaire de technologie, prévu par le conseil général de Seine-et-Marne sur le site du lycée François-Couperin à Fontainebleau, rencontre l'hostilité des lycéens et des enseignants. La querelle relative à ce projet est entretenue par la rivalité entre le député, Didier Julia (RPR), et le président du conseil général et sénateur, Jacques Larché (UDF).

L'épreuve de force est lancée entre le lycée François-Couperin de Fontainebleau et le conseil général de Seine-et-Marne. Depuis plusieurs mois déjà, les enseignants et les élèves de l'établissement s'opposent à un projet d'institut universitaire de technologie (IUT) que le département a prévu de construire sur le site du lycée, dans la forêt domaniale de Fontainebleau.

La dernière manifestation, le 3 juin, a rassemblé près de six cents lycéens et enseignants dans les rues de la cité impériale. Sur le thème porteur de la « protection du site Couperin et de la forêt », les manifestants ont reçu le soutien de nombreux parents de diverses associations locales de défense de l'environnement ainsi que du député de la circonscription, vice-président du conseil régional, Didier Julia (RPR). *« Ce projet s'expose irrémédiablement à un recours devant le tribunal administratif*, déclare ce dernier, *et ceux qui l'ont conduit, en tentant le passage en force, ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. »*

En fait de passage en force, voilà déjà deux ans que le projet défraie la chronique bellifontaine, et quatre ans que l'État a demandé au conseil général de lui apporter son financement pour réaliser huit départements d'IUT en Seine-et-Marne, dont deux à Fontainebleau. Le département, présidé à l'époque par Paul Séramy (UDF), a choisi d'implanter le bâtiment sur deux des huit hectares de la cité scolaire Couperin, qui réunit un lycée et un collège, soit, au total, un peu moins de deux mille élèves. Aujourd'hui, alors que le préfet de Seine-et-Marne, Gérard Deplace, vient d'accorder le permis de construire et la direction départementale de l'agriculture l'autorisation de défrichement sur 1,7 hectare, les opposants se déclarent prêts à tout pour empêcher le début des travaux prévu pour juillet 1994.

« Notre avocat saisira le tribunal administratif de Versailles dès la semaine prochaine, annonce Martine Amable, professeur d'histoire et géographie et responsable du Comité de défense du site Couperin. *Nous avons convenu avec deux autres associations, le Comité de défense d'action et de sauvegarde de Fontainebleau et l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau, de déposer deux requêtes, la première en sursis à exécution des travaux, la seconde en annulation du permis de construire et de l'autorisation de défrichement. »*

Le tribunal tranchera

Mme Amable dénonce, dans l'ordre, une concentration d'élèves jugée trop importante, la suppression d'installations sportives annexes du lycée, les problèmes d'accès routier et de sécurité induits par le nouveau bâtiment et l'atteinte « insupportable » au domaine forestier sur un site protégé. « Ce projet nous paraît relever de la politique du *fait accompli*, dit-elle. *Lorsque l'IUT sera installé et que les pouvoirs publics auront pris la mesure des difficultés d'accès autour de cette cité enclavée, on en profitera, alors, pour empiéter sur la forêt au nom de la sécurité. »*

Au conseil général, on réfute, bien entendu, les accusations d'atteinte à l'environnement et l'on s'étonne de voir des lycéens partir en croisade contre un équipement qui leur est destiné. *« Nous ne construisons pas dans la forêt mais sur un terrain constructible qui a été cédé par l'Etat à la ville de Fontainebleau en 1962 pour les besoins de la cité scolaire*, affirme le président du conseil général, Jacques Larché (UDF-PR). *Nous sommes en règle avec le schéma directeur de la région. Notre dossier est juridiquement solide et, si recours il y a, il sera apprécié par un tribunal. Nous avons cherché, depuis plus de deux ans, des terrains de remplacement : aucune hypothèse n'est apparue réalisable. »*

« La situation est tout de même paradoxale, ajoute M. Larché. *Le département accepte de financer un établissement d'enseignement supérieur pour 70 millions ou 80 millions de francs, alors que ce n'est pas de sa compétence, et il se retrouve en butte à une véritable campagne de désinformation ! Si d'aventure la construction n'était pas possible à Fontainebleau, nous installerions l'IUT ailleurs. Je connais plusieurs communes qui n'attendent que cela. »*

« Un emplacement qui n'est pas idéal »

Au-delà des arguments des riverains et pour certains futurs usagers de l'IUT, la bataille de Couperin n'est qu'un épisode de plus dans la guerre larvée entre le président du conseil général, M. Larché, et celui de la fédération départementale du RPR, M. Julia. Les deux hommes s'étaient violemment opposés, en mars dernier, autour de la réélection du conseiller général sortant de Fontainebleau, Jean-François Robinet (UDF), qui avait été l'un des premiers partisans de l'IUT. Ils s'affrontent de nouveau par projet universitaire interposé.

C'est ainsi que M. Julia déplore « l'entêtement somnambulique » du conseil général et se fait fort d'obtenir du ministère de la défense un site alternatif sur l'un des nombreux terrains militaires de Fontainebleau. *« Je viens de m'entretenir avec François Léotard*, nous a-t-il confié mercredi 8 juin. *Il s'est engagé à trouver une solution avant la fin du mois de juin, en libérant un hectare ou deux à Fontainebleau pour éviter les affrontements et surtout épargner la forêt. Il doit me recevoir en compagnie du maire, Paul Dubrule, avant la fin du mois. »*

M. Dubrule (divers droite), auquel certains des manifestants reprochent son « attentisme », se serait sans doute passé de ces querelles fratricides. *« Je regrette d'être sur la trajectoire de MM. Larché et Julia*, nous a-t-il déclaré, *car je les aime bien tous les deux. Quant au fond du dossier, j'espère que cette opération va aboutir, même si j'estime, comme beaucoup de Bellifontains, que l'emplacement n'est pas idéal. Je comprends les inquiétudes des associations, des lycéens et de leurs enseignants, mais je considère qu'elles sont disproportionnées. »*

« Si l'armée peut faire un geste, tant mieux, conclut le maire ! *Dans le cas contraire, il n'y a aucune raison suffisante pour empêcher le projet. Dans un contexte économique si morose, je n'ai pas le droit de priver la ville d'un chantier de plus de 70 millions de francs, ni les étudiants, d'un environnement qui reste l'un des plus prestigieux de la région. »* M. Dubrule parle d'or.

ROLAND PUIG

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ANNÉES D'ENFANCE. Film français de Roberto Faenza, v.o. : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

IN CUSTODY. Film indien d'Ismail Merchant, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

L'IRRÉSOLU. Film français de Jean-Pierre Ronssin : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE JOUEUR DE VIOLON. Film belgo-franco-allemand de Charlie Van Damme : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES LEÇONS DE LA VIE. Film britannique de Mike Figgis, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

PARANO. Film français de Yann Piquer, Alain Robak, Manuel Flèche, Anita Assal, John Hudson : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

TOUR D'ÉCROU. Film franco-britannique de Rusty Lemorande, v.o. : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ÉCONOMIE

Ouverture d'une concertation avec les syndicats sur la mobilité géographique et professionnelle

André Rossinot veut faciliter les redéploiements de fonctionnaires

André Rossinot, ministre de la fonction publique, devait engager, jeudi 9 juin, une concertation avec les sept fédérations de fonctionnaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FEN, FGAF et FO) afin de voir comment encourager la mobilité géographique et professionnelle des fonctionnaires.

■ CHANTIERS. Toujours repoussées jusqu'à présent, ces discussions deviennent incontournables au moment où les grands chantiers gouvernementaux d'aménagement du territoire supposent une réorganisation des services publics et des redéploiements massifs de personnels. Anticipant sur cette évolution, La Poste a mis en œuvre un dispositif de mobilité qui tente de concilier aspirations personnelles des agents et nécessités du service.

[redacted]

Souvent promises, jamais ouvertes : depuis 1989, les négociations entre le gouvernement et les syndicats tendant à encourager la mobilité géographique et professionnelle des fonctionnaires marquent le pas, faute d'une volonté politique très affirmée. Se saisissant à son tour de ce dossier, André Rossinot a choisi d'avancer à pas comptés en engageant, jeudi 9 juin, une concertation dans le cadre d'une instance strictement consultative – la commission du renouveau du service public (1).

Concertation dont l'ambition est limitée sur le fond. Le dossier est difficile en raison des multiples freins – statutaires, culturels, financiers – auxquels se heurtent les transferts géographiques et professionnels de personnels. Plus délicat encore pour le gouvernement, un éventuel développement de la mobilité tend à remettre en cause les règles immuables et automatiques de gestion des fonctionnaires, en particulier celles relatives à leur déroulement de carrière dans un même corps. *« L'Etat est-il capable de bousculer ces règles sans porter atteinte aux garanties fondamentales des agents ? »*, s'interrogent les syndicats.

Mais, aussi délicates soient-elles, ces discussions sont chaque jour plus incontournables, dès lors que la « fluidité » des mouvements des agents s'impose en préalable de toute réorganisation massive des services publics. Or, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire ou de l'efficacité des politiques interministérielles de longue haleine, la nécessaire adaptation des services publics est mise sur la sellette. *« Les grands chantiers du gouvernement – aménagement du territoire, déconcentration, accueil des plus défavorisés dans les services publics – impliquent une plus grande mobilité des hommes et des femmes qui les animent »*, confirmait récemment M. Rossinot tout en convenant aussi qu'*« un certain nombre de missions assurées par l'Etat nécessiteront moins de personnels et supposeront des changements d'affectations »*. *« A terme, la moitié des effectifs actuellement en poste dans la capitale pourrait participer à la reconquête des territoires »*, prévoit le schéma national de développement du territoire rendu public par Charles Pasqua.

Qu'ils soient partisans ou non de la politique qui sous-tend ces futurs redéploiements de personnels, tous les syndicats (à l'exception de FO) prônent un assouplissement des règles de mutation, qui préserveraient les garanties fondamentales des agents. En attendant que la réorganisation des services de l'Etat se précise, le ministère de la fonction publique souhaite, de son côté, anticiper en permettant déjà aux fonctionnaires qui le désirent, de changer de métier ou de revenir exercer dans leur région d'origine plus facilement. Certaines administrations, à l'instar de La Poste, l'ont déjà précédé dans cette voie *(lire l'encadré)*.

Une approche pragmatique

Soucieuse de faire coïncider, dans la mesure du possible, aspirations individuelles et nécessités du service, cette approche se veut résolument pragmatique et consensuelle. Sans doute, administrations et syndicats ont-ils encore en mémoire les fortes résistances qu'avait soulevé le lancement brutal en 1991 de la politique des transferts d'etablissements publics en province. Certes, l'expérience des « délocalisations » administratives est extrême dans la mesure où, pour l'heure, celles-ci concernent avant tout des organismes dotés de statuts difficilement compatibles avec ceux de la fonction publique. Mais cette politique n'en avait pas moins rapidement mis en lumière les limites d'une mobilité contrainte et de grande ampleur des personnels. Non seulement l'adoption du plan social d'accompagnement des « délocalisations » n'a pas incité les agents concernés à suivre massivement leur établissement en province. Mais le reclassement des agents désireux de rester sur Paris a obligé les administrations à effectuer quelques *« acrobaties juridiques »*, peu satisfaisantes sur le long terme (*le Monde* du 11 décembre 1992).

Tirant les leçons de cette expérience et des multiples rapports, études et autres documents d'orientation déjà réalisés, André Rossinot entend aujourd'hui accélérer l'ouverture à la mobilité de tous les corps et cadres d'emplois des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière). Si l'adoption du protocole Durafour de revalorisation des grilles de rémunération a déjà permis de modifier en ce sens de nombreux statuts, beaucoup reste à faire. En particulier, tous les corps des ministères de l'économie et des finances et du budget sont encore hermétiques à toute incursion étrangère.

A défaut de s'attaquer de front au délicat problème de la disparité des régimes indemnitaires, de protection sociale et autres avantages en nature – qui suggère un impossible alignement sur les régimes les plus avantageux –, M. Rossinot souhaite aussi *« banaliser »* la mobilité en faisant évoluer les mentalités, notamment celles de l'encadrement. *« Nous devons améliorer la transparence des offres d'emploi et valoriser les parcours des agents ayant accepté et négocié des mobilités intéressantes du point de vue de leur administration d'origine »*, estime-t-on, par exemple, au ministère de la fonction publique.

Autre piste, l'organisation de recrutements interministériels dans les régions, comme cela se pratique déjà – à titre dérogatoire – en Corse. Cette régionalisation des concours constituerait une première étape en faveur d'une gestion plus décentralisée des personnels. Cette dernière est souhaitée par les préfets aux prises avec l'animation quotidienne et interministérielle des politiques publiques, comme le révélait une étude réalisée à l'automne 1993 dans la région Rhône-Alpes. Cette concertation avec les syndicats, qui devrait déboucher sur la promulgation d'une circulaire, va incontestablement dans le bon sens. Mais elle ne suffira sans doute pas à assurer une véritable « fluidité » des personnels.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) Créée en 1991 par Michel Rocard, premier ministre, présidée par le ministre de la fonction publique, la commission du renouveau du service public est chargée d'examiner les grandes orientations de la modernisation administrative. *Elle* est composée de représentants de l'Etat, des syndicats et de personnalités qualifiées.

Bouger avec La Poste

LYON

de notre bureau régional

« On va moins bouger mais on bougera mieux », résume Raymond Lopez, le secrétaire régional des postiers CFDT pour Rhône-Alpes et la Bourgogne, en évoquant le nouveau mode de recrutement et de gestion des agents inauguré par La Poste en 1993. L'an dernier, sur 6 500 postiers – sans compter les services financiers –, la direction départementale du Rhône a compté 288 « entrées » d'agents venus d'autres régions et presque autant de « sorties ». L'embauche directe de quarante-huit préposés, qui ne furent pas astreints à un passage en Ile-de-France pour y occuper un premier emploi, est apparemment considérée comme une victoire : *« Jusqu'ici, tout le monde montait à Paris et* « posait » *immédiatement sa fiche de vœux »*, en vue de retourner vivre au pays, reconnaît Bernard Vieux, un autre militant lyonnais.

A La Poste, chaque salarié désireux de changer d'horizon est classé selon l'ancienneté de sa demande, dans un tableau de mutations. Premier arrivé, premier servi, parmi les postes déclarés vacants. La baisse régulière puis l'arrêt du recrutement ont achevé, ces dernières années, de gripper le système national d'affectation. *« Il faut au moins quinze ans aux Catalans pour rentrer dans les Pyrénées-Orientales »*, estime M. Lopez. Avec le nouveau système, les postes seront attribués selon des quotas annuels négociés entre la direction et les syndicats à l'échelle des départements. On prendra en compte les promotions, le recrutement local, les souhaits des agents du cru, et les candidatures venant du reste de la France. Sans négliger onze priorités, hiérarchisées avec la précision d'un tarif d'affranchissement, concernant l'état de santé des demandeurs ou la situation des conjoints. En contrepartie, les fameuses fiches de vœux seront limitées à cinq départements.

Lyon, ville-étape

Cogestion d'un système lourd, coûteux et assez dérogatoire au statut de la fonction publique ? *« Non ! Contre-pouvoir »*, se récrie vivement M. Vieux, bien que les syndicats voient changer leur rôle. Les militants ne sauraient s'en tenir désormais au règlement des cas litigieux ou à des interventions contre les inévitables passe-droits. *« Ce sera plus délicat, moins mécanique »*, prévoit M. Lopez. Mais Lyon conservera sans doute encore longtemps son caractère de ville-étape vers le Languedoc, le Roussillon, l'Ardèche ou la Haute-Loire.

GÉRARD BUÉTAS

CLÉS/*Définitions*

En vertu de l'article 14 du statut général des fonctionnaires (loi du 13 juillet 1983), trois procédures autorisent un agent à changer temporairement ou définitivement de corps, de cadre d'emploi ou d'emploi au sein des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) : le détachement, le concours interne et le tour extérieur (lire le *Guide de la mobilité du fonctionnaire* édité par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Ile-de-France).

■ **Le détachement** : il permet à un fonctionnaire d'exercer, de façon temporaire, dans un corps ou cadre d'emploi différent de son corps d'origine. Durant son détachement, cet agent est rémunéré par son administration d'accueil tout en conservant ses droits à l'avancement dans son corps d'origine. Au terme de son détachement, l'agent peut revenir dans son corps d'origine ou être intégré définitivement dans son administration d'accueil si les statuts de cette dernière l'y autorisent. En 1988 (dernières statistiques disponibles), 36 000 fonctionnaires de l'Etat (1,9 %) étaient en détachement.

■ **Le concours interne** : il offre à un agent la possibilité d'accéder à un corps ou cadre d'emploi de niveau supérieur. L'accès à ce mode de promotion des fonctionnaires est subordonné à une condition d'ancienneté et parfois d'âge. En 1991, seuls 17 226 agents de l'Etat étaient admis à l'issue des concours internes.

■ **Le tour extérieur** : il permet à toute personne, même étrangère à la fonction publique, un accès direct aux corps les plus élevés de la hiérarchie. Conçu dans un but d'enrichissement de la haute fonction publique, le tour extérieur obéit à des critères de sélection qui sont largement discrétionnaires, même s'ils seront bientôt plus sévèrement réglementés par l'adoption par le Parlement de la loi portant moralisation du pantouflage.

CONJONCTURE

Réunis à Londres

Les dirigeants des banques centrales estiment qu'il n'y a pas de risque d'inflation aux Etats-Unis et en Allemagne

Réunis à Londres au sein de la Conférence monétaire internationale, les banquiers centraux de 103 pays ont essayé à nouveau, mercredi 8 juin, de rassurer les marchés financiers mondiaux rendus nerveux par des craintes d'un retour de l'inflation. Alan Greespan, président de la Réserve fédérale américaine, a souligné que *« l'inflation est clairement contenue »* aux Etats-Unis. Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, a indiqué que *« les chances sont bonnes pour que l'inflation baisse à nouveau dans les mois qui viennent en Allemagne »*. Il a ajouté que la récession allemande était à ses yeux clairement terminée mais que *« la vigueur de la reprise n'était pas encore claire »*.

Pour l'instant, ces appels à l'apaisement rencontrent le scepticisme. Les taux longs américains ont bien baissé un peu au cours de la séance du 8 juin à Wall Street mais remonté ensuite après les déclarations à Paris d'un responsable ministériel américain menaçant à nouveau le Japon de sanctions commerciales.

D'autre part, les responsables de banque centrale ont estimé ne pas pouvoir faire grand-chose contre la volatilité des marchés, accusés de comportements irrationnels et de grande nervosité, surtout depuis l'apparition des produits nouveaux dits dérivés. Ils prônent une auto surveillance des banques et des organismes spécialisés et rejettent les projets d'établir de nouvelles régulations contraignantes. Pour éviter tout risque d'implosion sur les marchés, M. Greenspan demande que *« les institutions comprennent qu'il est dans leur propre intérêt de connaître les contre-parties »* des contrats qu'elles passent.

PRODUCTION INDUSTRIELLE : hausse de 0,2 % en mars. – La production industrielle (hors BTP) a augmenté de 0,2 % en mars par rapport à février, selon l'INSEE. En février, la hausse avait été de 0,6 %. Elle se monte à 0,7 % pour le premier trimestre de l'année. En mars, la production a été surtout sensible dans les industries agro-alimentaires (3,2 %), la production manufacturière (0,9 %) tandis qu'elle a baissé dans le secteur de l'énergie (–3,5 %).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un entretien avec le ministre de l'équipement et des transports

M. Bosson : « Il faut trouver des solutions de solidarité pour financer les infrastructures non rentables »

Ministre de l'équipement et des transports, Bernard Bosson gère des crédits très importants pour la modernisation des infrastructures. Impliqué dans le débat sur l'aménagement du territoire, M. Bosson nous décrit la politique qu'il veut suivre pour accélérer l'équipement du pays.

« Le projet de loi de M. Pasqua prévoit la création de plusieurs fonds pour développer les infrastructures de transport. Vos vues ont-elles prévalu lors des arbitrages ?

– Je suis très satisfait, globalement, de ce texte. Sur de nombreux points, les priorités énoncées par mon ministère ont été retenues et, d'une manière générale, nous avons travaillé en très étroite confiance avec les services de Charles Pasqua et la DATAR. En outre, pour la première fois, cette loi donne un contenu concret à la notion de plurimodalité des transports. Quand je vois que les transports sont traités de façon complémentaire et globale, et non pas les uns à côté des autres, je dis bravo. Quand je vois affirmé le principe selon lequel il faut trouver des solutions de solidarité et donc de péréquation pour financer les infrastructures qui ne sont pas rentables par la seule application de la loi du marché, j'applaudis encore. Ces solutions extra-budgétaires sont astucieuses.

– Comment seront organisés ces fonds ?

– Il y aura un fonds de péréquation des transports aériens, c'est sûr. C'est indispensable et urgent. Que ne l'a-t-on institué bien avant, il y a plusieurs années, car cela fait longtemps qu'il existe des lignes rentables (qui dans un climat de concurrence de plus en plus ouverte attirent évidemment toutes les compagnies) et les autres ! Autrement dit on demandera un peu plus – cela se fait déjà au sein d'Air Inter – à Paris-Toulouse de financer Paris-Limoges. Quant au financement, mon idée est de demander à chaque passager qui prend l'avion en France pour aller à Marseille, Francfort ou Melbourne de verser son écot, soit 4 francs par passager dans l'état actuel des simulations. Mais je laisse volontiers aux parlementaires le soin d'amender cette idée, s'ils le souhaitent.

– Et pour les autres modes de transport ?

– J'avais pensé – et je pense toujours – à un fonds spécifique de développement des voies navigables. Il y a trente ans qu'on parle du développement de ce secteur et rien n'avance ! Je pense à un financement par prélèvement sur la rente que touche la Compagnie nationale du Rhône (CNR) en tant que producteur d'électricité. Elle cède son courant à EDF à 12 centimes le kilowattheure, et EDF le revend 24 centimes. Il y a donc de la marge. Sur treize ans, on pourrait lancer 26 milliards de francs de travaux, emprunts compris. De quoi bien engager les trois projets prioritaires : Rhin-Rhône, Seine-Est et Seine-Nord. Mais soyons réalistes : si la CNR est le principal contributeur, il est évident qu'elle considérera Rhin-Rhône comme l'ouvrage le plus urgent à réaliser.



– Un troisième fonds concernerait les transports routiers et ferroviaires...

– Il risque d'être globalisé avec le fonds de voies navigables mais rien n'est encore définitif. Toujours est-il qu'on demandera aux sociétés d'autoroute et peut-être aussi aux usagers un effort supplémentaire pour faciliter le financement d'un certain nombre d'infrastructures ferroviaires indispensables. Je pense aux TGV Est, Sud-Est et Lyon-Turin. On jouera sur environ 1 milliard de francs par an, ce qui n'est pas négligeable. Cela ne remet nullement en cause le schéma autoroutier (que j'ai fait accélérer). Pour les routes, dans les nouveaux contrats de plan, l'Etat et les collectivités locales vont dépenser 65,9 milliards de francs (valeur 1994) au lieu de 61,6 dans le Xe Plan ?

– Le sénateur Hubert Haenel vous a fait des propositions préconisant le transfert aux régions de leurs transports ferroviaires. Quelle suite entendez-vous leur donner ?

– L'Etat donne 4 milliards de francs par an à la SNCF pour le fonctionnement des transports régionaux de voyageurs qu'il s'agirait de transférer aux régions. Ce serait une bonne chose que, dans ce domaine, elles aient avec l'Etat une coresponsabilité. M. Haenel estime que les régions auront besoin de plus d'argent que les 4 milliards de l'Etat. Ses propositions vont faire l'objet d'expérimentations début 1995 et onze régions se sont deja portées volontaires.

– Vous souhaitez reporter d'un an la signature du contrat de plan entre la SNCF et l'Etat. Pourquoi ce retard ?

– Des réflexions fondamentales doivent être menées par la SNCF, notamment sur sa réorganisation interne et sur l'avenir du transport de marchandises et tout particulièrement des wagons isolés. Cela nécessite un travail intensif qui ne sera pas terminé en décembre. La raison veut que nous laissions du temps au nouveau président. Ce sera aussi l'occasion de concrétiser les propositions de M. Haenel. L'ensemble devrait être prêt pour mon successeur, et le contrat de plan prendra effet pour la période 1996-2000 et non plus 1995-1999 comme prévu.

– Jean Bergougnoux réclame que l'Etat assume sa part de responsabilités dans les problèmes financiers que rencontre son entreprise ? Que comptez-vous faire ?

– Je vous rappelle que la SNCF reçoit à elle seule 37 milliards de francs du budget de mon ministère, ce qui donne la mesure des responsabilités assumées par l'Etat. Cela ne nous dispense pas d'avoir une politique d'aménagement du territoire. C'est le cas pour le TGV-Est puisque nous garantirons à la SNCF, grâce à des subventions, un taux de rentabilité d'au moins 8 %. Nous sommes d'accord, sur le principe, pour aider l'entreprise sur le dossier du TGV-Méditerranée.

– Air Inter doit affronter prochainement la concurrence sur ses lignes les plus rentables, qui servent à financer les lignes déficitaires. Où en est-on de la mission confiée à M. Abraham sur ce sujet ?

– Le rapport de M. Abraham sera rendu public à la fin du mois, et je ne vous cache pas qu'il est très proche du fonds de péréquation prévu pour l'aérien dans le projet de M. Pasqua. L'ancien président d'Air Inter, Jean-Cyril Spinetta, a trompé le personnel d'Air Inter en lui faisant croire que la société serait protégée de la concurrence aérienne jusqu'en 1997. En réalité, les accords négociés par le gouvernement socialiste en 1990 au moment du rachat d'UTA par Air France et en 1992 sur l'ouverture du ciel, à Bruxelles, frayait déjà la voie à une concurrence brutale.

» Il faut maintenant aider Air Inter à renforcer sa compétitivité. Faire en sorte qu'elle conserve un destin national et l'ouvrir vers l'Europe en établissant des synergies avec le réseau européen d'Air France, et aussi sur le Maghreb. Nous allons créer une société holding qui détiendra la majorité des actions d'Air France et d'Air Inter. Les deux entreprises doivent travailler dans un rapport d'égalité et s'appuyer l'une sur l'autre. Il faut recréer une ambiance de groupe. Air France, compagnie internationale, a besoin d'un réseau intérieur solide. Air Inter sera beaucoup plus fort à l'intérieur du groupe Air France qu'en étant isolée. »

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD
et MARTINE LARONCHE

ÉTRANGER

La Grande-Bretagne condamnée

Suite de la première page

Or, depuis les nombreuses lois anti-syndicales adoptées au cours de la « décennie Thatcher », l'influence syndicale a été très fortement réduite dans l'industrie britannique. Moins de 35 % des salariés sont aujourd'hui syndiqués.

La décision de la Cour de justice signifie donc que toutes les entreprises vont devoir mettre en place des mécanismes de consultation, selon une forme qui reste à définir. Un autre arrêt condamne également la Grande-Bretagne dans une affaire similaire concernant la consultation des salariés en cas de transfert d'entreprise.

Le gouvernement a estimé mercredi qu'il s'agissait d'une *« difficulté technique »* qu'il faudra corriger, une manière de reconnaître que la loi britannique devra être amendée afin de prévoir le principe de cette consultation. Il est cependant exclu d'imaginer la mise en place de *« comités d'entreprise »* à la française. Dans certaines entreprises dépourvues de représentation syndicale, des *« associations d'employés »* existent déjà. La loi ira-t-elle jusqu'à imposer la création d'une structure plus formelle, qui serait ou non dissoute à l'issue de la procédure de consultation ? Nul doute que les associations d'employeurs vont faire pression sur le gouvernement pour limiter autant que possible les conséquences d'un tel rappel à l'ordre communautaire.

Celles-ci sont encore incertaines mais potentiellement importantes. Ainsi, il n'est pas exclu que le gouvernement soit saisi de plusieurs milliers, voire de dizaines de milliers, de demandes d'indemnités de la part de salariés qui estimeront avoir été injustement licenciés, ou du moins sans que les procédures légales de consultation – aux yeux du droit communautaire – aient été respectées. La décision de la Cour justifie en effet *de facto* une telle action en justice, notamment de la part de salariés du secteur public.

Le gouvernement a immédiatement annoncé qu'il n'accepterait pas de verser des indemnités de façon rétroactive, sachant que si une telle règle devait s'imposer, c'est près d'un million de personnes qui pourraient – théoriquement – exiger des dommages et intérêts. Le gouvernement de M. Major a, d'autre part, confirmé qu'il continuera son action pour demander l'annulation de directives européennes sur l'emploi et le droit du travail, qu'il estime inutiles. Sur le plan politique, ce jugement de l'institution de Luxembourg ne pouvait tomber plus mal : le Parti conservateur est en effet menacé d'une sévère défaite électorale lors des élections européennes qui se déroulent jeudi 9 juin en Grande-Bretagne, et John Major s'est récemment fait l'avocat d'une Europe *« à plusieurs vitesses »*. Or, à la grande satisfaction des syndicats, la Cour confirme indirectement que, quelles que soient les clauses d'exemption obtenues par tel ou tel pays de la Communauté (les dispositions sociales du traité de Maastricht s'agissant de la Grande-Bretagne), la *« loi européenne »*, notamment en matière sociale, doit s'appliquer dans tous les Etats membres.

Il s'agit donc à la fois d'un avertissement et d'un revers pour le gouvernement conservateur de M. Major, qui a fait de la déréglementation du marché du travail et de sa *« flexibilité »* l'axe essentiel de sa stratégie économique.

LAURENT ZECCHINI

COMMENTAIRE

Londres rattrapée par l'Europe sociale

RENDUS publics la veille de l'élection des députés britanniques au Parlement européen, les deux jugements de la Cour européenne de justice condamnant la Grande-Bretagne constituent une réhabilitation de l'Europe sociale que ses partisans n'espéraient presque plus.

C'est peu de dire que, jusqu'à présent, les aspects sociaux de la construction européenne ont fait figure de parent pauvre. Les normes touchant à la fiscalité, au marché des capitaux ou à la monnaie ont bénéficié d'un caractère largement plus contraignant que celles portant sur le droit du travail. Outre que les exhortations de Jacques Delors en faveur d'un *« pacte social européen »* n'ont reçu qu'un accueil poli, les exemples illustrant ce manque d'ambition abondent. La directive sur le temps de travail est pour le moins timide et celle portant sur la création d'un *« comité européen »* dans les sociétés transnationales est toujours bloquée. Quant à la disposition du traité de Maastricht ouvrant la possibilité aux partenaires sociaux de se substituer à la Commission, elle restera sans objet tant que le patronat européen refusera d'entamer de réelles négociations.

Les décisions de la Cour vont à contre-courant. Non seulement elles donnent enfin aux directives sociales un réel contenu mais elles rappellent au gouvernement britannique qu'il ne peut faire l'impasse sur ses engagments antérieurs, quand bien même ils datent de 1975. Rattrapé par l'Europe sociale après avoir obtenu de ne pas être soumis au volet social du traité de Maastricht, le voilà sommé de mettre un bémol à son obsession antisyndicale et d'accepter que ses entreprises informent et consultent les représentants des salariés susceptibles d'être licenciés ou d'être mutés dans d'autres établissements. Ce qui n'a tout de même rien de scandaleux ni d'attentatoire à la liberté d'entreprendre...

Il est révélateur que ce rappel à l'ordre émane du pouvoir judiciaire et que la Commission en ait été l'initiatrice. En l'absence d'une réelle volonté politique des différents gouvernements, la justice apparaît non pas comme le dernier mais comme le seul instrument capable de faire respecter les décisions communautaires dans le domaine social. Ce constat n'est pas forcément rassurant. En effet, il n'est pas exclu qu'il renforce encore davantage les réticences de certains Etats-membres (la Grande-Bretagne mais aussi certains pays de l'Europe du Sud), qui hésiteront un peu plus à accepter des compromis sociaux dont la justice exigera qu'ils soient appliqués à la lettre.

Malgré tout, les partisans de l'Europe sociale ne peuvent que se réjouir de la cohérence dont ont fait preuve les juges européens. L'Organisation internationale du travail (OIT), dont l'assemblée générale annuelle s'est ouverte mercredi à Genève, ne cherche-t-elle pas, elle aussi, à *« faire des normes internationales du travail une réalité concrète et quotidienne »* ? Du reste, la recherche de telles normes a le vent en poupe, comme le suggèrent les tentatives d'intégrer une clause sociale dans les échanges internationaux. Quant à l'influence croissante de la justice dans le déroulement des plans sociaux, elle se confirme également en France.

JEAN-MICHEL NORMAND

Confrontés à des problèmes de trésorerie

Les Palestiniens critiquent la lenteur de l'aide internationale

Pour la première fois depuis le retrait israélien de Jéricho et de la bande de Gaza, le comité *ad hoc* chargé de coordonner l'aide internationale aux Palestiniens se réunit jeudi 9 et vendredi 10 juin à Paris. Cette rencontre intervient alors que, sur place, les autorités palestiniennes, démunies de ressources financières, critiquent ouvertement la lenteur des pays donateurs à honorer leurs promesses d'aide.

GAZA

de notre envoyé spécial

La fête est finie et la chasse à l'emploi ouverte. A la fin du mois de mai, dans cette rue de Gaza inondée de soleil et de poussière, ils étaient plus de deux cents jeunes Palestiniens à tendre leur carte d'identité vers le minuscule guichet d'un ancien poste de police israélien. L'objet de cette joyeuse pagaille : être sélectionné par les nouvelles autorités pour venir renforcer les rangs de la toute jeune police palestinienne.

Le désir d'*« aider le pays »* n'explique pas à lui seul cette débauche de vocations. Si ces Palestiniens de dix-huit à vingt-cinq ans (la tranche d'âge retenue) sont prêts à endosser l'uniforme les yeux fermés, c'est surtout, comme l'explique Raed, qu'*« il n'y a pas d'autre possibilité de boulot »* dans cette étroite bande de Gaza, plus petite qu'un département de l'Hexagone, où s'entassent plus de 800 000 personnes. Et où un « actif » sur deux est au chômage.

Les entreprises pourvoyeuses d'emplois ne sont pas légion. Construite avant la guerre de six jours de 1967, la plus importante d'entre elles, une usine de soda, compte en tout et pour tout 80 salariés. *« Avant 1987 et le déclenchement de l'Intifada, nous étions deux fois plus nombreux »*, assure son patron, Mohammed Yaziji. Avant 1987 aussi, le nombre de Palestiniens des territoires occupés autorisés à venir travailler en Israël dépassait 100 000. Aujourd'hui, ils sont dix fois moins nombreux à être admis à franchir la frontière de l'Etat juif, munis d'un laisser-passer impossible à obtenir si l'on est célibataire et âgé de moins de trente ans.

Entre des ateliers déguisés en entreprises mais qui n'embauchent guère et des emplois en Israël délivrés au compte-gouttes, il reste donc, ces jours-ci, la police palestinienne pour qui cherche un emploi rémunéré. A vrai dire, nul candidat n'a la moindre idée du salaire mensuel proposé. *« Certains parlent de 100 dollars* (1) *d'autres de 200 dollars »*, murmure l'un d'entre eux. La question n'est pas d'actualité à l'heure où les caisses de l'« autorité palestinienne » sont quasi vides et l'administration locale inopérante.

Les Israéliens partis, aucune autorité n'a encore pris le relais. Dans la bande de Gaza la machine administrative n'est pas grippée ; elle tourne à vide, sur sa lancée. Témoin la poste. Si le courrier venu de l'extérieur a une – maigre – chance d'atteindre son destinataire pour peu qu'il ne soit pas pressé, en sens inverse, *« il est impossible d'expédier une lettre depuis Gaza »*, confirme l'employé, désœuvré, du bureau de poste du centre-ville. *« On attend l'arrivée des nouveaux timbres »*, explique-t-il.

La vacance du pouvoir local se lit partout. Ainsi des milliers de personnes ont cessé de payer aux municipalités leur facture d'électricité (importée d'Israël), obligeant l'« autorité palestinienne » à publier, mercredi 8 juin, dans la presse locale, un avertissement solennel aux contrevenants invités à *« s'acquitter de leur facture d'électricité* [...] *faute de quoi le courant leur sera coupé »*.

Un réel malentendu

Les commerçants ne sont pas en reste, qui, depuis le départ de l'occupant juif, n'acquittent plus ni TVA ni impôt sur le revenu. *« Avant, c'était l'arbitraire. Et l'argent ne servait pas au développement des territoires occupés. Aujourd'hui, tout est gelé »*, observe un marchand de chaussures. Seuls les droits de douane sur les importations continuent à être perçus mais, faute de port de marchandises dans la bande de Gaza, ils le sont par... Israël, qui a promis de transférer les sommes collectées une fois que sera installée l'administration palestinienne.

En fait, forte de près de 7 600 fonctionnaires civils dans la santé, l'éducation, les douanes, l'administration, et elle, était en place depuis des années, mais avec des Israéliens aux postes de commande. Ces derniers étant partis du jour au lendemain, la désorganisation était inévitable avec, en corrolaire, l'apparition de difficultés financières.

« Ces policiers palestiniens que vous voyez tout fringants, dans quelques jours ils seront moins fiers. Ils n'ont même pas de quoi payer le nettoyage de leur uniforme. » Aussi désobligeants soient-ils, les propos du ministre israélien de l'économie et du plan, Shimon Shetreet, tenus récemment devant un parterre de chefs d'entreprise français en visite à Tel-Aviv (*le Monde* du 25 mai), traduisent une réalité : les caisses de l'« autorité palestinienne » sont vides. Et si les salaires de mai (2) ont été payés par Israël, personne ne sait par qui seront versés ceux de juin. Une certitude, ils ne le seront pas par l'Etat juif. Pour la quasi-totalité des responsables palestiniens, la responsabilité de ce vide incombe aux seuls pays industrialisés. *« L'Union européenne, les Etats-Unis, le Japon, tous nous avaient promis qu'une fois la paix conclue avec Israël l'argent de la communauté internationale qui a été promis arriverait. On n'en voit toujours pas la couleur »*, lance ainsi le numéro deux de la chambre de commerce de la bande de Gaza, Khaled Khatib.

Le fait est qu'aucune manne n'a été déversée sur la bande de Gaza par les pays donateurs. Non par mauvaise volonté politique ou paresse administrative, mais pour une raison de fond : les pays donateurs veulent réserver l'essentiel des 2,4 milliards de dollars promis le 1er octobre 1993, lors d'une réunion internationale à Washington, à des investissements dans les territoires occupés. Non à assurer les fins de mois du vrai-faux Etat palestinien en cours d'installation sous l'égide de l'OLP. *« Il faut que les Palestiniens prennent en charge leur administration, et qu'ils n'attendent pas leur salut de l'extérieur,* lance Tomas Dupla del Moral, le représentant de l'Union européenne pour les territoires occupés. *Ils doivent en priorité s'assurer de rentrées fiscales et créer un climat favorable aux entreprises. Les pays donateurs, eux, financeront en priorité les investissements. »* (3)

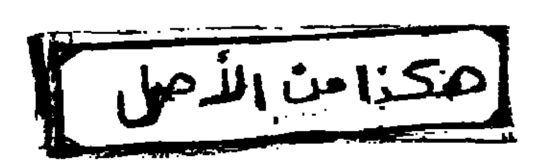
Entre bailleurs de fonds et Palestiniens le malentendu est réel. Et rien ne dit que la réunion, jeudi et vendredi à Paris, du comité chargé de coordonner l'aide internationale aux Palestiniens suffira pour l'effacer.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) 1 dollar égale 5,67 francs.

(2) 40 millions de shekels, soit 80 millions de francs, pour les 18 000 fonctionnaires des territoires occupés.

(3) Le conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé le 26 mai un premier prêt, d'un montant de 30 millions de dollars, destiné aux territoires occupés.



Un programme de plusieurs milliers de milliards de francs

Tous les foyers japonais devraient être raccordés en 2010 aux « autoroutes de l'information »

Avec quelque retard sur les autres pays industrialisés, le Japon connaît désormais sa fièvre multimédia. Le ministère des postes et télécommunications (MPT) devrait annoncer à la fin de juin le lancement d'un ambitieux programme de raccordement aux « autoroutes de l'information » à l'horizon de 2010.

TOKYO

de notre correspondant

Le Japon aussi se met à l'heure des « autoroutes de l'information ». Le ministère des postes et télécommunications (MPT) devrait annoncer, fin juin, les mesures de mise en application d'un ambitieux programme de raccordement aux « autoroutes de l'information » à l'horizon de 2010, élaboré par le Commission pour les télécommunications. L'élément central de ce programme du futur, réponse à l'ambitieux programme américain, est la création d'un réseau en fibre optique qui relierait, en 2010, les 75 millions de foyers japonais.

Le coût est considérable : de 33 000 à 55 000 milliards de yens (de 1 800 à 3 000 milliards de francs) devront être investis d'ici 2010. Si le réseau câblé est souterrain, il faudra ajouter 42 000 milliards de yens (2 600 milliards de francs).

Le financement de ce programme reste pour l'instant assez flou. M. Kenichi Imabayashi, directeur adjoint du bureau de la communication au MPT, estime qu'il faudrait *« dès 1995, 50 milliards de yens (2,7 milliards de francs) en investissements dont 25 milliards (1,35 milliard de francs) devraient provenir de l'Etat »*. A partir de l'an 2000, la croissance du coût serait exponentielle : 1 000 milliards yens (54 milliards de francs) par an.

Selon des spécialistes des télécommunications, ce programme *« n'est pas irréaliste »*. Il aura en tout cas des implications économiques sociales importantes. Le marché total du multimédia au *Japon s'élèverait à 123 000 milliards* de yens (6 642 milliards de francs). Il serait en outre créateur de 2,4 millions d'emplois. Au MTP, on tend à présenter ce programme comme une sorte de remède miracle facilitant le redéploiement de la machine productive nippone après la récession dont elle tend lentement à se dégager. Ce réseau du futur devrait également accélérer l'orientation vers les services.

L'archipel est arrivé à un stade de saturation de ses infrastructures de communication traditionnelle (transports routiers, congestion des villes) qui entrave aujourd'hui la *production. La concentration* des activités en ville se traduit en outre par une rapide dépopulation des zones rurales. Grâce aux nouvelles possibilités de délocalisation du travail (notamment par le travial sur écran à domicile), le gouvernement espère pallier l'exode rural.

Le programme multimédia a pour horizon 2010 : c'est en effet à cette période que le vieillissement démographique se posera de la manière la plus aiguë (la population active sera inférieure aux non-actifs). Le réseau câblé, qui doit relier les foyers aux bibliothèques, aux écoles et aux hôpitaux, *permettra d'offrir des services* à domicile aux personnes âgées.

« Nous devons avoir une approche globale et étudier l'impact du multimédia sur les modes de vie et de travail », estime M. Imabayashi. *« C'est une dimension à laquelle nous attachons une importance particulière. »*

Le Japon a longtemps hésité à s'engager résolument dans la promotion du multimédia. Le géant des télécommunications, l'entreprise publique Nippon Telegraph Telephone, avait commencé à mettre sur pied un réseau en fibre optique d'ici à 2015 d'un coût de 40 000 milliards de yens *(2 160 milliards de francs). Mais* les résultats n'ont pas été concluants. Les nouveaux médias (banques de données) n'ont pas connu non plus d'essor particulier. Quant à la télévision par câble, elle s'avère être un échec, tout comme l'équivalent du Minitel.

Les réglementations et la fragmentation des territoires des chaînes de télévision ainsi que les atermoiements dans le développement des logiciels de mise en service des réseaux expliquent le retard de la télévision par câble. .

Les industriels s'emploient à rattraper ce retard, souvent en s'alliant avec des sociétés étrangères. C'est le cas de NTT avec Microsoft par exemple. En outre, le MPT autorise depuis décembre 1993 les services de télécommunications sur le réseau câblé, ce qui provoque une ruée des opérateurs.

L'annonce par le MPT du programme « réseau du futur » est accompagné d'un travail de relations publiques destiné à sensibiliser l'opinion publique et les industriels. Ces derniers joueront un rôle essentiel dans la réalisation de ces infrastructures.

PHILIPPE PONS

M. Carignon, Radio-Bleue et Radio-Montmartre

Le ministère de la communication ne craint pas les paradoxes. Dans une lettre en date du 6 juin, adressée à Jacques Boutet, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), M. Carignon fait savoir qu'il *« retire la demande »* de fréquence FM parisienne déposée en novembre 1993, pour la station de service public Radio-Bleue. Radio-Bleue réclame depuis longtemps une « place » sur la bande FM parisienne.

Chance : à partir du 27 juin, la fréquence de Réussir FM (101,7), provisoirement occupée par la BBC (« le Monde Radio-Télévision » des 29-30 mai), est libre, le CSA ayant procéde officiellement au retrait de l'autorisation. Curieusement, depuis que son conseiller, Jean-Louis Dutaret, est devenu PDG de la holding publique SOFIRAD, le ministre de la communication ne semble plus intéressé par la fréquence. Est-ce parce que Radio-Montmartre, radio « senior » prête à tomber dans l'escarcelle de la SOFIRAD (*le Monde du* 3 juin), pourrait souffrir de la concurrence, sur la FM parisienne, de cette autre radio destinée aux personnes âgées ?

Ar. Ch.

Pour consolider ses activités radio

La CLT rachète dix fréquences en Grande-Bretagne

La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) a annoncé, mercredi 8 juin, qu'elle lançait à la Bourse de Londres une offre publique d'achat amicale sur les actions de la société Chiltern Radio, qui détient six fréquences FM et quatre fréquences AM réparties dans six localités situées au nord de Londres et dans l'ouest du pays.

Cette OPA *« constitue une étape importante dans le développement des activités radio du groupe »*, précise la CLT dans un communiqué. Empire bâti sur la radio (RTL, ex-station periphérique et première radio privée française), le groupe multimédia n'a assuré en 1993 que 12 % de son chiffre d'affaires dans ce secteur (plus de 80 % pour la télévision). Selon le vice-président-directeur général de RTL, Rémy Sautter, cette offre *« constitue, en dix ans, le plus gros investissement radio de la CLT depuis le rachat de Fun Radio »*, le réseau musical français dont le groupe est aujourd'hui l'actionnaire unique. La CLT, qui réalise 60 % de son chiffre d'affaires en Allemagne, s'interesse depuis quelques années à la Grande-Bretagne. Selon Rémy Sautter, la radio y représente un potentiel publicitaire important. *« Seuls 2,5 % des dépenses publicitaires globales se réalisent en radio, contre plus de 6 % en France, en Allemagne, en Belgique, aux Etats-Unis. »*

JEAN-PAUL FOURDINIER placé sous mandat de dépôt. – L'homme d'affaires Jean-Paul Fourdinier, qui avait repris en janvier 1993 le groupe ACP-Télpresse de René Tendron (qui comprenait notamment l'Agence centrale de presse) avant que celui-ci ne soit mis en dépôt de bilan (*le Monde* du 17 juin 1993), a été placé sous mandat de dépôt vendredi 3 juin, dans le cadre d'une affaire d'abus de confiance et de publicité mensongère. Dirigeant d'un cabinet de courtage d'assurance-vie, M. Fourdinier a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire en septembre 1993 pour ce dossier.

Il est soupçonné d'avoir détourné plusieurs millions de francs au préjudice d'un assureur, la Féderation continentale, et de souscripteurs de ses contrats d'assurance-vie.

DANS LA PRESSE

Les célébrations franco-allemandes à Heidelberg

Frankfurter Allgemeine Zeitung : « L'amitié franco-allemande doit absolument être consolidée par chaque nouvelle génération. C'était le sens de cette rencontre à Heidelberg. (...) La possibilité de vivre dans la paix et la joie se présente aujourd'hui pour les jeunes Allemands et Français. Mais que l'on ne se méprenne pas : les vieux démons du passé [comme le nationalisme] peuvent toujours resurgir. »

Le Figaro (Georges Suffert) : « L'Allemagne ne se sent plus obligée de s'assurer chaque matin de la protection américaine ; la France n'a plus de vraies raisons de feindre un antigermanisme subtil. Au fond, les deux chefs d'Etat s'exprimaient cette fois sous le double regard des innocents : celui des adolescents étonnés qui les écoutaient et celui de ces autres enfants qui dorment pour toujours sous la terre de cette Europe dont on ne connaît plus tout à fait les frontières. »

Les Échos (Favilla) : « Heidelberg, le chancelier Kohl appartiennent, comme Bonn, à l'Allemagne rhénane qui nous est devenue familière. (...) Il va falloir comprendre très vite, avec la prochaine république berlinoise, que le centre de gravité de notre duo est en train de se déplacer. Comprendre que c'est sa géographie qui situe à nouveau les intérêts de l'Allemagne à proximité des Russes, Polonais et Tchèques. Que du devenir de ces voisins-là dépend pour beaucoup celui de l'Europe et du nôtre. Qu'il est donc crucial que, sur cette seule donnée géostratégique, nos deux pays parviennent à parler et agir de concert. »

Les élections européennes

Financial Times : « Depuis la chute du communisme en 1989, l'Europe est entrée dans une période d'incertitude. L'évolution implicite opérée par le traité de Maastricht n'est plus actuellement considérée comme souhaitable par tous les États membres. (...) Dans le contexte d'une récession durement ressentie, les résultats des élections pour un parlement éloigné et incompréhensible manqueront nécessairement d'unité. »

RTL (Philippe Alexandre) : « L'élection au parlement européen n'*intéresse pas les Français*, parce que si ce parlement a théoriquement quelques pouvoirs, il n'en a conquis que très peu, en dehors du poids et de l'âge des oiseaux à chasser ou des poissons à pêcher. La campagne européenne, maigre consolation, a été aussi plate dans la plupart des autres pays européens. Peut-être encore plus que chez nous. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Les élections européennes ont moins d'enjeux directs clairement perceptibles que d'autres types d'élections, simplement parce qu'on ne connaît pas encore très bien ce que sont les pouvoirs – par exemple ceux du parlement européen – et parce que ceux-ci ne sont pas toujours suffisants. Il y a eu aussi ces dernières années un phénomène de peur, d'appréhension et de diabolisation au détriment de l'Europe. (...) Aujourd'hui, on en sort un peu. Disons que ce devrait être, sur le plan européen, des élections de convalescence. »

VIE DES ENTREPRISES

Prévoyant une augmentation de capital de 6 milliards de francs

Le plan de sauvetage d'Euro Disney est approuvé

Le plan de restructuration financière d'Euro Disney a obtenu le feu vert des actionnaires du parc de loisirs, lors de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 8 juin. Négocié âprement au début de l'année, il prévoit une augmentation de capital de 6 milliards de francs, garantie à 51 % par les banques créancières et souscrite à 49 % par la maison mère d'Euro Disney, la Walt Disney Company.

Récemment le prince Al Waleed, un financier saoudien, a annoncé son intention d'acquérir de 13 à 24 % du parc de loisirs pour un montant maximal de 1,9 milliard de francs. Le capital d'Euro Disney va faire l'objet d'un « coup d'accordéon », la valeur de l'action passant d'abord de 10 à 5 francs puis remontant à la valeur nominale de 10 francs lors de l'augmentation, probablement en juin, à raison de sept actions nouvelles pour deux anciennes. Walt Disney apportera à sa filiale un crédit 1 milliard de francs et s'est engagé à acquérir pour 1,4 milliard de francs d'actifs. En contrepartie, les banques vont abandonner pour 1,6 milliard de francs d'intérêts et réduire leurs taux de crédit.

« La société Euro Disney SA (...), estime qu'il n'est pas réaliste d'espérer que le groupe (...) dégage des bénéfices avant l'exercice 1996 », prévient la COB, dans son prospectus, en précisant qu'à l'issue de la restructuration financière l'endettement du groupe sera de 16 milliards de francs pour des capitaux propres consolidés d'environ 6 milliards. Euro Disney fait valoir pour sa part que les 6 milliards d'augmentation de capital permettront de ramener la dette bancaire à 10 milliards de francs.

La restructuration financière s'accompagne d'un nouveau plan d'exploitation du parc qui a déjà permis une légère amélioration des résultats, soulignent les responsables. Les pertes d'exploitation sont passées de 1,18 milliard de francs pour le premier semestre 1993 à 1,048 milliard pour la période correspondante en 1994. Les prix des hôtels ont été substantiellement revus à la baisse. D'octobre 1993 à mars 1994, le taux d'occupation est remonté de onze points à 48 % avec une chute moyenne de la recette par chambre. Toutefois, le groupe doit faire face à une sévère baisse de la fréquentation du parc. Les derniers chiffres du 1er avril au 31 mai font état de 1,46 million de visiteurs soit une baisse de 21 % par rapport à la période correspondante.

M. L.

Le prince Al Waleed, flamboyant financier

Son nom est cité dans un grand nombre d'opérations financières délicates et toujours très médiatiques. Après avoir investi dans la banque puis les magasins de luxe, le prince saoudien Al Waleed promet d'aider le groupe français Accor à acquérir la chaîne hôtelière Méridien. Il annonce vouloir se porter à la rescousse d'Euro Disney en prenant de 13 à 24 % du capital.

LONDRES

correspondance

« Quand j'ai lu la manchette du Times *titrant* « Un prince saoudien garantit l'avenir d'Euro Disney », *je me suis dit :* « Ce ne peut être que Waleed. » *Je ne pouvais pas en croire mes yeux »*, nous confie, l'œil rieur, Rocco Forte, PDG du groupe hôtelier britannique Forte, au lendemain de l'annonce de la prise de participation de Son Altesse royale dans le capital d'Euro Disney (*le Monde* du 3 juin). On pouvait deviner les pensées de l'homme d'affaires anglais engagé dans une féroce bataille pour le rachat de la chaîne Méridien avec le groupe Accor auquel ce prince, à qui tout semble réussir, a promis d'apporter les fonds en cas de victoire des Français : *« L'ennuyeux*, ajoute-t-il, *c'est que l'ambition de ce fonceur paraît sans limites... »*

Pour ses adversaires dans la City, le neveu du roi Fahd et le petit-fils du fondateur du royaume wahhabite n'est qu'un spéculateur rusé et ambitieux. Pour ses admirateurs, il est surtout un financier surdoué, qui sait flairer une entreprise sous-évaluée, faire main basse sur un paquet d'actions qu'il revendra le moment venu, avec une belle plus-value.

Sa vie est un roman. Après une jeunesse sans histoires passée à Riyad et à Beyrouth et des études dans une *business school* américaine, le prince Al Waleed bin Talal fonde sa propre affaire, Kingdom Establishment, une société de BTP, en 1985, avec un capital de départ de 15 000 dollars. Très vite son savoir-faire, conjugué aux commissions substantielles versées par des compagnies étrangères pour les aider à obtenir des contrats en haut lieu, lui permet de dépasser les frontières de sa base de départ : import-export, produits agricoles, concessions automobiles, médias, tourisme... En 1988, il rachète la United Saudi Commercial Bank, un établissement local alors en déconfiture qu'il assainit. Trois ans plus tard, ce brillant patron s'offre 14,8 % de Citycorp, première banque américaine, à l'époque en mauvaise posture, dont il devient le principal actionnaire ; une opération menée tambour battant à la demande expresse du président John Reed, une vieille relation de l'ère du boom pétrolier saoudien.

En 1993, par le truchement du consortium Investcorp basé à Bahreïn, le prince Al Waleed met la main sur 11,5 % du célèbre magasin de luxe new-yorkais, Saks Fifth Avenue. La même année, le conquérant de Riyad ramène sa participation dans Citycorp à moins de 10 %. A Londres, certains parleront de défiance vis-à-vis de la nouvelle administration Clinton, jugée trop pro-israélienne par rapport à l'équipe précédente. D'autres citeront les pressions discrètes des autorités boursières new-yorkaises liées aux retombées de l'enquête sur le scandale de la Bank of Commerce and Credit International (BCCI). Quoi qu'il en soit, les cours de Citycorp sont au plus haut et lui permettent de réaliser un joli profit. Puis vient l'ambition hôtelière et l'alliance avec le groupe français Accor conclue, dit-on, à bord de son yacht *The Kingdom (Le Royaume)*, qui appartenait au magnat déchu Donald Trump. Tout un symbole.

Est-ce un nouveau *« Zorro »*, comme le qualifiait le *Financial Times* du 2 juin ? Ceux qui l'ont rencontré parlent certes d'un aristocrate pressé, flamboyant, nerveux. Dans son bureau tout en marbre de Riyad, il travaille entouré d'écrans dont le nombre impressionne toujours le visiteur. Marié, père de deux enfants, cet amateur de bowling vit dans un palais de cent trente pièces, dont une trentaine de salles de bains. Pour ses déplacements, outre son yacht, il utilise un Boeing 727, peint aux couleurs vert et beige de sa compagnie. Sa mère et sa tante vivent sur la Côte d'Azur, où il passe une partie de l'été.

Selon certaines rumeurs, le prince Al Waleed ne se contenterait pas de très bien gérer sa fortune, estimée à 4 milliards de dollars (plus de 22 milliards de francs). Son oncle et son cousin l'auraient également chargé de faire fructifier certains de leurs actifs. Il dispose de solides appuis à la cour de Riyad après avoir été l'artisan de la réconciliation entre le roi Fahd et son père, un « dissident » qui a longtemps vécu en exil volontaire au Caire. De plus, ne négligeant rien, il ne cesse de soutenir les œuvres caritatives de son pays qui, l'an dernier, ont reçu la coquette somme de 6 millions de dollars. Il ne fait pas de doute que l'opération Euro Disney a reçu l'aval des plus hautes autorités saoudiennes. La United Saudi Commercial Bank a pour actionnaire important la Saudi International Bank (SIB), basée à Londres et dont 50 % du capital sont détenus par la Banque centrale d'Arabie saoudite.

« Al Waleed est un financier très avisé. Il est clair qu'il ne peut que poursuivre dans cette voie », déclare un analyste du *Middle East Economic Digest*, une revue spécialisée traitant du monde arabe. D'autres ne partagent pas ce point de vue positif. *« Je doute qu'il ait les fonds disponibles. Sa technique est celle d'un banquier d'affaires à l'affût d'opérations très médiatiques destinées à impressionner des bailleurs de fonds arabes potentiels, toujours à la recherche d'un placement rémunérateur et prestigieux et auprès desquels il va placer les titres »*, commente un banquier de la City.

MARC ROCHE

La commission de privatisation entend Accor et Forte sur le rachat de Méridien

Rumeurs, lobbying, intoxication empoisonnent depuis quelque temps le dossier Méridien, la filiale dont Air France est vendeuse pour partie. Actuellement, dernier bruit insinue que le groupe pourrait renoncer à vendre ses hôtels de luxe alors que le dossier entame sa dernière ligne droite. On imagine mal une telle décision au moment où la Commission de Bruxelles examine le plan de sauvetage de la compagnie prévoyant un recentrage sur ses activités principales et la cession de filiales.

Les deux candidats au rachat de Méridien, Accor et Forte, devaient être entendus jeudi 9 juin par la commission de privatisation. Mais il semblerait qu'elle ne souhaite pas trancher sur ce dossier épineux. La décision finale pourrait revenir au gouvernement et aux dirigeants du groupe Air France, avec l'aide d'une analyse circonstanciée de la commission, avant le conseil d'administration de la compagnie le 16 juin.

M. L.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTENTIEUX

LA REDOUTE-PRINTEMPS : les actionnaires minoritaires plaident devant la cour d'appel de Douai. –La fusion-absorption de la Redoute par le groupe Pinault-Printemps continue d'être contestée par les minoritaires. Mercredi 8 juin, devant la cour d'appel de Douai (Nord), l'ADAM (Association de défense des actionnaires minoritaires) a une nouvelle fois demandé de revenir sur cette opération. L'arrêt sera rendu le 7 juillet. Cet appel intervient après le jugement du tribunal de commerce de Roubaix du 6 mai autorisant ce rapprochement. Le 18 mai, l'assemblée générale de la Redoute avait approuvé cette fusion-absorption avec Pinault-Printemps.

CONTRAT

GTM adjudicataire pour la construction d'un pont en Grèce. – Le groupement formé par GTM (à 55 %) et six entreprises grecques (45 %) a été déclaré adjudicataire (à titre provisoire) pour la concession du pont de Rion-Antirion par le ministère grec des travaux publics et de l'environnement, selon un communiqué de la filiale du groupe Lyonnaise des eaux mercredi 8 juin. La concession est de trente-cinq ans. Le montant des travaux est d'environ 3 milliard de francs. L'ouvrage à péage franchira le golfe de Corinthe près de Patras sur près de 3 kilomètres. La mise au point définitive du contrat devrait être réalisée d'ici à la fin de l'année.

GESTION

SUEZ veut garder un pied dans l'Association française d'épargne et de retraite. – Le groupe Suez, qui par sa filiale Victoire assure la gestion des capitaux de l'Association française d'épargne et de retraite (AFER), souhaite continuer à le faire pour partie aux côtés de l'acquéreur éventuel de Victoire. Créée voici dix-huit ans l'AFER a un droit d'agrément, pour la désignation de tout acquéreur de Victoire puisqu'elle collecte 70 % des cotisations d'assurance-vie du groupe d'assurances.

Dans ces conditions, nul acquéreur ne saurait se passer de l'autorisation de l'AFER qui entend garder son indépendance et sa philosophie d'origine.

Mettant hors de cause Didier Pineau-Valencienne

Un administrateur suisse lié au groupe Schneider reconnaît l'existence d'une « cagnotte »

La « filière suisse » commence timidement à livrer ses secrets. Dans un entretien publié jeudi 9 juin par *le Nouveau quotidien* de Lausanne et confié également à *Paris-Match*, Luc Jacquier, le président-directeur général de la Fiduciaire Ofor, une fiducie helvétique installée à la même adresse que Paramer, sous-filiale suisse de Cofibel, reconnaît l'existence d'« une caisse noire ». La fiduciaire Ofor, tout comme d'autres fiducies – parmi lesquelles Finamines, dont M. Jacquier est aussi administrateur – est domiciliée à Genève. Elle joue officiellement un rôle de *« prestataire de services »* pour l'ensemble des sociétés off-shore situées dans l'orbite de Cofibel. Mais, au-delà des simples services d'audit comptable et financier que revendique leur objet social, ces sociétés helvétiques seraient en fait au cœur de vastes mouvements de fonds entre la Suisse et les « panaméennes » de Cofibel.

« Je ne suis pas sûr que Didier Pineau-Valencienne en ait connu l'existence », explique M. Jacquier, en affirmant que tout ce système était en fait géré par Jean Verdoot, aujourd'hui décédé, l'administrateur belge de Cofibel et de Cofimines. Cette piste de travail est prise très au sérieux par Jean Ruffieux, le magistrat genevois qui a pris en main les prolongements de l'affaire Schneider en Suisse.

Pour certains spécialistes des affaires africaines, les coquilles financières mises en évidence par les enquêteurs pourraient aussi avoir été utilisées par le régime du président zaïrois Mobutu pour ses opérations financières à l'étranger. Par ailleurs, à Bruxelles, on évoque, de source proche de l'enquête, la possible inculpation d'un proche collaborateur de Didier Pineau-Valencienne.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 9 juin ↓ Effritement

La tendance était à l'effritement jeudi 9 juin dans la matinée à la Bourse de Paris dans un marché très calme où les gestionnaires signalaient quelques achats sur des grandes valeurs comme Michelin ou Axa. En baisse de 0,10 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait vers 13 heures, avant le résultat de l'appel d'offres de la Banque de France, une baisse de 0,60 % à 2 034,54 points. Le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel atteint 800 millions de francs.

Quelques heures avant la fin de la réunion de la Bundesbank, le Bund allemand se repliait de 0,15 %, entraînant dans son sillage le contrat notionnel du MATIF, en baisse de 0,14 % à 117,70. En fin de matinée ces contrats redevenaient légèrement positifs.

Les dernières statistiques de l'INSEE confirment le retour de la croissance. En effet, la production manufacturière en mars a augmenté de 0,9 % et la production industrielle de 0,2 %, ce qui laisse dire à certains spécialistes que cette amorce de reprise risque de freiner le mouvement de baisse des taux en France. La Générale des eaux, qui était déjà attaquée la veille à la suite de rumeurs circulant en Bourse sur le sort de dirigeants de ce groupe, était encore en baisse sensible, tout comme la Lyonnaise des eaux qui tenait son assemblée générale.

NEW-YORK, 8 juin ↓ Modeste baisse

Wall Street a clôturé en modeste baisse mercredi 8 juin, en raison d'un manque d'intérêt des opérateurs et d'une remontée des taux d'intérêt à long terme qui avaient reculé pendant la séance après les commentaires d'Alan Greenspan relatifs à la hausse des prix. Le président de la Réserve fédérale (Fed) qui s'exprimait à Londres, a estimé que les pressions inflationnistes étaient maîtrisées aux Etats-Unis. Cette déclaration intervient à deux jours de la publication de l'indice des prix de gros américains pour le mois de mai. Finalement, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 6,46 points (0,17 %) à 3 749,45.

L'activité a été modérée avec quelque 79 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en baisse a dépassé celui des valeurs en hausse : 1 139 contre 964. 706 actions ont été inchangées. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est remonté à 7,27 % contre 7,26 %, sous la pression de liquidations. Ce taux était tombé à 7,21 % dans la matinée après les propos d'Alan Greenspan qui a estimé que les pressions inflationnistes aux Etats-Unis étaient maîtrisées.

VALEURS	Cours du 7 juin	Cours du 8 juin
Alcoa	71	70 5/8
Allied Signal Inc.	35 1/4	35 1/2
American Express	27 3/4	28 3/8
ATT	55 1/2	55 3/8
Bethlehem Steel	19 1/4	19 1/2
Boeing	48 3/2	48 3/4
Caterpillar Inc.	108 1/4	104 3/8
Chevron	87 3/4	88
Coca-Cola	42 1/8	41 7/8
Disney Corp.	44	43 5/8
Du Pont de Nemours	61 5/8	61
Eastman Kodak	48 3/8	46 3/8
Exxon	61	61 5/8
General Electric	48 3/4	48
General Motors	50 3/8	50 3/8
Goodyear Tyre	37 1/2	37 1/4
IBM	62 5/8	61 3/4
International Paper	70 1/8	69 5/8
Morgan (J.P.)	66 1/8	65 1/8
McDonnell Douglas	121 3/4	121 1/2
Merck and Co.	30 7/8	30 3/4
Minnesota Mining	51 1/8	51 1/4
Philip Morris	50 7/8	50 3/8
Procter & Gamble	57 3/4	57 1/2
Sears Roeb. and Co.	50	50
Texaco	63	63 1/8
Union Carbide	26 7/8	26 3/8
United Tech.	65 3/4	65 7/8
Westinghouse El.	13 3/4	13
Woolworth	15 5/8	16

LONDRES, 8 juin ↑ Progression

Les valeurs ont repris leur ascension mercredi 8 juin, profitant de la forte progression de la production industrielle britannique en avril et des propos positifs du président de la Fed sur l'inflation américaine.

L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a gagné 33,4 points (+ 1,1 %) à 3 038,2 points. Le marché a été actif avec 589,2 millions d'actions échangées contre 481,6 millions la veille. Les opérateurs ont salué comme une *« excellente nouvelle pour l'économie britannique »* l'augmentation de 1,1 % de la production manufacturière en avril par rapport à mars, alors que les analystes attendaient une progression de 0,5 %. Du côté des baisses figurait l'action Euro Disney après que la société a dévoilé les détails de son augmentation de capital lors de son assemblée générale extraordinaire.

VALEURS	Cours du 7 juin	Cours du 8 juin
Allied Lyons	5,71	5,68
BP	3,79	3,77
BTR	3,79	3,79
Cadbury	4,57	4,73
Glaxo	5,42	5,44
GUS	5,83	5,87
ICI	8,14	8,16
Reuters	4,83	4,98
RTZ	8,31	8,50
Shell	6,97	6,95
Unilever	9,81	10,10

TOKYO, 9 juin ↑ Fermeté

Pour la troisième journée consécutive, la Bourse de Tokyo a terminé jeudi 9 juin sur des gains appréciables, grâce à une demande soutenue d'investisseurs et opérateurs étrangers, à laquelle se sont joints des institutionnels et des petits investisseurs. L'indice Nikkei a gagné 140,83 points, soit 0,66 %, à 21 402,78 points, après des échanges particulièrement abondants, estimés à 850 millions d'actions contre 600 millions mercredi. Le dollar a terminé la séance jeudi sur le marché des changes à 104,07 yens, en baisse de 0,25 yen par rapport à la clôture de la veille.

VALEURS	Cours du 8 juin	Cours du 9 juin
Bridgestone	1 840	1 860
Canon	1 790	1 800
Fuji Bank	2 390	2 370
Honda Motors	1 940	1 940
Matsushita Electric	1 900	1 910
Mitsubishi Heavy	787	814
Sony Corp.	6 390	6 390
Toyota Motors	2 140	2 150

CHANGES

Dollar : 5,6840 ↓

Jeudi 9 juin, le deutschemark s'effritait à 3,4043 francs à l'ouverture du marché des changes parisiens, contre 3,4096 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar était en recul à Paris 5,6840 francs, contre 5,6845 francs mercredi soir (cours Banque de France) mais progressait à Francfort à 1,6694 DM contre 1,6661.

FRANCFORT	8 juin	9 juin
Dollar (en DM)	1,6661	1,6694
TOKYO	**8 juin**	**9 juin**
Dollar (en yens)	104,32	104,07

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (9 juin) .... 5 7/16 % - 5 9/16 %

New-York (8 juin) .... 4 1/8 %

BOURSES

PARIS

	7 juin	8 juin
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 033,74	2 046,81
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 402,86	1 415,39
Indice SBF 250	1 360,66	1 372,03

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	7 juin	8 juin
Industrielles	3 755,91	3 749,45

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	7 juin	8 juin
100 valeurs	3 004,80	3 038,20
30 valeurs	2 381,90	2 411,70

FRANCFORT

	7 juin	8 juin
Dax	2 135,10	2 145,20

TOKYO

	8 juin	9 juin
Nikkei Dow Jones	21 261,95	21 402,78
Indice général	1 697,74	1 709,32

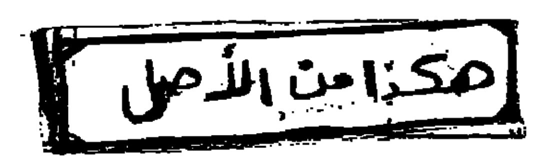
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,6880	5,6900	5,7017	5,7052
Yen (100)	5,4666	5,4738	5,5138	5,5228
Ecu	6,5719	6,5800	6,5632	6,5742
Deutschemark	3,4018	3,4051	3,4051	3,4098
Franc suisse	4,0228	4,0272	4,0347	4,0409
Lire italienne(1000)	3,5166	3,5201	3,4967	3,5020
Livre sterling	8,5869	8,5940	8,5939	8,6050
Peseta (100)	4,1636	4,1667	4,1253	4,1307

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 3/16	4 5/16	4 7/16	4 9/16	4 3/4	4 7/8
Yen (100)	2	2 1/8	2	2 1/8	2 1/8	2 1/4
Ecu	5 13/16	5 15/16	5 7/8	6	5 7/8	6
Deutschemark	4 15/16	5 1/16	4 15/16	5 1/16	4 13/16	5 1/16
Franc suisse	4 1/16	4 3/16	4 1/16	4 3/16	4 3/16	4 5/16
Lire italienne(1000)	7 1/2	7 3/4	7 1/2	7 3/4	7 11/16	7 15/16
Livre sterling	4 15/16	5 1/16	5 1/16	5 3/16	5 5/16	5 7/16
Peseta (100)	7 9/16	7 13/16	7 9/16	7 13/16	7 11/16	7 7/8
Franc français	5 3/8	5 1/2	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 9 JUIN

Liquidation : 23 juin
Taux de report : 5,63

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –1,13 % (2023,66)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
6240	EDF-GDF 3%	6150	6100	–0,81
1040	B.N.P. (T.P)	1046	1047	+0,10
1032	Cr.Lyonnais(T.P.)	1041	1046	+0,48
2330	Renault (T.P.)	2345	2327	–0,77
2272	Rhone Poulenc(T.P)	2280	2260	–0,88
1230	Saint Gobain(T.P.)	1240	1244	+0,32
1145	Thomson S.A (T.P)	1110	–	–
706	Accor 1	676	672	–0,59
815	Air Liquide 1	803	795	–1
655	Alcatel Alsthom 1	630	632	+0,32
610	Alcatel Cable 1	600	603	+0,50
395	Alspi 1	385	382	–0,82
625	AGF-Ass.Gen.France	478	473	–1,05
1370	Axa 1	1277	1251	–1,88
905	Bail Invest. 1	891	888	–0,34
595	Bancaire (Cie) 1	557	548	–1,57
151	Bque Colbert CI	145,30	–	–
715	Bazar Hot. Ville 2	690	690	–
1310	Berger (M) 2	1200	–	–
470	Bertrand Faure 2	482,10	489	+1,43
1250	BIC 1	1289	1280	–0,71
340	BIS 1	338	333	–1,48
265	B.N.P. 1	253	251,20	–0,71
355	Bollore Techno.1	364	360	–1,10
3220	Bongrain 1	3085	2975	–2,94
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
140	Sogenal (Ny) 2	138	138	–
2100	Sommer-Allibert 1	1970	1965	–0,25
475	Sophia 1	436	437	+0,23
1050	Sovac 1	530	527	–0,57
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
54	Hitachi 1	59,75	60	+0,42
1200	Hoechst 1	1190	1180	–0,84
345	I.B.M 1	350,60	351,90	+0,37
69	I.C.I. 1	70,10	–	–
480	I.T.T. 1	472,80	470,30	–0,53
290	Ito Yokado 1	294,20	294	–0,07
94	Matsushita 1	104	104,60	+0,58
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 8 juin

(1) 3 juin 1994 : Division de la valeur liquidative par 20 et multiplication du nombre de titres par 20.
(2) 3 juin 1994 : Division de la valeur liquidative par 15 et multiplication du nombre de titres par 15.
(3) 3 juin 1994 : Division de la valeur liquidative par 8 et multiplication du nombre de titres par 8.
(4) 3 juin 1994 : Division de la valeur liquidative par 2 et multiplication du nombre de titres par 2.

Marché des Changes

Cours Indicatifs	Cours préc.	Cours 08/06	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8950	5,6845	5,40	6
Ecu	6,5855	6,5785	–	–
Allemagne (100 dm)	340,9200	340,9600	328	352
Belgique (100 F)	16,5650	16,5630	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	304,0900	304,2000	292	314
Italie (1000 lires)	3,5205	3,5145	3,30	3,77
Danemark (100 krd)	87,1200	87,1300	82,70	91
Irlande (1 iep)	8,3870	8,3725	8,05	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,5765	8,5795	8,15	9
Grèce (100 drachmes)	2,2870	2,2820	2,10	2,65
Suisse (100 f)	402,9000	402,9300	388	411
Suède (100 krs)	71,8000	71,6000	66	76
Norvège (100 k)	78,7300	78,6900	75	84
Autriche (100 sch)	48,4520	48,4610	47	50,10
Espagne (100 pes)	4,1625	4,1595	3,90	4,50
Portugal (100 esc)	3,2850	3,2800	3,05	3,75
Canada (1 $ can)	4,1554	4,1402	3,90	4,40
Japon (100 yens)	5,4151	5,4570	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 08/06
Or fin (kilo en barre)	69500	69700
Or fin (en lingot)	69800	69650
Napoléon (20f)	403	401
Pièce Fr (10 f)	320	–
Pièce Suisse (20 f)	405	404
Pièce Latine (20 f)	402	403
Souverain	505	510
Pièce 20 dollars	2505	2465
Pièce 10 dollars	1260	1289
Pièce 5 dollars	700	–
Pièce 50 pesos	2610	2610
Pièce 10 florins	417	421

Matif (Marché à terme international de France)

8 juin 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 318 506

Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	117,84	116,88	116
Précédent	117,20	116,24	115,34

CAC 40 A TERME
Volume : 35 004

Cours	Juin 94	Juillet 94	Août 94
Dernier	2031	2030,50	–
Précédent	2006	2003	2012

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Véronique PIERRÉ, Éric FLAME
et Ferdinand,

sont ravis d'annoncer la naissance de

Oscar Samuel Georges

le 5 juin 1994.

41, rue de Poitou,
Paris-IIIe.

Geneviève GOURDEL,

est née le 7 juin 1994,

pour la plus grande joie de ses parents

Laure LECOIN et Pascal GOURDEL.

14, rue Francis-de-Pressensé,
75014 Paris.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jacques ANDRÉ,
universitaire,

survenu à Paris le 3 juin 1994, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

De la part de :
Mme Marie-Thérèse André,
son épouse,
Mlle Jacqueline André, sa fille,
Et toute la famille.

Selon ses vœux, l'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale, au crématorium du Père-Lachaise, 129, rue de l'Abbé-Groult, 75015 Paris.

Parc Cordier,
14360 Trouville.

– Janine Courrégé
et ses enfants,
Jacqueline Barbet-Massin
et ses enfants,
Denis et Anne Barbet-Massin
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe BARBET-MASSIN
expert-comptable
et commissaire aux comptes,

leur frère, beau-frère et oncle,
survenu le 8 juin 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e.

M. et Mme Denis Barbet-Massin,
145, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres,
92100 Boulogne.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le président et le conseil d'administration du Centre Louis-Joseph-Lebret

ont le regret de faire part du décès de

M. Henri DESROCHE,
cofondateur du centre.

– Martin Brisac,
Yves Taïeb,
Toute l'équipe d'Europe 2,
Les stations locales abonnées à Europe 2,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès, le 7 juin 1994, de

Serge FRANCISQUE-THOMAS.

Nous nous rappelons tous sa passion et son amour pour la radio.

Ses obsèques seront célébrées le 11 juin, à 15 h 30, en l'église de La Fare-les-Oliviers (Bouches-du-Rhône).

« Quand on pense à ton sourire, on sourit. »

– Mme Georges Ordovsky de Tanaïevsky,
Mlle Véronique Ordovsky de Tanaïevsky,
Mme le docteur Isabelle Ordovsky-Fauvel,
M. Denis Fauvel,
Héloïse et Axel Fauvel,
Mme Georges Irène Pinson,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges ORDOVSKY
de TANAÏEVSKY
ingénieur de l'Ecole nationale
supérieure des arts et métiers,
retraité d'Electricité de France,

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère et parent,
survenu le 7 juin 1994 dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Le service religieux sera célébré le lundi 13 juin 1994, en l'église orthodoxe Notre-Dame de l'Assomption, 2, rue Léo-Lagrange, à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), suivi de l'inhumation au cimetière de Sainte-Geneviève-des-Bois.

On se réunira à l'église à 16 heures.

76, rue de l'Eglise,
75015 Paris.

– Le président de l'université Claude-Bernard-Lyon-I,
Le doyen de la faculté de pharmacie,
Et l'ensemble du personnel de la faculté,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Véronique PALASSE,
maître de conférences
en pharmacologie,

survenu le 7 juin 1994.

– Le docteur Alain Bernheim,
son époux,
Adrien, Aude et Ségolène,
ses enfants,
Mme Christian Fouet,
sa mère,
Jean-Marc, Florence et Agnès,
ses frère et sœurs,
M. et Mme Pierre Bernheim,
ses beaux-parents,
Les familles Fouet et Bernheim,
ont la douleur de faire part du décès de

Monique FOUET-BERNHEIM,

survenu à Paris, le 4 juin 1994.

On se réunira autour d'elle le vendredi 10 juin, à 10 h 30, au temple Passy-Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au côté de

Clément,

son fils.

11, passage Abel-Leblanc,
75012 Paris.

– L'administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques,
Le président de l'Observatoire français des conjonctures économiques,
Le président fondateur de l'OFCE,
Le directeur du département des diagnostics de l'OFCE,
Le personnel de l'OFCE,
ont la profonde tristesse de faire part du décès, survenu le 4 juin 1994, de

Monique FOUET,
directrice adjointe du département
des diagnostics de l'OFCE,
maître de conférence à l'IEP.

Ses amis sont invités à lui rendre un dernier hommage, le vendredi 10 juin, à 10 h 30, au temple Passy-Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e

---

– Jacqueline et André Sellier-Silvaire,
Pascal Sellier,
Jean-Marie Thiériot,
Fabienne Pagès,
Frédéric Girard,
ont l'extrême douleur de faire part du décès de

Thierry SELLIER,
avocat à la cour,

qui s'est éteint à trente-huit ans, le 31 mai 1994, des suites d'un cancer.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 3 juin, au cimetière du Montparnasse.

Remerciements

– M. et Mme Albert Gattégno,
Et toute leur famille,
profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié, remercient tous ceux, amis, personnalités et connaissances qui, par leur présence, leurs messages et leurs envois de fleurs, se sont associés à leur douleur, lors du décès de

Jean GATTÉGNO,

survenu le 30 mai 1994.

Messes anniversaires

– Il y a sept ans,

Mme Jacques FURET,
née Jeanne Vilmain,
professeur de lettres classiques,

rappelée tragiquement à Dieu, nous quittait.

Ceux qui l'ont connue voudront bien avoir une pensée pour elle en union avec la messe qui sera célébrée à son intention, le samedi 11 juin 1994, à 18 h 45, en l'église de Saint-Gervais-la-Forêt (Loir-et-Cher).

Son mari, ses enfants et petits-enfants.

« Elle a trop pensé aux autres pour qu'elle soit jamais oubliée. »
Saint Augustin.

Anniversaires

– Il y a cinq ans, le 10 juin 1989,

Réjane BRONDY,
professeur d'histoire médiévale
à l'université de Savoie,

nous quittait. Merci à ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pour elle.

Commémoration

– Souvenez-vous de

Étienne ROUSSEAU,
étudiant,

mort pour la France à 18 ans et demi, tombé sous les balles ennemies en Sologne le 10 juin 1944, aux côtés de quarante de ses camarades lycéens et étudiants de l'académie de Paris, volontaires d'Essor et de Liberté.

Nous serons le dimanche 19 juin 1994 à La Ferté-Saint-Aubin, au champ de repos de Bellefontaine.

Le By, Cerfbois, Grands-Bois.

Soutenances de thèses

– M. Mohammed Alouaz présentera le mercredi 15 juin 1994, à 9 h 30, dans la salle Corbin (bibliothèque), à la section des sciences religieuses, escalier E, 1er étage, de la Sorbonne, une thèse de doctorat intitulée : « Edition critique partielle, traduction et commentaire des Ma'ani Al-Ahbar. Commentaire des traditions prophétiques de Abu Bakr Ibn Abi Ishaq Al-Kalabadi ».

Communications diverses

**21 juin ! L'été ! La musique !
La fête de la musique !**

Du 7 au 30 juin 1994, la Brasserie des Cerclades donne le ton. A cette occasion, elle présentera quelques œuvres du sculpteur sur étain Alain Devige.
En effet, ces dernières sont des hymnes à la musique (Femme-Violoncelle) et des hommages à ses illustres serviteurs (Jacques Brel, Edith Piaf...).

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni au palais de l'Elysée le mercredi 8 juin, sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant :

● **Sécurité et modernisation des transports.**

Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la sécurité et à la modernisation des transports.

1. – Dans les aérodromes, les agents agréés des sociétés privées qui assistent aujourd'hui les officiers de police judiciaire dans les contrôles de sécurité des bagages et du fret, pourront mettre en œuvre, dans les mêmes conditions, les dispositifs automatiques de contrôle des voyageurs et de leurs bagages à main.

Les entreprises qui concourent à l'expédition du fret et des bagages seront exemptées des contrôles opérés par les services de police si elles mettent en œuvre des procédures appropriées de sûreté. Un agrément délivré par le ministre chargé des transports, qui pourra être retiré à tout moment, sera nécessaire.

Les personnels des services de police et de gendarmerie qui réalisent ces contrôles dans les aérodromes seront ainsi rendus disponibles pour se consacrer aux missions prioritaires de lutte contre le trafic de drogue et contre l'immigration clandestine.

2. – Le projet de loi traduit plusieurs décisions arrêtées par le comité interministériel de la sécurité routière qui s'est tenu le 17 décembre dernier.

En particulier, le dépassement de plus de 50 km/h de la vitesse autorisée constituera un délit et non plus une simple contravention. La peine prévue est une amende de 15 000 francs. Comme tout délit en matière de sécurité routière, l'infraction donnera lieu au retrait de six des douze points du permis de conduire.

3. – Enfin, le projet de loi comprend plusieurs mesures relatives au transport routier.

Le fait de modifier le dispositif de limitation de vitesse dont sont obligatoirement équipés les poids lourds, pour permettre au véhicule de dépasser la vitesse autorisée, est transformé de contravention en délit. La peine prévue est un emprisonnement d'un an et une amende de 100 000 francs.

Les peines applicables en cas de fraude sur les dispositifs d'enregistrement des temps de conduite et de la vitesse, qui équipent les poids lourds, sont également renforcées.

Les conditions d'élaboration et d'exécution des contrats de transport routier sont clarifiées et précisées. En particulier, la rémunération du transporteur devra tenir compte du temps effectivement passé pour le chargement, le transport et le déchargement des marchandises.

● **La politique pénitentiaire.**

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté une communication sur la politique pénitentiaire.

Alors que les prisons ont une capacité de 50 000 places, plus de 57 000 personnes sont aujourd'hui détenues ; 35 000 exécutent une peine, 22 000 sont en détention provisoire.

Pour les faits les plus graves, il n'y a pas d'alternative à l'emprisonnement. Le projet de loi de programme relatif à la justice, adopté lors du dernier conseil des ministres, prévoit la construction de 4 000 places supplémentaires de prison au cours des cinq prochaines années.

Pour les autres faits, les alternatives à l'emprisonnement doivent être encouragées. *(Le Monde du 15 mars et du 11 mai.)*

● **L'accueil du public dans les administrations.**

Le ministre de la fonction publique a présenté une communication sur l'accueil du public dans les administrations.

D'importants progrès ont été réalisés pour améliorer l'accueil du public dans les administrations. Les résultats obtenus restent toutefois insuffisants.

Il faut en particulier que les services publics remplissent mieux leurs fonctions d'écoute, d'orientation et d'explication pour aider les personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, de plus en plus nombreuses, à surmonter celles-ci.

1. – Une charte de l'accueil dans les services publics, approuvée par l'Etat, les représentants des collectivités locales et ceux des organismes sociaux, fera le bilan des efforts déjà entrepris et fixera les principes des actions à conduire en ce domaine.

2. – Les conditions de l'accueil du public dans les services implantés dans les secteurs urbains en difficulté et dans les zones rurales seront mieux coordonnées, pour favoriser l'orientation et le conseil des usagers dans leurs démarches. L'accueil du public par les services de plusieurs administrations pourra être fait en un lieu unique. Des services d'accueil communs à plusieurs administrations seront mis en place.

3. – Un guide des méthodes d'accueil sera diffusé dans toutes les administrations.

La formation des agents chargés des relations avec le public sera développée.

4. – Des moyens informatiques et télématiques spécialement consacrés à l'orientation du public seront installés dans les administrations.

LOTO

MERCREDI 8 JUIN 1994

19h55

12 – 19 – 28 – 34 – 37 – 46 + 36

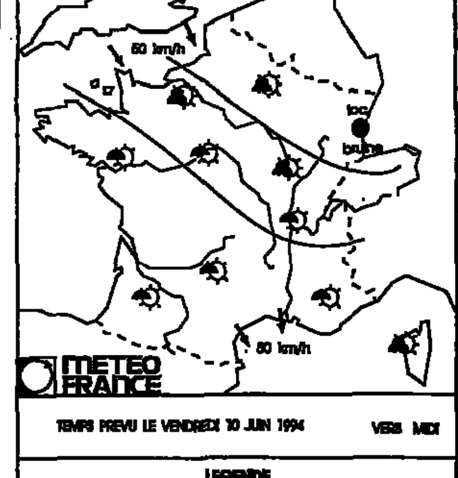
6	11	277 560 F
5 + complémentaire	18	88 255 F
5	1 291	4 310 F
4		104 F
3	880 640	9 F

20h35

7 – 15 – 39 – 41 – 42 – 46 + 30

6	1	6 829 925 F
5 + complémentaire	8	279 910 F
5	601	8 325 F
4	31 989	146 F
3	446 857	11 F

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE VENDREDI 10 JUIN 1994 VERS MIDI

LEGENDE

ENSOLEILLE – TRES NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES – NUAGEUX COUVERT ECLAIRCIES – NEIGE – BRUME ET BROUILLARD – SENS DE DEPLACEMENT



TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	25/12
BIARRITZ	18/13
BORDEAUX	27/10
BOURGES	24/ 8
BREST	15/ 8
CAEN	16/ 8
CHERBOURG	16/ 6
CLERMONT-FER.	27/10
DIJON	26/ 9
GRENOBLE	30/13
LILLE	17/ 6
LIMOGES	23/ 7
LYON, BRON	28/13
MARSEILLE	26/17
NANCY, ESSEY	25/ 9
NANTES	20/ 7
NICE	23/17
PARIS-MONTS	19/10
PAU	17/12
PERPIGNAN	23/17
POINTE-A-PITRE	33/24
RENNES	18/ 8
ST-ETIENNE	29/11
STRASBOURG	26/10
TOULOUSE	22/14
TOURS	19/ 7
ÉTRANGER	
ALGER	26/15
AMSTERDAM	16/ 7
ATHÈNES	24/14
BANGKOK	35/26
BARCELONE	22/19
BELGRADE	24/12
BERLIN	23/10
BRUXELLES	19/ 7
COPENHAGUE	19/ 8
DAKAR	26/21
GENÈVE	28/12
ISTANBUL	18/14
JÉRUSALEM	27/15
LE CAIRE	31/18
LISBONNE	28/17
LONDRES	17/ 6
LOS ANGELES	24/16
LUXEMBOURG	23/ 7
MADRID	31/12
MARRAKECH	39/25
MEXICO	25/ –
MILAN	26/12
MONTRÉAL	18/ 7
MOSCOU	19/ 9
NAIROBI	23/15
NEW-DELHI	46/32
NEW-YORK	25/17
PALMA-DE-MAJ.	29/16
PÉKIN	33/18
RIO-DE-JANEIRO	24/20
ROME	24/16
HONGKONG	28/26
SÉVILLE	32/18
SINGAPOUR	31/27
STOCKHOLM	19/ 9
SYDNEY	15/ 9
TOKYO	26/22
TUNIS	30/20
VARSOVIE	22/12
VENISE	24/16
VIENNE	25/15

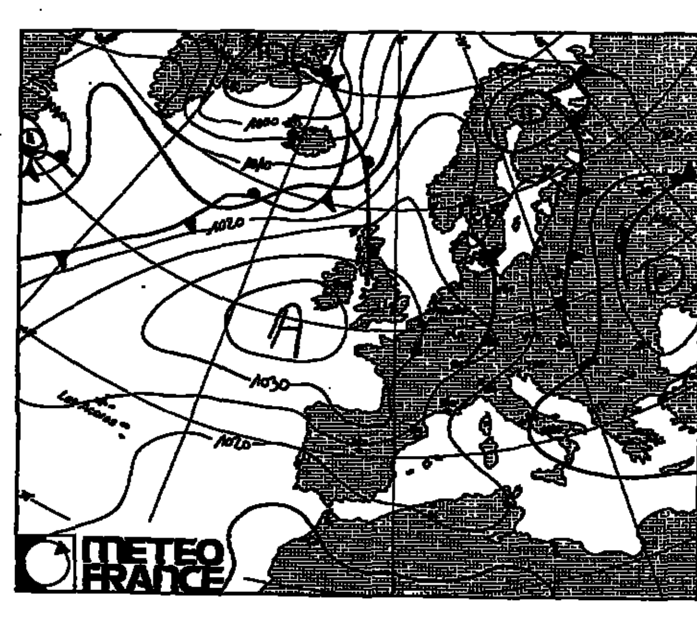
Valeurs extrêmes relevées entre le 08-06-1994 à 6 heures TUC et le 09-06-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Vendredi : nuages au nord et à l'est, soleil ailleurs. – Sur les régions proches des frontières du Benelux, de l'Allemagne et de la Suisse, les nuages seront abondants ; ils pourront donner par moments quelques gouttes.
Sur la Normandie, le Bassin parisien et la Bourgogne, le ciel sera simplement nuageux, avec des éclaircies.
En Corse, la matinée sera sous l'influence de nuages menaçants, qui pourront donner ici ou là une averse ; une amélioration se produira l'après-midi.
Partout ailleurs, la journée sera ensoleillée, avec simplement un peu plus de nuages sur le Centre et le Massif Central.
Les températures seront fraîches pour la saison, avec des minima généralement compris entre 8 et 11 degrés – sauf sur le littoral méditerranéen avec 12 à 15 degrés – et des maxima qui ne dépasseront pas 16 degrés près de la Manche, 19 degrés sur le reste de la moitié nord, et 22 à 24 sur la moitié sud.
Mistral et tramontane souffleront fort, avec des pointes jusqu'à 80 km/h ; ailleurs le vent de nord-ouest soufflera modérément.

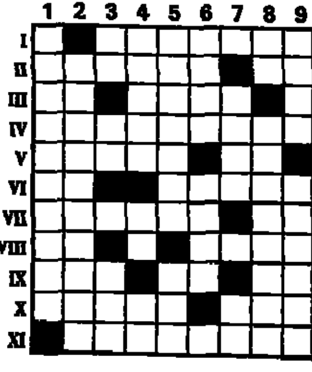
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 11 JUIN 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6319



HORIZONTALEMENT

I. Invitation à valser. – II. Ses amoureux l'embrassent des yeux. Pronom. – III. Symbole. Délié. – IV. Celle de l'esprit est plus nuisible que celle du corps. – V. Végétal. Orientation. – VI. En activité. Ils piquent des gens dotés d'un épiderme sensible. – VII. Parricide. Infime partie de la Gascogne. – VIII. Fin de participe. Dont on peut facilement distinguer les formes. – IX. Sigle. Eau. Lois non codifiées. – X. On y sonne à la volée. Lime ou râpe. – XI. Leur place est parfois aux cabinets.

VERTICALEMENT

1. Un fervent de la piste. – 2. Prélude à une ouverture. – 3. Paire de jumelles. Participe. Unités de poids et de temps. – 4. Dame ou valet. Terme musical. Le bout du doigt. – 5. Canal d'évacuation aboutissant à un réservoir. Roi. – 6. Une seule ne suffit pas pour assurer la direction. Ville étrangère. – 7. Château. D'un rang social élevé (épelé). – 8. Conjonction. Plus pensive qu'expressive. – 9. Expression de sentiments dévoués. Dédaignes les choses grossières.

Solution du problème n° 6318

Horizontalement

I. Coin. Stuc. – II. Ode. Poêle. – III. Mondaine. – IV. Praire. Me. – V. Ta. St. Pat. – VI. Ath. Ios. – VII. Ave. On. – VIII. Trilles. – IX. Anisette. – X. Mie. Suée. – XI. Leste. CES.

Verticalement

1. Comptant. Ml (millilitre). – 2. Odorat. Raie. – 3. Iéna. Haines. – 4. Dis. VLI. – 5. Partiels. – 6. Soie. Ees. – 7. Ten. PS. Stuc. – 8. Uléma. Tee. – 9. Ce. Etonnées.

GUY BROUTY

JEUDI 9 JUIN

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 23.55). Invité : Paul Hogan.
19.50 Alain Decaux raconte. Le Débarquement.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Série : Julie Lescaut. Ruptures, de Josée Dayan.
22.30 Magazine : Télé-vision. Présenté par Béatrice Schönberg. Les grands interviewers de la télé.
0.50 Série : Aventures à l'aéroport.
1.45 Journal et Météo.
1.55 Feuilleton : Cités à la dérive (4e épisode).
2.45 TF 1 nuit (et à 3.40, 4.15).
2.50 Documentaire : Histoires naturelles.
3.50 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.45 Musique.
5.10 Documentaire : Histoire des inventions.

FRANCE 2

13.55 Série : Matt Houston.
14.45 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.30 Tiercé, en direct d'Auteuil.
15.50 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran. Quand la rue chante.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Goal.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Jeu : Un pour tous.
18.50 Divertissement : Rien à cirer.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.35).
19.59 Journal.
20.30 Campagne pour les élections européennes.
20.35 Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Débat : Demain l'Europe. Avec les représentants des principales listes aux élections européennes.
23.10 Cinéma : M. Klein. ■■■ Film français de Joseph Losey (1976).
1.05 Magazine : La France en films. Invité : Alain Delon.
1.10 Journal et Météo.
1.30 Magazine : *Le Cercle de minuit.* Présenté par Michel Field. Spécial Liban.
2.40 Variétés : Taratata (rediff.).
3.55 Dessin animé (et à 4.30).
4.00 24 heures d'info.
4.15 Documentaire : L'Ecume des nuits.

FRANCE 3

14.25 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.35 3 000 scénarios contre un virus (et à 23.45). Invitée : Marie Laforêt.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.15 Campagne pour les élections européennes.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Cours ordinaire*, d'Arlette Farge.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.
20.50 ▶ Cinéma : Silverado. ■■ Film américain de Lawrence Kasdan (1985).
23.05 Campagne pour les élections européennes.
23.20 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Passions de jeunesse.
0.45 Magazine : Le Divan. Invité : Andreï Konchalovsky.
1.15 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.50 Musique : Cadran lunaire. *Les Sept Dernières Paroles du Christ.*

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : Le Cahier volé. ■ Film français de Christine Lipinska (1992).
15.17 Court métrage : C'est arrivé hier. De Jean Marboeuf.
15.21 Surprises.
15.35 Cinéma : Un flic à Chicago. ■ Film américain de John Irvin (1989).
17.20 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).
17.30 Sport : Basket-ball américain. Résumé du match de la finale de la NBA.
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Men of Respect. ■ Film américain de William Reilly (1992).
22.20 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Hook. ■ Film américain de Steven Spielberg (1991) (v.o.).
0.45 Cinéma : Sans rémission. ■ Film américain d'Edward James Olmos (1991).

ARTE

19.00 Série : Fast Forward.
19.30 Documentaire : Les Enjeux de l'Europe. En descendant le Danube.
19.55 *Documentaire :* L'Epicerie de ma mère. De Jean-Marie Barbe.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Des barrières pour l'Europe ?
22.55 Cinéma : Local Hero. ■ Film britannique de Bill Forsyth (1982).
0.40 3 000 scénarios contre un virus.

M6

14.20 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.25 3 000 scénarios contre un virus.
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Zoo 6.
20.50 Cinéma : Plein soleil. ■■■ Film français de René Clément (1959).
22.55 Cinéma : L'Eté de la peur. ■ Film américain de Wes Craven (1978).
0.35 Six minutes première heure.
0.40 3 000 scénarios contre un virus.
0.45 Magazine : Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. L'Amicale des contrevenants, de Gauthier Fourcade.
21.30 Profils perdus.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 6 mai salle Pleyel) : Carnaval pour piano op. 9, de Schumann ; Sonate pour piano nº 21 en si bémol majeur D 960, de Schubert.
22.15 Soliste. Sviatoslav Richter.
23.07 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

O'FM, 19 heures : Dominique Baudis (« le grand O-O'FM *la Croix* »).
Beur FM, 19 h 10 : Pierre Moscovici (« Le rendez-vous des Européennes »).
France-Inter, 19 h 20 : « Un Parlement européen, pour quoi faire ? », avec Jean-Pierre Cot, Jean-Louis Bourlanges (« Le télé phone sonne »).

IMAGES

Larmes

IL y a souvent de quoi pleurer quand on regarde la télévision. Même en marge des actualités. Les programmes de ce mercredi soir n'échappaient pas à la norme et on n'avait que l'embarras du choix.

Si l'on s'était attardé sur les pitreries de Christophe Dechavanne, on pouvait légitimement s'apitoyer sur le sort de la perruche verte amenée sur le plateau de « Coucou, c'est nous » par une protectrice des animaux envahissante et soudain obligée (la perruche, pas la matrone) de s'abriter sur l'épaule peu rassurée d'une Christine Ockrent embarquée là pour vendre son dernier livre et soumise comme elle à une averse d'imbécillités.

Si l'on guettait la seconde partie de « La marche du siècle » consacrée par Jean-Marie Cavada à l'inventaire des crimes contre l'humanité dressé par l'ONU en ex-Yougoslavie (715 camps d'« internement », 150 charniers, 1 600 témoignages de *femmes violées, en « gros »...*) on pouvait s'attendre à pleurer d'impuissance et de honte.

De même si l'on s'impatientait avant le premier volet de l'édifiant documentaire de Yasmina Benguigui sur les « Femmes d'islam » confrontées aujourd'hui à un obscurantisme fanatique. Il y avait là encore de quoi pleurer d'accablement ou de rage.

Mais qui eût dit qu'on verrait un jour M. Giscard d'Estaing pleurer à la télévision ? On l'avait *vu, jadis, explorer le métro,* apparaître en pull-over devant les photographes, poser torse nu au sortir d'un match de football à Chamalières, pousser la chansonnette en jouant de l'accordéon, mais pleurer, en public, cela, on ne l'avait, de mémoire de téléspectateur, jamais vu ! Et pourtant cela s'est bel et bien produit sous nos yeux, en direct, mercredi soir, sur France 2, vers 20 53, alors que l'ancien président de la République débattait des élections européennes avec M. Rocard.

Confirmons tout de suite que la responsabilité personnelle du premier secrétaire du PS n'est *pas en cause dans l'expression* de ce surprenant chagrin. Si M. Rocard a fait verser des larmes, ce soir-là, il ne peut s'agir que de larmes de dépit socialistes. Pour sa part, M. Giscard d'Estaing, bien au contraire, ne pouvait que se réjouir de sa prestation.

Mais ayons surtout l'honnêteté d'avouer qu'en voyant soudain la buée monter aux yeux de l'ancien président de la République, à l'évocation de son enfance *sous l'Occupation et à l'idée de* voir des soldats allemands défiler le 14 juillet prochain sur les Champs-Elysées, nous avons sans doute été nombreux, connaissant le savoir-faire de ce vétéran, à suspecter, par réflexe, la sincérité de son épanchement.

Nous avions tort. Un réexamen minutieux de cette séquence autorise à conclure qu'il n'y avait rien d'apprêté dans ce débordement d'émotion. La preuve est donc faite qu'il arrive aux plus vieux crocodiles politiques de verser des larmes qui ne soient pas de bois.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 10 JUIN

TF 1

6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Série : Passions.
9.30 Feuilleton : Haine et passions.
10.15 Feuilleton : Hôpital central.
10.55 Série : Tribunal.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Côte Ouest.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 23.35).
19.50 Alain Decaux raconte. Le Débarquement.
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.

20.45 Téléfilm : Extrême violence.
22.30 3 000 scénarios contre un virus.
22.35 Magazine : Ushuaïa. En Corse (1re partie).
0.35 Journal et Météo.
0.40 Jeu : Millionnaire.
1.10 Concert : Les Arts florissants.
2.40 TF 1 *nuit* (et à 3.40, 4.15).
2.45 Feuilleton : Cités à la dérive (5e épisode).
3.45 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.20 Musique.

FRANCE 2

6.30 Télématin.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Magazine : Matin bonheur.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 3.45).
12.20 Magazine : C'est tout Coffe.
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal et Point route.
13.45 Campagne pour les élections européennes.
13.55 INC.
14.00 Série : Matt Houston.
14.50 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05).
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Série : Goal.
17.30 Clip : 3 000 scénarios contre un virus (et à 23.40).
17.40 Série : Les Années collège.
18.15 Jeu : Un pour tous.
18.50 Divertissement : Rien à cirer.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.35).
19.59 Journal.
20.35 Campagne pour les élections européennes.
20.40 Journal des courses, Météo et Point route.
20.55 Série : Maigret. De José Pinheiro.
22.25 Magazine : Bouillon de culture. Spécial Liban.
23.45 Journal et Météo.
0.05 Magazine : Musiques au cœur.
1.20 Magazine : C'est votre vie (rediff.).
3.00 Dessin animé (et à 4.25).
3.10 Documentaire : L'Art dans les capitales d'Europe centrale.
4.10 24 heures d'info.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.15 Magazine : Emplois du temps.
8.45 Continentales.
9.35 Magazine : Génération 3.
11.05 Magazine : Français, si vous parliez.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Série : Bizarre, bizarre.
13.30 Série : Capitaine Furillo.
14.25 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.35 3 000 scénarios contre un virus (et à 23.30).
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.15 Campagne pour les élections européennes.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Nadar*, d'André Barret.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. *Les Commandos du secret.*
21.50 ▶ Magazine : Faut pas rêver.
22.50 Campagne pour les élections européennes.
23.05 Journal et Météo.
23.35 Magazine : Strip-tease.
0.30 Court métrage : Libre court.
0.55 Continentales.
1.30 Musique : Cadran lunaire.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 8.10* —

7.50 Ça cartoon.
8.10 Magazine : 24 heures (rediff.).
9.00 Le Journal du cinéma.
9.05 Cinéma : Men of Respect. ■ Film américain de William Reilly (1992).
10.56 Flash d'informations.
10.58 Court métrage : L'Attente. De Daniel Vigne.
11.03 Surprises.
11.10 Cinéma : Parfois trop d'amour. ■ Film franco-belge de Lucas Belvaux (1991).

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Dead Again. ■■ Film américain de Kenneth Branagh (1991).
15.20 Magazine : L'Œil du cyclone.
15.46 Court métrage : Mère séropositive. De Benoît Jacquot.
15.55 Le Journal du cinéma.
16.00 Téléfilm : La Rage au cœur. De Robin Davis.
17.30 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.05* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.05 Sport : Athlétisme. 10e meeting international de Saint-Denis, en direct.
22.00 Documentaire : Diana, la princesse solitaire. D'Alan Scales.
22.50 Flash d'informations.
22.56 Court métrage : Les Vieux. De Philippe Lioret.
23.00 Cinéma : Une équipe hors du commun. ■ Film américain de Penny Marshall (1992).
1.05 Cinéma : L'Arme parfaite. □ Film américain de Mark DiSalle (1991) (v.o.).
2.25 Documentaire : Le Tour du Faso.
3.00 Sport : Basket-ball américain.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et américaines de la semaine du 4 juin 1944.
17.55 Variétés : Les Cigales et la Fourmi.
19.00 Série : Fast Forward. De Ted Emery.
19.30 Documentaire : Le Far West.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Boxeur d'ombres. De Lars Becker.
22.00 Documentaire : *La Tribu européenne.* De Nurith Aviv et Marc Abélès.
22.55 Cinéma : La Commissaire. ■■■ Film soviétique d'Alexandre Askoldov (1967) (v.o.).
0.45 Scénarios contre un virus

M6

7.00 Informations : M 6 express.
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivia.
9.05 M 6 boutique (et à 14.20).
9.35 Musique : *Boulevard des clips.*
11.00 Série : Campus Show.
11.30 Série : Lassie.
11.45 Infoconsommation.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.30 Série : Drôles de dames.
14.30 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.25 3 000 scénarios contre un virus (et à 0.40).
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : Palace détective. De James A. Contner.
22.35 Série : Mission impossible.
23.35 ▶ Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 5.40).
0.05 Magazine : Sexy Zap.
0.35 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives.
21.32 Musique : Black and Blue.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Jacques-Pierre Amette.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de l'ancien Opéra de Francfort) : Stufen pour piano et orchestre, d'Hamel ; L'Ascension, de Messiaen ; Boléro, de Ravel, par l'Orchestre symphonique de la radio de Francfort.
23.07 Jazz club.

Les interventions à la radio

O'FM, 19 heures : Michel Rocard (« Le grand O O'FM-*la Croix* »).
Beur FM, 19 h 10 : Gisèle Halimi (« Le rendez-vous des Européennes »).
RMC, 19 h 15 : Dominique Baudis (« Forum RMC-*l'Express* »)
France-Inter, 19 h 20 : Bilan de la campagne des Européennes, avec les éditorialistes de la presse écrite (« Objections »).

TRAVERSES PIERRE GEORGES

Gangrène

LA bactérie mangeuse d'hommes est comme le furet. Elle court, elle court, cette dévoreuse de chairs. Elle était par ici, en Angleterre, en France. La voici par là, au Connecticut. Comme si nous n'avions pas déjà assez de fléaux ordinaires à affronter – sida, cancer –, voilà notre hypocondrie en alerte rouge : la gangrène fait son marché.

Rien de plus symbolique, de plus terrifiant, que la gangrène. Elle est la décomposition avant l'heure, le pourrissement sur pied. Elle est la mort installée à demeure, déjà chez elle. On croyait cette course de vitesse entre nécrose et survie gagnée par la médecine, par les antibiotiques et le bistouri. Et voilà qu'on apprend l'existence d'une bactérie qui dévore allègrement son inch, ses 2,54 centimètres d'homme à l'heure et restaure une terreur venue du fond des âges.

Bien sûr, l'imaginaire joue son rôle, nourri de tant de lectures et de films. La gangrène, c'était la mort en marche, la grande faucheuse d'armées blessées, d'accouchées, d'accidentés. Elle n'était ni regardante ni sélective dans sa boulimie, s'offrant rois et serfs, maréchaux et grenadiers, médecins et malades, alpinistes et pirates. Elle était souveraine au royaume des morts vivants.

Son retour annoncé nous prend par surprise. Et les médecins, qui savent d'expérience que la gangrène n'a jamais disparu, auront beau dire que cette bactérie n'est pas nouvelle. La belle affaire ! La mort non plus.

Et l'horreur pas davantage. L'homme peut être une bactérie pour l'homme. Ainsi cette information (*le Monde* du 3 juin), une information à vous laisser sans voix, sans mots. Plusieurs spécialistes des greffes ont alerté l'ordre des médecins et le ministère de la santé sur un probable trafic de cornées humaines. Pour répondre à la pénurie, des Mengele ordinaires auraient trouvé une solution : ils prélèveraient sur des enfants du tiers-monde – des enfants vivants – les greffons nécessaires.

Une enquête a été ordonnée. Ce n'est donc pas encore une certitude, mais un abominable et fort soupçon partagé par de nombreux spécialistes. Malgré, ou plutôt à cause de, la pénurie de greffons, ce marché existerait, de 3 000 à 5 000 francs la cornée. Avec possible blanchiment par des circuits mafieux. L'idée que des voleurs de vue, de vie, prendraient à l'un pour vendre à l'autre est évidemment insupportable.

Reins, foie, cœur, poumons, peau, neurones, tout se greffe. Et beaucoup, déjà, s'achète. Au marché noir de l'occasion et des pièces d'homme, des fortunes se font, des misères se vendent. Ces pratiques avérées ne font pas que dire l'urgence de lois sur la bioéthique. Elles sont, d'une certaine manière, la gangrène du progrès médical.

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Les élections du 12 juin : « L'Europe par la télévision », par Dominique Wolton ; Bosnie : « Les alibis militaires », par Antoine Sanguinetti ; Présidentielle : « L'indécence de Pierre Bergé », par Guy Carcassonne *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Mozambique : la bonne volonté de M. Dhlakama, chef de la RENAMO

Après les cafouillages et les difficultés rencontrées par l'ONU en Somalie, au Rwanda, au Soudan, au Libéria et en Angola, Boutros Boutros-Ghali compte sur le Mozambique pour marquer son premier mandat d'un succès en Afrique. Le secrétaire général a invité à New-York le chef de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO) qui a déjà annoncé qu'il accepterait le verdict des élections *(page 3)*.

Yémen : Aden s'installe dans la guerre et la pénurie

Coupée de l'arrière-pays, à quelques kilomètres de la ligne de front, Aden, la capitale du Yémen du Sud (privée d'eau depuis cinq jours, par 40° à l'ombre) résiste *(page 4)*.

La fête franco-allemande de la jeunesse à Heidelberg

Après le léger malaise entre Paris et Bonn, provoqué par l'absence des Allemands aux commémorations du débarquement, François Mitterrand et Helmut Kohl se sont symboliquement rencontrés, mercredi 8 juin à Heidelberg, pour participer à une fête franco-allemande de la jeunesse, à l'occasion de laquelle ils ont lancé un message de confiance en l'avenir de l'Europe *(page 7)*.

POLITIQUE

Les députés préparent l'abrogation du CIP

Le contrat d'insertion professionnelle (CIP), créé à l'automne dernier par la loi quinquennale sur l'emploi, était mort depuis le 30 mars, date à laquelle, après des semaines de manifestations d'étudiants et de lycéens, le premier ministre avait fini par annoncer le retrait du « SMIC-jeunes ». Restait à enterrer formellement le CIP et à abroger, par conséquent, l'article 62 *(page 15)*.

SOCIÉTÉ

Vers une réforme du secret de l'instruction ?

La commission des lois du Sénat a organisé, mercredi, des auditions publiques sur le respect de la présomption d'innocence et le secret de l'enquête et de l'instruction. Des auditions qui déboucheront peut-être sur une proposition de loi *(page 17)*.

ÉCONOMIE

Un entretien avec le ministre de l'équipement et des transports

Ministre de l'équipement et des transports, Bernard Bosson gère des crédits très importants pour la modernisation des infrastructures. Impliqué dans le débat sur l'aménagement du territoire, M. Bosson nous explique quelle politique il veut suivre pour accélérer l'équipement du pays. Pour lui : *« Il faut trouver des solutions de solidarité pour financer les infrastructures non rentables » (page 22)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE
3617 LMDOC et 36-29-04-56

DEMAIN

Temps libre

Un voyage en Chine pour y constater les mutations en cours : nouveaux circuits de l'argent, relations commerciales avec l'étranger... La mode s'est emparée de la rue chinoise. Shanghaï lance le mouvement, Pékin suit. Les silhouettes, les attitudes changent, et des écoles enseignent un art longtemps étouffé sous l'uniforme.

Ce numéro comporte un cahier « Monde des livres » folioté I à VIII

Le numéro du « Monde » daté jeudi 9 juin 1994 a été tiré à 443 409 exemplaires

Le débat entre l'ancien président de la République et l'ancien premier ministre

M. Giscard d'Estaing prend M. Rocard en défaut de connaissances européennes

C'était bien la peine que Michel Rocard annule la réunion du bureau national du Parti socialiste pour réviser ses fiches avant le débat qui l'opposait à Valéry Giscard d'Estaing, mercredi 8 juin, sur France 2 ! Pauvre Michel Rocard ! L'ancien président de la République, bête de télévision, sûr de lui et dominateur, l'a ficelé dans le rôle peu enviable de pâlotte vedette américaine, en lui donnant un cours magistral sur l'Europe.

Non candidat par choix personnel, l'ancien président de la République – après s'être fait réélire député dans le Puy-de-Dôme l'an dernier, il n'a pas voulu *« de valse-hésitation d'un siège à l'autre »* – n'a pratiquement jamais quitté son sourire carnassier pour dévorer tout cru le premier secrétaire du PS, excepté au moment très surprenant où il n'a pu s'empêcher de s'émouvoir aux larmes en évoquant l'occupation allemande.

Michel Rocard – à qui l'on avait sans doute conseillé, pour paraître moins triste, de ne pas quitter un sourire forcé – n'a cessé de perdre pied. S'efforçant de présenter la campagne européenne comme un affrontement droite-gauche et une bataille contre *« la résignation »* des libéraux face au chômage, M. Rocard a eu bien du mal à répondre aux arguments techniques assénés sur le ton de l'évidence par M. Giscard d'Estaing.

Le grand emprunt européen préconisé par les socialistes pour financer des grands travaux et la réhabilitation des banlieues ? Bombardé de chiffres, ligoté par les accords signés par François Mitterrand pour plafonner le budget de l'Europe, M. Rocard a été conduit à admettre qu'on ne pouvait exclure de devoir un jour, pour le rembourser, recourir à l'impôt.

La politique agricole commune qui, pense M. Giscard d'Estaing, a transformé les agriculteurs, pro-européens par définition, en adversaires de l'Europe ? Une simple lettre de Louis Mermaz, ministre de l'agriculture en 1992 présentant la réforme de la PAC comme *« très positive »*, et sortie comme une bonne plaisanterie, a rivé le clou de M. Rocard. Le débat sur l'élargissement et sur le poids futur des nouveaux adhérents dans l'Union européenne ? Ce n'était pas le grand oral de Sciences-Po, mais presque.

« Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? »

Comme un professeur coince un cancre qui tente de le balader par des réponses floues, M. Giscard d'Estaing a tout bêtement posé à son adversaire une question d'une simplicité biblique, à laquelle le dernier des potaches devait pouvoir répondre, surtout s'il est candidat non seulement aux élections européennes, mais, de plus, à la présidentielle : *« De combien de droits de vote dispose la France ? »* au sein du conseil des ministres européens. *« Pas tout à fait le quart des droits de vote... »*, a tâtonné M. Rocard. Paternel et méprisant, M. Giscard d'Estaing s'est bien amusé : *« Le quart des droits de vote ! Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Il y a un barème de droits de vote, quand on vote. Vous avez été premier ministre, vous savez que quand on vote, on vote avec un nombre de voix. »*

S'ènervant, Michel Rocard a tenté l'esquive : *« Je ne suis pas ici votre élève. »* Eclat de rire de M. Giscard d'Estaing : *« Ça, c'est un coup que m'a fait Mitterrand autrefois ! C'est vous qui êtes candidat, en plus, ce n'est pas moi... »* Suivit une explication précise du professeur Giscard à un élève Rocard dépassé par les événements. On en souffrait pour lui. S'éloignant du débat technique pour lui préférer les discours de portée plus générale, où il est manifestement plus à l'aise, M. Rocard s'est rattrapé comme il a pu.

« M. Giscard d'Estaing, a-t-il dit, *quand il a poussé beaucoup à l'adhésion de la Grèce, ne s'est pas posé tant de problèmes sur la manière dont les choses allaient marcher. Pourtant, avec l'écart de niveaux de vie, c'était beaucoup plus compliqué. Il a accepté l'arrivée de la Grande-Bretagne, sans mettre de conditions de procédure, ni d'approfondissement des règles, et il ne devient hostile qu'au moment où arrivent des pays à faible chômage, à forte protection sociale et dont la direction a été souvent social-démocrate. »*

Billevesées, que tout cela : ce que voit seulement l'ancien président de la République, c'est que *« les petits pays profitent de la situation »*. *« Le jour où les Français vont découvrir qu'ils ont plus de poids que nous, avec une population moitié moindre, vous verrez la réaction de l'opinion publique, et je la comprends »*, a prévenu M. Giscard d'Estaing.

Les deux adversaires sont aussi tombés d'accord pour trouver que l'impuissance de l'Europe en Bosnie *« est une honte »*, pour dire que toute décision d'intervention militaire doit être décidée par le Conseil de sécurité de l'ONU et regretter, comme l'a dit M. Giscard d'Estaing qu'*« à partir du moment où une action est décidée, l'Europe* [soit] *incapable de la conduire au niveau politique et de l'accomplir sur le terrain »*.

Dominant jusque-là l'échange de la tête et des épaules, M. Giscard d'Estaing s'est alors laissé dominer par une bourrasque d'émotion inopinée. La question posée par Bruno Masure paraissait pourtant banale : pourquoi une telle réticence à voir défiler le 14 juillet à Paris, au sein de l'Eurocorps, des soldats allemands sur les Champs-Elysées ? *« Pour des raisons sentimentales ? »*, a demandé le présentateur qui ne croyait pas si bien dire.

Etrange spectacle, quand, à la froideur amusée de l'expert, succèdent tout à coup des yeux embués de larmes, une voix qui se casse et tremble à l'évocation furtive d'une adolescence parisienne sous l'Occupation. Valéry Giscard d'Estaing a pris son monde par surprise, à commencer par lui-même. On avait l'impression, un peu gênante, d'être invité à regarder par un trou de serrure une scène intime que n'aurions pas dû voir.

Pris à contrepied, conduit comme malgré lui, pour ne pas être en reste, sur le registre de l'émotion, à évoquer à son tour ces années douloureuses, Michel Rocard est bien tombé d'accord : *« Tout cela est affreux.* (...) *Je reconnais que nous sommes en sensibilité. »* Mais ce n'est pas une raison, bien au contraire, a-t-il ajouté, pour ne pas se réjouir de ce défilé commun, au nom de la réconciliation mais sans renoncer au souvenir.

La discussion qui a suivi sur le fédéralisme, la nécessité ou non de l'existence d'un président de l'Europe, l'affrontement des formules – *« Europe debout et solidaire »* pour Michel Rocard, *« Europe libérale, pour que dans le siècle prochain ce continent soit pacifique apaisé et moderne »* pour Valéry Giscard d'Estaing – n'étaient plus, après l'incursion troublante d'une sensibilité dont ne devinait pas qu'elle pouvait être à fleur de peau, qu'une figure imposée, vite expédiée parce qu'on ne pouvait faire autrement.

AGATHE LOGEART

Lire également, page 23, la chronique Images, par Alain Rollat.

CLÉS / Droit de vote

■ **Compromis** : Au sein du conseil des ministres de l'Union européenne, chaque Etat possède un certain nombre de voix en fonction de son « poids » : les quatre « grands » (France, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie) disposent de dix voix, l'Espagne en a huit, la Grèce, le Portugal, les Pays-Bas et la Belgique ont cinq voix, les « petits » pays comme l'Irlande et le Danemark en ont trois et le Luxembourg deux. Lors des votes à la majorité qualifiée, 30 % de ces voix, soit 23, peuvent s'opposer à une décision. Avec l'arrivée de quatre nouveaux pays (Autriche et Suède, quatre voix chacune ; Norvège et Finlande, trois voix chacune), la minorité de blocage aurait dû être de 27 si la règle des 30 % était conservée. l'Espagne et la Grande-Bretagne s'y sont opposées. A Ionnina (Grèce), le 27 mars dernier, les Douze sont parvenus à un compromis : dans le cas où des Etats membres rassemblant entre 23 et 26 voix seraient hostiles à une décision, la discussion devrait se poursuivre pendant un *« délai raisonnable »*.

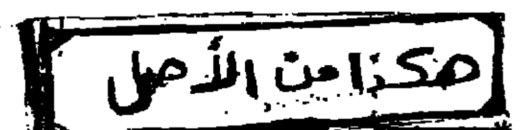
■ **Réforme** : Rapporteur de la Commission institutionnelle du Parlement européen, Jean-Louis Bourlanges, député UDF, avait proposé, en juillet dernier, qu'une réforme institutionnelle soit engagée pour éviter un blocage du fonctionnement du conseil des ministres. Il avait suggéré que la pondération actuelle au sein du Conseil soit remplacée par la règle de la double majorité : celle des Etats et celle des populations représentées. L'objectif était, notamment, d'éviter que les « grands pays » ne puissent être mis en en minorité par une coalition de « petits ».

Avenue Henri-Martin

Valéry Giscard d'Estaing a été gagné par l'émotion, mercredi 8 juin, à l'évocation de ses souvenirs de l'occupation allemande. L'ancien président de la République était interrogé à propos de la participation de militaires allemands au prochain défilé du 14 juillet. *« Je suis pour la réconciliation franco-allemande. Quand j'étais lycéen à Paris* [à Janson-de-Sailly, puis à Louis-le-Grand], *tous les matins, en se réveillant, on entendait les Allemands qui chantaient sous nos fenêtres* [avenue Henri-Martin, dans le seizième arrondissement de Paris], *on entendait les pas dans la rue jusqu'en 1944 »*, a-t-il déclaré, la voix brisée.

« L'idée que l'année où l'on commémore ces combats, ces sacrifices, nous allons voir défiler [des soldats allemands] *sur les Champs-Elysées, ça me fait quelque chose »*, a-t-il ajouté. *« Il y a des lieux pour la réconciliation, il y a des moments pour le souvenir »*, a conclu le président de l'UDF. *« Il faut concilier la réconciliation et le souvenir »*, a assuré Michel Rocard.

En 1975, la commémoration du 8 mai avait été supprimée à l'initiative de M. Giscard d'Estaing, qui souhaitait la remplacer par une journée du souvenir pour l'Europe. Cette commémoration avait été finalement rétablie le 27 avril 1980.



Le Monde

DES LIVRES



Nadine Gordimer, l'« Africaine blanche »

Rencontre avec la romancière sud-africaine, enthousiasmée par le bouleversement politique qu'a connu son pays. Mais qui continuera, dans son œuvre et dans sa vie, à « rechercher la vérité pour approcher la justice »

L'ÉTREINTE D'UN SOLDAT
(A Soldier's Embrace)
de Nadine Gordimer.
Traduit de l'anglais
(Afrique du Sud)
par Julie Damour
avec la collaboration
de Dominique Dussidour,
Christian Bourgois, 196 p., 100 F.

« Allez à Johannesburg, suggère Nadine Gordimer. *Il y a dans l'air un sentiment d'euphorie qui persiste. Les Noirs sont plus confiants. Les gens se sourient, sans raison précise... »* Frêle silhouette, regard vif et déterminé, la grande dame de la littérature sud-africaine, pourtant connue pour sa mesure et sa lucidité, ne cache pas, cette fois, son enthousiasme. Il faut l'entendre raconter son *election day*, le 27 avril, l'une de ces journées historiques au cours desquelles se sont déroulées les premières élections multiraciales. Elle décrit un bureau de vote installé dans une église, *« la queue dès 7 heures du matin »*, des gens *« avides de voter »*, une *«atmosphère magnifique de respect et de crainte »*... Autour d'elle, des enfants de toutes couleurs jouant ensemble. *« J'ai voté*, dit-elle simplement. *J'étais émue. »*

Emue. Comment, à soixante-dix ans, Nadine Gordimer aurait-elle pu ne pas l'être, elle qui a consacré sa vie et une bonne part de son œuvre à protester contre l'apartheid ? Elle qui s'est engagée personnellement en faveur de la justice, en adhérant au Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela. Elle qui, contrairement à d'autres romanciers sud-africains, n'a jamais quitté son pays natal, et s'est obstinée à écrire malgré la censure. *« J'ai été le premier écrivain anglophone à voir mes livres rester sans lecteurs, interdits. Au début, je ne pouvais pas y croire. Et puis, on s'habitue... »*


JILLIAN EDELSTEIN/SYGMA

Nadine Gordimer : « La vérité sur le monde où je vis »

« Je ne suis pas un écrivain engagé »

On s'habitue, mais on ne se résigne pas. En 1991, lorsqu'elle lui décerne le prix Nobel de littérature – aucune femme n'avait reçu cette distinction depuis la poétesse allemande Nelly Sachs, vingt-cinq ans auparavant –, l'académie suédoise couronne une œuvre qui n'a cessé d'analyser, de disséquer, avec une opiniâtreté et une minutie inlassables, *« les conséquences qu'impliquent pour les êtres humains les distinctions raciales »*.

Mais il serait dommage de réduire l'œuvre de Nadine Gordimer à cette seule dimension. Elle-même ne se considère pas comme un écrivain engagé. *« Si vous appelez ainsi un auteur qui défend une idéologie, alors non, je ne suis pas une romancière engagée. J'écris depuis l'âge de neuf ans, dans un pays où l'air est saturé de politique. Mes personnages en sont naturellement imprégnés. En réalité, je ne dis que la vérité sur le monde où je vis... »* Dans son discours de Stockholm, elle soulignait combien l'univers de l'écrivain est *« inévitablement dicté par les pressions et les distorsions de la société qui l'entoure de même que la vie du marin est déterminée par le pouvoir de la mer »*.

A Springs, une petite ville qu'entourent les scories des mines d'or toutes proches, Nadine Gordimer grandit dans un milieu qui, comme beaucoup d'autres, accepte le principe du « développement séparé ». Ce n'est pas la politique mais plutôt la métaphysique qui la conduit à l'écriture. Née de parents juifs, un père lituanien et une mère anglaise, élevée en dehors de toute religion, elle se souvient qu'elle enviait à ses camarades leurs séances de catéchisme, et *« les explications que donnent les religions au mystère de l'être. Je me suis mise à écrire, à explorer la conscience, le langage, les comportements, les émotions, pour me forger une explication »*. Elle n'a que treize ans quand un journal anglais publie son premier conte, et moins de vingt lorsque paraissent ses premiers récits, – inédits en français – *The Lying Days*. Pour les critiques du moment, elle devient « la Katherine Mansfield d'Afrique du Sud »...

En réalité, Nadine Gordimer avoue avoir été beaucoup plus influencée par Proust, Tchekhov ou Dostoïevski. Son œuvre ? Une dizaine de romans et quelque deux cents nouvelles, dont seulement une petite fraction est traduite en français. On y trouve, dès le début, cette tension entre la recherche de l'universel et la nécessité de s'inscrire dans l'actualité d'une histoire nationale, politique, intellectuelle. Assez vite s'y impose l'une des constantes de la littérature sud-africaine, la « barrière de couleur » : c'est la relation impossible entre un jeune Anglais et un Noir sud-africain (*Un monde d'étrangers*), le cauchemar d'un couple mixte clandestin *(Occasion for loving*, qui n'est pas encore traduit), le suicide d'un Blanc engagé aux côtés des Noirs dans l'action terroriste *(Feu le monde bourgeois)*...

« Les deux côtés d'un même visage »

Amours, amitiés, angoisses, déchirements : les nouvelles dont la traduction paraît ces jours-ci, et qui ont été écrites entre 1975 et 1980, offrent de nombreuses variations sur ces thèmes. Une femme, entraînée dans une foule, se surprend à embrasser un soldat blanc sur une joue, et un soldat noir sur l'autre comme s'il s'agissait des *« deux côtés d'un même visage » (l'Etreinte d'un soldat)* ; une jeune caissière africaine et un géologue autrichien sont jugés pour avoir *« violé l'Immorality Act »* qui condamne les relations charnelles entre Noirs et Blancs *(Amants des villes, amants des campagnes I)* ; une naissance embarrassante est « gommée » de façon relativement expéditive *(Amants des villes... II)*.

Ni simplification ni manichéisme, cependant. Nadine Gordimer ne théorise pas, elle observe. Le répétera-t-elle jamais assez ? Elle n'est pas *« un écrivain de propagande »*. Elle sait que la démonstration tue l'œuvre d'art, et qu'un *détail minuscule* de la vie quotidienne, l'intensité d'une expression, la violence d'un instant, en disent plus long qu'un réquisitoire. *« C'est pourquoi*, souligne-t-elle, *une œuvre de fiction sera toujours plus vraie – et plus efficace – qu'un essai ou une interview. Il y a plus de vérité dans la subtilité. »*

Florence Noiville

Lire la suite page VII

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Et Chrétien recréa la femme...

Que restait-il de Chrétien de Troyes, inventeur du roman français, mort à la fin du XIIe siècle, sinon quelques précieuses copies manuscrites enfermées à la Bibliothèque nationale ou à l'université de Princeton ? Il était devenu un fragment de notre histoire littéraire, un auteur de manuels. Et voici que, simultanément; le Livre de poche rassemble en un seul *volume ses cinq romans – en* les accompagnant de leur indispensable traduction en français moderne –, et que « la Pléiade » se lance dans l'édition de ses *Œuvres complètes*. Du coup, Chrétien échappe aux seuls érudits. Et un auteur apparaît dans toute sa grandeur.

Page VIII

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Cher beau-frère

Si Philibert de Gramont n'avait rencontré *« la belle Hamilton »*, sans doute n'eut-il jamais connu l'immortalité littéraire. Car, épousant Elizabeth en 1664, il séduisit du même coup un autre Hamilton, le jeune Antoine. Qui entreprit, entre 1703 et 1705, de rédiger les *Mémoires* de ce beau-frère qu'il admirait pour ses performances dans le jeu, la guerre et, surtout, l'amour. Antoine fit si bien qu'il s'attira ce compliment de Sainte-Beuve : *« On a vu d'autres étrangers [...] posséder ou jouer l'esprit français à merveille ; mais, pour Hamilton, c'est à un degré qui ne permet plus qu'on y distingue autre chose : il est cet esprit même. »*

Page II

Trois portraits d'un portraitiste

Farson, Deleuze, Russell : trois façons antagonistes de comprendre l'œuvre de Francis Bacon

FRANCIS BACON
ASPECTS D'UNE VIE
de Daniel Farson.
Traduit de l'anglais
par Michèle Hechter,
Le Promeneur,
334 p., 33 ill., 160 F.

FRANCIS BACON
LOGIQUE DE LA SENSATION
de Gilles Deleuze.
La Différence, 112 p., 97 ill., 198 F.

FRANCIS BACON
de John Russell.
traduit de l'anglais
par M. et S. Anthonioz
et X. Carrère.
Thames & Hudson,
208 p., 112 ill., 99 F.

« Je préférerais qu'il n'y ait pas de livre sur ma vie », écrivit un jour Francis Bacon à Daniel Farson. Ce n'était pas discrétion, ni crainte des ragots, ni mauvaise conscience, mais refus d'un exercice superflu, conviction que, de toute façon, le biographe viserait un but qui ne vaut pas la peine d'être visé. Que rapporterait-il ? De petites histoires, des anecdotes, des morceaux de conversations plus ou moins fidèlement sténographiées – la défroque visible du peintre. Il n'y aurait que ce qu'il suffit d'écrire, que ce qu'il est plus rapide et suffisant de dire par des mots, selon cet autre aphorisme de Bacon : *« Si on peut le dire, pourquoi s'embêter à le peindre ? »* Il n'y aurait que bien peu du modèle, infiniment moins que dans l'un de ses autoportraits.

Juste méfiance. Se vouloir le portraitiste d'un portraitiste tel que Bacon, c'est prendre tous les risques, les prendre et ne pas s'en sortir à son avantage. Daniel Farson, qui, paraît-il, avait auparavant composé une biographie de Jack l'Eventreur, en a fait l'expérience, et il n'y a guère à louer que son audace et sa constance. Il lui a fallu du temps, sans doute, pour rassembler trois cents pages de potins, blagues, épisodes méconnus, confidences, bruits et souvenirs. Les beuveries, les amours et les amants, les mondanités forcées et les débauches, les voyages à Tanger, les affaires de famille et d'argent, les jeux au casino et la fréquentation des bars, les querelles au Colony Club et le suicide d'un ami, la jalousie des confrères, l'incompréhension agacée des critiques ; il n'oublie ni ne *tait rien, et presque rien ne* demeure cependant après la lecture de son rapport d'autopsie.

L'affrontement avec le tableau

Passé la trentième ou quarantième page, la lassitude l'emporte sur la curiosité, le plaisir du voyeurisme se perd et il ne reste plus qu'à admirer que Farson ait côtoyé Bacon si longtemps et soit si étranger à son art et à sa pensée, dont il parle à peine. Bonne leçon : elle rappelle combien le grand artiste, sans même se cacher, est invisible à la plupart de ses contemporains. La célébrité, les vernissages, les décorations, les albums n'y changent rien. Que nul ne sache son nom ou qu'il se dérobe derrière sa gloire, il n'en est pas moins à peu près incompréhensible. Les récits n'y changent rien. Ils aggraveraient même plutôt l'aveuglement.

Seule solution – seul espoir de solution : essayer d'une écriture de la peinture, écrire et regarder le tableau à la fois, mieux le regarder en cherchant les mots justes, mieux écrire en aiguisant le regard par corrections et mises au point, aller dans la profondeur feinte de la toile, s'épuiser à trouver les correspondances efficaces, quitte à procéder par détours, digressions, sauts et courts-circuits. *Logique de la sensation* est, en la matière, un ouvrage modèle. Il a paru en 1981, il est réédité et, à le relire, il apparaît décidément non seulement *comme le livre essentiel sur* Bacon, mais comme l'un des textes majeurs de la réflexion esthétique contemporaine.

L'*affrontement* de Deleuze *et du* tableau n'en finit pas, si exigeant, si intense qu'est suggérée jusqu'à la sensation physique de la surface grumeleuse, de la texture granuleuse et rapeuse de la peinture.

Philippe Dagen

Lire la suite page III

MÉMOIRES DU COMTE DE GRAMONT
d'Antoine Hamilton.
Seuil, coll. « L'Ecole des lettres », 382 p., 52 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Cher beau-frère

DIEU, que les Britanniques trouvaient la France jolie, sous les Lumières ! Lord Chesterfield envoyait son fils apprendre le libertinage et les bonnes manières chez les marquises parisiennes. Le philosophe David Hume prenait des vacances rue Saint-Honoré, dans le salon de Mme Geoffrin. Et Horace Walpole traversait la Manche pour aller converser avec Mme du Deffand... Antoine Hamilton les avait tous précédés. Né en 1646, d'une mère irlandaise et d'un père écossais, il découvrit, tout jeune, le continent lorsque sa famille dut s'exiler, après la prise du pouvoir par Cromwell et l'exécution de Charles Ier. A Paris, ce n'était pas encore l'époque des Lumières. C'était l'heure de la Fronde. Et la capitale française ne s'agitait pas moins que Londres. C'est pourquoi, sans doute, les Hamilton « se posèrent » en Normandie. Le « climat » de la campagne était préférable...

Antoine rentra chez lui, quand Charles II fut restauré, mais il retrouva la France dès 1664, après que sa sœur, Elizabeth, *« la belle Hamilton »*, eut épousé Philibert de Gramont. A vrai dire, partageant les vicissitudes des Stuart, Antoine n'a cessé de traverser et de retraverser la Manche. A la fin des années 80, il suivit Jacques II dans son exil, à Saint-Germain-en-Laye. Toutefois, comme il s'ennuyait à la cour de ce monarque très morose et très dévot, il alla bientôt se distraire à Sceaux, chez la duchesse du Maine. Selon Saint-Simon, c'était *« le théâtre des folies »*, avec des *« fêtes et fantaisies de toutes les sortes et de tous les jours »*. Fontenelle, qui avait donné le départ des Lumières avec ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*, venait chez la duchesse. Et Voltaire y ferait ses débuts.

PHILIBERT était, en quelque sorte, le « champion » d'Antoine. Celui-ci ressentait de l'admiration pour les exploits et les performances de son beau-frère dans le jeu, la guerre, et surtout l'amour. Aussi, de 1703 à 1705, il entreprit de raconter en français la vie qu'avait menée le comte de Gramont avant de se marier avec Elizabeth. Hamilton prétend qu'il se contenta, lui-même, de *« tenir la plume »* et qu'il écrivit sous la dictée de Philibert, lequel allait mourir quelque temps plus tard, en 1707. C'est évidemment une clause de style. La moindre des politesses à l'égard de ce beau-frère, qui fournissait, après tout, la matière de l'ouvrage... Antoine avait adopté la langue française, et celle-ci lui rendait son affection. Les *Mémoires du comte de Gramont* sont, en effet, un petit chef-d'œuvre. Ils témoignent du mariage passionnel que fit avec notre grammaire cet habitué du trajet Paris-Londres et retour. Comme le dit Sainte-Beuve,



Antoine Hamilton vu par Berenice Cleeve.

« on a vu d'autres étrangers (...) posséder ou jouer l'esprit français à merveille ; mais, pour Hamilton, c'est à un degré qui ne permet plus qu'on y distingue autre chose : il est cet esprit même ». Joli compliment...

Saint-Simon se montre moins élogieux avec Philibert. Cela n'étonnera personne, venant du « petit duc ». Il traite le comte de Gramont de *« poltron »* et de *« fripon »*. *« Escroc avec impudence »*, écrit-il, cet homme *« joua gros toute sa vie »*. Cependant, il lui reconnaît quelques mérites. Il semble même faire son autoportrait quand il évoque les méchancetés de Philibert : *« C'était un homme de beaucoup d'esprit, mais de ces esprits de plaisanterie, de reparties, de finesse et de justesse à trouver le mauvais, le ridicule, le faible de chacun. »* Né en 1621, le comte de Gramont avait vingt-cinq ans de plus qu'Antoine Hamilton, mais, entre eux, la différence de génération devient une différence de siècle. Ce sont les mystères du décalage horaire. Antoine biographe de Philibert, c'est l'époque de la Fronde revisitée ou révisée par les Lumières. Comme si Crébillon fils faisait le portrait de Retz... Loin de méconnaître les travers de Gramont, Hamilton les utilise pour faire ressortir chez son personnage l'heureux compromis des *« vices »* et des *« vertus »*, les premiers donnant aux secondes davantage de force et de caractère. Voici le résultat : *« Le chevalier de Gramont, de retour en France, y soutint merveilleusement la réputation qu'il avait acquise ailleurs. Alerte au jeu ; actif et vigilant en amour, quelquefois heureux et toujours craint dans les tendres commerces ; à la guerre, égal dans les événements de l'une et de l'autre fortune : d'un agrément inépuisable dans la bonne, plein d'expédients et de conseils dans la mauvaise. »* Que souhaiter de mieux ? Le cher beau-frère devait être content !

HÉLAS ! au début des années 1660, Philibert commit l'erreur de courtiser une demoiselle que convoitait Louis XIV, et fut obligé de quitter la France. *« Après avoir fait quelques légères réflexions sur sa disgrâce et quelques petites imprécations contre celle qui la causait, il prit enfin la résolution de passer en Angleterre. »* A Londres, Philibert rencontra un autre exilé, le philosophe Saint-Evremond, qui lui donna des conseils pour conduire son existence : *« Vous voilà dans le plus agréable train de vie qu'un homme de votre humeur puisse souhaiter.* [...] *Vous jouez du matin jusqu'au soir, ou, pour mieux dire, du soir au matin, sans savoir ce que c'est que de perdre.* [...] *N'allez pas gâter vos affaires pour le renouvellement de vos vieux péchés. Fuyez l'amour en cherchant les autres plaisirs ; il ne vous a pas été favorable jusqu'à présent. »* Gramont appelait Saint-Evremond *« le Caton de Normandie »*, car celui-ci était originaire de Saint-Denis-le-Gast, dans le Cotentin. Saint-Evremond prévenait Philibert contre la manie qu'il avait de désirer les femmes des autres. Les dames ne l'attiraient que si elles avaient déjà des maris ou des amants. C'était l'insoutenable légèreté de M. de Gramont.

Et puis il tomba amoureux de la ravissante Elizabeth. Saint-Evremond ne voulait pas y croire, et Philibert lui répondit : *« Tu connais les étoiles du ciel, mais pour les astres de la terre, tu n'y connais rien. »* Par la suite, Gramont réussit à conquérir la jeune femme et séduisit toute la famille – ce qui l'amena plus tard à réfléchir sur les bénéfices de certains malheurs. Sans sa disgrâce, il n'aurait pas rencontré Elizabeth et n'aurait pas été « immortalisé » par Antoine Hamilton... Ce dernier mourut en 1720, à Saint-Germain-en-Laye, après avoir médité sur l'*Usage de la vie dans la vieillesse*. On aimerait pouvoir lire ce livre.

QU'EST DEVENUE DULCE VEIGA ?
de Caio Fernando Abreu. Traduit du portugais (Brésil) par Claire Cayron, éditions Autrement, 242 p., 89 F.
BIEN LOIN DE MARIENBAD
de Caio Fernando Abreu. Traduit du portugais par Claire Cayron, Maison des écrivains étrangers et des traducteurs de Saint-Nazaire, édition bilingue avec une interview de l'auteur, 90 p., 70 F.
L'AUTRE VOIX
de Caio Fernando Abreu.
Traduit du portugais par Claire Cayron et Alain Keruzore, éditions Complexe, coll. « L'heure furtive », 120 p., 110 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Infernal Brésil

LE Brésil de Caio Fernando Abreu semble une antichambre de l'enfer. Plutôt des petits enfers particuliers de cet écrivain surprenant, né en 1948, quelque part à la frontière argentine, journaliste, romancier, auteur dramatique, qui vit à Sao-Paulo depuis vingt-cinq ans et qu'on a pu découvrir récemment en français chez plusieurs éditeurs grâce à sa traductrice, Claire Cayron, qui a décidé de le faire connaître, comme elle a fait connaître le Portugais Torga.

Gaucho et intellectuel à la fois (*« alphabétisé »*, dit-il), qui, comme son personnage, a fait tous les métiers (il a même été modèle aux Beaux-Arts à Paris), Abreu est l'écrivain d'un Brésil sans carnaval. Un Brésil en décomposition, assaisonné de John Donne, Pessoa, Shakespeare et Virginia Woolf. Ou de Howard Hawks. Avec des cassettes de Lou Reed, de Jim Morrison et de Vinicius de Moraes qui semblent rythmer son dernier roman, *Qu'est devenue Dulce Veiga ?*

Chargé d'un reportage sur un groupe de hard rock féminin de Sao-Paulo qui répond au nom, résolument « anti-mecs », de Marcia Fellation et les Vagins dentés, le narrateur, un journaliste pigiste quadragénaire dans la dèche, va découvrir que Marcia, la chanteuse du groupe, est en réalité la fille de la mystérieuse Dulce Veiga, dont elle ne sait rien. Dulce Veiga, une chanteuse célèbre en son temps, a quitté la scène, un soir, il y a vingt ans, et a disparu sans explications le jour de la première de ce qui devait être son premier grand show. *« La plus élégante, la plus pathétique, la plus mystérieuse, avec cette voix rauque, bénie, qui pouvait donner forme à n'importe quel sentiment, pourvu qu'il soit profond. Et douloureux. Dulce chantait la douleur d'être vivant et qu'il n'y avait pas de remède à cela. »* Le rédacteur en chef, le patron du journal, l'enquêteur lui-même, qui va se transformer en Philip Marlowe de l'hémisphère sud, ont gardé la nostalgie de cette voix du passé.

De Dulce Veiga, la belle aux cheveux blonds, évanouie sans laisser de traces, nous saurons peu de choses : elle se produisait dans de petits cabarets plus ou moins sophistiqués, elle avait enregistré un ou deux disques, joué au cinéma quelques petits rôles dans lesquels elle chantait une samba, penchée sur un piano ou fumant à sa table, près d'un seau à champagne. La veille de sa disparition, elle avait déclaré dans une interview : *« Je chante pour donner un sens à ma vie, mais je continue de penser que chanter est inutile. (...) J'aimerais disparaître un jour comme ont disparu les tramways qui descendaient les rues, les kiosques à musique sur les places. »*

LE narrateur-journaliste chargé de l'enquête va s'attacher avec obstination à percer la conspiration du silence et affronter ceux qui ont connu la chanteuse : son mari Alberto Veiga, son pianiste préféré Pepito Moraes, une actrice célèbre, qui aurait été sa meilleure amie, Lilian Lara, le propriétaire du journal, qui veut faire carrière dans la politique, Rafic. Tous restent muets, comme murés dans leurs souvenirs. Le roman tient en sept journées. Sept jours au cours desquels l'enquêteur va progresser d'indice en indice, comme s'il suivait des signes de piste : un fauteuil de velours vert, un labyrinthe de mercure, une Etoile du Nord... Des mirages aussi, qui lui font voir dans les rues celle qu'il cherche et qui disparaît soudain – comme Orson Welles, dans *le Troisième Homme* – au moment où il va la toucher. Dans cette épreuve, lui-même va tenter de recoller les pièces détachées de sa propre vie de porteur de journaux à Paris, plongeur en Suède, homme de ménage à Londres, barman à New-York, amateur d'acide à Bahia, de feuilles de coca à Machu-Picchu, hanté par le souvenir d'un garçon rencontré une seule fois qui lui a peut-être transmis le sida...

L'intrigue policière, on l'aura compris, importe moins pour Abreu, dans ce roman qui n'a finalement rien d'un « polar », que la quête de soi, dans un monde agressif et déglingué, où la laideur est beauté, où règne la confusion des sexes, des religions et des esprits. Où les drogues dures sont le substitut inévitable à un monde où, au-delà du bien et du mal, règne le Rien. Dans cette ville de toutes les perversions et de toutes les inversions, où les décors de théâtre peuvent être des poubelles recouvertes de fragments humains, où les immeubles semblent contaminés, *« en phase finale »*, tout comme leurs habitants, où des filles en jean effrangé et brodequins de soldat arborent entre les seins un sexe menaçant aux dents crénelées comme celles des requins et des bracelets cloutés au poignet. Tandis que les créatures de rêve, en talons hauts et colliers de perle, peuvent être de délirants garçons. Un monde gay, dans une ville folle où l'on croit à la magie, aux astres et aux *orixas*. Où l'amour filial n'est pas interdit. Et où les chats peuvent s'appeler Vita Sackville West.



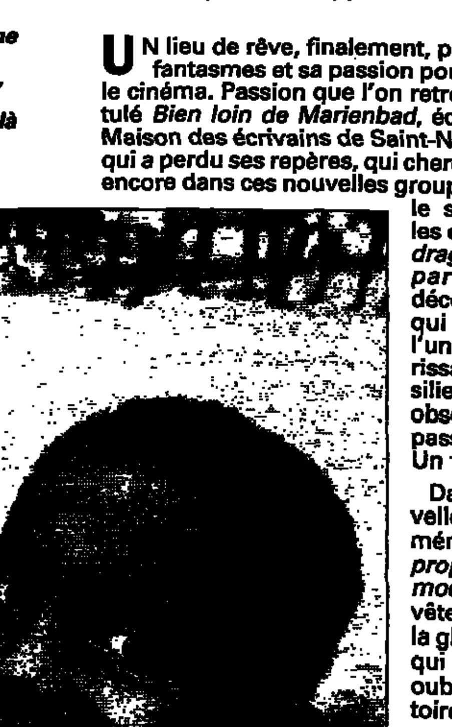
Ci-contre : Caio Fernando Abreu, par Renaud Monfourny.

Ci-dessous : une scène de la guerre de la drogue au Brésil, par Evandro Teixera. « Un monde où, au-delà du bien et du mal, règne le Rien. »

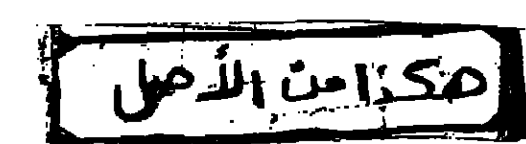
UN lieu de rêve, finalement, pour l'auteur qui y installe ses fantasmes et sa passion pour la littérature, la musique et le cinéma. Passion que l'on retrouve dans ce petit texte, intitulé *Bien loin de Marienbad*, écrit à l'issue d'un séjour à la Maison des écrivains de Saint-Nazaire. Une errance d'un être qui a perdu ses repères, qui cherche des traces, des pistes. Ou encore dans ces nouvelles groupées sous le titre *l'Autre Voix*, le second recueil que publient les éditions Complexe, après *Les dragons ne connaissent pas le paradis*, qui nous avait fait découvrir Abreu. Des nouvelles qui sont comme l'essence de l'univers déshumanisé et pourrissant qui hante cet étrange Brésilien qui ne cesse de s'observer, obsédé par l'impossibilité de se passer des exigences du corps. Un fou de littérature.

Dans ce second recueil de nouvelles, qui colle longtemps à la mémoire, il y a ce *« type bien propre »* qui ne se trouve *« pas moche »*, qui parfois enlève ses vêtements et se regarde nu dans la glace, se palpe, sent son corps qui devient mou et qui ne peut oublier, malgré toutes les histoires qu'il s'invente, celui qu'il appelle son « Doudou ».

Il ne peut accepter la solitude, l'impossibilité du dialogue, la mer infinie de l'existence immobile et en mouvement à la fois. Dont il ne reste que l'odeur de fraise moisie. Et le désir lucide d'en faire une histoire belle comme la littérature. Un auteur à suivre.



(Jusqu'au 30 juin, Evandro Teixera expose à la galerie Debret, 28, rue La Boétie, 75008 Paris.)



LITTÉRATURE POÉTIQUE

Spirale démoniaque

La sextine est une forme poétique aux fascinantes ressources
Entre exercice funambulesque et art majeur, Pierre Lartigue en rapporte l'histoire

L'HÉLICE D'ÉCRIRE
LA SEXTINE
de Pierre Lartigue.
Les Belles-Lettres, 312 p., 150 F.

Ongle et ombre, chair et pierre. Vers 1200, le troubadour Arnaut Daniel découvrit une manière étrange de disposer les rimes d'un poème : une *« canso »* (chanson), pour être *« toujours avec elle comme la chair et l'ongle »*. A quelque temps de là, Dante, un voleur de mots bien connu, la reprit à son compte et l'utilisa pour l'une de ses mystérieuses *rime petrose*, invocations à celle qu'on appelle la Dame de pierre. Pour une unique fois dans son œuvre bavarde, il n'y cède pas à la tentation de dissoudre et recouvrir d'un voile le désir. C'est une *« canzone »* (chanson) pour être *« là où sa robe fait ombre... comme se noie une pierre dans l'herbe »*. On a cherché qui était la Dame de pierre. En vain évidemment. Comme disait Boccace pour se moquer de ce genre de spéculations : tout simplement une petite de la montagne qui avait un goître. En tout cas, ce n'était pas Béatrice.

Pétrarque, en hommage œcuménique aux troubadours et à Dante, qu'il voulait honorer inséparablement, reprit la même manière de faire poésie : neuf fois. Entre ses mains, ce fut une forme poétique nouvelle, et elle reçut un nom : *sestina*, sextine. Le reste, comme disent les Anglais, *is history*. Et c'est précisément de l'histoire de cette forme que Pierre Lartigue a fait le point de départ de son livre.


NICOLAS GUILBERT

L'image du Nautilus

Pour composer une sextine, on prend six mots, six mots-clés, six mots riches de sens, de préférence des substantifs : terre, soleil, jour, étoiles, bois, aube, par exemple (ainsi fait Pétrarque). On met chacun de ces mots au bout d'un vers, en une strophe de six vers. Ces mots ne riment pas entre eux. On écrit alors cinq autres strophes (il y en a donc six en tout), toujours de six vers, chaque vers de chaque strophe encore achevé par un des six mots qui terminent ceux de la première : aube, terre, bois, soleil, étoiles, jour (ordre de succession de la deuxième strophe, dans l'exemple choisi). Car, d'une strophe à l'autre, les mots-rimes ont changé de place, ont tourné d'un mouvement rigoureux, toujours le même. Et là est le secret de la forme, si, au bout des six strophes on recommençait pour en composer une septième, on retrouverait l'ordre de succession des mots-clés de la première. Mais on s'en garde bien.

On s'est servi de nombreuses métaphores pour donner une idée de la fascination qu'a exercée, au cours des siècles, la sextine : spirale, danse, escargot, volute de fumée (*«Toute l'âme résumée/ Quand lente nous l'expirons/ En plusieurs ronds de fumée/ Abolis en d'autres ronds »*, disait Mallarmé), etc. Pierre Lartigue aime évoquer l'image du nautilus, à la coquille nacrée, cher à Jules Verne. Arnaut Daniel avait cherché à enfermer dans le cristal combinatoire de son poème la violence trouble de l'éros. On peut imaginer que c'est pour cette raison que Dante, qui l'admirait au point de lui donner la parole en sa propre langue, le provençal, dans *la Divine Comédie*, l'a placé, au chant XXVI du « Purgatoire », parmi les luxurieux.

L'invention d'un genre. Dans son livre, Pierre Lartigue invente ce qui pourrait être un nouveau genre littéraire. *L'Hélice d'écrire* n'est pas qu'un récit de la forme, de ses méandres, disparitions, réapparitions, de siècle en siècle et de langue à langue. Il ne se borne pas à citer ou restituer les grands exemples des grands ancêtres, Bembo, Lope de Vega, Camoens, Andreas Gryphjius, jusqu'à Pound, Zukofsky et Ungaretti, sans oublier les contemporains, le Catalan Joan Brossa, les Américains Ron Padgett, Frank O'Hara, Harry Mathews, l'Allemand Oskar Pastior, les Français Jacques Jouet et Jacques Réda. Il nous offre aussi les spirales des variations, des hésitations, des incompréhensions, jusqu'à la vaste généralisation imaginée par Raymond Queneau, la n-ine ou quenine, grâce à laquelle on peut composer aussi des neuvines, des onzines (comme Perec), et même, comme il nous l'offre lui-même à la fin de son livre, des dix-huitines. Il raconte : son voyage de découverte, la quête à la fois esthétique et géographique qui l'a mené d'une bibliothèque de Naples au Barrio Chino de Barcelone, de la place Clichy à New-York. Son récit est à l'image de son héroïne-poème : dansant, fascinant, tendu entre les pôles extrêmes de l'exercice funambulesque et de l'art majeur.

Miettes, café, balcon. Car se laisser entraîner, engloutir dans la forme spirale peut conduire les poètes autant à l'effervescence ludique, à la dispersion formelle vide qu'à la concentration incandescente. Un des exemples les plus probants peut-être de ceux que nous offre Pierre Lartigue ne ressemble à aucun autre : dans la très belle sextine d'Elizabeth Bishop, *Miracle au petit déjeuner*, à mesure que le poème avance, toujours envahi, comme dans toutes les sextines, des mêmes six mots, la forme s'efface, et à la fin devient invisible, inaudible presque : *« Nous avons léché la miette et lampé le café. / Dans une vitre, sur l'autre rive, s'est pris le soleil/ Comme si le miracle s'opérait, en se trompant de balcon. »*

Jacques Roubaud

★ Dans cette même collection, « l'Architecture du verbe », dirigée par Francis Lalanne, paraît une deuxième édition, révisée et augmentée d'une postface, du livre de Jacques Roubaud sur l'art des troubadours, *la Fleur inverse* (356 p., 150 F.)

Voyage avec ombres

Cinq poètes, cinq manières de voyager, cinq géographies.
Mais toujours la quête de ce qui n'est pas immédiatement visible

LES BÂTIMENTS DE LA COMPAGNIE ASIATIQUE
d'Emmanuel Moses.
Obsidiane, coll. « les Solitudes », 96 p., 80 F.
LES VIES SIMULTANÉES
de Dominique Pagnier.
Gallimard, 104 p., 70 F.
DIX RUNES D'ÉTÉ
Poèmes et proses
de Jean-Claude Renard.
Mercure de France, 96 p., 130 F.
IL
de Dominique Fourcade.
POL, 166 p., 140 F.
JAMAIS UNE OMBRE SIMPLE
de Hédi Kaddour.
Gallimard, 112 p., 80 F.

La poésie comme voyage, promenade, arpentage,... ou encore traversée, exploration, plongée... Banale, l'image peut gagner quelque pertinence au contact d'œuvres qu'elle contribuera à rapprocher. Avec la part d'arbitraire que ce rapprochement comporte.

Romancier et nouvelliste, Emmanuel Moses vient d'obtenir le prix Max Jacob pour son dernier recueil de poèmes. *« J'irai à Lisbonne, à Rome, à Léningrad / Je boirai à leurs fleuves huileux... »* Il y a beaucoup de noms, beaucoup de lieux et de dates dans les poèmes de Moses. Il y a des espaces largement ouverts et des horizons, des ombres aussi, celles de l'histoire, la grande aussi bien que l'intime, celles des morts, *« poudre de vie éternelle »* dont il faut faire mémoire, celles des vivants. Il y a enfin l'exil, le non-lieu, terre promise en même temps que refusée : *« Le verre et l'acier des gares éloignent de nous les jours, / Les nuits; et il ne reste à nos pieds que cette eau, / Que cet adieu d'îles et d'oiseaux. »*

Avec un art très sûr, une aisance sans afféterie, Emmanuel Moses convoque, à la frontière de l'absence, les formes tremblantes, les heures et les noms de son amour : *« Malheur aux jours qui passent inaperçus. Qui les sauvera ? »* Ballade, élégie, forme brève ou compacte, son poème est un jeu fluide de correspondances et d'échos. Sa voix, qui ne s'enfle jamais, est juste, comme familière.

C'est à un voyage tout différent, à une autre géographie, plus intérieure et spirituelle, que Dominique Pagnier invite son lecteur. Comme le précédent, *Faubourg des visionnaires* (1), son deuxième recueil, *les Vies simultanées*, se compose de proses relativement brèves, denses, exactement pesées, presque hiératiques. *« Les portes d'armoire grinçaient et les fins de prières devenaient alors un lieu de vrai combat à cause de cette obstination de l'âme à ne pas vouloir se départir des odeurs entêtantes de la matière. »*

Les poèmes de Dominique Pagnier dessinent des chemins, établissent des continuités, des concordances, révèlent une simultanéité entre le monde visible et celui qui commence immédiatement au-delà. L'ordre surnaturel avec ses figures – celles de la Vierge, du Christ... – englobe, *comprend*, l'ordre naturel, celui que les hommes habitent ; ce mouvement ne réduit pas le visible à n'être que le pâle reflet, la doublure de l'invisible. Il lui conserve, au contraire, toute sa complexe et plurielle dignité.

« Croire quand même... »

L'usage poétique des mystères religieux – chrétiens en l'occurrence – est malaisé et la voie est étroite entre la mièvrerie, l'éblouissement simpliste et l'invocation itérative et vide. Pagnier, comme Grosjean, comme Follain, échappe à ce double écueil. Son poème, épris de l'épaisseur concrète, soucieux des douleurs et de la fragilité des vies humaines, n'a pas la fadeur désespérante d'une illustration pieuse. Entre les murs solides d'une maison imaginaire, avec la précision d'une horloge vénérable, il marque le temps ordinaire, celui de nos *« vies simultanées »*.

De Jean-Claude Renard, on connaît depuis longtemps déjà la liberté, la faculté de ne pas camper sur une position acquise. Marquée par l'inquiétude et l'angoisse, son interrogation va au devant de ce qui contredit toute certitude : *« Rien n'existe sans son contraire, sans ses colonies opposées et l'affrontement de ses faces. »* La première des *Dix runes d'été* de son dernier recueil est d'ailleurs une évocation de l'esprit nomade : *« Il faut aimer l'inespérable. Il enseigne à défier la cendre. Et il permet à ce qu'il fonde d'être incessamment recréé même sous d'ineffables noms. »*

« Les mots sont des possédés de réel des possédés d'amour / d'angoisse. » Toute autre, radicale, la géographie de Dominique Fourcade ne peut être figurée par aucune carte. Son voyage est verbal, grammatical, syntaxique et sonore. Le monde, dans sa poésie, est comme le produit du langage, le fruit, souvent amer, des combinaisons qui donnent à ce langage les couleurs du vertige. Dominique Fourcade serait-il *« conducteur d'avalanche »* ? Ou cherche-t-il plutôt *« à être conduit par l'avalanche »* ?

« Ce IL qui est la figure du poème, la figure de l'éloigné / la figure de la parole, celle qui par essence va trop loin / la forme même de l'autre, celui qui me manque le plus / et c'est quand j'en suis le plus proche qu'il me manque le plus. »

Tout se passe, tout a lieu dans le poème. La vie et la mort. La lumière. Subissant une crise dont la langue est le théâtre, le pronom perd son caractère personnel. *«Je »*, pas plus que *« il »*, n'ont d'autre réalité, d'autre monde, que celui du poème ; poème dont *« le site » « s'évanouit sans cesse à l'intérieur du poème »*. Tentative extrême, extrémiste même, le livre de Dominique Fourcade s'inscrit dans la suite et la continuité des précédents. Ses obscurités, en de nombreuses pages, peuvent laisser le lecteur perplexe, décontenancé, inquiet. Rarement indifférent.

Publié en même temps que son troisième livre de poèmes, un recueil d'essais de Hédi Kaddour (sur Baudelaire, Du Bouchet, Frénaud, Meschonnic, Grosjean, Réda...) porte un titre significatif, emprunté à Joseph Brodsky : *l'Émotion impossible* (2). Cette même impossibilité habite-t-elle les vers de Kaddour ? *« Croire quand même en la poésie sans que cette croyance aussitôt ne la tue »*, écrit-il ; ce qui est une manière de prendre, hors de ses (faux) prestiges, la poésie au sérieux, de l'attacher au temps qui est le sien – et qui est aussi le nôtre –, à ce temps dont René Char écrivait qu'il *«n'est jamais une ombre simple »*.

Loin des *« inévitables / Orgues de barbarie, qui prennent la voix / Pour une sœur de charité »*, Hédi Kaddour, avec des *« mots fêlés, des sons tenaces »*, *« des mots pour tous les sens »*, avec des images âpres et brutales, construit son poème sur la ligne brisée d'un lyrisme nullement alangui. Roborative, efficace, pensée, la poésie de Hédi Kaddour nettoie l'émotion, la rend peut-être possible.

Patrick Kéchichian

(1) Gallimard, 1990.
(2) Ed. Le Temps qu'il fait, 116 p., 85 F.

ARTS

Trois portraits d'un portraitiste

Suite de la page I

Les remarques sur les couleurs, la distinction du visage – ce répertoire sans surprise d'expressions codées – et de la tête, viande rouge et bleue, l'analyse du triptyque comme déploiement horizontal d'un rythme, les relations à la photographie et au hasard, la prosopopée violente de la chair détachée de l'os et souffrante, tout cela se lit comme les moments d'une pénétration de plus en plus profonde.

A aucun moment, l'auteur ne s'écarte de l'œuvre, il l'a sous les yeux, il l'a sous les doigts, il la touche du regard, il éprouve le grain de sa peau et l'épaisseur du pigment, il se blesse aux acidités des oranges et des violets, il suit le mouvement du chiffon et de la brosse qui ont tracé un contour sensible. Ce serait peu dire que parler de proximité et d'attention. Littéralement, bien au-delà d'une description et d'une décomposition opérées selon les habitudes de l'histoire de l'art conventionnelle, la peinture se fait phrase.

Comment est-ce possible, cette transsubstantiation ? Parce qu'*« il y a une communauté des arts, un problème commun. En art, et en peinture comme en musique, il ne s'agit pas de reproduire ou d'inventer des formes, mais de capter des forces »*, ainsi que l'écrit Deleuze. Et, plus loin : *« Rendre le Temps sensible en lui-même, tâche commune au peintre, au musicien, parfois à l'écrivain. »* C'est l'autre grandeur de l'essai : de Bacon, aller vers une pensée plus large, non point par constitution d'un système mais par allusions et maximes. Sous l'étude forcenée, une esthétique – usons de ce terme faute de mieux – se laisse soupçonner.

Elle procède, peu à peu, à des distinctions, dont celle qui reconnaît dans l'histoire de la peinture l'opposition d'un espace optique et de l'espace manuel. Elle avance des notions, dont l'« haptique », qualité de la peinture *« quand la vue elle-même découvrira en soi une fonction de toucher qui lui est propre et n'appartient qu'à elle, distinction de sa fonction optique »*. L'incompatibilité de l'optique et du manuel est alors dépassée. L'art des anciens Egyptiens, de Michel-Ange et de Bacon serait de ce côté, celui d'un *« troisième œil »*, *« nouvelle clarté »* à laquelle n'accèdent que peu de peintres.

Par comparaison, quelles que soient leurs qualités, d'autres essais consacrés au plus grand peintre anglais contemporain – et l'un des quatre ou cinq de ce siècle, toutes nations confondues – ne peuvent que paraître un peu insuffisants. Ainsi de celui de John Russell, complété et mis à jour depuis la mort de Bacon. S'il se garde de tomber dans la manie biographique et chroniqueuse à la Farson, il se défend moins bien contre la tentation de l'apologie. Elle lui inspire des considérations étranges, dont la moindre n'est pas celle qui prétend que *« les portraits cubistes de Picasso et de Braque sont, par exemple, un retour à Corot du point de vue plastique »*, cela pour mettre en évidence que Bacon *« a réinventé la relation entre le peintre et la chose peinte »* mieux qu'eux, application du modèle avant-gardiste dont il est fort douteux que le peintre eût été flatté.

D'autres analyses convainquent mieux, d'autant mieux qu'elles se fondent sur une connaissance précise des propos de Bacon sur l'art et sur la fréquentation du peintre, voisin de l'historien à Londres. Il n'empêche que le sentiment d'une recherche inaboutie, laissée en suspens, comme inachevée faute d'envie, trop précautionneuse ou trop descriptive, ne cesse pas tout au long du livre. Les dernières pages, récit syncopé et flottant des dernières années de Bacon, ne sont pas de nature à le dissiper.

Philippe Dagen

PHILOSOPHIES

par Roger-Pol Droit

La face cachée de Spinoza

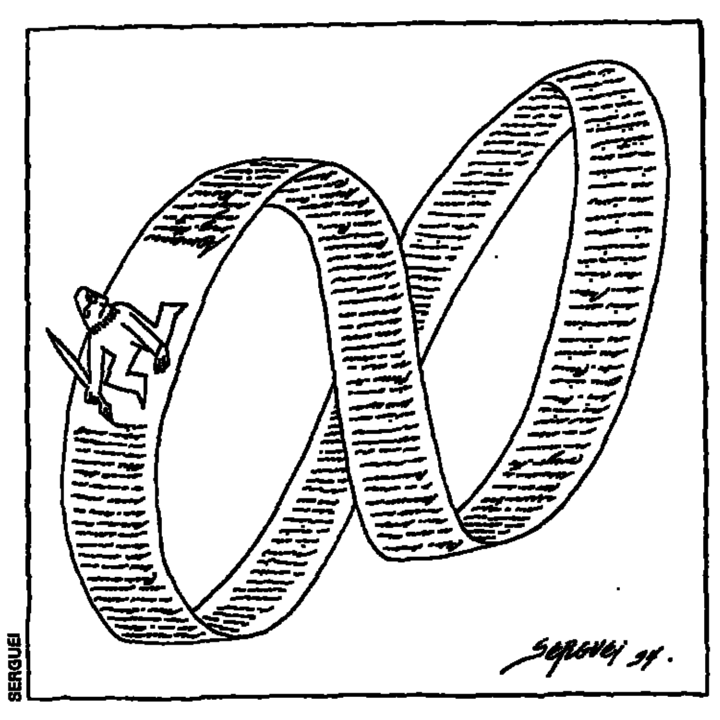
SPINOZA
L'expérience et l'éternité
de Pierre-François Moreau.
PUF, coll. « Epiméthée », 612 p., 385 F.

UN traité comme ceux des géomètres, avec définitions, axiomes, démontrations – ainsi se présente l'*Ethique*. Spinoza y traite de Dieu, des passions, de la servitude et de la délivrance. Mais cela ne change rien au fait que le philosophe entend établir chaque proposition avec la même certitude que les mathématiciens déduisent leurs théorèmes. A première vue, cette reconstruction rationnelle du monde laisse fort peu de place à l'expérience. Par rapport à la netteté des arguments logiques, ce que nous éprouvons tous, quotidiennement, paraît entaché d'erreur ou d'illusion. Incertaine, aléatoire, imaginaire, approximative, trompeuse... l'expérience commune pourrait sans dommage être laissée de côté.

C'est du moins ce qu'ont cru de très nombreux commentateurs du spinozisme. Certains soulignent en passant le caractère inconsistant du domaine de l'expérience. La plupart se contentent de faire silence. La cause leur paraît entendue : ce philosophe, qui fait appel à la seule puissance de la raison, n'attend rien des constats triviaux accumulés au jour le jour. D'ailleurs, il le dit lui-même, dans une lettre à De Vries, en février ou mars 1663 : *« L'expérience ne nous enseigne pas les essences des choses. »* Vouloir étudier la place de cette notion chez Spinoza serait donc vain : il n'y a presque rien à voir.

CE n'est pas ce que pense Pierre-François Moreau. Il s'emploie à montrer, sur 600 pages, que ce thème négligé, réputé secondaire, est en fait capital. L'ouvrage est minutieux, savant, préoccupé de nuances à première vue microscopiques. Mais il est, de bout en bout, conduit avec une clarté maîtrisée, et parfaitement limpide. Auteur, dès 1975, d'une introduction à la pensée de Spinoza (1), Pierre-François Moreau, aujourd'hui professeur à l'Ecole normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud, n'a cessé d'explorer cette inépuisable pensée. Le travail qu'il publie à présent change tout simplement notre compréhension d'un philosophe parmi les plus grands.

Si le terme d'expérience n'apparaît pas souvent chez Spinoza, il figure en bonne place à des moments-clés de son parcours intellectuel et spirituel. En particulier au commencement du trajet, quand il s'agit d'entrer en philosophie, si l'on peut dire, avec le *Traité de la réforme de l'entendement*. Première phrase de ce premier texte : *« Après que l'expérience m'eut enseigné que tout ce qui arrive dans la vie commune est vain et futile... »* L'expérience n'a donc pas un mince pouvoir : elle peut au moins provoquer la conversion à la philosophie. Schopenhauer a contribué à rendre célèbres ces pages de jeunesse où Spinoza use d'un ton familier et surtout pathétique, qu'on ne retrouve plus chez lui ensuite.


SERGUEI

Pierre-François Moreau donne de ce prologue un commentaire extrêmement détaillé. A ses yeux, le tragique et le rationnel ne constituent pas chez Spinoza deux univers disjoints, mais au contraire imbriqués. Surtout, l'interrogation sur le caractère réellement autobiographique ou bien purement rhétorique de ce récit initial doit laisser place, selon lui, à l'idée qu'il s'agit là de l'*« autobiographie de tout le monde »*, selon une formule empruntée à Gertrud Stein, qui l'utilisait en un autre sens. Spinoza rassemble en effet les éléments d'un itinéraire subjectif. Mais il le débarrasse de tout ce qui le rendrait singulier. Or c'est cela, exactement, que désigne l'expérience : le terrain commun à toutes les vies individuelles, le registre de la familiarité partagée, indépendamment de l'infinie variété des complexions et des histoires personnelles.

A l'autre extrémité du parcours, quand il ne s'agit plus d'entrer dans la méditation philosophique, mais presque d'en éprouver l'achèvement, au dernier livre de l'*Ethique*, il est encore question d'expérience. *« Nous sentons et nous éprouvons que nous sommes éternels » (Sentimus experimurque nos aeternos esse)*, écrit Spinoza – ce que Schopenhauer, là encore, ne manque pas de souligner. Que signifie cette phrase ? Le travail de Pierre-François Moreau dissipe la confusion, trop fréquente, entre cette éternité spinoziste et la traditionnelle « immortalité de l'âme ». Chez Spinoza, l'expérience de l'éternité est, dès cette vie, la chose du monde la mieux partagée, si l'on peut dire. Le terme, en effet, ne désigne plus pour lui ce qui dure tout le temps ni ce qui se situe hors du temps, mais l'existence elle-même, appréhendée sous la forme de sa nécessité interne.

ENTRE ces deux moments, l'étude de Pierre-François Moreau discerne une présence de l'expérience constamment à l'œuvre dans la pensée de Spinoza. Il ne s'agit pas de l'expérience vague de notre relation générale au monde. Ni de l'expérimentation construite dans une perspective scientifique, que Spinoza pratique régulièrement. Et pas non plus de l'expérience mystique – bien que celle-ci ne soit pas absente de son horizon. C'est sous d'autres noms, en des lieux inattendus mais fondamentaux, qu'un regard subtil découvre cette face cachée du système.

De quoi est-elle faite ? Pour le dire vite, l'expérience rassemble tout ce qui ne peut être déduit ou démontré, mais qui relève seulement d'une sorte de constat. Ce domaine est très vaste. Quelle que soit, en effet, l'importance de ce que la raison peut déduire, des pans de l'existence humaine, auxquels Spinoza accorde une attention fort vive, échappent à son emprise. Le langage, par exemple, et les aspects multiples de son usage ne relèvent pas de l'essence. C'est seulement en s'enquérant de leur existence qu'on peut en connaître le détail. Spinoza ne cesse de le reconnaître implicitement, en particulier dans ses réflexions sur la grammaire hébraïque et sur le texte biblique.

Il en va de même pour les passions humaines. Leurs formes universelles peuvent être étudiées dans leur logique propre, *« comme s'il s'agissait de lignes et de figures »*. Mais le détail exact de leurs combinaisons particulières – leur *ingenium*, dans le vocabulaire du philosophe – ne peut être appris, chez les individus comme chez les peuples, que par l'observation empirique. Enfin, il n'en va pas autrement de l'histoire. La *« fortune »* désigne, en l'occurrence, l'aspect variable et opaque des circonstances de la vie privée comme de la politique.

Du coup, les fonctions de l'expérience paraissent plus subtiles que les commentateurs, jusqu'à présent, ne l'avaient dit.

Car la rationalité ne se trouve jamais séparée de cette part des choses qui se donne indépendamment d'elle. Il faut donc cesser de croire la philosophie extérieure au monde quotidien. Spinoza emprunte au vocabulaire de tous les jours les termes avec lesquels il taille et polit des concepts. *« Le propre du spinozisme*, conclut Pierre-François Moreau, *est de fonder sur ces notions à la fois héritées et proches de chacun un mode d'approche de la réalité qui introduit les préoccupations pré-philosophiques au cœur même du système. L'expérience alors n'est pas la périphérie : c'est le point par où l'extérieur est à l'intérieur. »*

AUX habituelles ruptures entre géométrie et expérience, raison et vie commune, démonstration et constatation, ce travail substitue des imbrications, des passerelles, des inclusions. Cela ne concerne pas seulement les historiens et les gens de métier. Un changement de paysage affectant l'une des pensées sources de la modernité ne saurait demeurer longtemps sans répercussion.

(1) Editions du Seuil, coll. « Ecrivains de toujours ».

★ Parmi les publications consacrées à Spinoza ces derniers temps, signalons également un ouvrage d'André Tosel, *Du matérialisme de Spinoza*, et un collectif sous la direction de Myriam Revault d'Allonnes et Hadi Rizk, *Spinoza : puissance et ontologie*. Les deux volumes ont paru dans la collection « Philosophie-Epistémologie » des éditions Kimé (respectivement 218 p., 190 F et 220 p., 170 F).

Par ailleurs, la fort discutable traduction de *l'Ethique* par Roger Caillois, qui figure dans le volume d'œuvres de Spinoza de la « Bibliothèque de la Pléiade », vient d'être reprise dans la collection « Folio-Essais » (n° 235) – ce qui, pour le moins, ne s'imposait guère.

HISTOIRE

Les énigmes d'un massacre

La Saint-Barthélemy a-t-elle été voulue par Catherine de Médicis ? Denis Crouzet, à son tour, remet en cause cette interprétation traditionnelle

LA NUIT DE LA SAINT-BARTHÉLEMY
Un rêve perdu de la Renaissance
de Denis Crouzet.
Ed. Fayard, 658 p., 180 F.

Pendant l'un des moments de paix qui entrecoupèrent les guerres de religion, des poètes et des intellectuels, groupés autour de Jean-Antoine de Baïf, fondèrent en 1570, sous patronage royal, l'Académie de poésie et musique. Partageant une foi néoplatonicienne dans les capacités de la musique à conduire l'homme vers le bien, ses membres se consacrèrent à la poésie métrique et à l'étude des sciences, afin d'élaborer un art censé enflammer le coeur de chacun par l'amour divin. Cette initiative était dans la ligne des entreprises de Catherine de Médicis. Depuis 1564, elle s'était en effet révélée organisatrice talentueuse de fêtes et de magnificences – un de ses buts étant de réconcilier les grands seigneurs protestants et catholiques, par le biais de leur participation commune à des ballets et des spectacles qui représentaient la paix.

L'activité artistique de la cour des derniers Valois façonne l'image d'une Catherine de Médicis championne de la concorde. Mais, aux lendemains des *« noces vermeilles »* de la Saint-Barthélemy, l'histoire politique a retenu une image toute différente : celle d'une femme machiavélique qui n'hésita pas à utiliser l'arme politique de l'assassinat et fut un des grands responsables du sanglant événement. Comment réconcilier ces deux images de la reine-mère ? La question s'est posée depuis que la brillante historienne anglaise Frances Yates a commencé à nous révéler les ambitions artistiques de sa cour (1). Elle devient plus aiguë avec la parution du livre érudit et provocateur de Denis Crouzet. Cette étude propose, en effet, une réinterprétation systématique de la succession fatale de gestes et de décisions qui menèrent de l'attentat manqué contre l'amiral Coligny au conciliabule de la nuit du 23 août 1572 (où fut prise la décision de liquider les chefs de file huguenots) pour culminer dans l'explosion de violence qui parcourut les ruelles de Paris et aboutit à l'assassinat de milliers de protestants.

Ce travail appartient à la mouvance « révisionniste » qui, depuis quelques années, a ébranlé le consensus des historiens sur la participation criminelle de Catherine. La première attaque contre les idées reçues vint, dès 1973, de N. M. Sutherland, qui insiste sur la fragilité des causes « diplomatiques » du massacre (2). Les sources concernant les actes des membres de l'entourage du roi pendant les jours fatidiques lui paraissent entachées de tant de contradictions ou de partis pris qu'il faut admettre une ignorance presque totale de ce qui se déroulait dans les coulisses du Louvre. Du coup, il juge *« imbécile »* la thèse selon laquelle Catherine aurait permis l'assassinat de Coligny.

En 1987, Jean-Louis Bourgeon a rejoint le camp de Donald Sutherland. Niant que Catherine ou Charles IX aient pu autoriser le massacre de la haute gentilhommerie protestante, il souligne pour sa part, la responsabilité de Philippe II d'Espagne et voit dans le mécontentement de la population parisienne envers l'impôt l'une des vraies raisons de l'explosion de violence qui a secoué la capitale (3).

Si Denis Crouzet rejoint les vues de Sutherland et de Bourgeon concernant le manque de fiabilité des sources relatives au massacre, il rejette cependant les interprétations avancées par Bourgeon. Ses premiers chapitres proposent une lecture de plusieurs récits du massacre. Il souligne leurs silences, montre combien ils ont été construits à d'autres fins qu'une présentation neutre des faits, étudie la fréquence avec laquelle ils réemploient des éléments de récits antérieurs à l'événement lui-même.

Face aux énigmes soulevées par les sources, l'auteur ne proclame ni l'impossibilité de toute compréhension de l'événement ni la nécessité d'un tri systématique des informations. Au contraire, et c'est là l'originalité principale du livre, il cherche à reconstruire les systèmes de croyances et d'images qui auraient façonné les gestes et les décisions des acteurs du drame. *« C'est hors du champ des récits, dans l'imaginaire même des actions politiques, qu'une structure peut se découvrir, une structure grâce à laquelle une lisibilité historique peut être rétablie. »* Les fêtes de cour, les écrits de Francesco Patrizi, de Louis Le Roy, de Ronsard, et surtout certains tableaux d'Antoine Caron, dont Crouzet propose une interprétation détaillée et neuve, lui fournissent des clefs pour comprendre la politique de Charles IX et de sa mère. Ensemble, ils avaient doté la *« royauté d'un rêve qui aspirait à faire glisser progressivement l'ensemble de la société française dans l'harmonie universelle »*. Rêve hélas irréalisable.

« Un crime d'amour »

La seconde moitié du livre suit le fil des événements à partir de la paix de Saint-Germain en 1570. La participation de la reine-mère dans l'assassinat manqué de Coligny, jugée contraire à sa politique de réconciliation, est récusée. Si des présomptions n'en demeurent pas moins que la reine-mère et son fils approuvèrent la liquidation des leaders protestants, cette décision serait aussi, selon Crouzet, le fruit de la même politique. Elle aurait été prise pour couper court aux menaces de vengeance proférées par les huguenots et pour parer au danger d'une reprise des guerres civiles. Elle aurait donc été *« dans les arcanes de son secret* (....) *un crime d'amour »*, mais, tragiquement, un abîme se serait creusé entre la vision néo-platonicienne qui façonnait la politique royale et l'idéal de la royauté diffusé dans la population catholique de la capitale par les prédicateurs. Depuis une décennie, ceux-ci exigeaient un roi à l'image de ceux de l'Ancien Testament, prêt à châtier l'hérésie et la corruption par le feu et le sang. Quand le roi approuva le meurtre des chefs protestants, la partie militante du catholicisme parisien comprit son geste comme une adhésion évidente à cette image de la royauté, et se lança avec ardeur dans l'accomplissement de l'entreprise d'élimination de la gangrène hérétique...

Parfois plus brillant que convaincant, Denis Crouzet est un historien qui aime se lancer dans le débat interprétatif et bousculer les habitudes de pensée. Les systèmes de l'imaginaire qu'il reconstruit pour interpréter ensuite à leur lumière les actions des hommes, ne restituent qu'en partie les différents milieux culturels de l'époque. Tout autant que l'Académie de poésie et de musique, la cour des derniers Valois protégea de savants lecteurs de Machiavel et Tacite. Pourquoi, dès lors, ne garder de Catherine de Médicis et de Charles IX que la seule vision de souverains néo-platoniciens agissant hors de tout calcul, indifférents à la *realpolitik* ? Quant à la critique des sources, les « révisionnistes » n'ont pas encore avancé d'arguments vraiment déterminants pour douter de la fiabilité des rapports diplomatiques qui insistent sur la participation de Catherine dans la tentative d'assassinat de Coligny. Il n'est donc pas du tout certain qu'il faille rejeter le récit classique des origines du massacre (4).

Reste que l'intelligence de l'auteur, son inépuisable curiosité pour la lecture des écrits les plus variés de l'époque, et son obstination à reconstituer leur logique sous-jacente, permettent à sa *Nuit de la Saint-Barthélemy* de foisonner en révélations sur des aspects insoupçonnés de la culture de l'époque et sur la façon dont le massacre fut vécu et compris par les contemporains. Le dossier des origines de la Saint-Barthélemy est maintenant rouvert. Ceux qui continueront à essayer d'y voir clair trouveront dans le livre de Denis Crouzet de quoi alimenter longuement leur réflexion.

Philip Benedict

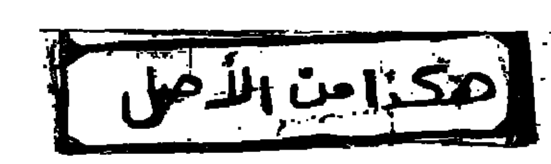
▶ Universitaire américain, professeur à History Brown University, Providence (Rhode-Island).

(1) Voir surtout *The French Academies of the Sixteenth Century* (Londres, 1947), et *The Valois Tapestries* (Londres, 1959).

(2) N. M. Sutherland, *The Massacre of St Bartholomew and the European Conflict. 1559-1572* (Londres, 1973).

(3) Parmi ses nombreux écrits récents sur le sujet, voir surtout « Les légendes ont la vie dure : à propos de la Saint-Barthélemy et de quelques livres récents », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1987), pp. 102-116, et *l'Assassinat de Coligny*, Droz, Genève, 1992.

(4) Pour une défense vigoureuse des anciennes vérités, on lira « Arrêtez le massacre ! », de Marc Venard, *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1992), pp. 645-661.





هكذا من الأصل

ENTRETIEN

« Le mal est un défi pour la philosophie »

Les grandes religions, leurs textes fondateurs, leur pluralité ainsi que leur relation à la pensée rationnelle sont au cœur du troisième recueil d'articles de Paul Ricœur

Paul Ricœur, qui fut notamment directeur du Centre de recherches phénoménologiques et herméneutiques au CNRS, a aujourd'hui quatre-vingt-un ans. Depuis qu'il est entré en philosophie, cet héritier de la phénoménologie husserlienne et des philosophes de l'existence (Gabriel Marcel, Emmanuel Mounier, Karl Jaspers) n'a eu de cesse d'élargir la philosophie de la réflexion par un dialogue, non seulement avec la linguistique et la psychanalyse, mais aussi avec la phénoménologie de la religion et l'exégèse biblique. En témoigne ce Lectures 3. Aux frontières de la philosophie *(1), qui vient de paraître, tout entier centré sur les rapports du philosophe aux textes fondateurs des grandes religions. S'étonnera-t-on vraiment que la réflexion sur le mal soit, selon Paul Ricœur – auteur, dès 1960, d'une* Symbolique du mal *(2) –, « le lieu géométrique du livre » ?*

« Après* Lectures 1, Autour du politique, *puis* Lectures 2, la Contrée des philosophes, *voici* Lectures 3, Aux frontières de la philosophie. *La philosophie a-t-elle donc des frontières ?

– Je distinguerai limite et frontière. Les limites, ce sont les bornes que la raison s'impose à elle-même quant à sa compétence. La raison a une circonscription de validité, et ce qui est en dehors n'est pas de son ressort. Sauf si – et c'est le cas de la philosophie de la religion – elle essaye de rendre compte de son dehors en ses termes à elle ; alors, c'est le philosophe qui mène le jeu, avec sa propre conceptualité. Le problème, ici, n'est pas Dieu comme être, mais la religion comme phénomène social, culturel. La philosophie de la religion fait certainement partie de la philosophie, bien que la religion soit hors limites.

» Les frontières, elles, sont culturelles. La philosophie ne se les donne pas à elle-même, au nom d'une sorte d'ascétisme de la rigueur, mais elles les rencontre comme un fait culturel : il y a, en dehors de la philosophie, de la pensée, de la croyance, de la conviction, de la motivation. J'y insiste : la philosophie n'est pas le seul mode de la pensée. Si elle se donne des limites qui définissent ce qui est pensable selon ses propres critères de rationalité, elle reçoit ses frontières par rapport à du pensable extérieur à elle.

» Du côté philosophique, même s'il y a des écoles et des traditions, on a une lecture libre : il n'y a pas d'autorité de lecture. Au contraire, les écrits religieux, dans la mesure où ils jouent le rôle de textes fondateurs à l'égard de communautés spécifiques qui reçoivent d'eux leur identité, fonctionnent d'une tout autre façon : ils sont inséparables d'une tradition de lecture qui repose essentiellement sur l'histoire de leurs interprétations.

» Aussi suis-je particulièrement attaché à l'idée d'une pluralité de textes fondateurs et d'une pluralité de communautés. On touche là à un phénomène très troublant, mais avec lequel il faut bien vivre : c'est que le religieux n'existe nulle part sous forme universelle. Il y a des noyaux organisateurs du religieux, des textes fondateurs.

» Une des grandes différences entre les domaines juif et chrétien est presque toujours sous-estimée par les chrétiens : c'est le fait que l'Ancien Testament n'est jamais lu par les juifs à part du Talmud. Or le Talmud, hérité de modes de lecture qui sont en fait des modes d'interprétation, est un gigantesque appareil de discussion, où un rabbin répond à un autre rabbin, etc. Aux XVIe-XVIIe siècles, la tradition talmudique se continue avec le Zohar et la Kabbale, où on assiste à un extraordinaire feu d'artifice d'interprétations et de spéculations.

– Cela n'est-il pas propre au judaïsme ?

– Il est vrai que le christianisme s'est développé d'une façon souvent plus autoritaire, mais néanmoins beaucoup plus fragmentée qu'on ne le dit généralement. La pluralité est déjà à l'origine, puisque l'on a quatre Evangiles pour interpréter la passion du Christ. On aurait pu imaginer une communauté qui en aurait gardé un seul, en disant : « C'est celui-là le bon. » Nous avons là des lectures différentes du mystère central de la Passion et de sa signification.

– Le pluralisme du phénomène religieux tient-il au particularisme des communautés où il est reçu, ou bien faut-il en chercher la raison en amont ?

– C'est le caractère insondable du mystère qui provoque une multiplicité de lectures partielles et plus ou moins complémentaires. Quand je dis insondable, c'est sans aucune complaisance pour l'obscur. C'est simplement au nom de l'idée que, aussi profond que je creuse, il y a encore plus loin à creuser ; il y a toujours une réserve de sens qui échappe à cette scrutation. Les textes fondateurs eux-mêmes n'épuisent pas leur propre visée, à cause de la nature même du fond auquel ils rendent témoignage.

– Après la section sur la philosophie de la religion, dans votre livre, et avant celle consacrée à l'exégèse, vous placez une série de textes relatifs au problème du mal. Ce n'est pas fortuit...

– La réflexion sur le mal est le lieu géométrique du livre. Si l'on revient à l'image de la frontière, je dirais que le mal est en porte-à-faux sur la frontière. Les philosophes ont essayé de s'en emparer en élaborant des théodicées ; quant aux sagesses religieuses, dont le modèle est ici la méditation de Job, elles n'essayent pas d'expliquer le mal mais d'apprendre à vivre avec lui de façon signifiante.

» En vérité, le mal est un défi pour la philosophie comme pour la théologie. La philosophie réussirait si elle parvenait à montrer qu'il est nécessaire qu'il y ait du mal pour qu'il y ait du bien, que cela fait partie d'un grand dessein. Mais, si l'explication échoue, le problème bascule alors et change de nature : il n'est plus de savoir d'où vient le mal, mais comment le diminuer ; cela devient un problème éthique et politique. En somme, la philosophie ne « reconnaît » le problème du mal qu'en renonçant à le récupérer et en retournant la question de l'origine vers celle du devoir. En revanche, dans une perspective religieuse, qu'elle soit juive ou chrétienne, le mal demeure mystère ; il ne s'agit plus d'expliquer, c'est-à-dire de rationaliser, mais de vivre dans la tension la plus extrême le scandale du mal et la reconnaissance pour tout ce qui nous apparaît comme don.

» Ce n'est pas par hasard, à cet égard, que les évangélistes Marc et Matthieu mettent dans la bouche du Crucifié le verset du Psaume 22 : *« Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? »* : sans doute d'abord pour marquer la grande continuité du Nouveau et de l'Ancien Testament ; mais aussi parce que la plainte est un mode originaire et irréductible du rapport à Dieu.

– Lorsque vous parlez de religions, vos exemples sont empruntés au judaïsme et au christianisme. Voulez-vous dire que ce sont les seules qui comptent à vos yeux ? A quoi évaluez-vous la grandeur d'une religion ?

– A sa capacité de produire de la compréhension de soi ; au niveau personnel, au niveau communautaire, et jusque dans le domaine social et politique ; à sa capacité de rendre l'homme *capable* d'entrer dans la sphère éthico-politique, *capable* d'exister avec d'autres, dans des institutions, de produire une culture, des arts, des sciences. C'est cela qui me paraît avoir été effectué d'une façon exemplaire par le judaïsme et le christianisme.

» Cela étant, je n'ai aucune difficulté à reconnaître que certaines dimensions du sacré, ou du religieux, soient exprimées ailleurs. Mais, pour moi, la seule grande religion qui soit digne de confrontation avec le judaïsme et le christianisme, si c'est une religion, c'est le bouddhisme, avec l'idée centrale de la compassion. Il y a là quelque chose de tellement radical ! Des confrontations avec le bouddhisme représenteraient une grande avancée, d'autant plus qu'il n'y a pas eu chez eux la prétention, qui a fait chez nous tant de mal, d'être seul à détenir la vérité.

– C'est bien là, par excellence, le mal du religieux.

– Le mal n'est pas seulement le point de départ du religieux ; il l'accompagne dans tout son développement, dans la constitution de la mauvaise foi de la foi, du faux culte du culte, etc. L'ombre du mal suit le trajet entier du religieux, avec ce paradoxe qu'il culmine là où on est le plus près de la source ; sans doute parce c'est là qu'est la plus grande la tentation d'appropriation.

– Vous avez évoqué le bouddhisme. Mais, parmi les communautés fondées par le même Livre, outre le judaïsme et le christianisme, il y a l'islam.

– Je l'aborde avec le sentiment, qui est peut-être un préjugé, que je n'y trouverai rien que je n'ai déjà dans la Bible hébraïque et dans les écrits néotestamentaires. Mais j'essayerai tout de même de justifier ma réticence. Dans l'islam, le rapport au Livre n'est pas de même nature. Les écrivains néotestamentaires ont parfaitement su que, s'ils écrivaient en grec, Dieu ne parlait pas en grec, et que, par conséquent, il y avait un écart entre l'origine de la parole et son expression humaine. Ecart qui crée un espace originaire d'interprétation. Au contraire, l'idée que Dieu parle en arabe par la bouche de Mahomet crée un télescopage entre Dieu, Mahomet et le Coran ; il est alors extrêmement difficile que se déploie une histoire de l'interprétation. Tout au long du Moyen Age latin, en revanche, il y a eu compétition entre l'interprétation scripturaire et la spéculation philosophique, entre la *lectio divina* et la *quaestio* philosophique ; il s'est fait entre elles des mélanges, des jonctions, des oppositions, mais c'est de cela qu'a vécu la pensée occidentale tant que la référence religieuse a été dominante.

» J'ai l'impression que le grand problème de l'islam est là : comment arriver à intégrer l'interprétation dans sa lecture de ses propres textes, comment composer avec la critique ? Ce qui est tout à fait caractéristique des cultures issues du judaïsme et du christianisme, c'est qu'*elles* ont toujours eu à négocier avec la critique. Je dirais que cette possibilité est née à partir du moment où la Bible hébraïque a été traduite en grec par les Septante ; de ce jour, ce qui était un phénomène religieux du Proche-Orient a fait partie de la grande mouvance hellénistique, et la confrontation est devenue latente.

– La spécificité de l'islam serait-elle ailleurs ?

– Mes amis islamologues et musulmans attachent beaucoup d'importance au fait que l'impact du Coran sur la vie s'effectue au travers du juridique, dans le cadre d'une législation concernant la vie quotidienne. Ni les juifs ni les chrétiens n'y ont prétendu au même degré, mais toujours en composition avec l'histoire de la vie morale et de la culture.

– Tout de même, il y a bien eu dans le judaïsme quelque chose de ce genre.

– Oui, dans le judaïsme du second Temple, il y a eu la tentation théonomique de faire une société intégriste, intégrale en tout cas. Mais la destruction du Temple a déplacé le centre de gravité du culte sacrificiel vers la synagogue et la maison d'étude. Le caractère studieux, au sens le plus fort du terme, du judaïsme a été extraordinairement puissant et, à mon sens, d'une fécondité intellectuelle sans pareille.

» Dans le christianisme, on trouve quelque chose d'un peu semblable grâce au débat avec la philosophie grecque – platonicienne, aristotélicienne, stoïcienne – qui a duré jusqu'au XVIIIe siècle. Le christianisme a tout de suite eu son autre, qui était à la fois son moyen d'expression et sa contestation interne. C'est ce débat qui a fait la vitalité de la pensée chrétienne.

– Jusqu'au XVIIIe siècle, sans doute ; mais la critique n'a-t-elle pas réduit la part du religieux plus que vous ne le souhaiteriez ?

– La chrétienté a disparu, ou si vous préférez, l'idée d'une société qui serait tout entière organisée selon des principes internes au christianisme. Sous la pression de la contrainte, mais d'une façon qui peut être justifiée de l'intérieur du message chrétien, nous sommes amenés à une situation qui me paraît très saine et très évangélique : celle du levain dans la pâte. Il faut être non seulement patient, mais sans souci sur l'efficacité d'une parole, entendue ou non, reçue ou pas. Vivre et revivre, dans une société sécularisée, et avec les ressources de la modernité, l'acte fondateur originel, c'est mon destin et je l'assume sans angoisse.

– Sécularisée, c'est-à-dire où le religieux est coupé du politique ?

– Non, pas du politique mais du pouvoir. Prenez l'exemple de la justice. La justice a sans doute un fond religieux ; mais elle est devenue une institution humaine : ce sont des hommes qui disent la justice sur des hommes. La fonction de motivation profonde que j'attache au religieux consiste à encourager la justice à aller au bout de son projet : être toujours plus universelle qu'elle ne l'est – puisqu'elle est toujours limitée par des préjugés ethniques, culturels, nationaux –, et, d'autre part, être toujours plus singularisante – alors que sa pente est de penser les cas sous une norme universelle.

Aller le plus loin sur la ligne de l'universel, le plus loin sur la ligne de la singularité et, enfin, le plus loin vers celle des deux motivations de la justice qui est la plus humanisante : faire prévaloir le motif de coopération sur le motif d'intérêt, même mutuel, je crois que c'est la fonction du commandement d'amour par rapport à la règle de justice. Autrement dit, la charité n'est pas une alternative à la justice ; c'est une demande de plus de justice. C'est en cela que le religieux a un rapport, non pas avec la politique, et encore moins avec les pouvoirs, mais avec le politique.

– Cette façon de comprendre l'articulation du religieux et du politique a-t-elle des conséquences sur ce qu'on appelle « laïcité » ?

– Je trouve tout à fait étonnant que l'on parle, dans l'enseignement public, des dieux égyptiens ou grecs, que les jeunes gens connaissent Isis et Osiris et les amours de Zeus, mais qu'ils n'aient aucune idée d'Ezechiel ou de Jérémie, ni de ce qu'est un Psaume.

» Il y a deux degrés de laïcité. Le premier est une laïcité d'abstention : l'Etat n'a pas de religion, il ne reconnaît et ne subventionne aucun culte ; il est responsable de la paix et de l'ordre public, de la cohabitation des libres arbitres. Le second est une laïcité de confrontation : elle consiste dans la distribution égale de la parole dans l'espace public.

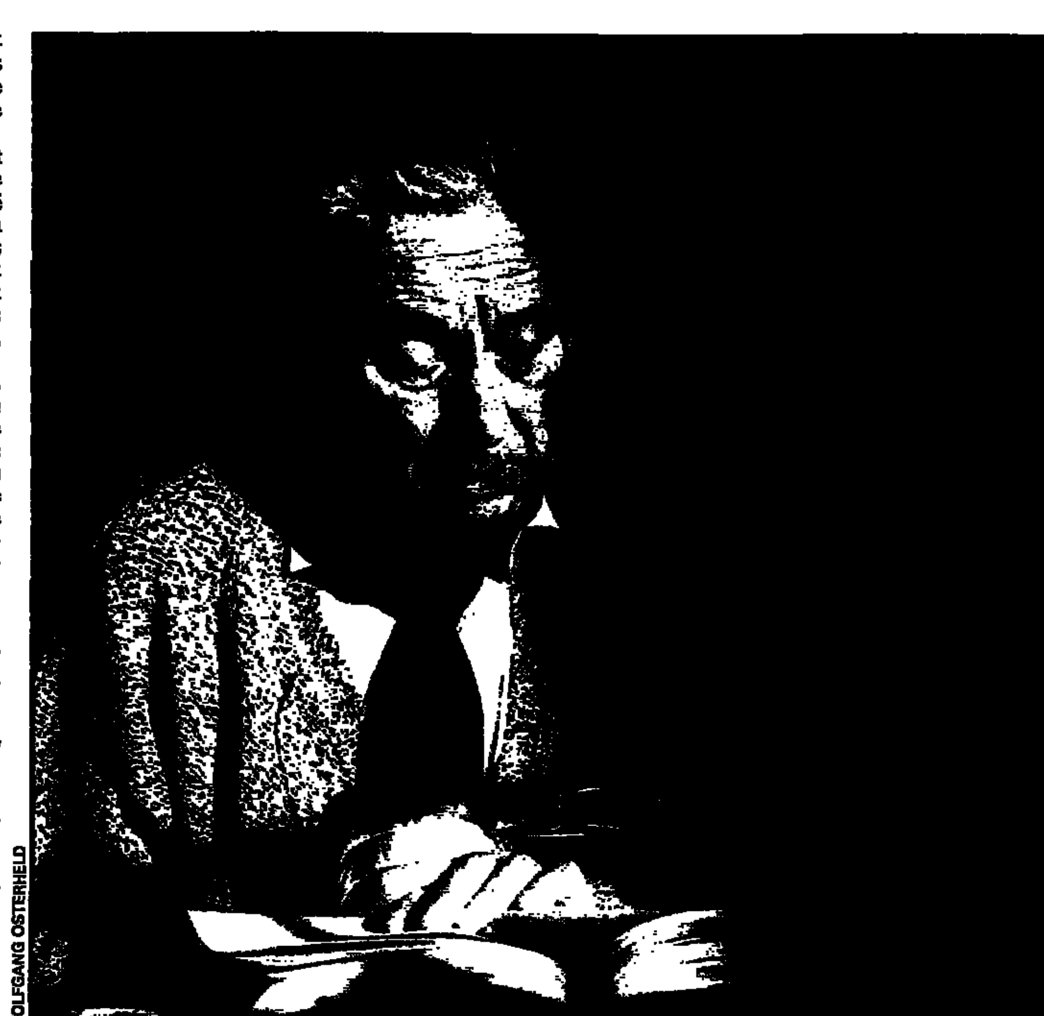
» Or l'école est entre la société civile, où s'opère la grande confrontation des différentes convictions, et l'Etat ; elle est dans un lieu intermédiaire. Et il serait souhaitable qu'elle prépare, au moins par une information des termes du débat, à la confrontation qui a lieu dans l'espace de la société civile. Ce serait là une forme intermédiaire de laïcité, non plus simplement d'abstention, mais d'initiation à la discussion.

» Car la société a besoin que soient présents, sous la forme d'une sorte de tuilage, ses différents héritages spirituels et culturels ; ce sont eux qui motivent le civisme. Là, l'héritage religieux entre en composition avec les deux autres grandes traditions de la modernité : les Lumières et le romantisme.

» Les membres des communautés religieuses devraient être responsables de pratiquer de bonne foi cette information, mais devraient attendre la réciproque de la part de ceux qui font de la laïcité une conviction forte, et qui récusent le droit de l'*héritage juif et chrétien* d'entrer en composition avec elle dans le soutien de la morale du civisme. Je souhaite que se développe une telle laïcité positive, faite d'information pédagogique, et non plus seulement une laïcité d'abstention. »

Propos recueillis par
François Azouvi

(1) Editions du Seuil, 384 p., 160 F.
(2) Aubier.


WOLFGANG OSTERHELD

Paul Ricœur : « Le religieux n'existe nulle part sous forme universelle »

Pour moi, la seule grande religion qui soit digne de confrontation avec le judaïsme et le christianisme, c'est le bouddhisme, avec l'idée centrale de la compassion »

Une méditation polyglotte

PAUL RICŒUR
d'Olivier Mongin.
Seuil,
coll. « Les contemporains »,
272 p., 150 F.

Olivier Mongin est de ceux qui connaissent toute l'œuvre de Paul Ricœur, et ce n'est pas peu. Après avoir édité les trois volumes de *Lectures*, il donne aujourd'hui ce petit livre qui n'est ni une biographie intellectuelle ni un résumé chronologique des principaux écrits du philosophe, mais un essai sur sa pensée, conçu selon quelques thèses maîtresses bien dessinées et argumentées.

Contre ceux qui majorent à l'excès la différence entre les écrits initiaux – *Philosophie de la volonté* (3 vol.) – et les travaux de la période proprement herméneutique – symbolisée par *le Conflit des interprétations* –, Olivier Mongin rétablit la continuité entre ces massifs et les ouvrages récents – *Temps et récit, Soi-même comme un autre*. A juste titre, il rappelle que ce sont les mêmes interrogations qui courent le long de cette méditation marquée par un renouvellement incessant, mais aussi par une fidélité à soi-même, comme s'il y avait, de la part du philosophe, un engagement pris tôt et tenu fermement. Familier de cette œuvre exceptionnellement abondante, Olivier Mongin est bien placé pour en apprécier la constance sous les inflexions.

La pensée de Paul Ricœur est restée, en France, longtemps sous-estimée, alors qu'en Italie, aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne, elle était reconnue comme fondamentale. Comme le souligne Olivier Mongin, le philosophe discute depuis les années 60 avec des penseurs de formation anglo-saxonne et avec des auteurs allemands *« qui pensent sur les décombres de l'hégélianisme, de Rosenzweig à Habermas »*. Ce polyglottisme philosophique aura été en avance.

F. A.

EN POCHE

Les trente ans de « GF »-Flammarion

Avec trente années d'existence et plus de trente millions d'exemplaires vendus, « GF »-Flammarion réussit une jolie équation. Petit rappel historique : en 1964, la collection voit le jour sous les auspices d'Henri Flammarion et de Jean Garnier. Lorsque les deux éditeurs se séparent, en 1978, éditorial et production passent sous le contrôle de Flammarion. Louis Audibert, qui dirige alors les sciences humaines au sein de cette maison, prend la tête de la collection. Il est bientôt rejoint par Monique Labrune, responsable éditoriale pour la philosophie, puis par Marion Martin, pour la littérature.

Le catalogue fait aujourd'hui la part belle à la philosopohie, une spécialité maison initiée grâce à de nouvelles traductions de Platon et d'Aristote et qui représente environ un tiers des 600 titres de « GF »-Flammarion. Côté littérature, on trouve Kafka, traduit par Bernard Lortholary, Dante, par Jacqueline Risset, *la Chanson de Roland*, par Jean Dufournet, ou Melville, préfacé par Gilles Deleuze : l'objectif, explique Marion Martin, est de *« donner un point de vue précis – celui d'un spécialiste, d'un philosophe, d'un écrivain – sur un texte, afin de mieux l'éclairer »*. Ce qui n'exclut pas, bien au contraire, de « coller » à l'actualité, comme le montrent les nouvelles éditions des œuvres de Rabelais et de Voltaire, ou la publication, dans une version bilingue, des livrets de la *Tétralogie* de Wagner, à l'occasion de sa représentation au Châtelet.

Pour ses trente ans, l'éditeur offre un ouvrage sélectionné pour l'achat de trois titres, jusqu'au 30 juin. Et la collection s'autorise un petit coup de jeune, en explorant trois nouveaux domaines : le droit, l'économie politique et les « classiques » de la science. *« Si les textes sont classiques*, commente Marion Martin, *c'est qu'ils sont vivants. »*

Fl. D.

• Les vingt-deux livres de *la Cité de Dieu*, de saint Augustin, sont pour la première fois disponibles intégralement en poche, dans la série « Points Sagesses » du Seuil. Traduction du latin de Louis Moreau, revue par Jean-Claude Eslin (trois volumes, n[os] Sa75, Sa76, Sa77).

• Signalons, dans la même série, la réédition de *la Mystique rhénane, d'Albert le Grand à Maître Eckhart*, d'Alain de Libera, ouvrage paru une première fois il y a dix ans sous le titre *Introduction à la mystique rhénane* (n° Sa68).

• Le Livre de poche réédite deux textes de Stefan Zweig. L'un, *la Guérison par l'esprit*, est consacré à l'évocation de trois figures historiques, Freud, Mesmer, le magnétiseur de la fin du XVIII[e] siècle, et l'Américaine Mary Baker-Eddy, fondatrice d'une secte qui prétendait guérir par l'extase de la foi (traduit de l'allemand – Autriche – par Alzir Hella et Juliette Pary, n° 9524). L'autre, au titre magnifique – *Ivresse de la métamorphose* –, est la dernière œuvre de fiction de Stefan Zweig, écrite peu avant son suicide, en 1942 (traduit par Robert Dumont, n° 9523).

• *Le Mur du temps*, dans lequel Ernst Jünger s'interroge sur la notion d'histoire et de progrès, est réédité dans la même collection, dans une traduction de l'allemand de Henri Thomas (n° 249).

• A noter, dans la série « Folio Théâtre », la parution de nouvelles éditions de deux grands classiques du théâtre français : *Cinna*, de Corneille, présenté par Georges Forestier (n° 10) ; *Andromaque*, de Racine, commenté par Jean-Pierre Collinet, dont l'édition reprend la préface de Raymond Picard, rédigée en 1950 (n° 13). *On ne badine pas avec l'amour*, de Musset, paraît dans la même collection avec un appareil critique dû à Simon Jeune. L'édition de ce dernier texte avait été établie en 1980 (n° 12).

DERNIÈRES LIVRAISONS

Histoire littéraire

Honoré de Balzac : *Les Marana.* – Publié en 1833, ce récit méconnu a été inspiré à Balzac par une tradition espagnole qui, depuis le XIII[e] siècle, faisait de celle qui se nomme la « Marana » une prostituée. Il met donc en scène une « Marana » qui confie sa fille à une honnête famille de Tarragone dans le but de lui éviter le sort qui a été le sien. Rien n'empêchera cependant le déroulement mélodramatique des événements. *Les Marana* est suivi d'un second texte très court, *le Cornac de Carlsruhe* (Climats, coll. « Micro-Climats », 144 p., 60 F).

Pour Oscar Wilde. Des écrivains français au secours du condamné. – En 1895, Wilde est condamné à deux ans de prison avec travaux forcés pour homosexualité. Ses pièces disparaissent de l'affiche, ses livres des librairies et des bibliothèques, et ses biens sont saisis. Des écrivains et journalistes français – Henri de Régnier, Octave Mirbeau, Hugues Rebell... – s'insurgent alors contre son incarcération. Ce recueil présente une sélection de leurs articles (Édité par la librairie Elisabeth Brunet et l'Association des amis d'Hugues Rebell, 70, rue Ganterie, 76000 Rouen, 108 p., 98 F).

Colette : *Sido.* – Pour le quarantième anniversaire de la mort de Colette, la collection « Manuscrits », créée par les éditions Zulma et CNRS Éditions, avec la participation de la Bibliothèque nationale, propose, pour *« rendre visible le travail de l'écriture »*, et en regard de sa transcription en caractères d'imprimerie, le manuscrit de Colette reproduit en fac-similé, sur papier bleu, comme l'original. La présentation, la transcription et les notes sont dues à Maurice Delcroix (352 p., 320 F). Par ailleurs, du 3 juin au 11 juillet, la ville de Saint-Tropez organise un concert, une exposition et une soirée avec projection de films sur ou d'après Colette. Renseignements : (16) 94-97-54-37.

Bertrand Lévy (textes réunis et présentés par) : *Le Voyage à Genève. Une géographie littéraire.* – Stendhal dans les *Mémoires d'un touriste*, Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe*, mais aussi Hugo, Flaubert, Nerval, Théophile Gautier, Alexandre Dumas, Marie-Anne Cochet, Gérard Bauer, Pierre Gascar, Nicolas Bouvier : parmi beaucoup d'autres, ces onze auteurs ont été inspirés par Genève, comme le montrent ces extraits de leurs œuvres (éd. Metropolis, 5, rue de la Taye, BP 65, 28112 Lucé, distrib. Distique, 264 p., 116 F).

Œuvres illustrées

Herbert George Wells : *L'Homme invisible.* – Les éditions du Chêne lancent la collection « Des œuvres illustrées », dont le but est de *« donner les textes à voir »*, au travers de la *«vision personnelle, subjective et singulière »* d'un artiste. Folon signe ainsi les illustrations en quadrichromie qui accompagnent ce récit fantastique de Wells (193 p., 149 F). Signalons, dans la même collection, la parution du *Candide* de Voltaire, illustré, non sans une certaine vulgarité, par Wolinski (148 p., 149 F).

Maurice Chappaz : *Le Match Valais-Judée.* – D'un côté, Sion la divine, avec ses apôtres, ses prophètes, ses rois, ses juges. De l'autre, Sion la bovine, sa foule colorée et crapuleuse, ses cafetiers, ses souillons. Le Tout-Puissant descend en terre de Valais. Il l'avait élue jadis, il la vomit. S'ensuit un texte sarcastique en forme de tumultueux poème, illustré par Etienne Delessert, avec une préface de Jacques Chessex (éd. Plaisir de Lire - Empreintes, 1304 Cossonay, BP 96, Suisse, 224 p., 92 F). Du même Maurice Chappaz, signalons en outre, chez Zoé, une nouvelle édition – la première à être diffusée en France – de *Maquereaux des cimes blanches*, « poèmes-cartes postales expédiées en 76 » (102 p., 70 F).

Robert Pinget et Matias : *Gibelotte.* – A quinze ans, un lapin découvre les douleurs de l'amour. Il s'en ouvre à sa cousine dans ce texte en forme de lettre, cosigné, dans les années 60, par Robert Pinget et son ami, le dessinateur Matias (éd. Jean-Michel Place, 72 p., 120 F).

Une drôle de Japonaise

Banana Yoshimoto porte un regard sévère sur son pays. Pourtant, son premier roman y a rencontré un phénoménal succès

En dépit du pseudonyme sucré qu'elle s'est choisi, Banana Yoshimoto n'a pas une vision très gaie de l'existence. Fille d'un célèbre critique littéraire japonais et admiratrice de Truman Capote, cette femme de vingt-neuf ans ne fait pas mystère du regard sévère qu'elle porte sur les contraintes qui brident la vie sociale de son pays. C'est pourtant là-bas qu'est née la renommée conquise grâce à son premier roman intitulé *Kitchen*, un incroyable raz-de-marée pour une jeune personne alors âgée d'à peine vingt-trois ans. Avec 2,5 millions d'exemplaires vendus au Japon, puis de gros succès aux Etats-Unis et en Italie, le livre a défrayé la chronique.

Si *Kitchen*, que vient d'éditer Gallimard (1), a d'abord fait couler beaucoup d'encre au Japon, c'est peut-être à cause du léger décalage qui fait dire à son auteur : *« J'écris des choses très spéciales par rapport aux attitudes et aux mentalités des Japonais en général. »* Cela donne l'histoire de Mikage, une adolescente arrachée à l'enfance par la mort de sa grand-mère et recueillie par un garçon qu'elle connaît à peine. L'héroïne cohabite avec celui-ci et sa « mère » nommée Eriko, un étincelant travesti qu'elle admire et qui finit par se faire assassiner. Fort heureusement, Mikage s'est découvert une passion dévorante pour les cuisines, puis pour la cuisine, ce qui la sauve et vaut au lecteur quelques très savoureuses descriptions alimentaires, depuis la composition des mets jusqu'à la façon de les savourer.

Kitsch et lyrisme

La sensualité de ces passages tranche avec la froideur, presque la platitude qui font l'ordinaire de certains chapitres. Cette alternance produit une impression où se mêlent l'étonnement et l'irritation. Il y a de l'agacement, bien sûr, à voir se dérouler certains dialogues particulièrement ineptes, même si l'on connaît la philosophie de l'auteur qui déclare : *« Mon but est d'exprimer de la non-fiction. »* On ne peut nier, cependant, que l'ouvrage marque par sa singularité, par une écriture autonome où la naïveté pourrait bien n'être qu'un faux-semblant.

L'ensemble dégage finalement une sorte de douceur à la limite de la nonchalance, un curieux mélange de kitsch et de lyrisme, le tout sur un mode assourdi. Cette atmosphère correspond assez à ce que Banana Yoshimoto dit aimer le plus dans la société japonaise : *« Un sentiment de tendresse chez des gens capables d'éprouver une certaine proximité tout en conservant leurs distances. »* Peut-être est-ce justement cette forme de distance qui rend le livre si déroutant, cette façon d'aligner, sans aucune hiérarchie apparente, des sensations et des rêves, des idées sans suite, des réflexions profondes et des constats sans intérêt.

Raphaëlle Rérolle

(1) Traduit du japonais par Dominique Palmé et Kyokô Satô, 148 p., 80 F.

L'Académie en fête

Son « Dictionnaire » a trois cents ans. Une belle exposition rappelle les conditions de sa naissance et de son élaboration

C'est au château de Langeais, au cœur de cette Touraine où l'on parle, dit-on, le français le plus pur, que la bibliothèque de l'Institut de France a choisi de célébrer le tricentenaire de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1). Dévoilant des pièces rares conservées quai de Conti, une exposition situe le contexte historique et intellectuel de l'élaboration de cette bible du « bon français », *« tel qu'il se parle et s'écrit »* (2). L'anniversaire aurait pu avoir lieu sept ans plus tôt : une première mouture de l'ouvrage est imprimée dès 1687. Racine, mais aussi Boileau, Corneille, Bossuet qui l'ont rédigée et corrigée, la renient cependant, tant y pullulent les « coquilles » et les oublis. L'ouvrage est donc détruit. Un unique exemplaire de l'édition fautive – celui de l'imprimeur, soucieux d'être payé – est conservé, et présenté à Langeais.

« Travailler à donner des règles certaines à notre langue » : dès sa création par Richelieu, en 1635, soit deux années après que Descartes eut publié son *Discours de la méthode* en langue vernaculaire, la prestigieuse assemblée reçoit pour tâche de clarifier la langue française et de la rendre plus précise.

Dans la passion

Initié par le cardinal-ministre, inspiré par Vaugelas et Malherbe, le grand œuvre se poursuit sous la houlette de Colbert, qui fournit aux académiciens un lieu permanent de réunion, accorde le privilège d'impression et institue les jetons de présence. Mais le *Dictionnaire* avance si lentement que les ouvrages de Richelet et de Furetière – le « dissident » – le précèdent.

En rendant vie à la querelle du *Cid*, en citant les détracteurs des Immortels, cette exposition montre, et ce n'est pas son moindre intérêt, que cette entreprise de « purification » linguistique – haro sur le patois, le latin, l'italien – s'est déroulée dans la passion. Ce qui, somme toute, est d'une certaine actualité.

Florence Dutheil

(1) Exposition « Le Dictionnaire de l'Académie française. 1694-1994. Sa naissance et son actualité », château de Langeais, 37130 Langeais. Tous les jours de 9 heures à 18 h 30, jusqu'au 3 juillet. Renseignements : (16) 47-96-72-60.

(2) Parallèlement à l'exposition, les éditions Julliard publient le premier volume (de « A » à « Enz ») au format poche de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1857 p., 150 F).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Les comptes de Mille et une nuits

Un million d'exemplaires imprimés et 800 000 vendus depuis que la maison a vu le jour, en septembre dernier : les élégants petits ouvrages à dix francs des éditions Mille et une nuits semblent avoir trouvé leur public. Parmi les quelque quarante titres parus depuis neuf mois, la *Lettre sur le bonheur*, d'Épicure, *le Cantique des cantiques* et *le Droit à la paresse*, de Lafargue, ont rencontré le plus vif succès : entre trente mille et soixante-dix mille exemplaires vendus.

Fortes de ce succès rapide, les éditions Mille et une nuits ont décidé d'étendre leurs activités en publiant désormais, à côté des auteurs classiques, des textes contemporains inédits. Née en février, la nouvelle collection « Les petits libres », dont chaque titre est tiré en moyenne à 20 000 exemplaires, veut s'ouvrir à *« tous les créateurs contemporains : graphistes, essayistes, humoristes, écrivains... »* En achetant désormais des droits, en commandant postfaces et traductions nouvelles pour certains textes de littérature étrangère, les Mille et une nuits entendent prouver qu'elles sont *« une maison d'édition à part entière »*. A la rentrée, devraient paraître deux inédits : l'un de Primo Levi, l'autre de Raphaël Confiant.

Fl. N.

★ **Maxi-livres/Profrance, numéro un français de la vente de livres neufs à prix réduits, entre dans la bataille des livres à bas prix en lançant « Maxi-poche », une collection de classiques français vendus au prix unique de 10 francs quel que soit le nombre de pages.**

Le Marché de la poésie. – Le Marché de la poésie, rendez-vous désormais traditionnel des éditeurs, des poètes et des lecteurs, se tiendra, pour sa douzième édition, du 23 au 26 juin sur la place Saint-Sulpice à Paris. Par ailleurs, l'association « La poésie dans un jardin organise, à Avignon, le 11 juin, une rencontre sur la poésie de Belgique et du Luxembourg, avec le Théâtre-Poème de Bruxelles (Centre européen de poésie, 4-6, rue Figuière, 84000 Avignon).

Débat franco-allemand. – L'Institut français de Francfort et la Maison des écrivains de Paris organisent, au Literaturhaus de Francfort, les jeudi 23 et vendredi 24 juin 1994, un symposium coordonné par Emmanuel Moses et Lothar Baier, sur le thème : « L'écrivain et l'engagement : un dialogue franco-allemand ? ». Renseignements au (19) 49-69-77-80-01.

Sélection Goncourt. – Neuf livres ont été retenus par l'Académie Goncourt pour sa sélection de printemps : *l'Homme au désir d'amour lointain*, de François-Régis Bastide (Gallimard), *Rue des archives*, de Michel del Castillo (Gallimard), *Martin cet été*, de Bernard Chambaz (Julliard), *l'Ami anglais*, de Jean Daniel (Grasset), *Du train où vont les jours*, de Jean-Louis Ezine (Seuil), *Un homme regarde une femme*, de Paul Fournel (Seuil), *le Rouge et le blanc*, de Jean-Marie Laclavetine (Gallimard), *le Silence des passions*, de Jean-Noël Pancrazi (Gallimard) et *Belle-mère*, de Claude Pujade-Renaud (Actes Sud).

Ellis moraliste

Deux livres, deux personnages de femme pour illustrer les mérites et les limites de la classe moyenne anglaise

LES IVRESSES DE MADAME MONRO
(The Skeleton in the Cupboard)
d'Alice Thomas Ellis.
Traduit de l'anglais
par Agnès Desarthe,
Ed. de l'Olivier. 189 p., 89 F.

LES ÉGAREMENTS DE LILI
(The Fly in the Ointment)
d'Alice Thomas Ellis.
Traduit de l'anglais
par Agnès Desarthe.
Ed. de l'Olivier, 155 p., 89 F.

« J'étais la vieille Mme Monro et ma vie était finie » : c'est sur cette constatation sereine que commence *les Ivresses de Madame Monro*, second tome de la *Trilogie du jardin d'hiver*, d'Alice Thomas Ellis. Dominé par le personnage de Lili l'Egyptienne, le troisième volume procède, lui aussi, par aphorismes et jugements à l'emporte-pièce. Ainsi, d'un homme dont le goût en matière amoureuse n'est pas éclairé : *« Il avait le chic pour choisir systématiquement la fille qui, tel un champignon pas vraiment vénéneux, mais sans goût, aurait, s'il n'avait pas pris la peine de le cueillir, passé son existence à pourrir dans l'ombre d'un sous-bois. »* Suivent des pages dignes de la lignée des moralistes qui, de Jane Austen à Anita Brookner, semblent avoir puisé dans les préceptes du Dr Johnson.

Au long d'un récit qui ressemble à un monologue prononcé à voix basse, Mme Monro va aligner remarques désabusées et vérités réjouissantes – *« La haine est préférable à la pitié, car les gens, en général, haïssent à distance »* –, sentences et formules incisives, inspirées moins par le cynisme ou la cruauté que par la volonté d'affronter la vérité nue, une fois dépassées les illusions. Mme Monro, qui vit en compagnie d'un vieux chien et d'un fils plus très jeune, poussifs tous les deux, évite autant que faire se peut Monica, sa voisine, dont l'intelligence bornée et l'esprit conventionnel sont inaptes à saisir son talent pour l'agression subtile. Son mari, Jack, un homme volage et timoré, somme toute dépourvu d'intérêt, est mort ; Mme Monro ne peut donc plus lui dire ses quatre vérités, d'où le regret qu'elle éprouve parfois de cette disparition (le jour du mariage est, tout au long du livre, de façon caractéristique, associé à celui des funérailles).

En réalité, Mme Monro n'avait pas une très haute opinion du *« bourbier conjugal »* : *« L'idée que deux êtres distincts devraient se restreindre à certains rôles, afin de ne plus former qu'un tout, me semblait structurellement démente. »* Mais une vie confortable, fondée sur de petits compromis, certes dépourvue de l'élan et de l'exaltation auxquels, plus jeune, on avait pu rêver, offre, après tout, des compensations non négligeables. Un degré plus loin qu'Anita Brookner dans le pessimisme, ce n'est pas là de l'amertume – cet esprit de résignation, douloureux parce qu'il provient de l'impuissance –, mais déjà, l'audace aidant, de l'humour noir. Il est vrai que, comme les héroïnes d'Ivy Compton-Burnett, Mme Monro a *« le don et la connaissance du mal »* (alors que les fautes de son mari lui semblent, en un sens, *« du même niveau que les bêtises du chien »*).

Cette profondeur de vision qu'elle revendique va apporter un nouvel éclairage à l'histoire déjà contée dans le premier volume, *les Habits neufs de Margaret* : celle de la cérémonie de mariage, malencontreusement interrompue, de son fils Syl avec la languissante Margaret. Ainsi les événements du premier récit sont à nouveau utilisés, mais dans une perspective différente. En outre, une scène capitale, qui explique l'attitude étrange de Margaret et sa passivité, proche de l'absence mentale, est ici ajoutée ; avec cette scène d'une violence intolérable, que l'on reconstituera à travers ses répercussions sur les personnages, le mal, sous la forme du vice, fait son entrée dans un récit dont la cruauté était restée jusqu'alors indirecte, comme voilée.

Les Egarements de Lili, qui retrace le monologue intérieur de Lili, personnage audacieux, pour moitié oriental, il est vrai, c'est-à-dire fort différent, avec son parfum de harem et ses relents de scandale, de la prudente classe moyenne anglaise, va apporter la solution aux énigmes laissées en suspens. Cédant à *« une sorte de pulsion destructrice »*, animée également du désir de se venger d'un mari qui se veut supérieur à elle – à moins encore qu'elle ne veuille soutenir Mme Monro, seul personnage sympathique de cette fresque familiale –, Lili l'Egyptienne va prendre sa revanche, *« ce condiment de la vie qu'elle goûtait avec tant de délectation »*, et délivrer, du même coup, la morne Margaret du sort promis, de ce foyer conjugal où, selon Lili, *« elle se ternirait comme les rideaux, se ramollirait comme les coussins, tandis que les lumières deviendraient de plus en plus faibles... »*.

Si, pour Mme Monro, les drames du cœur doivent se mesurer à l'aune de la vie quotidienne, faite d'habitudes et de répétition – *« Le passé et le présent se superposaient, tout se répétait, rien n'était nouveau »* –, Lili, en revanche, croit au changement et au pouvoir régénérateur du scandale. Entre ces deux personnages, ce sont à la fois les mérites et les limites de la classe moyenne anglaise, sa ténacité et l'inévitable sensation d'enfermement qui lui est liée, qui sont représentés avec humour.

Christine Jordis

André Brink sur la frontière

Sur les traces d'un Français débarquant au Cap au XVIIIe siècle, l'écrivain explore les jeux de la vérité et du mensonge

TOUT AU CONTRAIRE
(On the contrary)
d'André Brink.
Traduit de l'anglais
(Afrique du Sud)
par Jean Guiloineau.
Stock, « Nouveau Cabinet cosmopolite », 436 p., 140 F.

D'André Brink, on connaît surtout le visage du romancier engagé, son talent déployé contre l'apartheid, ses interrogations sur l'action politique et sur la responsabilité historique. Mais l'ardeur de cette fiction militante n'a pas pour seul périmètre l'époque contemporaine, celle dont se nourrissent plusieurs des livres qui l'ont rendu célèbre. Déjà, avec *Adamastor*, son précédent roman, Brink avait quitté le XXe siècle pour aller aux sources de l'histoire sud-africaine moderne. En mettant ses pas dans ceux du premier chef de tribu qui entra en contact avec les navigateurs européens, l'écrivain cherchait les symptômes des tourmentes qui devaient suivre. Une quête historique dont il poursuit le cours dans *Tout au contraire*, son dernier roman traduit en français. L'ouvrage, à double détente, conjugue d'une manière allégorique – et pas toujours heureuse – différentes préoccupations de l'auteur.


OBIE OBERHOLZER

André Brink : un message d'espoir

Fort documenté, très précis dans ses descriptions, *Tout au contraire* est l'histoire « vraie » d'Estienne Barbier, *« rebelle, soldat, voyageur, explorateur, lecteur, bâtisseur, scribe, latiniste, amoureux et menteur »*. Prenant appui sur des documents d'époque – du moins le dit-il, mais ne peut-on le soupçonner d'aligner malicieusement ses capacités de fabulation sur celles de son sujet ? –, André Brink a retracé l'itinéraire de ce Français originaire d'Orléans, débarqué au Cap le 31 octobre 1734. Mythomane impénitent, Estienne écrit à la première personne dans une langue qui mélange souvenirs et confessions. Son récit superpose différentes strates souvent enchevêtrées, chacun de ses rêves ou de ses malheurs pouvant faire écho – du moins en filigrane – à l'évolution contemporaine de l'Afrique du Sud.

A travers les pérégrinations de ce turbulent personnage, c'est d'abord un désir éperdu de liberté qu'évoque André Brink. Estienne Barbier tombe amoureux d'une esclave qu'il a aidée à fuir, se rebelle contre les hiérarques de sa colonie, prend la tête d'une révolte de fermiers, se lance à la recherche d'une région mythique. Le texte est tout entier sous-tendu par cet *« au-delà »* du monde connu, cet endroit *« hors de vue, hors d'atteinte »*. Dans la lutte contre les aspects *« sauvages »* de cette terre perce la fascination pour un monde nouveau, celui, peut-être, dont rêve André Brink lui-même. Evoquant cette *terra incognita*, Estienne Barbier parle d'ailleurs d'*« un pays que les anciens voyageurs appelaient le Monomotapa, un pays que j'appelle l'Afrique »*.

Par opposition avec cet au-delà de liberté, le récit contient une réflexion sur l'enfermement. D'abord, bien sûr, parce que le narrateur écrit depuis son cachot, privé d'air libre dans un pays bâti sur l'esclavage. Plus encore, c'est l'idée de la frontière et de sa fragilité qui semble intéresser André Brink : la limite inexorable et pourtant ténue qui sépare les hommes libres de ceux qui ne le sont plus, le monde connu de l'univers inconnu, la vérité du mensonge. Poussant l'exploration à son paroxysme, l'auteur tente d'appliquer à son propre texte cette recherche sur les frontières, et c'est là que le bât blesse.

D'abord imperceptible, la ligne de démarcation entre mensonge et vérité devient rapidement trop appuyée, presque maladroite, dans le récit d'Estienne Barbier. Peu crédible, encore, sa propension à mêler l'imaginaire et le réel, parlant de personnages historiques ou littéraires comme de compagnons de route en chair et en os. Jeanne d'Arc suit ainsi le héros de fuite en cachot, ne ménageant ni les conseils ni les renvois à sa propre épopée. *« Si l'on peut se fier à mon expérience, ne t'attends pas à ce que ça aille vite »*, lance-t-elle, par exemple, au sujet du procès d'Estienne.

Si la métaphore manque de légèreté, elle introduit cependant une réflexion très intéressante sur le rôle de l'écrivain dans l'histoire, sa responsabilité, sa quête de la vérité à travers un rempart de mensonges. Car si les mots *« guindés et rabougris »* qu'Estienne dit utiliser dans sa longue confession matérialisent une forme de limitation – ils restreignent le champ du possible –, ils sont aussi la condition de son élargissement. L'écriture est à la fois outil de conquête, car elle permet de nommer les lieux et les choses, mais aussi instrument de libération, puisque celui qui raconte peut maîtriser le monde par l'esprit. En admettant, une fois encore, que cette fable renvoie au présent, il s'agit là d'un message d'espoir.

Raphaëlle Rérolle

«Un miracle tranquille»

Dans les derniers jours d'avril, toute l'Afrique du Sud votait. André Brink comme des millions d'autres. Il s'en souvient.

« C'est un jour béni », déclare derrière nous un jeune homme solennel, rayonnant sous la pluie. Et ainsi débute une attente mémorable qui doit durer plus de six heures (...). Nous représentons l'ensemble des couleurs de l'arc-en-ciel d'Afrique du Sud, qui comprend toutes les nuances, depuis le noir brillant du cirage jusqu'aux nombreuses teintes comprises dans le mot blanc, en passant par des bruns, des ocres et des beiges variés ; dans l'expérience partagée du mauvais temps et de l'attente, de petites flaques de conversation se répandent les unes dans les autres tout au long de la file d'attente, pour former un seul fleuve mouvant de paroles : badinant, s'encourageant, se taquinant, des hommes d'affaires, des universitaires, des balayeurs de rues, des dames et des femmes de ménage, des riches et des chômeurs se mêlent facilement (...).

Pendant cette seule journée, un miracle tranquille a eu lieu. (...) Nous découvrons, à travers cette expérience partagée, expérience fondamentale, que nous sommes tous sud-africains. C'est aussi simple et aussi essentiel que cela. La plupart d'entre nous vont retourner à leurs existences séparées, demain. Dans l'agitation des prochains jours, mois, années, nous allons peut-être oublier une grande partie des détails de la journée d'aujourd'hui. Mais il y a une chose que nous ne pourrons pas effacer, jamais : le souvenir d'en avoir fait partie ; la conscience d'une vie, d'un pays, d'une humanité que nous avons en commun. En réalisant ce qui semblait impossible, nous avons entrevu le possible.

(Traduit par Sophie Jordis)

L'« Africaine blanche »

Suite de la page I

Subtilité, sensibilité, sensualité... Rien n'est moins abstrait, moins froid que ces textes ciselés où, lors d'une partie de chasse au pied du Kilimandjaro, surgissent les paysages, les éclairages, les senteurs de l'Afrique orientale, où, sans effet sentimental, Nadine Gordimer décrit le vieillissement des corps et des relations amoureuses, l'odeur de *« sueur et de savon bon marché »* derrière l'oreille d'un homme rencontré dans la rue, les *« belles mains noires, longues, veloutées, avec leur doublure claire »* d'un militant rentré d'exil, ou celles, *« fines comme des araignées »*, d'un nourrisson endormi.

Est-ce cette tendresse pour ses personnages, ce sens aigu de l'observation, est-ce la finesse des notations, qui font l'*« efficacité »* de sa fiction ? Nadine Gordimer reconnaît l'influence indirecte qu'ont pu exercer, sur la communauté internationale, des écrivains comme André Brink, John Michael Coetzee, Mongane Wally Serote ou elle-même. *« Les gens ont « vu » ce que signifiait l'apartheid*, dit-elle, *alors que les médias, la télévision ne leur montrent jamais qu'une émeute, une tuerie, un moment de crise. »* Ce qui ne l'empêche pas de relativiser considérablement la responsabilité directe des intellectuels : *« Nous sommes 40 millions, et sur ces 40 millions, seuls 5 millions, dont la moitié parle afrikaans, sont vraiment lecteurs. Si vous écrivez en anglais, ce qui est le cas d'écrivains blancs et noirs, votre public est minuscule. »*

Il y a dix ans, dans *le Geste essentiel*, un essai sur la responsabilité politique de l'écrivain (1), Nadine Gordimer citait cette phrase de Camus : *« C'est à partir du moment où je ne serai plus qu'un écrivain que je cesserai d'écrire. »* Faut-il en déduire que l'élection du premier président noir de la République risque de modifier significativement son rapport à la littérature ? Elle ne le croit pas. *« Il y aura toujours de nouveaux sujets »*, dit-elle. A l'affût des changements psychologiques, elle cite l'exemple des Noirs de Soweto ou d'Alexandra qui, depuis quelques années, quittent les ghettos. *« Les difficultés qu'ils rencontrent n'ont rien à voir avec les préjugés raciaux. Les Noirs n'ont pas de problème avec les Blancs, ils ont des difficultés avec eux-mêmes. Les vieilles relations de voisinage, de solidarité chaleureuse ont disparu. Hors des ghettos, ils rencontrent l'isolement et l'indifférence. »*

C'est parce qu'elle est d'abord *« une artiste solitaire »* que Nadine Gordimer a refusé de se porter candidate pour siéger à la nouvelle Assemblée nationale sud-africaine. Mais elle entend bien continuer à tenir son rôle de spectateur actif. Elle veut faire pression pour que soit mise en œuvre une politique culturelle accessible à tous, apporter les livres dans les townships, encourager les jeunes écrivains à publier en langues africaines, favoriser les programmes de publication, afin que le sotho, le tswana... ne deviennent pas uniquement des langues parlées. Nul doute que cette *« Africaine blanche »*, comme elle aime à se définir, restera, à l'égard du nouveau gouvernement, un témoin exigeant. Le romancier a le devoir de *« rechercher la vérité pour approcher la justice »* dit-elle. Il *« doit s'arroger le droit d'explorer le visage, avec ses verrues, de l'ennemi comme du frère d'armes bien-aimé »*.

Florence Noiville

(1) Plon, 1989.

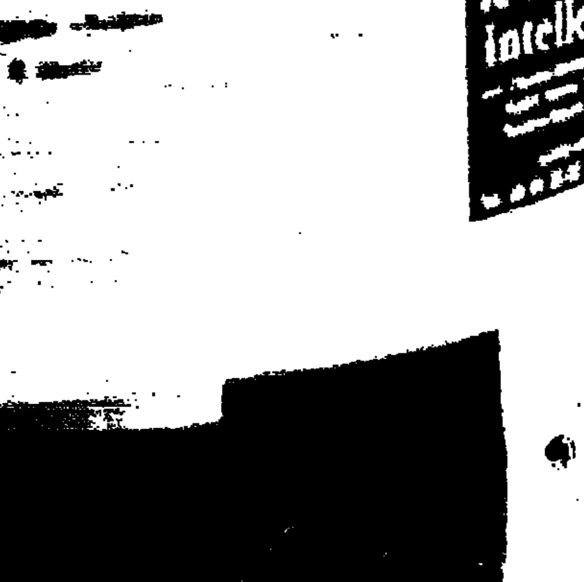
★ Signalons la parution en poche d'un roman de Nadine Gordimer, *Feu le monde bourgeois* (10/18, n° 2500) et d'un recueil de nouvelles, *le Safari de votre vie* (10/18, n° 2499).

★ Traducteur de Nadine Gordimer et d'André Brink, Jean Guiloineau publie *Nelson Mandela*, une biographie de l'homme qui a changé l'histoire de l'Afrique du Sud (Petite bibliothèque Payot, 337 p., 00 F.)

aponaise

en fête





LE FEUILLETON

Pierre Lepape

ŒUVRES COMPLÈTES
de Chrétien de Troyes.
Sous la direction
de Daniel Poirion,
Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade »,
1 694 p., 390 F jusqu'au 31 juillet, puis 440 F.

ROMANS
de Chrétien de Troyes.
Sous la direction
de Michel Zink.
Le Livre de Poche,
coll. « La pochothèque »,
1 282 p. 120 F.

TOUT occupés que nous sommes à vitupérer l'époque, nous oublions souvent de chanter ses louanges. Prenez l'édition, par exemple. On peut se complaire dans l'amer plaisir d'en sonder les plaies : faux livres, faux auteurs, faux événements, fausses gloires primées par de faux jurés qui sont de vrais commerçants. Mais retournons la médaille : jamais, depuis que l'humanité existe, les trésors de sa pensée et de son imagination créatrice n'ont à ce point été offerts à la curiosité de chacun, disponibles, mis à la portée immédiate des mains et des yeux.

Que restait-il de Chrétien de Troyes, inventeur du roman français, mort à la fin du XIIe siècle ? Quelques précieuses copies manuscrites, à la fidélité contestable, enfermées comme les trésors qu'elles sont dans les coffres de la Bibliothèque nationale, de l'Escurial, du Vatican ou de l'université de Princeton. Là, depuis que le romantisme a redécouvert le Moyen Age et depuis qu'on a débarrassé le Moyen Age de son fatras romantique, quelques générations d'érudits de toutes les nations ont accompli, dans le semi-secret qui sied à l'étude des grimoires, leur savante besogne. A l'usage de leurs collègues, puis de leurs étudiants, ils ont publié les résultats de leurs recherches, les éléments de leurs disputes. Les profanes n'étaient pas conviés à ces joutes dont ils ignoraient les règles, les codes et les enjeux, mais ils bénéficiaient de quelques retombées.

Chrétien de Troyes, dont on ne sait rien hormis le peu qu'il nous dit de lui, cessait d'être un parfait inconnu, mais son sort ne valait guère mieux : il devenait un fragment de notre histoire littéraire, un auteur pour manuels, une victime des morceaux choisis, une référence, une pierre dans l'édifice, un de ces écrivains victimes de la plus grande malédiction, ceux qu'on cite et qu'on ne lit pas.

Et puis les portes de ce ghetto doré se sont ouvertes. Michel Zink y est pour beaucoup. Depuis 1990, ce professeur de littérature médiévale a entrepris de publier en format de poche, dans sa collection « Lettres gothiques », les cinq romans qui nous restent de l'œuvre de Chrétien, ainsi que leur indispensable traduction en français moderne. Comble de bonheur, embarras de richesses, au moment même où il réunit ces cinq volumes en un seul, accompagnés de quelques poèmes, adaptations et chansons également dus à Chrétien, une autre éminence médiéviste, Daniel Poirion, fait entrer les œuvres complètes de notre auteur dans le gotha de « la Pléiade ». Nous voilà donc simultanément, en un seul printemps, comblés de deux « Tout Chrétien », persuadés de surcroît que Garnier, GF et 10/18, qui ont commencé à proposer ici *le Chevalier à la charrette*, là *le Conte du Graal*, ailleurs *le Chevalier au lion*, ne manqueront pas d'achever tantôt la série.

QUELLE édition choisir ? N'importe laquelle où toutes ensemble, c'est question de moyens, de lieu de lecture et de bibliomanie, pas de qualité. A moins d'être versé dans la philologie comparée des parlers picards, champenois et bourguignons et leurs évolutions au cours du XIIIe siècle, comment décider qui vaut mieux, pour *Erec et Enide*, de la copie de Guiot conservée à la BN, d'une autre, plus méridionale et plus tardive, ou encore de celle, wallonisante, qu'on trouve à Chantilly ? Chaque équipe a fait ses choix, qui ont leur cohérence. « La Pléiade » a opté, de bout en bout, pour Guiot remanié, traduit en prose, le texte original rejeté en bas de page et en petits caractères. Le Poche préfère, sauf pour *le Chevalier à la charrette*, jouer avec des copies moins solides mais peut-être plus fidèles, et il place face à face, dans un caractère identique, le roman en vers de Chrétien et une traduction qui garde la forme versifiée. Ces dispositions produisent des effets très différents : « la Pléiade » est plus narrative, le Poche met davantage en valeur la force poétique.

La grandeur de Chrétien de Troyes vient de ce qu'il joint parfaitement la narration romanesque et les langages de la poésie. La *« belle conjointure »*, c'est son mot. Il l'emploie dès les premières lignes de son premier roman, du premier grand roman de langue française, *Erec et Enide*. Il va conjoindre, annonce-t-il, ce que *« ceux qui gagnent leur vie à réciter devant les rois et les grands »* ont pris l'habitude de *« depecier et corrompre »*. Foin des conteurs et des amuseurs qui viennent dans les cours y improviser des histoires hâtivement tirées des légendes celtes, de la mythologie latine ou des récits bibliques, voici un auteur, il se nomme, au neuvième vers, *« Crestïens de Troies »*, et il n'hésite pas à *« se vanter »*, mi-ironique mi-sérieux comme il est souvent, que son histoire restera dans les mémoires *« tant con durra crestïentez »*. L'écrivain de la cour de Champagne était bien conscient de son génie, de la nouveauté intellectuelle et littéraire de son entreprise et de sa supériorité sur la concurrence. Il est prêt à affronter les siècles.

Les autres racontent, il crée une œuvre, c'est-à-dire un roman de ses romans. Entre *Eric et Enide*, qui doit dater de 1170, et le cinquième, *Perceval ou le Conte du Graal*, laissé inachevé à la mort de Chrétien vers 1183, il y a davantage qu'une exploitation originale des différents héros de la vieille geste arthurienne, Gauvain, Yvain, Lancelot, Guenièvre, Arthur ou Keu : l'invention progressive d'une nouvelle mythologie européenne, issue du brassage des traditions orientales et occidentales, du paganisme, du judaïsme et du christianisme et qui va, pour longtemps, servir de matrice à toute la création romanesque du continent. Sous couleur de « conjointure », d'ajustement d'éléments préexistants, Chrétien, homme de la « première Renaissance », de cette fragile flambée de lumière qui embrase le monde chrétien avant la catastrophe de la quatrième croisade et du sac de Constantinople, rompt le cercle fatal de l'immobilisme médiéval qui voulait que toute invention soit mensonge, ajout trompeur à la perfection de la création divine.

Et Chrétien recréa la femme...

Il veut être utile autant que plaisant, *« bien dire et bien aprandre »*, mais il ne démontre rien, voilà sa force. Il reste, d'un bout à l'autre, délicieusement ambigu, au point de susciter d'indécidables tournois entre tous les savants qui voudraient l'attirer dans un camp défini. Il sait, quand il le faut, manier le silence aussi plaisamment que le beau discours. Ce n'est pas lui qui confondrait l'art de parler et l'art d'aimer. Il hésite, il brouille les pistes, il redresse dans un roman le roseau qu'il a tordu dans un autre. Ici, il semble regretter les valeurs de la vieille chevalerie, là, il paraît pencher vers la soumission de ces belles brutes cavalières aux exigences des dames, aux règles de la courtoisie et aux rigueurs de l'amour. Mais c'est pour mieux se moquer ailleurs de ces preux qui laissent leur épée tomber en quenouille et qui se soumettent, jusqu'au masochisme, à la mélancolie érotique et à la destruction du désir.

Ses héros ne sont pas d'une pièce, pas plus qu'ils ne suivent un chemin tout tracé qui les mènerait à la gloire ou au déshonneur. Ils errent, ils se cherchent, ils se trompent, ils agissent au mieux ou au pire, avec les outils qu'ils possèdent et dont ils expérimentent la puissance et les limites, le courage, l'honneur, la charité, la raison, le sentiment amoureux ; dans un monde si complètement saturé de signes qu'il en devient indéchiffrable.

LA seule certitude qui semble habiter Chrétien est qu'*« il n'y a rien de bon que dans la joie »* et que c'est la femme qui détient la clé de cette réconciliation de l'humanité avec elle-même. Chrétien, dans son désir de parfaite *« conjointure »*, d'harmonie entre les valeurs contradictoires de la chevalerie, de la courtoisie et de l'Eglise, réinvente la femme. Dans *Cligès*, elle se nomme Fenice, le phénix, cette promesse de renaissance au-delà de la mort. Ni bonne fée ni mauvaise sorcière, ni sainte ni putain, ni objet d'une sexualité brutale ni vertu cadenassée et interdite, ni soumise ni tyrannique, la femme de Chrétien assume à la fois tous ces rôles afin que l'homme, de piège en piège, de défi en épreuve, la découvre enfin et se découvre, au point d'équilibre de ses passions : sa plus belle prouesse, sa promesse.

Peut-être, au bout du compte, est-ce elle le vrai Graal. Nous ne le saurons jamais. Chrétien a abandonné Perceval et Gauvin peu après le neuf millième vers de son roman, et ses continuateurs, tout au long du XIIIe siècle, ont exploité le mythe qu'il avait créé dans l'unique perspective du merveilleux chrétien. Un merveilleux sans mystère, appelé à une triste et répétitive paternité. Alors que Chrétien est si fécond, si divers, si émouvant, si drôle, si plein d'énigmes et de chatoiements...

Si beau aussi, mais lire avec les yeux ici ne suffit pas. Quand on a lu les traductions, qu'on connaît bien l'histoire, il faut dire le roman à haute voix. Ou, mieux encore, se le faire dire : *« Et puis vint au lit la reïne/ Si l'aore et se li ancline/ Car an nul cors saint ne croit tant/ Et la reïne li estant/ Ses braz ancontre, si l'anbrace,/ Estroit pres de son piz le lace,/Si l'a lez li an son lit tret/ Et le plus bel sanblant li fet. »*

★ Les éditions Privat viennent de publier un ouvrage de Michel Roquebert sur *les Cathares et le Graal* (220 p., 120 F.)

Roger Caillois ou la « cohérence » du monde

Voici la première biographie d'un écrivain exigeant qui ne cessa de vagabonder entre science et littérature

par Hector Bianciotti

ROGER CAILLOIS
d'Odile Felgine.
Stock, 468 p., 180 F.

Roger Caillois ? Une sorte de présocratique égaré dans le XXe siècle, qui n'a suivi ni laissé aucun système, inconciliable avec l'un de ces « ismes » qui ponctuent, comme des banderoles un défilé de manifestants, l'histoire de la pensée et de l'art français.

Né à Reims en 1913, sous le signe des Poissons, il apprit à lire tardivement parce que, à la fin de la guerre, les écoles étaient transformées en hôpitaux, et les instituteurs qui n'étaient pas au front, en infirmiers. Mais, après cette *« analphabétisation prolongée »*, il ne mit pas longtemps à combler le retard, devenant un lecteur boulimique, et le restant. Lycéen, il se lie d'amitié avec Roger Gilbert-Lecomte et René Daumal, découvre Lautréamont, Rimbaud, Saint-John Perse, et il a dix-neuf ans lorsqu'il adhère au surréalisme.

Il imaginait que celui-ci était une mise en question de la littérature et qu'il cherchait plutôt à la détruire qu'à la continuer : *« Je voulais naïvement la remplacer par l'explication des motifs qui faisaient que certains êtres écrivaient. »* Vite hostile à l'écriture automatique, qui ne lui semblait pouvoir révéler le fonctionnement de la pensée, il reproche à ses compagnons leur attitude passive et éblouie devant le merveilleux ; pour lui, le fantastique devait être une incitation à la recherche, non le support d'une dévotion complaisante.

Il pensait que toute chose dépend de toutes les autres ; que tout se répète ; que le monde est un monde de récurrences, d'échos, de reflets ; aussi bien en ce qui concerne l'homme que la végétation – invention de la chlorophylle, laquelle produit, certes, l'oxygène et fait ainsi pousser les plantes, mais qui, bien pire que la pollution, produit en même temps miasmes, microbes, bacilles, bactéries, tous les poisons possibles : *« J'aimerais bien que les écologistes fassent chacun un petit tour en Amazonie, par exemple ! »*

Elève de Dumézil, de Marcel Mauss, proche de Bachelard et, bientôt, blotti à son tour sous l'aile de Paulhan, Caillois crée, avec Aragon, Monnerot et Tristan Tzara, la revue *Inquisitions* – dont il ne paraîtra qu'un numéro – avant de fonder, en 1938, en compagnie de Georges Bataille et de Michel Leiris, le Collège de sociologie. Entreprise en partie anti-marxiste, en ce qu'elle n'acceptait pas l'explication des événements de l'Histoire par leur réduction au déterminisme économique. Même s'ils n'en contestaient nullement l'importance, cette explication leur paraissait très limitée par comparaison avec les instincts de faste, de jeu, de vertige qui ont une si grande place même en dehors de l'espèce humaine.

En somme, le Collège essayait d'expliquer ces instincts et ces passions, et comment ils peuvent se composer en forces sociales. Puis, au bout de quelques mois d'activité, le projet ayant pris chez Bataille un tour mystique, Caillois se tourna vers le mimétisme animal, à la recherche, si l'on peut dire, d'un matérialisme fondamental, non anthropocentriste, tenant compte des données invariables de la vie transcendant l'enjeu humain.

Dès lors, livre après livre, il n'aura fait qu'étudier l'imaginaire, avec l'espoir d'en dégager les ressorts et les structures, pour aboutir à la conception d'une *« esthétique généralisée »*.

Et c'est ainsi que, presque sans s'en apercevoir, il en vint à soutenir que la poésie n'était pas un phénomène purement humain ; qu'elle n'est pas non plus due au seul langage ; que la mise en images que celui-ci effectue à l'intérieur d'une cadence correspond au système qu'il entrevoyait, de résonances, de repères, de redondances qui proclament l'existence d'un univers ordonné. Comme au cœur des pierres on trouve des miniaturisations de tous les éléments qui sont sur la planète et, si étonnantes, les figures primordiales de la géométrie !



Roger Caillois en 1939 : à la recherche d'un matérialisme fondamental.

Une telle idée rappelle les *« correspondances »* chères à Baudelaire, avec cette différence que Caillois s'appuyait moins sur Paracelse et Swedenborg que sur Mendeleïev – le physicien russe qui, il y a plus d'un siècle, démontra que l'univers est composé de très peu d'éléments, tous dénombrables, qui tissent et entretissent une trame incessante où tout se croise, se répercute, se combine. De sorte que, par exemple, les formes qui provoquent la terreur, le ravissement, la joie, le dégoût... sont en nombre limité ; d'où la possibilité d'établir les analogies, les métaphores qui sont à l'origine même de la poésie. Caillois croyait dur comme fer à la possibilité objective de celle-ci ; il détestait l'arbitraire, le fortuit, le fantaisiste : *« Il ne suffit pas que la poésie existe ; il faut qu'elle soit possible. »*

Pourtant, s'il y avait une chose qui l'irritait, c'était bien qu'on le définisse comme rationaliste : à ses yeux, la raison n'était que la somme des opinions reçues et des erreurs acquises. En revanche, il tenait à ce qu'il appelait la *« cohérence »* : *« Chaque fois que je suis aimanté par un fait mystérieux ou paradoxal, c'est pour l'inclure dans la cohérence ; à ce moment, celle-ci se trouve changée, elle devient plus large, plus riche, plus compréhensible. »*

A la fin de sa vie, il éprouva de la lassitude devant les connaissances emmagasinées, devant les mots qui, dans une surenchère continuelle, cancérigène, ne garantissaient plus ce qu'ils nommaient ; et une sorte de frayeur du fait que l'on croyait davantage aux mots qu'aux choses. Il ne condamnait pas la pensée, mais la cogitation, c'est-à-dire la pensée sans rapport avec la réalité ; la pensée qui n'est plus qu'une question de controverses, de polémiques, le désir d'exprimer le réel autrement qu'il l'a été avant nous – *« et naturellement, autrement qu'il le sera aussitôt après nous ! »*

Alors, il songea à ce fleuve de la mythologie, l'Alphée, qui se jette dans la Méditerranée et la traverse pour ressurgir à l'autre bout, sur un minuscule îlot en face de Syracuse. Il crut y percevoir la métaphore de son propre itinéraire : il avait plongé dans la mer des livres, et il en ressortait, enfin guéri. Mais l'écrivain fut plus fort en lui que l'homme sans illusion, et il revint à l'écrit pour consigner son aventure dans un ouvrage autobiographique (1), peut-être son chef-d'œuvre. Puis il mourut.

Confiné, par pudeur sans doute, dans ses tiroirs, on trouva le seul poème typographiquement disposé comme tel, qu'il écrivit – *Brouillon pour une confidence* (2) – où l'on peut lire ces lignes : *« Ne me demande pas toutes choses que j'ai sues / qui étaient simples alors et qui ne le sont plus / ramifiées lentement dans l'écheveau des songes / et qui m'étouffent aujourd'hui / inextricables et nombreuses / comme une chevelure et comme la mémoire... »*

A défaut de percer l'intimité de son modèle, le biographe peut arriver à connaître par le menu les circonstances de sa vie, récupérer, dans leur banalité, les expériences qui ont suscité une œuvre et, comme disait Borges, recréer le chaos initial.

Odile Felgine a mis près de dix ans à écrire cette première biographie de Roger Caillois. Une véritable passion de l'exactitude, une minutie exceptionnelle, des scrupules qui l'honorent ont conduit son travail. Et si, par moments, l'on perd de vue le protagoniste dans ces pages si peuplées de figures passionnantes, il n'en demeure pas moins qu'elles constituent le lieu de passage inévitable pour quiconque s'intéresse à Caillois, à quelque aspect que ce soit de sa vie, de sa littérature, de ses vagabondages solitaires entre la science et le poème.

(1) *Le Fleuve Alphée*, Gallimard, 1978.
(2) Gallimard, 1979. Illustré par André Goetz. Epuisé.

★ La médiathèque de Vichy organise jusqu'au 23 juillet une exposition d'œuvres de deux des illustrateurs de Roger Caillois, Christiane Vielle et Pierre Alboisson. Rappelons que l'écrivain avait légué à la ville de Vichy ses manuscrits et ses archives.